

Afrique

Ses forêts menacées

Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales

Coordination générale: Ricardo Carrere
Traduction: Sylvia Falcao - Elena De Munno
Edition: Hersilia Fonseca
Maquette: Flavio Pazos

©: **Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales**

Secrétariat international

Maldonado 1858, Montevideo, Uruguay
Téléphone: 598 2 413 2989 - Télécopie: 598 2 418 0762
Courrier électronique: wrm@wrm.org.uy
Page Web: <http://www.wrm.org.uy>

Bureau en Europe

1c Fosseyway Business Centre, Stratford Road, Moreton in Marsh
GL 56 9NQ, Royaume Uni
Téléphone: 44 1608 652 893 - Télécopie: 44 1608 652 878
Courrier électronique: info@fppwrm.gn.apc.org

Cette publication est disponible également en espagnol et en anglais

Le contenu de la présente publication peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable, sous réserve de citer expressément son auteur, le Mouvement mondial pour les Forêts tropicales, et de lui communiquer toute reproduction.

Publié en août 2002

ISBN: 9974 - 7608 - 7 - 9

L'élaboration du contenu de cette publication a été réalisée grâce au soutien financier de Novib (Pays-Bas) et de la Société suédoise pour la Conservation de la Nature. La préparation et la réalisation de ce livre ont été faites grâce au soutien financier du Programme des Forêts tropicales, géré par le Comité hollandais pour la UICN (CH-UICN/TRP). Les opinions versées, les informations présentées, ainsi que les termes géographiques et géopolitiques utilisés, sont la seule responsabilité des auteurs et ne constituent, en aucun cas, l'expression de l'opinion du CH-UICN/TRP ni de ceux qui collaborent financièrement avec lui.

n(o)vib
OXFAM NETHERLANDS

NETHERLANDS COMMITTEE FOR
IUCN
THE WORLD CONSERVATION UNION



Svenska Naturskyddsföreningen

Afrique

Ses forêts menacées



Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales

Table de matières

Avant-propos

Afrique: ses forêts menacées

Conférence sur les forêts de l'Afrique centrale

En défense des forêts de l'Afrique centrale

Les petits agriculteurs sont-ils responsables de la déforestation en Afrique occidentale?

La résistance à l'industrie du pétrole en Afrique

Les puits de carbone et le besoin d'argent

Peu de résultats à la conférence ministérielle sur les forêts de l'Afrique centrale qui s'est tenue au Cameroun

L'Union européenne est le principal responsable de la déforestation

La coupe d'une des forêts primaires les plus étendues du monde

Déclaration des ONGs en réunion ministérielle sur la foresterie illégale

Angola

La guerre détruit les forêts

Afrique Du Sud

L'industrie de la pulpe se développe encore

Les «bénéfices sociaux» des plantations d'arbres

Une bonne nouvelle!

Les voies de la puissante industrie de la pulpe

Les plantations d'arbres exotiques sont des déserts verts

La privatisation des plantations

La résistance aux monocultures forestières dans les prairies

Les plantations forestières industrielles: un patrimoine dangereux

Le grand mensonge

Quel est le coût véritable des boisés?

Rien que poésie et émotion?

Les prairies dévastées par les plantations d'arbres

Quo vadis FSC?

Les faibles chiffres de l'emploi généré par les plantations
L'eau et les peuplements forestiers
Les oiseaux n'aiment pas les forêts artificielles
La définition de forêt par la FAO menace la biodiversité

Cameroun

Les forêts: qui les conserve, et qui les détruit?
L'Union européenne encourage la destruction des forêts
L'interdiction d'exportation de bois est levée
L'ajustement structurel favorise la déforestation
Le développement du secteur forestier dans une économie politique difficile
Les forêts plantées sont une fausse solution
Des mythes révisés: le bois de chauffage et la déforestation
Le palmier à huile, les populations et l'environnement
L'égalité inégale des communautés et des sociétés forestières
Les arbres au-delà de la forêt
Les conséquences sociales et environnementales de l'abattage industriel
Les pratiques illicites des forestiers français
Le groupe forestier Rougier devant les tribunaux français

Tchad – Cameroun

Un projet d'exploitation pétrolière menaçant
L'oléoduc du Tchad: la réponse de la Banque mondiale
Une fois de plus, la Banque mondiale a montré de quel côté elle était
Les revenus pétroliers vs. les droits de l'homme et le respect de l'environnement

Congo, République Démocratique

Le futur incertain des forêts
Le cas des Twa, dans le parc national Kahuzi-Biega
Le pillage sera-t-il illégalement certifié?
Zimbabwe, se joindra-t-il aux membres du club des exploitants forestiers ?
Des millions d'hectares de forêts exploités de façon non-durable
L'accès aux forêts ouvert aux entreprises

Congo, République

Les plantations d'eucalyptus de la société Shell créent désormais beaucoup moins de postes de travail

Des exploitants forestiers étrangers détruisent des forêts et des sources de revenus

Les exploitations forestières augmentent

Côte d'Ivoire

La Banque mondiale promeut des plantations de palmiers à huile et de caoutchouc au Libéria et en Côte d'Ivoire

Un conflit de plus en plus grave oppose les petits propriétaires aux plantations de palmier à huile

Le FMI, le cacao, le café et l'exploitation forestière et minière

La forêt sacrée, le domaine protégé de la communauté

Erythrée

L'utilisation durable des forêts est menacée par les politiques gouvernementales

Ethiopie

La déforestation et les monocultures derrière les incendies

Gabon

L'approche coloniale française

Les forêts primaires sont en péril

Le «développement» promis par les foresteries

Des forêts riches, ou du bois bon marché?

La Réserve de la Lopé: un accord polémique

Les forêts et le débat sur le climat

La nouvelle loi forestière et les entreprises transnationales

Encore plus de concessions forestières pour des sociétés étrangères

Gambie

Un genre différent de dégradation des forêts

Un exemple de gestion communautaire des forêts

Ghana

La FAO appuie les plantations privées

Les impacts de l'exploitation minière

Que se cache-t-il derrière le projet du barrage de Bui?

Les impacts documentés des monocultures de palmier à huile

FMI, exploitation minière et foresterie

Les zones protégées aux dépens des peuples n'assurent pas la conservation

Ancienne tradition de gestion communautaire des forêts

Guinée Equatoriale

L'abattage interdit et l'abattage en hausse

Des bûcherons transnationaux envahissent la forêt

Kenya

Des violences contre des militants défenseurs des forêts

La lutte des Ogiek pour protéger leurs forêts

L'avenir des Ogiek et de leurs forêts

Des mangroves menacées par une société minière canadienne

Le droit territorial des populations locales

La résistance au projet de barrage de Sondu Miriu

Campagne internationale pour les Ogiek

Qui favorise et qui détruit la biodiversité des forêts?

La pollution provoquée par Pan African Paper Mills

Peut-on compter sur le gouvernement pour la conservation de la biodiversité des forêts?

La destruction des forêts au profit des copains du gouvernement

La dégradation des forêts et l'avenir des efforts conservationnistes

Libéria

La Banque mondiale préconise la plantation de palmier à huile et de caoutchouc

La mort silencieuse des forêts

L'appui de la Banque mondiale aux plantations de caoutchouc inquiète les Libériens

La guerre civile et les profits transnationaux

Au centre de tout, la communauté indigène

La destruction des forêts encouragée par le gouvernement

L'entreprise danoise DLH viole ses propres principes
La longue chaîne de responsabilités dans la destruction des forêts

Madagascar

Les communautés défendent la forêt tropicale contre Rio Tinto
L'importance des mangroves, et ce qui les menace
Le FMI ouvre le pays à l'exploitation minière
L'extraction minière promue par le FMI menace les forêts littorales

Malawi

Trop de monde?
La forêt, la santé et la vie

Mali

La valeur de la biodiversité dans un environnement fragile

Mozambique

Des inondations nées en Afrique du Sud

Nigeria

Nnimmo Bassey détenu et libéré
Le WRM « involontairement subversif »
Les violations des droits de l'homme continuent
Les mangroves menacées
Le pétrole et la violence
Victoire des communautés locales sur Texaco
La lutte continue
Un changement positif dans le domaine du pétrole?
Les forêts de Cross River ont besoin de votre aide
Le racisme écologique
Shell met le feu aux forêts
La pauvreté, les oléoducs et la mort
Qui paie les frais de l'extraction de pétrole?
Les profits ou les principes: le choix de Shell
Une société malaise investira dans la production d'huile de palme
Médaille d'or pour Shell: on se moque du peuple nigérian

Pas d'huile de palmier dans le pays du palmier à huile
Les mangroves protégées par le peuple contre l'élevage de crevettes
Un pays perdu par le pétrole

Ouganda

Les puits de carbone et le «CO2lonialisme» norvégien en Ouganda
Toujours la même histoire des barrages
Le barrage de Bujagali: un géant inutile
Le projet du barrage de Bujagali mis en cause par la Commission d'enquête de la Banque mondiale

République Centrafricaine

Les multinationales dans la forêt
Les forêts, les mines et le FMI
Des ravages chez les Ba'Aka

Rwanda

Les Batwa, ces inconnus

Sénégal

Les côtés noirs du charbon

Tanzanie

La préservation des forêts à l'encontre des droits de l'homme
Où l'exploitation forestière illégale est presque légale
L'afforestation, la reforestation, et les causes réelles de la destruction des forêts
Quand les peuples locaux profitent des produits des forêts
Un autre cas de «CO2lonialisme» norvégien
L'exploitation aurifère: un problème de plus au lac Victoria
Les droits de l'homme, la justice sociale et la conservation
La mort du projet crevetticole du delta de Rufiji
Perte de biodiversité à conséquence de l'agriculture commerciale et de l'exploitation minière promues par le FMI
Le savoir-faire traditionnel au service de la restauration des forêts
La foresterie communautaire, un modèle prometteur de conservation des forêts

Togo

Les droits communautaires et la conservation des forêts

Zambie

Le silence du ministre à propos des exploitations forestières

Des politiques gouvernementales qui favorisent la déforestation

Déforestation, exploitation forestière et libre commerce

Zimbabwe

Une autre forme de gestion «du haut vers le bas»

Démythifions le rôle «des pauvres» dans la destruction des forêts

Avant-propos

Ce livre est un recueil d'articles publiés dans le bulletin électronique mensuel du Mouvement mondial pour les forêts tropicales (WRM) au sujet du processus de destruction des forêts de l'Afrique et des combats menés pour qu'elles soient protégées et utilisées comme il faut.

Le niveau d'analyse et de détail des articles varie beaucoup, du fait du caractère du bulletin lui-même, qui se veut un outil destiné autant aux personnes et organisations locales, qu'à ceux qui agissent au niveau international. Nous les avons inclus presque tous, car nous pensons qu'ils peuvent contribuer à la création de mouvements de résistance et de solidarité autour d'un problème qui est d'une importance vitale pour la survie des peuples de l'Afrique et pour l'avenir de l'humanité.

Pour des raisons d'espace, les sources consultées par les auteurs des articles ne figurent pas dans le livre. Néanmoins, ceux qui souhaiteront les connaître les trouveront dans notre page web, sous la rubrique «Bulletin», où les articles sont classés suivant la date de leur publication.

La responsabilité du bulletin est partagée par son éditeur, Ricardo Carrere (coordinateur international du WRM), et par les nombreuses personnes et institutions qui y contribuent par des articles ou par l'information nécessaire à leur rédaction. Les erreurs éventuelles sont la responsabilité exclusive du WRM.

Les auteurs véritables du livre sont les milliers de personnes qui subissent les conséquences de la dégradation et de la disparition des forêts, qui résistent contre l'appropriation de leur territoire, et qui proposent des options favorables à l'environnement et à la société. Les articles tentent de refléter leurs combats, et de les appuyer. A toutes et à tous, notre hommage le plus sincère.

Afrique: ses forêts menacées

Pour bien analyser la situation des forêts en Afrique, il faut auparavant éclaircir quelques points. Tout d'abord en ce qui concerne la localisation de ces forêts. Les cartes des forêts africaines montrent une grande tache verte couvrant la région tropicale du continent ce qui peut nous faire penser qu'il n'y a de forêts que dans cette région alors que la presque totalité des pays africains ont leur territoire couverts de forêts de quelque sorte que ce soit, et ce, depuis le Mali jusqu'en Afrique du Sud.

Il est vrai que les forêts du Mali ou de l'Afrique du Sud ne sont en rien semblables aux gigantesques masses forestières du Gabon ou du Congo. Mais ceci ne veut pas dire qu'elles soient moins importantes ni du point de vue écologique ni du point de vue social. En définitive, l'Afrique possède une énorme diversité d'écosystèmes forestiers s'étendant sur une grande partie du continent.

Le deuxième point concerne l'état de ces forêts. L'image la plus répandue pour illustrer ce point n'est pas celle des tropiques mais celle des régions arides, semi-arides, et de savane. Dans cette image ce qui est souligné c'est le rôle joué par les populations appauvries qui défrichent les forêts pour agrandir leurs cultures agricoles ou leurs zones d'élevage, tout en coupant les arbres survivants pour s'approvisionner en bois de chauffage. Il faut dire que la généralisation de cette image est également tout à fait erronée.

Ce qui est vrai c'est que la plupart des forêts d'Afrique sont en train de subir des processus de déforestation ou de dégradation plus ou moins sévères entraînant des impacts négatifs, non seulement sur les écosystèmes et les modes de vie des populations locales - en particulier, des femmes - mais aussi sur l'humanité tout entière, et ceci en raison du changement climatique global et de la perte de la biodiversité.

Il y a consensus en ce qui concerne la nécessité d'assurer la conservation des forêts en général et des forêts africaines en particulier. Mais cette conservation dépend en premier lieu de l'analyse précise et approfondie des causes qui sont à la base de ces processus de déforestation ou de dégradation. Cette analyse permettra ensuite d'aborder la conservation des forêts à travers des mesures appropriées. Telles qu'elles ont été acceptées au cours des différentes instances des Nations unies

concernant les forêts, ces causes peuvent être directes (immédiates) ou indirectes (sous-jacentes), les premières découlant des deuxièmes.

Les causes directes sont, bien évidemment, différentes d'un pays à l'autre, en fonction des conditions particulières à chacun d'eux, mais elles sont surtout reliées aux ressources économiques disponibles dans chaque type de forêt.

Ce n'est pas du tout un hasard si, dans le cas des forêts tropicales, les exploitations forestières commerciales constituent l'une des causes principales de la déforestation et de la dégradation forestière. La raison est très simple. C'est dans les forêts tropicales qu'on trouve des arbres énormes fournissant des qualités de bois de grande valeur qui trouvent dans les pays consommateurs du Nord un marché porteur. Aujourd'hui, le Gabon, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo Brazzaville et la Guinée équatoriale sont, en ce sens, les pays les plus convoités par les sociétés forestières transnationales, qui ont déjà pratiquement épuisé les forêts de l'Afrique occidentale.

Dans d'autres cas, ce n'est ni les forêts ni leur bois qui constituent la ressource économique recherchée mais le pétrole ou les minéraux du sous-sol. L'exploitation de ces ressources a entraîné, aussi bien la destruction de grandes masses forestières que la contamination extensive de l'écosystème ce qui a non seulement empoisonné des sols et des eaux mais aussi décimé la faune locale et, ce qui est bien pire, nui à la santé et aux conditions de vie des habitants. Tel est le cas, entre autres, du Nigeria, du Ghana, du Madagascar et de la Tanzanie.

Par ailleurs, la terre elle-même représente, dans beaucoup de pays, la ressource la plus importante, ce qui entraîne la substitution des forêts par des cultures agricoles à consommation interne ou destinées à la vente locale ou à l'exportation telles que les cultures de caoutchouc, d'espèces forestières exotiques (pins, eucalyptus, acacias, cyprès, etc.) et de palmier à huile. Parmi les pays où les forêts ou autres écosystèmes sont détruits afin de mettre en place une de ces cultures se trouvent la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria, le Cameroun, l'Afrique du Sud et le Congo Brazzaville.

Un cas à signaler dans cette substitution des forêts par des cultures différentes serait celui de la crevetticulture ou élevage de crevettes, dont le développement a entraîné la destruction de vastes zones de mangroves, en particulier au Nigeria, à Madagascar, en Tanzanie et au Sénégal. Malgré l'expérience accumulée prouvant les impacts négatifs

de l'élevage industriel de crevettes, il existe des projets pour développer cette activité dans d'autres pays côtiers du continent et des études portant sur la viabilité de cet élevage ont déjà été faites.

Contrairement à d'autres régions du monde, les forêts d'Afrique n'ont pas subi, jusqu'à présent, les impacts occasionnés par la construction de grands barrages hydroélectriques, sauf dans le cas de l'Ouganda. Des projets de construction qui avaient été annoncés au Ghana et au Kenya ont été apparemment interrompus. Cependant, il n'est pas impossible que les projets ghanéen et kenyan interrompus ou d'autres nouveaux projets soient envisagés à nouveau à l'avenir.

Dans le contexte de ces causes directes endommageant de vastes étendues boisées du continent africain, l'utilisation de bois de chauffage de la part des populations locales –considérée longtemps par les «experts» comme étant l'une des causes principales de la déforestation– constitue sans aucun doute une cause mineure, ce que des études très récentes sur ce point, notamment celle réalisée par le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) et la Banque mondiale¹ ont montré.

En outre, que cette utilisation constitue ou non une cause directe de poids pour expliquer la déforestation ou de la dégradation des forêts, l'identification des causes directes n'est qu'un premier pas dans l'analyse du problème. Le deuxième pas consiste à identifier les conditions permettant la mise en œuvre des causes directes. Il faut donc établir quel est l'enchaînement des causes et quelles sont les causes profondes à l'origine de ces processus.

Parmi ces causes profondes, probablement la plus générale et la plus importante est la crise économique que traversent la plupart des pays africains, notamment, la crise de la dette extérieure qui découle, à son tour, d'autres causes profondes telles que l'inégalité Nord-Sud, la détérioration des conditions d'échange, le modèle de développement imposé aux pays pauvres, le néocolonialisme, etc.

La crise de la dette oblige les pays concernés à surexploiter leurs ressources afin de faire face aux échéances fixées par les organismes de crédit internationaux. Dans ce but, des volumes de plus en plus grands

¹ Foley, G. – Sustainable Woodfuel Supplies from the Dry Tropical Woodlands, Juillet 2001, Joint UNDP/World Bank Energy Sector Management Assistance Programme (ESMAP)

de bois, de pétrole, de minéraux, de crevettes, d'huile de palmier, de caoutchouc, de cellulose, et de nombreux autres produits sont exportés, tandis que la dette, elle, augmente au lieu de diminuer. Pourquoi cela ? Parce que, au niveau international, le cumul de ces quantités de plus en plus grandes de produits exportés fait baisser les prix de ces matières premières. Cet état de choses les oblige à accroître l'intensité d'exploitation des ressources naturelles concernées pour essayer de maintenir au même niveau les bénéfiques rapports par ces exportations, sans que, souvent, on y parvienne.

Cette politique insensée ne provient pas du délire d'un président ou d'un ministre. Elle est imposée, directe ou indirectement, par les gouvernements du Nord, soit à travers leurs ambassades ou leurs consulats, leurs organismes de coopération, leurs sociétés transnationales, soit à travers les organismes multilatéraux tels que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale ou la Banque africaine de développement. Les interventions directes de certains pays, notamment la France ou les Etats-Unis, mènent parfois à des coups d'état assurant le soutien d'un «président» pour, par exemple, l'activité de ses sociétés pétrolières. Le FMI ainsi que la banque multilatérale sont, eux, bien plus «civilisés». Le mécanisme d'exploitation est assuré dans ce cas à travers les impositions des programmes dits d'ajustement structurel, qui encouragent le développement de certains secteurs de l'économie au bénéfice des sociétés transnationales et des marchés consommateurs du Nord.

Certaines causes profondes de la déforestation et de la dégradation des forêts sont ainsi déterminées par des acteurs externes, qui profitent de la situation de faiblesse dans laquelle se trouvent les pays pauvres et les appauvrissent davantage. Par ailleurs, l'existence de marchés consuméristes insatiables exigeant chaque jour davantage de ressources provenant du Sud –les richesses cachées des forêts, du bois jusqu'au pétrole–, constitue également une cause centrale de ce processus destructif. La consommation des pays du Nord est devenue non durable et sa croissance continue est probablement la cause profonde la plus importante de la destruction des forêts d'Afrique.

Bien évidemment, toutes les causes profondes ne sont pas externes. Il existe également des causes internes dont la responsabilité échoit aux gouvernements et aux élites dirigeantes du Sud.

Par exemple, les états nationaux, créés lors de l'indépendance de chaque pays, ont conservé dans leurs législations une partie des dispositions injustes conçues par les gouvernements coloniaux. Parmi celles-ci, figure celle concernant l'appropriation des forêts communautaires par l'état. Cette disposition accorde aux gouvernements les moyens légaux de disposer des ressources forestières et de les accorder en concession à des sociétés nationales ou internationales. Des forêts protégées traditionnellement par les communautés des siècles durant, finissent ainsi rapidement détruites par les concessionnaires au bénéfice des propres exploitants ainsi que des autorités qui leur ont accordé la concession.

Arrivés à ce point-là, il est important de méditer sur cette cause profonde qui, pendant longtemps, a fait presque l'unanimité parmi les experts forestiers: la pauvreté. Le raisonnement était simple: les pauvres, poussés par le besoin désespéré de survivre, déboisaient les forêts pour y faire de l'agriculture, et coupaient les arbres survivants pour cuire leurs aliments ou les vendre en tant que bois de chauffage ou charbon.

Cependant, cette réalité –souvent vraie– fait partie d'un enchaînement de causes et il s'avère injuste d'en rester là et de culpabiliser précisément ceux qui sont les victimes de cet enchaînement de causes. Les pauvres sont devenus pauvres pour un tas de raisons dont la plupart sont reliées aux politiques gouvernementales, qu'elles soient indépendantes ou imposées par des agents extérieurs, le FMI ou la banque multilatérale. Ces politiques peuvent être associées au régime foncier, à l'accès aux marchés, aux prix des produits agricoles, aux taxes sur la production et sur la consommation, aux crédits, etc. et nuisent aux secteurs les plus démunis tout en bénéficiant le secteur des entreprises. Cet enchaînement de causes aboutit à l'appauvrissement des populations démunies, qui se voient ainsi forcées d'exploiter des ressources naturelles pour survivre. Bref, la cause profonde de la déforestation constatée n'est pas la pauvreté, mais les politiques gouvernementales, qui entraînent le processus d'appauvrissement des gens.

Parallèlement, il existe d'autres politiques gouvernementales qui sont à la base des processus de déforestation telles que les politiques macroéconomiques élaborées en fonction des exigences des institutions financières internationales et complétées par la suite par d'obéissantes politiques agricoles, minières, pétrolières, forestières, énergétiques, du transport, etc. Celles-ci conditionnent les mesures effectivement appliquées entraînant la destruction et la dégradation des forêts. Par exemple, la politique de promotion de la production de pétrole destiné à

l'exportation - politique sectorielle dans le cadre de la politique macroéconomique - entraîne des processus sévères de déforestation, de contamination et de dégradation des écosystèmes forestiers ainsi que des violations des droits de l'homme en ce qui concerne les populations locales.

Ce qui précède est une brève exposition des situations vécues en Afrique. Faire une analyse détaillée de chacune d'entre elles est une condition indispensable à l'adoption de mesures destinées à arrêter le processus de destruction. Même s'il existe des causes communes, chaque pays est une entité différente. Il n'est donc pas possible de généraliser les conclusions. Tandis qu'au Cameroun, le problème est l'abattage des arbres, en Afrique du Sud, le problème est exactement l'inverse: la plantation de millions d'arbres non natifs est en train d'épuiser l'eau et de détruire la biodiversité. Ces plantations d'espèces exotiques constituent, par ailleurs, une cause profonde de la destruction des forêts natives. Tandis qu'au Liberia, la guerre est une cause de déforestation, au Congo Kinshasa elle a empêché la coupe commerciale. Ainsi donc, chaque pays nécessite des études spécifiques afin d'établir les conclusions utiles à chaque cas.

Les gouvernements de la région se sont engagés à adopter des mesures de protection des forêts. Les gouvernements du Nord l'ont également fait, ainsi que les organismes financiers multilatéraux. Cependant, ni les uns, ni les autres ne semblent prêts à passer de la théorie à l'action. Ni à faire les efforts nécessaires afin d'identifier les causes directes et profondes qui sont à la base de la déforestation. A ce jour, il n'y a que les ONG qui ont promu des instances d'analyse des causes en question. Dès 1998, elles ont organisé un atelier au Ghana, avec la participation d'organisations, de gouvernements et d'institutions de plusieurs pays de la région, afin de faire du chemin ensemble à ce sujet. C'était là un premier pas très important, le premier d'une série. En ce moment, un groupe d'ONG organise la réalisation d'autres ateliers au Kenya et en Ouganda, afin d'informer et de favoriser la prise de conscience d'un problème aussi crucial que celui-là.

Les ONG ne sont pas les seules à donner l'exemple aux gouvernements locaux et aux institutions multilatérales. Les communautés locales et les peuples indigènes le font également - d'une façon peut-être moins visible - en adaptant leur expérience en matière de foresterie communautaire à des réalités socioéconomiques changeantes. Contrairement à ce qui a été exposé précédemment, ces populations sont en train de jeter les

bases de la conservation - et non pas de la destruction - des forêts, de créer les «causes directes et profondes» de cette conservation. Ces communautés développent des expériences qui pourront ouvrir la voie à des pratiques durables d'utilisation des ressources forestières. Le savoir-faire est là ; pour en profiter, il est nécessaire de trouver la volonté politique capable de le promouvoir.

Mais l'exemple est surtout donné - comme le montrent la plupart des articles de ce livre - par les personnes, les organisations et les communautés qui se dépensent sans compter en vue de protéger les forêts et les droits du pays et de sa population de l'ambition des entreprises qui, associées aux gouvernements, prétendent s'approprier de ces ressources et entraînent la destruction environnementale et sociale. Nous pourrions, pour illustrer cet exemple, nommer ici quelques personnes que nous apprécions et respectons tout particulièrement. Mais ce serait injuste vis-à-vis des milliers et des milliers de gens qui luttent - et qui ont lutté jusqu'au bout - afin de préserver des gouvernements ce que ceux-ci se sont engagés à protéger. Tous ces gens sont les vrais protagonistes de ce livre. Nous leur rendons ici hommage d'une façon que nous croyons éminemment utile en leur ouvrant la possibilité de partager leurs luttes et leurs expériences avec tous ceux qui liront ce livre.

Ricardo Carrere

Conférence sur les forêts de l'Afrique centrale

La deuxième rencontre de la Conférence sur les Ecosystèmes de la forêt humide de l'Afrique centrale (CEFDHAC) s'est tenue du 8 au 10 juin 1998 à Bata (Guinée Equatoriale). Cette rencontre, qui a lieu tous les deux ans dans un des pays de la sous-région, est le résultat de la volonté politique exprimée par les états d'Afrique centrale lors de la rencontre de Brazzaville en 1996. La conférence est un cadre ouvert à tous les acteurs du secteur forestier de la sous-région, et en particulier à des politiciens (parlementaires et ministres), des experts forestiers, des représentants du secteur privé et des ONGs. L'objectif est une gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale. Les pays participant à l'heure actuelle sont le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo (Brazzaville), le Congo Démocratique (Kinshasa), le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Rwanda et São Tomé e Príncipe.

Nous incluons ci-après la déclaration des peuples indigènes présents à cette manifestation, suivie de celle des ONGs.

Déclaration des peuples indigènes

"Déclaration des peuples indigènes d'Afrique centrale dans la deuxième Conférence sur les écosystèmes de la forêt humide d'Afrique centrale (CEFDHAC, ou Processus de Brazzaville):

Nous, les peuples indigènes d'Afrique centrale, réunis sous le patronage de notre réseau, le comité Coordinateur des Peuples indigènes africains, section Afrique centrale, nous avons l'honneur de formuler les recommandations et les propositions suivantes.

Nous sommes oubliés et marginalisés, en dépit de notre condition de grands défenseurs et protecteurs des forêts équatoriales africaines. Nous vous demandons donc:

- d'être inclus dans tous les forums nationaux et internationaux, ainsi que dans les principales réunions relatives à la forêt;
- qu'aucune décision prématurée ne soit prise à propos des forêts, sans nous avoir préalablement consultés et sans avoir garanti notre droit à y habiter en tant que leurs protecteurs, en tenant compte du fait que la forêt est pour nous un paradis;
- que les gouvernements reconnaissent dans la législation financière les droits des peuples indigènes relatifs aux habitants

des profondeurs de la forêt, sans que ces derniers soient l'objet de pressions ou expulsés du domaine de leurs ancêtres, qu'ils considèrent comme leur paradis;

- que, relativement au code de conduite proposé pour les opérations de sylviculture, la CEFDHAC considère et prenne des mesures tendant à garantir le droit des peuples indigènes à habiter dans les forêts et à proximité d'elles, de manière qu'ils puissent jouer leur rôle sans être forcés de remplacer leur mode de vie attaché à la forêt par un autre, mondain et sans territoire;
- que les organisations nationales et internationales qui appuient la protection et la conservation de la nature ne soient pas leurrées par des non-indigènes opposés au développement et à l'intégration des peuples indigènes des forêts qui ont été expulsés de leur territoire ancestral sans aucun genre de compensation ni de restitution de terres;
- que les gouvernements créent des zones de transition pour les peuples indigènes habitant des régions protégées, afin de leur permettre de garder leur mode de vie traditionnel fondé sur la chasse, la pêche, etc.;
- que les bénéfices économiques résultant de toutes les activités menées dans les territoires des peuples indigènes - telles que le tourisme, l'exploitation industrielle, etc.- soient partagés de manière équitable avec les propriétaires originels de ces territoires."

Bata, 9 juin 1998.

Pour les représentants des peuples indigènes d'Afrique centrale: Kapupu Diwa M., Président d'ONGs A.A. et Kalimba Zaphyrin, Président de CAURWA.

Déclaration des ONG à la 2e CEFDHAC (Bata, juin 1998)

Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Représentant du Chef de l'Etat de la République de Guinée Equatoriale;
Excellence, Monsieur le Ministre congolais chargé de l'Economie Forestière, Président en exercice de la CEFDHAC;
Excellences, Messieurs les Ministres en charge des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale;
Honorables Députés;

Distingués Délégués;
Chers Collègues;
Mesdames et Messieurs,

L'honneur nous échoit de prendre la parole, devant cette auguste assemblée pour adresser nos remerciements au Secrétariat de la CEFDHAC pour avoir reconnu notre place en nous donnant l'occasion d'exprimer notre point de vue sur le processus de Brazzaville.

Cependant, nous voulons exprimer notre déception par rapport au programme provisoire qui n'a pu prendre en compte notre intervention alors que ce processus se veut participatif, ouvert et démocratique.

Permettez-nous de vous présenter la quintessence de notre déclaration:

Nous, ONG du Bassin du Congo,

- Considérant que le processus de Brazzaville est une plate-forme importante de concertation entre les différents intervenants : Etats, ONG, Communautés locales, Secteurs privés en vue d'une gestion durable des ressources forestières,
- Considérant que la déclaration de Brazzaville constitue la volonté politique affirmée des Etats de la d'harmoniser les politiques de gestion durable des ressources forestières,
- Considérant l'instabilité politique dans la sous-région,
- Considérant que les projets de développement de grande envergure sont des sources de conflits et des menaces graves pour la biodiversité,
- Constatant l'inefficacité du fonctionnement actuel de la CEFDHAC dû:
 - 1- à l'instabilité des correspondants nationaux survenant après le changement des Ministres en charge des écosystèmes forestiers,
 - 2- au laxisme de certains correspondants nationaux dans la mise en place des groupes de contact,
- Constatant que, malgré leur participation aux différentes réunions, les positions des ONG sont difficilement prises en compte,

- Constatant qu'une confusion persiste toujours dans la définition du rôle des ONG dans le processus,
- Constatant que des décisions politiques hâtives sont prises pour la mise en œuvre des projets de développement de grande envergure au mépris des menaces graves et réelles sur les populations et la biodiversité:

Recommandons:

1. Un amendement relatif à certaines tâches des organes et des principes de fonctionnement de la CEFDHAC, notamment les principes: n° 7 sur les conditions des membres, n° 10 sur le mode de désignation des correspondants nationaux, n° 11 sur la collaboration entre le correspondant national et les ONG, et n° 15 sur le mode de désignation des groupes de contact, tels que définis à l'atelier de programmation des activités de la CEFDHAC à KINSHASA.
2. L'implication effective des ONG dans les prises de décision (réunions et comité de pilotage) et l'exécution du plan d'action.
3. La mise en place de moyens réels pour la promotion de la paix dans la d'Afrique centrale.
4. La réalisation d'études d'impacts environnementaux sérieuses et transparentes avant l'exécution de tout projet de développement.

Fait à Bata, le 07/06/1998.

Les ONG de l'Afrique centrale. Août 1998.

En défense des forêts de l'Afrique centrale

Un groupe d'ONGs environnementalistes s'est adressé - par lettre datée du 22 octobre 1998 - à M. Henri Djombo, Ministre des Ressources forestières de la République du Congo, pour manifester leur désapprobation à l'égard de son action, qu'ils estiment être destinée à saper le Processus de Brazzaville.

Le Processus de Brazzaville vise à créer un cadre de concertation, ouvert à tous les participants de l'activité forestière de la sous-région, afin de réussir une gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale.

"Les forêts de l'Afrique centrale risquent de courir le même sort que celles de l'Afrique Occidentale, à moins que s'affermisse un processus vers la transparence, la plus large consultation, et la coordination de toutes les personnes concernées, en particulier au niveau local", signalent les ONGs signataires de la lettre, en défense du Processus de Brazzaville. Novembre 1998.

Les petits agriculteurs sont-ils responsables de la déforestation en Afrique occidentale?

La réponse est non, d'après les chercheurs britanniques James Fairhead et Melissa Leach. Dans leur livre "Reframing Deforestation, Global Analysis and Local Realities: Studies in West Africa" (La déforestation, l'analyse globale et les réalités locales révisées: des études en Afrique Occidentale), publié par Routledge Press, les auteurs mettent à profit un nombre considérable de données historiques tirées d'archives, de rapports de voyageurs et de témoignages oraux, du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Libéria, de la Sierra Leone et du Togo, pour démontrer que les allégations sur la disparition massive des forêts dans les pays mentionnés ont été exagérées.

D'après leurs recherches,

- ces pays ont perdu environ 10 millions d'hectares de forêt depuis 1900, et non de 25 à 50 millions, comme il a été affirmé;
- la plus grande part de ce qu'on appelle "zone boisée" n'a en fait jamais été constituée par des forêts;
- à plusieurs endroits du côté Nord la forêt s'est étendue vers la savane;
- les agriculteurs ont occupé des forêts prétendues "primaires" à des époques récentes;
- du point de vue historique, la diminution démographique a été aussi importante que la croissance de la population en ce qui concerne les changements dans la couverture boisée de la région;
- les agriculteurs ne détruisent pas les forêts, mais contribuent souvent à leur création;

- la présence de jachères et de peuplements forestiers isolés représente souvent, plutôt qu'une dégradation, un enrichissement du paysage dû aux agriculteurs.

Les auteurs ne contestent pas que la déforestation a été considérable, et que les petits agriculteurs ont parfois dégradé leur environnement. Ils se bornent à argumenter que l'importance de cette destruction a été exagérée, et que les aspects positifs du rôle joué par les agriculteurs ont été passés sous silence.

De tels mythes persistent, en partie, parce qu'ils sont utiles aux organismes forestiers et conservationistes. En arguant que l'activité des petits agriculteurs met en danger des forêts qu'ils n'ont pas créées, ils peuvent justifier leur propre contrôle des ressources forestières, et limiter ainsi l'accès des agriculteurs à ces mêmes ressources. L'exagération sur la portée du déboisement et de la dégradation des forêts peut leur rapporter des appuis politiques et financiers. Décembre 1998.

La résistance à l'industrie du pétrole en Afrique

Du 9 au 14 février 1999 s'est tenu à Port Harcourt, Nigeria, un atelier portant sur: "Le pétrole et la résistance locale", organisé par Environmental Rights Action. Parallèlement, l'assemblée d'Oilwatch Africa a siégé au même endroit. Des délégués de plusieurs pays de la région - Cameroun, Ghana, Gabon, Tchad et Nigeria - y ont participé, ainsi que des représentants d'Oilwatch International. Par la suite, le groupe s'est rendu sur les champs de pétrole du Delta du Niger, où un conflit profond oppose Shell et les indigènes Ogoni.

Durant l'atelier plusieurs thèmes importants ont été traités, tels que la situation de l'industrie pétrolière dans les pays tropicaux, les rapports entre l'exploitation du pétrole, les communautés locales et la résistance, le rôle de l'état, le conflit concernant le gazoduc Tchad-Cameroun, le rôle de l'économie globale, etc. Des expériences de luttes locales, comme celle des Ogoni au Nigeria, y ont également été présentées.

De même, plusieurs ONGs environnementalistes des U.S.A. ont organisé pour le 21 mars une manifestation à North Arlington (U.S.A.), dans le but de protester contre les activités de Shell au Nigeria Cette multinationale a commencé ses activités dans la région en 1958. Depuis, elle a puisé du pétrole évalué à US\$ 30 milliards, de la terre appartenant au peuple

Ogoni, ne laissant en échange que des champs ruinés pour l'agriculture, des réservoirs d'eau pollués, et de l'air toxique. A ce jour, malgré les nombreuses demandes des communautés indigènes du Delta du Niger - des Ogoni en particulier - et de millions de personnes qui les appuient dans le monde entier, Shell n'a rien fait pour nettoyer les champs de pétrole, sous prétexte de manque de fonds pour cette activité. Cependant, la compagnie elle-même a annoncé récemment qu'elle investira US\$ 8,5 milliards au cours des vingt prochaines années, dans un nouveau projet d'exploitation de pétrole et de gaz dans le Delta du Niger. Mars 1999.

Les puits de carbone et le besoin d'argent

Les projets de monocultures forestières destinées à la fixation du carbone, conduits actuellement en Ouganda par deux firmes norvégiennes, sont un exemple paradigmatique de la raison d'être et des conséquences des projets de ce genre.

La compagnie norvégienne Tree Farms s'est établie en Ouganda en 1996, et elle a un projet de forestation en cours. Parallèlement, le groupe Norwegian Afforestation a obtenu l'accord des autorités pour un projet à mettre en route en novembre 1999. La première - qui fonctionne dans la zone de la Réserve de Bukaleba - a déjà commencé les travaux, consistant dans la plantation de 80 000 à 100 000 hectares de pins et d'eucalyptus. Ce projet est très semblable à celui de la fondation hollandaise FACE dans les Andes équatoriales. Ses conséquences le sont également.

Une enquête récente menée par l'ONG norvégienne NorWatch montre que les deux projets - et en particulier celui de Tree Farms - ont été possibles grâce au prix dérisoire demandé à l'entreprise pour l'affermage des terres, et à la corruption régnante au niveau de la prise de décisions en Ouganda. De surcroît, le projet Tree Farms a déjà provoqué l'expulsion d'environ 8 000 personnes - des agriculteurs et des pêcheurs pour la plupart - qui habitaient les 13 villages situés dans les territoires occupés maintenant par la compagnie. Les paysans locaux doivent même payer pour l'utilisation agricole de leur propre terre, sous le système de "taungya", et sont exploités par l'entreprise, qui ne les rémunère pas pour les tâches de désherbage et d'entretien des arbres qu'ils assurent. La souveraineté de l'Ouganda est elle-même menacée, puisque le pays sera empêché de destiner ces terres à d'autres usages pendant 50 ans, et qu'il

ne pourra pas non plus inclure les chiffres de ces puits de carbone dans sa propre comptabilité de l'effet de serre.

Tree Farms a annoncé également un projet de plantation de pins et d'eucalyptus à croissance rapide sur une superficie de 150 kilomètres carrés dans les plaines herbeuses de la Tanzanie voisine. Compte tenu de la triste performance de cette entreprise en Ouganda, on craint que ce modèle n'entraîne des conséquences également désastreuses pour la population - les paysans pauvres en particulier - et pour l'environnement. Lors d'une rencontre sur le changement climatique ayant eu lieu récemment à Bonn, le délégué de la Tanzanie a souligné le besoin de prendre en compte non seulement la forestation elle-même, mais également le bien-être des communautés locales. Comment concilier cette vision avec les projets de puits de carbone imposés sans consultation aux communautés?

Etant donné la crise économique que traversent actuellement de nombreux pays d'Afrique - dans les tropiques surtout - leurs gouvernements auront probablement tendance à accepter tout accord qui se traduise par une affluence d'argent, quels que soient les impacts négatifs sur la société et sur l'environnement. Les plantations destinées à devenir des puits de carbone pourraient bien se trouver dans cette situation. Malgré les avantages évidents qu'elles comportent pour les pays industrialisés - une manière bon marché de retirer le carbone qu'elles produisent - il est également évident que les communautés locales et l'environnement en subiront les conséquences, sans en tirer aucun profit. Ce dont l'Afrique a besoin, de la part des pays industrialisés, n'est certainement pas ce genre d'"aide". Et le moins qu'on puisse dire est que l'appellation de "Mécanisme de Développement Propre" (Clean Development Mechanism) est une insulte au peuple africain, car aucun genre de développement n'en découle. Août 2000.

Peu de résultats à la conférence ministérielle sur les forêts de l'Afrique centrale qui s'est tenue au Cameroun

Du 4 au 7 décembre 2000 a eu lieu à Yaoundé la première conférence ministérielle destinée à assurer le suivi de la mise en place des décisions adoptées par les chefs d'Etat lors du sommet de mars 1999 tenu dans la même ville. Elle avait été précédée par une rencontre d'experts appartenant aux offices forestiers des pays d'Afrique centrale. Tel qu'il

apparaît clairement dans l'agenda proposé, les objectifs des organisateurs étaient les suivants:

- L'adoption d'un plan d'action, au niveau sous-régional, pour la gestion durable des forêts. Ce plan - décrit comme un plan de convergence - visait à définir les objectifs pour la sous-région de façon réaliste, et à indiquer les activités à mener dans ce but par chaque état au niveau international. Le besoin de convergence s'explique par l'existence de différents niveaux de développement forestier dans les pays de la région.
- L'adoption d'un mécanisme de contrôle pour coordonner la mise en place du plan de convergence. L'option d'un secrétariat exécutif souple et agile (composé d'une ou deux personnes) a été proposée, notamment pour des raisons budgétaires. La structure de l'organisation comprenait les autorités suivantes: le sommet des chefs d'Etat, la conférence ministérielle (tous les deux ans), le secrétariat exécutif, un forum consultatif réunissant des experts forestiers de la sous-région (ce rôle est actuellement tenu par la Conférence sur les écosystèmes forestiers humides d'Afrique centrale) et des forums nationaux.
- L'adoption de mécanismes pour le financement du plan de convergence. L'item principal était la création d'un mécanisme de financement à long terme, dans le but de réduire la dépendance par rapport aux donateurs. Il y a eu une proposition de création d'un fonds fiduciaire.
- La signature de la Déclaration de Yaoundé par la République démocratique du Congo, qui avait exprimé sa volonté de joindre le processus.
- La décision sur le lieu de réalisation de la prochaine rencontre ministérielle, comme point de départ pour la création chez les autres pays d'un sentiment d'appartenance au processus, car jusqu'à ce moment-là toutes les rencontres avaient eu lieu au Cameroun.

La rencontre s'est néanmoins soldée par un échec, pour les raisons suivantes:

1. Du point de vue de la participation, on attendait sept délégations conduites par les ministres respectifs, mais elles n'étaient que six,

dont trois seulement (Cameroun, Congo et République Centrafricaine) présidées par leurs ministres. La présence du ministre du dernier pays mentionné n'a été possible que grâce à l'envoi, de la part des WWF, d'un avion spécial. Les ministres du Tchad et du Gabon se sont excusés par écrit à la dernière minute, sans donner les raisons de leur absence. Des bruits ont couru, d'après lesquels le ministre du Gabon aurait été dissuadé de participer par des membres de son équipe déjà présents à la réunion. Quant au ministre de la République Démocratique du Congo, il n'a pas pu venir pour avoir été nommé deux semaines seulement avant la rencontre. Il est donc clair que les états d'Afrique centrale manquent de la volonté politique nécessaire pour faire avancer le processus et pour oeuvrer réellement dans le sens d'une gestion durable des forêts.

2. En ce qui concerne les contenus, les documents principaux n'ont pas été adoptés. Le plan de convergence n'a pas été vraiment discuté, et les principales actions à mener au niveau national n'ont pas été identifiées. En outre, les ministres ne se sont mis d'accord ni sur le contrôle ni sur les mécanismes de financement. Quant à ces derniers, ils ont ordonné la réalisation d'une étude supplémentaire afin de mieux comprendre le fonctionnement du fonds fiduciaire.
3. La levée de la séance jusqu'au mois de mars 2001, décidée par les ministres, pour analyser les thèmes sur lesquels il n'y a pas eu d'accord dans cette réunion, retarde le processus d'au moins trois mois.

Finalement, il est important de souligner que si le "plan de convergence" peut avoir quelques aspects positifs, il passe presque entièrement sous silence le rôle et les droits des populations locales, ainsi que le rôle de la société civile en général dans la gestion des forêts. Une telle attitude - liée au fait que le problème central d'une gestion et d'une direction appropriées du secteur forestier n'est pas inclus dans les objectifs du plan, et que la volonté politique fait clairement défaut de la part des gouvernements - ne laisse que peu d'espoir pour la gestion durable des forêts de la région. Décembre 2000.

L'Union européenne est le principal responsable de la déforestation

Bien que la situation du Bassin du Congo ait été moins diffusée que celle de l'Amazonie, la déforestation est alarmante dans les six pays de la région (le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, la République du Congo, la Guinée Equatoriale et le Gabon). Le 11 septembre 2001 les Amis de la Terre et l'ONG Forests Monitor ont présenté aux médias plusieurs études de cas sur les impacts sociaux, environnementaux et économiques résultant des activités des entreprises forestières européennes en Afrique centrale. L'ONG Forests Monitor a centré son travail sur le cas du Bassin du Congo, et a mené dans ce sens une étude sur l'impact des industries européennes sur les forêts. L'étude révèle que plus de 11 millions d'hectares sont actuellement exploités par des entreprises aux capitaux européens, dont la plupart sont françaises. La France est en outre le principal importateur européen de bois en provenance du Bassin du Congo, avec 19% des importations totales.

Les activités des groupes français (Bolloré, Rougier, Thanry, Interwood, Pasquet) sont particulièrement inquiétantes. Ces entreprises ne suivent généralement aucun plan de gestion forestière, et sont rarement conformes à la législation en vigueur. L'abattage au-delà des limites de la concession, la coupe sans respect des diamètres minimum établis, l'exploitation d'espèces menacées sont des pratiques courantes pour elles.

Quant aux bénéfices économiques et sociaux de l'exploitation du bois, les conclusions sont également alarmantes. Les promoteurs de l'industrie forestière la présentent comme la meilleure option d'utilisation des forêts d'Afrique centrale, et mettent l'accent sur les bénéfices directs découlant de la création d'emplois et du développement en infrastructure par la construction d'écoles, de centres de soins médicaux et d'églises. Mais le rapport révèle une réalité plus complexe, et beaucoup moins positive. En 1999, en dépit du fait que la valeur du bois importé des pays d'Afrique centrale par l'Union européenne ait été de 609 millions de dollars, les communautés locales ont reçu très peu, ou rien, de cet argent. C'est ainsi que les grandes entreprises européennes continuent de s'approprier les ressources forestières africaines.

A l'heure actuelle, l'Union européenne est le principal importateur de bois tropical provenant du Bassin du Congo, avec 63% des importations totales (chiffres de 1999). "Les pays européens consommateurs doivent

reconnaître leur responsabilité et prendre des mesures concrètes pour arrêter la production et le commerce illégaux de bois, telles, entre autres, que l'interdiction d'importation de ce bois, et des peines pécuniaires lourdes appliquées aux entreprises européennes concernées par ce genre de commerce", a déclaré Samuel Nguiffo, membre d'Amis de la Terre Cameroun. Par: Frédéric Castell. Décembre 2001.

La coupe d'une des forêts primaires les plus étendues du monde

Six pays d'Afrique centrale - la Guinée Equatoriale, la République du Congo (Brazzaville), la République démocratique du Congo (l'ancien Zaïre), le Cameroun et la République Centrafricaine - partagent l'écosystème de forêt tropicale du bassin du Congo, où se trouve l'un des plus larges blocs contigus de forêt tropicale du monde, le deuxième après le bassin de l'Amazone en Amérique du Sud, en termes de superficie de forêt non fragmentée.

Les services rendus aux écosystèmes par cette région sont bien connus: la protection des bassins, le maintien de la quantité d'eau et de sa qualité, la régularisation des patrons climatiques locaux et la conservation de la diversité biologique. En outre, ses forêts sont le foyer d'un grand nombre de peuples aux cultures diverses, qui dépendent d'elles pour leur nourriture, leur abri et leurs médicaments.

D'autre part, les forêts tropicales d'Afrique centrale ont pris une importance notoire depuis la destruction des forêts tropicales voisines en Afrique Occidentale par l'exploitation, le morcellement et la coupe effectués pour faire place à l'agriculture. Pourtant, et malgré la gravité de la situation, les gouvernements d'Afrique centrale, pressés par les créanciers multilatéraux et bilatéraux, parcourent un chemin semblable et favorisent l'exploitation industrielle du bois suivant des politiques d'ajustement structural et de libéralisation. Entre temps, les populations locales ont été exclues des processus, dans la prise de décisions qui ne tiennent pas compte leurs besoins et conduisent à la disparition de leurs foyers et de leurs moyens de vie.

En Afrique centrale, l'exploitation commerciale a érodé pendant plus de 40 ans les forêts côtières, d'accès plus facile, et s'étend maintenant vers les forêts intérieures lointaines du bassin du Congo. Suivant les données disponibles, la couverture boisée de l'Afrique centrale est de 1 863 000

km², dont 68% sont groupés en blocs contigus non interrompus par des voies publiques. Mais il est important de souligner que la situation empire rapidement, puisque 41% de ces zones vierges ont déjà été allouées à des concessions d'exploitation commerciale, dont 33% au Congo (Zaire) et 68% en Guinée Equatoriale.

Bien que l'industrie forestière se centre sur les essences de plus grande valeur commerciale, elle agit sur une grande échelle, et elle a été identifiée comme une des causes majeures de la déforestation dans le monde, en particulier parce qu'elle implique la construction de routes permettant l'accès aux forêts et le transport des grumes. L'expansion de l'exploitation trace un réseau de voies d'accès dans des régions jadis lointaines, avec des conséquences écologiques négatives (déforestation, morcellement, changement de microclimats, perte de la diversité biologique, modifications dans la qualité et la quantité du système hydrique local), des conséquences sociales également négatives (expropriation de terres des habitants locaux, perte de moyens de vie, abus contre les droits de l'homme), et des activités économiques non renouvelables, telles que la coupe des forêts en faveur de l'agriculture à grande échelle et la chasse d'animaux à des fins commerciales. Dans toutes les régions, l'exploitation commerciale est la première étape dans les processus de déforestation.

Durant les années 90, les exportations de bois d'Afrique centrale (grumes, bois scié, bois de placage et contreplaqué) ont constamment augmenté, l'Europe étant l'importateur le plus fort de 1993 à 1999, quoique dépassé en 1996-97 par les pays asiatiques. En raison du volume des ressources financières et logistiques requises pour les opérations à grande échelle et à long terme, la plupart des activités d'exploitation de bois sont entre les mains de groupes multinationaux étrangers travaillant avec un réseau complexe de compagnies subsidiaires, qui comprend des entreprises locales et étrangères.

Les politiques locales favorisent en fait le même modèle d'exploitation forestière appliqué autrefois par les puissances coloniales pour exploiter les forêts comme source d'approvisionnement en bois sous le régime de concessions. Ce lourd héritage, joint aux exigences minimales des normes et pratiques de gestion forestière, et à la faiblesse des réglementations, des contrôles et de la capacité de les appliquer avec efficacité, ont fait des gouvernements d'Afrique centrale une proie facile pour la convoitise des entreprises transnationales, qui se frayent un chemin vers les concessions à travers les conditions imposées aux gouvernements par

les institutions financières multinationales et l'Organisation mondiale du commerce.

Dans le modèle de forêt-pour-l'exportation il n'y a pas de place pour les chasseurs-cueilleurs, les petits agriculteurs ou les pêcheurs. Il n'y a pas de place non plus pour la conservation de la diversité biologique. Il n'y a pas de place pour les identités spirituelles et culturelles des peuples des forêts, ni pour des bénéfices à long terme équitablement partagés par les populations locales. Il est grand temps que les puissances économiques et les gouvernements arrêtent de mentir en disant que la production industrielle de bois contribue à réduire la pauvreté. Il est bien connu et bien documenté que l'exploitation forestière provoque un accroissement de la pauvreté, et que le développement de l'exploitation entraîne souvent la déforestation, ainsi qu'une redistribution de la richesse qui bénéficie une minorité (des élites nationales et des compagnies étrangères), creusant ainsi le fossé entre les riches et les pauvres.

La communauté internationale a reconnu le rôle clé des forêts, et s'est engagée à les conserver au moyen de processus mondiaux tels que la Convention sur la Diversité biologique. La communauté internationale inclut, bien évidemment, les gouvernements des six pays de la région, mais aussi des gouvernements européens, asiatiques et autres, qui consomment la plupart du bois tiré. Elle inclut aussi les pays d'origine des compagnies forestières qui coupent et morcellent cet écosystème de forêts unique au monde. Dans ce cas, le respect des engagements implique clairement de reconnaître que les activités pour la protection de ces forêts doivent prévaloir sur les activités qui la détruisent, et que pour atteindre cet objectif, un effort concerté de la communauté internationale est indispensable. Mai 2002.

Déclaration des ONGs en réunion ministérielle sur la foresterie illégale

La déclaration suivante a été faite par les ONGs africaines présentes à la Rencontre de planification ministérielle d'application de la loi forestière et du bon gouvernement qui s'est tenue à Brazzaville, République du Congo, du 18 au 21 juin 2002.

"Il n'existe pratiquement aucun doute que les délits contre les forêts sont généralisés, qu'ils causent des préjudices énormes à l'environnement et à l'économie, et qu'ils affectent particulièrement les plus pauvres. Presque

partout, les ressources des forêts sont sous la menace d'activités délictueuses menées par des exploitants de bois, des commerçants sans scrupules et des fonctionnaires gouvernementaux corrompus.

Nous, les ONGs présentes à cette réunion, considérons non seulement nécessaire, mais approprié, de prendre une position claire, nous basant sur nos expériences et dans une perspective d'ONG, sur le thème en discussion (l'exploitation illégale de bois). C'est pour cette raison qu'en plus des points déjà présentés, et pour souligner et situer certains de ces points dans le contexte spécifique du thème, nous soumettons à considération les aspects suivants:

Problèmes / Thèmes

1. Le commerce sans entrave de "bois de conflit": durant les conflits armés, les acteurs non étatiques (des groupes et des factions rebelles) octroient des concessions et/ou mènent des activités forestières dans le seul but de financer leurs activités de guerre. Les gouvernements internationaux et régionaux font preuve de grande indifférence à l'égard de ces faits.
2. Manque de transparence. Absence de mécanismes pour que les ONGs et les communautés indigènes et locales puissent exercer des activités de contrôle indépendantes sur les forêts.
3. Manque d'un appui approprié pour que les ONGs puissent réaliser un contrôle indépendant. Génération de capacité. Assistance financière.
4. Les pays développés appuient les multinationales qui pratiquent l'abattage illégal dans les pays producteurs (Afrique).

Lignes d'action

- Les gouvernements régionaux et la communauté internationale doivent interdire le commerce de "bois de conflit".
- Les gouvernements doivent gérer le secteur forestier de manière transparente, de la négociation des contrats de concession à la commercialisation des produits forestiers.
- Les donateurs et la communauté internationale doivent établir des conditions concernant l'abattage illégal et autres délits forestiers, dans les négociations concernant l'assistance et les donations.

- Les gouvernements doivent adopter des législations qui permettent la participation effective des communautés locales dans la gestion de la forêt et la libre action des ONGs.
- La communauté des donateurs doit encourager et appuyer le contrôle indépendant des activités forestières effectué par les ONGs et les communautés indigènes et locales.
- Les pays développés doivent cesser d'appuyer les entreprises de leurs pays qui réalisent des activités forestières illégales en Afrique, et doivent interdire l'importation de produits forestiers provenant de "forêts non gérées".

Déclaration présentée par: Save My Future (SAMFU) Foundation, Liberia; Friends of the Nation, Centre de l'Environnement et le Développement (CED), Cameroun; Comité Consultatif des ONG de Conservation et de l'Environnement (CCOCE), Congo; Conseil Provincial des ONG de Kinshasa, Congo/Kinshasa; Comité de Liaison des ONG du Congo (CLONG Congo), Congo. Par: Silas Siakor. Juin 2002.

ANGOLA

La guerre détruit les forêts

La déforestation est devenue un des problèmes de l'environnement les plus aigus d'Angola, exacerbant en outre le manque d'eau et l'érosion du sol. La longue guerre civile qui s'est prolongée de 1975 à 1991, et les hostilités continuelles entre des groupes rivaux qui persistent depuis lors ont non seulement provoqué des pertes humaines et matérielles, mais ont également eu des conséquences sévères sur les forêts. On estime que la déforestation est une des conséquences environnementales les plus importantes d'un tel état de violence et de dévastation.

Entre 1992 et 1994 environ un million et demi de personnes ont été déplacées à cause de la guerre. Pour pourvoir à leurs besoins urgents de bois pour la cuisson d'aliments et le chauffage, elles ont été obligées de couper de vastes étendues de forêts et de plantations. Leur nomadisme forcé, et le manque de tout moyen de subsistance a déclenché un processus accéléré de destruction des forêts. La perte de la couverture boisée favorise l'érosion. Bien que la déforestation affecte tout le territoire d'Angola, elle a été particulièrement intense dans la région montagneuse centrale, dévastée par la guerre. Là, pendant la saison des pluies les

averses emportent la couche superficielle fertile des plaines dénudées d'arbres.

Du fait que l'Angola est le deuxième pays africain producteur de pétrole - après le Nigeria - sa population devrait avoir un accès facile à cette ressource en remplacement du bois de chauffage. Mais le pétrole n'est disponible qu'à Luanda, la capitale, tandis que les paysans, qui constituent la majorité de la population, sont encore presque entièrement dépendants du bois. Cette situation, jointe aux conséquences de la guerre, a provoqué la perte massive des forêts. Novembre 1999.

AFRIQUE DU SUD

L'industrie de la pulpe se développe encore

Une nouvelle usine de pâte, qui produira de 400 000 à 500 000 tonnes métriques par an, destinées surtout à l'exportation, est prévue pour le triangle Umtata-Kokstad-Ugie. Suivant Enoch Gogongwana, membre du Conseil exécutif provincial pour les affaires économiques, l'environnement et le tourisme, ce projet devrait créer 600 emplois directs, et 1000 emplois indirects. L'investissement total est d'environ un milliard et demi de rand.

Ce calcul implique un coût de 937 000 rand par poste de travail - direct ou indirect - que l'on crée. En comparaison, un projet communautaire concernant les forêts, qui sera mis en oeuvre à Mkambati, va fournir 138 postes à un coût de 6 000 rand chacun, et la propriété et la gestion des plus de 10 entreprises y prenant part seront dans les mains de la communauté, ce qui veut dire que l'argent y restera.

D'autre part, les impacts sur l'environnement et sur la santé provoqués par les usines de pâte ne sont pas nouveaux en Afrique du Sud. Il a été dit que "l'odeur, l'étouffement et la sensation de brûlure de la peau sont terribles, lorsqu'on passe en voiture près de Nelsruit". Si la nouvelle usine est installée dans le triangle Kokstad-Ugie-Umtata, au moins une rivière risque d'être polluée, puisque toutes les rivières de la région débouchent dans l'Umzimvubu, qui reçoit 56% de l'eau du Transkei. Octobre 1997.

Les "bénéfices sociaux" des plantations d'arbres

L'Association de propriétaires de forêts a récemment publié un rapport avec les résultats d'une enquête, menée pendant les neuf premiers mois

de l'année dernière, sur "le crime et la violence" dans les soi-disant "forêts" d'Afrique du Sud, qui sont en fait de grandes plantations industrielles de pins et d'eucalyptus, dans la zone de Kuazulu Natal. L'enquête a porté sur 54% du reboisement total du pays, soit plus de 800 000 hectares.

D'après le directeur forestier d'une compagnie, les plantations "ont été des paradis de sécurité pour les peuples des villages en bordure des plantations, où la violence faisait des ravages".

Le crime, l'incendie malveillant et le vol sont les principaux problèmes, d'après les résultats de l'enquête. Les crimes contre la personne ont provoqué 380 morts et 115 blessés de gravité. Suivant le rapport, "on tirait sur les personnes qui allaient au travail et sur les camions qui transportaient du bois, et l'intimidation est devenue un problème très grave". Dans la période concernée, 1 093 incendies forestiers - soit 74% du total - ont été volontaires, et ils ont affecté une surface d'environ 2 825. De même, quelque 30 000 tonnes de bois ont été volées.

L'industrie en est "profondément inquiète", et les sociétés les plus importantes (y compris Mondi et Sappi) se sont réunies avec le Service de la police et les Forces de la défense nationale d'Afrique du Sud pour trouver des solutions. De fortes sommes ont également été investies dans le domaine de la sécurité, du combat des incendies et des installations de communication. Décembre 1997.

Une bonne nouvelle!

Le Parc national Kruger sera élargi de 5 000 hectares, tandis qu'en vertu du même accord récemment conclu, la communauté Makuleke récupère ses droits sur 25 000 hectares du parc en question. La reconnaissance des droits territoriaux des Makuleke vient à point pour la célébration du centenaire du Parc national Kruger, le 25 mars. En 1968, la communauté Makuleke s'était vue forcée d'abandonner ses terres et de s'installer à la lisière du parc. Aux termes de l'accord passé entre la communauté et l'autorité nationale des Parcs nationaux d'Afrique du Sud (South Africa National Parks), la zone de Pafuri - située au nord du parc - sera rendue à la communauté de 1 800 familles Makuleke, tout en maintenant son statut de conservation de la région. "Nous avons ici une étendue très importante de biens réels, qui doit être préservée pour notre peuple. Cependant, il est essentiel que ceci se passe dans un contexte de plein accès, et de

pleine utilisation de la terre, de la part du peuple. C'est une de ces situations où tout le monde est gagnant", a dit le porte-parole de la communauté Makuleke. Mars 1998.

Les voies de la puissante industrie de la pulpe

Les plantations de bois ont fait partie du paysage d'Afrique du Sud pendant plus d'un siècle. La colonisation apporta une grande variété d'espèces exotiques. Certaines ne réussirent pas, mais il fut bientôt évident que les acacias et les eucalyptus australiens s'adaptaient bien aux conditions de l'environnement dans la région de l'Est du pays.

Il a toujours été accepté que ces deux espèces, jointes aux pins introduits plus récemment, jouent un rôle important dans l'économie locale. Du fait que les forêts autochtones avaient été décimées au cours du siècle dernier, il était nécessaire de les remplacer par des espèces de croissance rapide, afin de satisfaire la demande croissante de bois de charpente, d'étais pour les mines, de matériel d'emballage et, plus récemment, de bois de pulpe. La situation a commencé à changer lorsqu'on s'est aperçu que la demande extérieure de produits ligneux pouvait stimuler les exportations d'Afrique du Sud.

Vers 1950, une manufacture italienne de rayonne s'est installée dans le village côtier de Mkomazi. Les effluents de l'installation étaient déversés directement dans une rivière qui débouchait dans la mer à quelques kilomètres de distance. Ce fut la première occasion pour les Sud-africains de goûter (et de sentir) la pollution atmosphérique et marine grave.

Plus tard, la manufacture SAPPI s'est installée sur le fleuve Tukela, dans le village de Mandeni. L'odeur de l'établissement pouvait être perçue dans un rayon de 50 kilomètres, tandis que les effluents étaient déversés dans une vaste étendue de terre proche de l'usine.

C'est seulement après que l'usine gigantesque de SAPPI à Ngodwana et l'établissement de MONDI à Richards Bay aient lancé la production, que les gens ont commencé à prendre la situation au sérieux. L'éveil d'une conscience environnementale leur a permis de voir le rapport entre les maladies respiratoires et la pollution atmosphérique. Les photographies de poissons morts à la une des journaux, après un grand déversement d'effluents qui s'était produit à Ngodwana, ont fait que les citoyens

commencent à se poser des questions sur les impacts réels de cette industrie.

Puisqu'elles avaient besoin de bois comme matière première pour le fonctionnement de leurs fabriques, les compagnies SAPPI et MONDI, et d'autres de moindre envergure, se sont lancées dans l'achat de terres, qu'elles payaient très cher lorsqu'elles se trouvaient à proximité de leurs établissements, de manière à regrouper leurs activités dans de vastes propriétés, et à baisser les coûts de transport.

Dans leur hâte de planter les terres récemment acquises, ils ont fait très peu attention aux aspects environnementaux. Des arbres ont été plantés dans des marais et des courants d'eau, tandis que l'on payait des bonus aux tenanciers de ces terres pour qu'ils optimisent leur rendement. Même des terres domaniales, incluant des routes, des réserves et des pâturages communaux, ont été plantées d'arbres, sans aucun souci des conséquences écologiques.

A la même époque, le gouvernement sud-africain décida de commercialiser les plantations forestières de l'Etat, et c'est ainsi que SAFCOL est née (Compagnie forestière sud-africaine). En peu de temps, SAFCOL aussi a rejoint la course et s'est mise à planter des arbres dans des prairies naturelles qui avaient préalablement été exclues, en raison de leur sensibilité écologique.

Les voies empruntées par les compagnies forestières

Il a été estimé que les sociétés responsables de l'expansion des plantations de bois de pulpe en Afrique du Sud dépensent plus d'argent et d'énergie en propagande, que dans une véritable protection et restauration de l'environnement. Leur réaction aux critiques grandissantes de l'opinion publique a été de dépenser encore plus d'argent en publicité dans des revues et des journaux. Ils sponsorisent également de nombreux projets "environnementaux", qui vont des livres sur les oiseaux et les fleurs, à l'éducation et au recyclage des déchets.

Ces dernières années, les sociétés forestières ont inclus dans leur stratégie d'embaucher des "environnementalistes", pour faire face aux critiques. Dans beaucoup de cas ces personnes sont recrutées dans les agences de conservation du gouvernement, et semblent se laisser facilement tenter par la possibilité de travailler dans le privé. Ces "environnementalistes" payés jouent le rôle de porte-parole, font des déclarations aux médias et parlent dans les écoles et dans les clubs, pour

diffuser le message que leurs employeurs sont vraiment en train d'améliorer l'environnement en plantant des milliers d'arbres exotiques. Le lavage de cerveaux inclut la distribution de semences de pin aux écoliers, dans les expositions et les foires. Les personnes mal informées sont ainsi portées à croire, à tort, que tous les arbres sont bons.

Afin de calmer les esprits quant à la perte de la nappe d'eau superficielle, ils ont creusé des puits dans les zones affectées. Ainsi, des gens qui avaient accès à de l'eau propre pratiquement devant leur porte, doivent maintenant transporter de l'eau sur de longues distances, pour leurs maisons et leurs jardins. Des zones où des bananes, des pommes de terre et des choux poussaient sans besoin d'irrigation, sont maintenant trop sèches pour ces cultures.

Les bestiaux et les chèvres se bousculent autour des rares sources naturelles et rivières qui restent, endommageant les rives, polluant l'eau et la rendant inapte à la consommation humaine.

Pour leurrer la communauté, les deux grands producteurs de bois de pulpe se sont embarqués dans la promotion de "parcelles forestières communautaires" à grande échelle dans les zones rurales, et MONDI déclare que leur projet fait partie du RDP (Projet gouvernemental de reconstruction et de développement).

Les compagnies fournissent les semences et l'information de base pour l'établissement des parcelles forestières, après avoir persuadé les agriculteurs qu'ils vont s'enrichir lorsque leurs arbres seront prêts à l'abattage, dans sept ou huit ans!

Ce qu'ils ne font pas, c'est informer les candidats à la propriété de ces parcelles sur les conséquences environnementales et sociales de leurs actions:

- Ils ne les préviennent pas qu'il faut éviter de planter dans les marais ou les berges des rivières et des ruisseaux.
- Ils ne leur disent pas qu'ils devront trouver d'autres pâturages pour leur bétail.
- Ils ne leur font pas voir que leur terre ne produira pas de revenus pendant les sept prochaines années au moins.
- Ils ne sont pas prévenus que leur approvisionnement sera négativement affecté.

- Ils ne sont pas informés que la compagnie ne garantit pas l'achat de leurs arbres quand ils seront prêts.
- Ils ne sont pas correctement informés sur les coûts des services fournis par la compagnie.
- Ils ne sont pas informés qu'il sera très difficile et très cher de réaménager des pâturages et des cultures agricoles sur leurs terres.

Les déclarations sur la création d'emplois pour la population locale ne racontent pas ce qui est arrivé à ceux qui travaillaient la terre auparavant. Avec l'expansion des terres appartenant aux entreprises de plantation, de nombreuses personnes qui travaillaient à la production de légumes, de canne à sucre ou de bétail sont expulsées de leurs foyers et des terres qu'ils avaient occupées pendant des années. La politique des compagnies de plantation est de regrouper les petites propriétés dans des "blocs" pouvant être gérés par un seul "forestier". Les maisons, les étables et les logements du personnel des fermes sont démolis pour faire de la place aux plantations. Ceux qui y ont vécu toute leur vie sont forcés de déménager vers des zones tribales surpeuplées, où ils doivent rebâtir une maison, envoyer leurs enfants à des écoles également surpeuplées, et trouver un nouveau travail dans des activités qu'ils ne maîtrisent pas.

Ce qui aggrave encore les choses, c'est que les postes de travail créés par les entreprises forestières sont dérivés à des agents d'embauche qui ne sont pas obligés d'offrir les bénéfices en sécurité sociale inhérents à l'emploi permanent. Beaucoup de ces agents préfèrent employer des immigrants clandestins, qui sont prêts à travailler pour des salaires inférieurs et qui n'ont pas le droit d'appartenir à un syndicat.

La complicité de l'Etat dans le développement de l'industrie

Les papeteries en Afrique du Sud ont reçu de fortes stimulations fiscales, autant directes, par la Corporation pour le développement industriel, qu'indirectes, par des bénéfices tels que l'eau et l'électricité bon marché, la liberté de pollution, et des lois fiscales très favorables.

Ceci donne à l'industrie un avantage considérable, comme le fait son adresse à manipuler le prix des rondins grâce à l'étendue de ses plantations. En maintenant le prix du bois brut aussi bas que possible, on peut s'assurer que le gros des profits reviendra aux usines.

Autant MONDI que SAPPI ont acheté des usines en Europe et dans plusieurs pays du Nord. L'explication en est simple: ils ont besoin d'un débouché garanti pour les produits de leurs opérations sud-africaines. Une explication moins évidente peut être que ces investissements sont un moyen de blanchir le surplus accumulé des profits obtenus aux dépens de l'environnement et du peuple sud-africain.

L'expansion prévue des plantations

L'intention déclarée de l'industrie de la pulpe est d'élargir de 600 000 hectares la zone de plantations en Afrique du Sud. Cette étendue viendra s'ajouter au million et demi déjà existant. Ils entendent également entreprendre de vastes plantations au Mozambique.

Ce qui est très inquiétant, c'est que des recherches intensives sont menées actuellement sur des variétés d'eucalyptus résistantes au froid. Le succès de cette recherche pourrait signifier que de vastes régions de l'intérieur du pays, aujourd'hui occupées par des prairies et des cultures de céréales, seraient les victimes des plantations forestières.

Les vastes prairies à l'intérieur de la ceinture côtière sub-tropicale sont vitales pour la production d'eau en Afrique du Sud. Elles absorbent l'eau des pluies estivales, et la déversent ensuite peu à peu dans les rivières pour alimenter les bassins pendant la période sèche de l'hiver. Si de larges étendues de plantations forestières y étaient établies, cela mettrait en danger l'approvisionnement en eau pour les fermiers et pour la population des villes situées en amont, et aggraverait également l'érosion du sol.

MONDI a importé des machines informatisées pour le traitement du bois. Ces machines travaillent 24 heures par jour, abattant, tronçonnant, écorçant, débitant et entassant le bois. Trois personnes, assurant trois services de 8 heures, font le travail de 200 personnes utilisant des méthodes manuelles, ce qui veut dire que 197 personnes deviennent excédentaires par le fait d'une seule machine.

Beaucoup d'exploitants de plantations ont remplacé les méthodes manuelles de désherbage par l'utilisation de pesticides appliqués par des spécialistes extérieurs. Une fois de plus, le résultat est une diminution de la main d'œuvre employée par l'industrie.

En somme - ici comme ailleurs - ce modèle forestier est en train de montrer clairement que, malgré les bénéfices qu'il rapporte aux grandes sociétés, ses impacts sociaux et environnementaux font que, à long

terme, il ne puisse être durable. Les gens d'Afrique du Sud commencent déjà à organiser l'opposition. Les effets sur l'environnement et sur la société deviennent plus clairs à mesure que l'industrie occupe de nouvelles terres dans le pays, et même dans les pays voisins. Juillet 1998.

Les plantations d'arbres exotiques sont des déserts verts

Ce qui suit est une contribution qu'un nouvel ami du WRM nous a demandé de diffuser, et qui souligne les problèmes provoqués dans son pays par les monocultures forestières.

S'adapter ou mourir

Je vis dans la province de Mpumalanga (où le soleil se lève), en Afrique du Sud. J'habite dans une réserve protégée, proche des grottes et des forêts de Sudwala. La zone qui entoure la réserve est couverte de plantations d'espèces exotiques, et il est facile de voir l'effet de ce modèle sur l'environnement.

Je pense souvent à la montagne. J'imagine que toute chose vivante y est lumineuse, et qu'elle brille la nuit. J'aime penser que les plantes ont une lumière douce, et que les arbres comme le figuier sauvage géant ou le bel ocotea doivent briller davantage. Les insectes reluisent, une souris étincelle, le hibou rayonne, un léopard resplendit. De la réserve je vois la montagne, luisante de vie. Lorsque je regarde au-delà, dans les vastes zones d'arbres exotiques, je ne vois qu'une lueur monotone. Les plantations d'arbres exotiques SONT des déserts verts. Elles étouffent la vie indigène, ne permettant pas que l'eau et la lumière alimentent leur croissance. Pas de plantes, ni d'insectes, ni d'oiseaux, ni de reptiles, ni de mammifères. De petits carrés de plantes autochtones sont préservés, surtout comme un exercice de relations publiques, et cela ne suffit pas à compenser la perte d'habitat. Des programmes sont mis en place pour nettoyer les voies d'eau bouchées, mais cela va trop lentement, et on dirait que dans l'ensemble ils ont peu d'effet, puisque de vastes bassins devraient être dégagés. Beaucoup d'habitants de cette région voient que la pénurie d'eau s'accroît rapidement, à cause des plantations. Il existe des lois pour protéger les marais, mais on ne les fait pas respecter par manque de personnel. Je suis persuadé que les plantations exotiques devraient être abattues sans délai. Aucun nouveau permis de plantation ne devrait être accordé. Les propriétaires des plantations devraient se

tourner vers des productions favorables à l'environnement, qui occuperaient davantage de main d'oeuvre, puisque les récoltes sont annuelles.

Ce n'est pas agréable d'avoir soif, c'est pourquoi l'eau est si entourée d'émotion. La pénurie d'eau pourrait provoquer des conflits sérieux dans l'avenir, puisque plusieurs pays du sud de l'Afrique partagent des rivières à leurs frontières. En septembre 1998, des troupes d'Afrique du Sud et du Botswana ont envahi Lesotho pour réprimer un soulèvement politique. Il y a eu des combats féroces pour s'emparer du barrage de Katse, un point vital du projet Highlands Water de Lesotho. Ce projet concerne les réserves d'eau pour l'Afrique du Sud. Il a été suggéré que la guerre a été motivée, du moins en partie, par le besoin de s'assurer cette réserve d'eau stratégique.

Face à la consommation croissante d'énergie, l'humanité est au bord d'une crise très grave. Nous devrions en ce moment nous occuper de la terre, la traiter avec respect, corriger les erreurs du passé, puisque notre survie dépend de la biodiversité. Je pense que nous devrions adapter notre manière de penser, et reconnaître notre dépendance de la nature. Notre environnement nous modèle; nous devons donc le maintenir en bonne santé". Par: Philip Owen Avril 1999.

La privatisation des plantations

En mars 1999 le gouvernement d'Afrique du Sud a annoncé que les plantations forestières de l'entreprise SAFCOL, propriété de l'Etat, seraient privatisées. L'entreprise possède 320 000 hectares de plantations commerciales et autres propriétés, évaluées entre un milliard et un milliard et demi de rand (soit environ 160 à 250 millions de dollars USA). Malgré la déclaration d'une série d'intentions à caractère social qui seraient impliquées dans cette décision (la création de postes de travail, le développement des ressources humaines, la promotion de formes différentes de propriété, et le développement des activités dérivées), en fait les véritables bénéficiaires seront les grandes sociétés nationales et transnationales.

L'une d'elles est MONDI, qui est également une des plus grandes et puissantes industries dans le secteur de la pulpe et du papier en Afrique du Sud. Ses plantations se sont élargies, sans aucun souci des impacts provoqués sur le sol, la prairie, les marais et les cours d'eau, et mettant

en danger l'approvisionnement en eau. Même des terres domaniales, telles que des réserves et des pâturages communaux, ont été plantées de monocultures forestières. Les impacts sur la santé et sur l'environnement provoqués par ses usines de pâte ont beaucoup inquiété également, et soulevé des résistances au niveau des communautés concernées. La compagnie a adopté une politique d'expansion agressive. En mai 1996, MONDI est devenue l'un des trois plus gros actionnaires d'Aracruz Celulose. Elle a de même acheté des usines en Europe et dans d'autres pays du Nord.

La compagnie pense maintenant tirer profit de la privatisation de SAFCOL, pour concentrer encore plus ses activités sur la pulpe et le papier. L'idée est de vendre une partie de ses plantations ligneuses et de ses scieries à Mpumalanga, et de lier cette vente à celle de SAFCOL, pour obtenir des bénéfices plus élevés. Les 120 000 hectares de plantations de SAFCOL à Mpumalanga, joints aux 143 000 hectares que MONDI possède à Mpumalanga et Swaziland, font un total de 263 000 hectares de plantations, composés de 195 000 hectares de bois de pulpe, et de 68 000 hectares de bois dur. Plusieurs des plantations de SAFCOL et de MONDI sont contiguës, de sorte qu'il est facile de les transformer en unités d'aménagement, afin de "permettre la production de produits de haute qualité à un prix suffisamment bas pour les marchés internationaux". MONDI réduirait ainsi sa participation dans le secteur du sciage, où la demande de débités est en baisse et les prix sont en hausse, et se concentrerait dans ce qui est le noyau de son activité, la pulpe, le papier et le conditionnement. MONDI est propriétaire de 460 000 hectares supplémentaires en Afrique du Sud, qu'elle garderait comme source de matière première pour ses usines de pâte.

Mais MONDI n'est pas la seule intéressée par cette vente. L'autre grand partenaire dans l'industrie de la pulpe - SAPPi - figure aussi parmi les 16 de la liste. D'autres entreprises internationales autonomes sont: le groupe suédois Saab, dans le domaine de la défense et l'automobile; la société indonésienne Barito Pacific Timber, et le groupe saoudien Tarik Al-Zahid. La liste inclut également deux autres compagnies étrangères en consortium avec des entreprises sud-africaines: le consortium Londoloza Eco - African Forest Holdings, intégré par le groupe italien Mauro Saviola, Magnaboard Holdings et Formalchem Holdings, et Madiba Forestry Consortium, intégré par York Timber Organisation, la société portugaise Sonae Industria et le groupe de production d'énergie Madiba Mills.

Les intéressés peuvent formuler des offres pour la totalité des actions, pour un des sept portefeuilles en vente, ou pour une combinaison de ces derniers. Les terres sur lesquelles se trouvent les plantations ne sont pas à vendre. En échange, elles feront l'objet d'un affermage à long terme. Les offrants devront faire un paiement initial suivi de paiements annuels successifs, dont le montant correspondra à la valeur de la terre. Suivant les manifestations recueillies dans des cercles officiels, les conditions du contrat d'affermage devront inclure des clauses sur la gestion de l'environnement et les besoins des communautés. Certains des travailleurs de l'entreprise de l'Etat seront transférés à la nouvelle entreprise, avec le même salaire qu'ils percevaient à SAFCOL, et leur nombre devra être proportionnel à la moyenne de travailleurs par hectare dans le secteur.

Si l'on regarde ce processus dans le contexte des performances négatives des deux entreprises dans les domaines environnemental et social, on conclut que les communautés locales, les travailleurs forestiers et les environnementalistes devront se faire entendre pour que les conditions actuelles soient améliorées. Ce qui est clair est que les principaux bénéficiaires de cette privatisation seront les grandes entreprises privées. Mai 1999.

La résistance aux monocultures forestières dans les prairies

Bien que la surface couverte de forêts en Afrique du Sud ne soit que d'environ 300 000 hectares, ce pays est un grand exportateurs de produits ligneux. Ils proviennent des plantations de pin et d'eucalyptus, qui se sont rapidement multipliées ces dernières décennies. De grandes entreprises - telles que SAPPI et MONDI - et l'Etat sud-africain lui-même - par l'intermédiaire de SAFCOL - ont été responsables de l'expansion des monocultures forestières dans la prairie. A l'heure actuelle, la superficie plantée atteint le million et demi d'hectares, tandis que la puissante industrie de la pulpe projette de l'élargir encore de 600 000 hectares. Les entreprises ont même l'intention d'établir de vastes peuplements au Mozambique. En cette époque de globalisation, MONDI se développe vers l'étranger, et depuis mai 1996 c'est l'un des principaux actionnaires d'Aracruz Celulose.

Malgré les efforts de propagande déployés par les sociétés propriétaires de plantations, qui essayent de se montrer comme des champions de la

conservation de la nature, l'opposition s'accroît. Et c'est que les effets des monocultures forestières, qui provoquent la réduction de la biodiversité dans la prairie, et la diminution du rendement hydrique, sont devenus évident. Des cas ont été rapportés également, de pollution de l'air et des rivières par l'industrie de la pulpe. Les petits agriculteurs ont été partiellement ou totalement écrasés par les entreprises, et se sont vus forcés de déplacer leur bétail ou même d'émigrer, abandonnant leurs terres. Dans la zone de Kwazulu Natal, 2 852 hectares de plantations ont été brûlés de manière intentionnelle. Ce genre d'action directe a été identifié comme le responsable de la plupart des incendies forestiers qui se sont produits en 1997.

Les gens sont en train de s'organiser, et de défier de plus en plus ouvertement l'expansion des plantations dans le pays. En outre, un autre mouvement a surgi (SAWaC, South African Water Crisis), constitué d'individus qui s'inquiètent de la crise croissante des ressources hydriques dans le pays, et qui essaient de la surmonter. La plupart des plantations se trouvent dans des zones de transition, entre les terres basses de la côte et les terres hautes, là où les pluies sont les plus fortes et où se trouve la plus grande biodiversité d'Afrique du Sud; c'est pourquoi leur impact sur ces deux ressources est d'une importance fondamentale. Juillet 1999.

Les plantations forestières industrielles: un patrimoine dangereux

Les plantations industrielles de bois sont appelées foresteries. C'est une appellation trompeuse, qui évoque l'image de belles forêts autochtones. L'Afrique du Sud a besoin de bois pour la fabrication de pâte à papier, pour la construction, l'ameublement et bien d'autres usages, mais il ne faut pas perdre de vue quel est le coût que le pays doit payer. Ces plantations sont des monocultures d'espèces envahissantes, des plantes exotiques qui couvrent de vastes étendues des sols les plus fertiles du pays.

Nous savons tous comment se sont répandus les acacias en Afrique du Sud, au point qu'ils sont aujourd'hui la mauvaise herbe la plus destructrice que nous ayons. L'acacia ne peut être extirpé que par l'exécution minutieuse d'un programme spécial. De même, les pins sont des espèces très envahissantes, surtout dans des régions froides comme notre

Drakensberg. Lorsque nous parcourons le pays, beaucoup des arbres que nous voyons sont des eucalyptus, qui envahissent eux aussi, petit à petit, notre terre.

Il y a à l'heure actuelle environ un million et demi d'hectares de plantations industrielles. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est l'estimation de l'existence d'un million six cent mille hectares additionnels envahis par une "jungle" d'espèces exotiques. Suivant un modèle du CSIR, on estime que les plantations forestières utilisent 1,4 billions de litres d'eau par an. Les zones envahies (et non plantées) d'arbres exotiques sont surtout peuplées de vieux arbres, qui poussent à proximité des cours d'eau, et consomment donc, en toute probabilité, au moins 2 milliards supplémentaires de mètres cubes d'eau.

Une telle situation demande que l'on se pose au moins deux questions fondamentales: L'industrie du bois va-t-elle continuer à exiger de la terre pour des plantations, tandis que notre pays subit leur invasion? Qui prendra la responsabilité d'éviter une invasion encore plus grande de ces arbres exotiques qui proviennent des plantations industrielles? Par: Bob de Laborde. Août 1999.

Le grand mensonge

L'industrie du tourisme a fait, et fait encore, beaucoup plus pour la gestion responsable de l'environnement que l'industrie "forestière". Peut-être pour la seule raison qu'elle est basée sur la biodiversité.

Les arbres exotiques détruisent la végétation autochtone, qu'ils remplacent. Une fois que la base de la chaîne alimentaire a disparu, la faune et la flore indigènes ne peuvent plus s'adapter à vivre au milieu d'une plantation. Lorsque l'on calcule le bénéfice économique de la plantation d'arbres, le coût de la destruction de l'environnement naturel est-il pris en compte?

Dans une région soumise à des contraintes hydriques, l'effet négatif des plantations d'espèces exotiques se voit immédiatement dans la disponibilité d'eau. Pendant les mois secs de l'hiver, la végétation native, en état récessif, se montre sèche et nue. Pourtant, les arbres exotiques sont verts. Ils accaparent l'eau par la pénétration profonde de leurs racines, et peuvent donc disposer d'eau toute l'année.

Il y a des milliers d'hectares de plantations "non gérées", des plantations envahissantes. Partout à Mpumalanga, on voit des pins, des eucalyptus et des acacias. Dans les vallées difficiles d'accès, ils forment des bosquets. Qui en est responsable? Les plantations industrielles elles-mêmes, bien entendu.

Le fait que cette industrie s'appelle elle-même "forestière" porte à confusion. Une monoculture ne peut jamais être considérée comme une forêt.

Le "bureau sans papier" est en train de devenir une réalité dans le monde entier. Il est plus simple, plus efficace et plus économique d'enregistrer des décisions, de transmettre des informations et de se communiquer par des moyens électroniques. Est-ce que le prix de la pâte à papier ne va pas tomber dans les deux ou trois prochaines décennies? S'il en est ainsi, beaucoup de pays sous-développés auront sur les bras d'énormes plantations d'espèces exotiques que personne ne coupera...

La plupart du bois produit en Afrique du Sud par les plantations est exporté pour satisfaire le besoin de pâte à papier des pays du Nord. Les pays développés utilisent notre terre, qui est bon marché, et notre travail, qui est aussi bon marché. Combien gagne un travailleur dans une plantation industrielle moyenne?

Dans la province de Mpumalanga, les plantations gérées occupent 615 000 hectares, et l'industrie de la province emploie 28 000 personnes. En moyenne, une personne sur 22 hectares. Sur chacun de ces 22 hectares, le droit d'exister a été refusé à tous les autres êtres autochtones. Ceci peut-il être considéré comme une pratique responsable?

L'industrie des plantations agira avec responsabilité lorsqu'elle s'engagera à NE PLUS planter ce qui reste de nos régions naturelles.

L'industrie des plantations agira avec responsabilité si elle se diversifie et consacre davantage de ressources à l'étude de l'utilisation d'espèces indigènes pour la fabrication de pulpe, à la place du pin. Le cannabis natif - croisé avec des variétés de chanvre industriel - n'en est qu'un exemple. Il est modéré dans sa consommation d'eau - puisqu'il est saisonnier -, il ne requiert pas de fertilisants, et il emploie davantage de main d'oeuvre.

L'industrie des plantations agira avec responsabilité si elle utilise son pouvoir - fruit des bénéfices obtenus et de sa capacité de négociation avec le gouvernement - pour adopter le cannabis et essayer ce genre de culture dans ses terres, dégradées par les plantations forestières. Je ne

suggère pas que l'industrie des plantations continue de s'élargir; je suggère qu'elle remplace ses arbres exotiques par du cannabis natif.

Il est vrai que le profit et la croissance sont les réalités de ce monde. Il suffit de conduire de Piet Retief à Blyde River Canyon pour s'en apercevoir. Mais si nous voulons assurer la survie du genre humain, il faut mettre l'accent sur le développement durable. Nous devons nous rendre compte que nous faisons partie de l'environnement, et que notre impact sur lui nous affecte directement. Nous devons concentrer tous nos efforts dans le travail avec l'environnement, pour minimiser notre impact sur lui, tout en accroissant la conscience environnementale de chaque individu. Par: Philip Owen. Septembre-octobre 1999.

Quel est le coût véritable des boisés?

Qu'est-ce qu'un boisé? S'agit-il d'un morceau de terrain où l'on plante des arbres pour pourvoir aux besoins des communautés rurales en bois de charpente et de chauffage? Ou bien c'est une petite fraction d'une gigantesque plantation industrielle, destinée à pourvoir aux besoins de pulpe et de papier des pays industrialisés?

Une réponse exacte à cette question m'aiderait à sortir de l'incertitude dans laquelle je suis plongé. Pourtant, aucune réponse claire ne s'est présentée, et au cours des vingt dernières années de ma vie à Zoulouland j'ai abouti aux conclusions suivantes.

La transformation des pâturages et des terres agricoles en peuplements d'eucalyptus a été conduite par les deux plus grandes entreprises de la zone. Avides d'avoir sous leur contrôle des terres aptes à la croissance de l'eucalyptus, à la fin des années 80 autant SAPPI que Mondi se sont embarquées dans l'achat de terres. De vastes surfaces qui avaient été des centaines de fermes indépendantes appartenant à des particuliers ont été achetées, à des prix qui, à l'époque, étaient perçus comme excessifs. De tels prix étaient le fait de la concurrence des deux géants, qui essayaient de ne pas laisser de brèche dans le processus de transformation des fermes en d'énormes étendues de monocultures forestières. Ceci avait permis d'augmenter les bénéfices des rares fermiers qui avaient pu résister jusqu'au bout, pendant que SAPPI et Mondi se battaient pour maintenir leurs sources de matière première.

Après l'achat des terres, ces entreprises ont entamé un processus qui incluait, avant tout, de sortir tous les travailleurs de leurs fermes et de démolir leurs logements. Des maisons particulières et des bâtiments de valeur, ainsi que des ateliers et des entrepôts, ont été détruits par les bulldozers pour faire place à d'interminables plantations d'eucalyptus.

Où sont allés les gens qui habitaient les fermes? Eh bien, les propriétaires blancs, qui avaient reçu de grandes sommes d'argent, ont pu s'installer dans des maisons confortables dans le moyen pays, à KwaZulu-Natal ou à Wester Cape (deux provinces d'Afrique du Sud), ou bien en Australie. Ce que sont devenus les travailleurs des établissements reste un mystère. Le surpeuplement rendait impossible leur retour dans les terres tribales. J'imagine que la plupart d'entre eux n'a eu d'autre recours que de se diriger vers les quartiers marginaux de Durban (le premier port du pays), ou vers Dukuduku (une zone de forêt sub-tropicale adjacente à Greater St.Lucia, site du patrimoine mondial) où ils pouvaient trouver de quoi vivre.

Une fois débarrassés des travailleurs non voulus, et des installations des fermes, les deux compagnies ont dû faire face à un autre problème: le nombreux personnel hérité en raison de l'achat de Watertimbers et de Shell Forestry (subsidaire de Royal Dutch Shell) de la part de SAPPI et Mondi, respectivement. En une journée - et au nom de la "rationalisation" - SAPPI a rayé 600 personnes de la liste de ses employés à Kwa-Mbonambi. La compagnie a ainsi économisé une forte somme d'argent, n'ayant plus à payer la sécurité sociale de ces employés permanents. Les risques de "syndicalisation" et de grève ont été transférés aux sous-contractants, qui ont été chargés de pourvoir la main d'oeuvre et d'autres services, pour des salaires misérables. Les travailleurs, qui avaient jusqu'alors joui des bénéfices habituels dans leur condition d'employés permanents, ont dû supplier, ou soudoyer, pour trouver du travail occasionnel, payé à la journée. Ce qui empirait encore la situation, c'était qu'ils étaient concurrencés par des immigrants clandestins désespérés, qui venaient du Mozambique. De nombreuses personnes des populations locales ont tout simplement refusé de travailler pour le salaire proposé, qui était d'environ US\$ 2 par jour.

Quel est le rapport de tout ceci avec les boisés, et en particulier avec les boisés des terres communautaires appartenant au Ngonyama Trust, représentant de Sa Majesté Goodwill Zwelethini, roi du peuple Zoulou?

Des boisés dont la superficie totale est de mille hectares, mais n'ont jamais fait l'objet d'application de permis de plantation, que la loi pourtant exige;

Des boisés qui appartiennent dans les faits aux grandes entreprises forestières, mais qui se trouvent dans des terres qui n'ont jamais été achetées ni affermées;

Des boisés qui ont poussé à partir de semences fournies par ces mêmes entreprises forestières, mais dont elles refusent de prendre la responsabilité quand il s'agit des problèmes environnementaux et sociaux qu'ils provoquent.

Dans la zone tribale de Sokhulu, située au nord de la baie Richards, il est clair que l'utilisation dominante du sol est la plantation d'eucalyptus. Comment cela s'est-il passé? Eh bien, la réponse est simple: Mondi avait acheté toute la terre qui appartenait à des blancs, entre les villages de Gingindhlovu, Babanango et Hluhluwe, mais cela ne suffisait pas à satisfaire les besoins en matière première de son usine de la baie Richards. Ella a donc dû tourner son regard vers les terres communautaires Kwa-Zulu, l'ancienne zone d'apartheid.

Le dénommé Projet de reconstruction et de développement, conduit par Mondi et basé sur les boisés, a eu tant de succès, qu'il n'y a presque plus de terre disponible dans toute la région de Sokhulu. La pauvre SAPPI, désespérée de ne pas pouvoir alimenter en matière première ses usines de Mandeni et Mkomazi, a été forcée de se tourner vers le Nord, vers la zone de prairies côtières de Maputaland. Elle était si désespérée qu'elle a même tenté sa chance au sud du Mozambique, heureusement sans succès.

La reconstruction et le développement ne seront jamais atteints en privant les gens du milieu rural de leurs moyens de subsistance.

Donc, que se passe-t-il? Petit à petit, mais sans interruption, de plus en plus de terres sont occupées par des plantations d'eucalyptus. De plus en plus d'eau est pompée de la terre pour produire de la pâte de bois destinée à être exportée au Japon et en Europe, et vendue à un prix qui n'est qu'une fraction de son coût véritable. Une minorité "privilegiée" semble bénéficier de la vente de bois à SAPPI et Mondi, mais pour la grande majorité des membres des communautés traditionnelles cela représente la fin des ressources naturelles dont elles dépendaient pour leur survie. Avec l'expansion des plantations, les pâturages ont disparu,

qui alimentaient les bestiaux et les chèvres. La perte de l'eau superficielle a démolé les perspectives de cultures alimentaires, et le mode de vie traditionnel est resté en lambeaux. Où vont aller ces gens? Certains pourront aller dans des installations de fortune des alentours des villages, mais la plupart vont échouer dans les bidonvilles de Durban, où ils pourront goûter aux bienfaits de la "société civilisée":

Respirer l'air pollué des usines, des autoroutes et des décharges!

Se promener dans les rues, fouillant dans les poubelles, et renifler de la colle pour le plaisir!

Devenir actifs dans l'industrie lucrative du crime et de la prostitution!

Donner à leurs enfants du Coca-Cola et des frites GE pour le déjeuner!

Merci SAPPI, merci Mondi pour votre contribution à la reconstruction et au développement de l'Afrique du Sud!

Il faut admettre qu'il y a d'autres coupables. Le Département des eaux et de la forestation en Afrique du Sud a été incapable de reconnaître les problèmes monstrueux qui découlent de ces boisés, qu'il a joliment appelés "forêts communautaires"... ce qu'ils sont loin d'être. Par: Wally Menne. Décembre 1999.

Rien que poésie et émotion?

L'expansion du modèle de plantation forestière en Afrique du Sud a donné lieu à un ardent débat. Philip Owen, de SAWAC (South African Water Crisis), ainsi que de nombreuses personnes préoccupées à ce sujet, ont dit à maintes reprises que le système des plantations est négatif pour la conservation des pâturages et de l'eau, et donc négatif pour les communautés rurales. Le mois dernier, Philip a reçu une lettre en réponse à des commentaires qu'il avait faits à propos de l'article "Les producteurs de bois font l'éloge d'un géant du papier", qui traitait du projet de plantations forestières de SAPPI - le "Project Grow" - à Kwa-Zulu Natal, et qui avait été publié dans "The Citizen" le 18 novembre 2000. Entre autres, la réponse disait que les plantations ne rendent pas le sol inutilisable pour les cultures ultérieures, et que dans la zone du projet on peut voir des animaux qui paissent. D'après le signataire de la lettre en question, seuls les revenus provenant de la canne à sucre dépassent ceux de la plantation d'arbres dans la région. Et la lettre finissait ainsi: "Ce qu'il faut,

ce sont des solutions pratiques, basées sur la science, à des problèmes pratiques, plutôt que de la poésie et de l'émotion!"

Voici l'essentiel de la réponse d'Owen à ces arguments:

"Je vais me rendre dans la zone en question. J'aimerais parler avec les autorités tribales. Si j'en ai les moyens, j'irai les voir encore dans dix ans, puis dans vingt ans, puis dans trente ans, et je saurai si mes craintes étaient justifiées. A en juger d'après Mpumalanga, enfin... Vous ne pouvez pas contester que les animaux trouvent très peu de nourriture sous les plantations. L'autre jour j'ai vu des chevaux sauvages à Kaapsehoop; leur zone de pâturage a été tellement touchée par les plantations qu'ils sont forcés de paître au bord de la route. J'aimerais que les gens se rendent compte que ces "terres abandonnées" dont on parle dans l'article ont une valeur, et que toute propriété dont on s'occupe et qu'on soigne peut rendre abondamment. Lorsque vous dites que les industries du sucre et les plantations sont celles qui ont "le meilleur rendement financier", c'est d'après vous pour qui?"

Je suis persuadé que le modèle de plantation est mauvais pour l'Afrique du Sud. Je vais essayer de faire imposer un moratoire à de nouvelles plantations et, devant toute opposition raisonnable et sérieuse, j'utiliserai tous les moyens à ma portée. Quant à moi, je n'ai pas besoin d'études ni de livres pour me convaincre des effets négatifs de la plantation d'arbres. Il me suffit d'aller me promener sur la montagne." Janvier 2000.

Les prairies dévastées par les plantations d'arbres

En Afrique du Sud, les plantations forestières ont atteint une superficie d'un milliard et demi d'hectares, et sont pour la plupart constituées d'eucalyptus et de pins, avec une proportion plus faible d'acacias australiens. Ces plantations ont provoqué un nombre important d'impacts au niveau social et environnemental, dont la plupart ont été soulignés lors d'un symposium organisé par la coalition d'ONGs locales Timberwatch, en juin 2000 à Pietermaritzburg.

La plupart des impacts provoqués par les plantations forestières en Afrique du Sud - où se trouvent environ 10% des espèces connues d'arbres, de poissons et de plantes du monde, et environ 6% des espèces connues de mammifères et de reptiles - ont été détectés également dans d'autres pays. Cependant, chaque pays a ses caractéristiques propres, et

l'une des moins courantes est qu'en Afrique du Sud les plantations sont en train de s'installer dans les prairies natives. Bien qu'au niveau mondial les efforts de conservation aient été dirigés surtout vers les écosystèmes tropicaux, il faut souligner que les prairies, typiques des climats tempérés, ont des niveaux élevés de biodiversité et d'endémisme.

Dans le cas qui nous concerne, les plantations ne sont pas une cause de déforestation par substitution de la forêt. On pourrait donc penser que leurs impacts sont moins négatifs que ceux des plantations dans les régions forestières. Mais ce serait une erreur. En effet, le professeur Braam van Wyk - l'un des botanistes sud-africains les plus reconnus - a démontré, au cours de sa présentation au symposium, que les plantations forestières sont en train de détruire les prairies autochtones de l'Afrique du Sud, qui font partie d'un des écosystèmes les plus riches du monde, et que, par conséquent, ces plantations sont un facteur important de perte de la biodiversité végétale. D'autre part, ces prairies sont le foyer d'un nombre impressionnant d'espèces animales, qui sont en train de disparaître avec l'habitat dont elles dépendent.

L'Afrique du Sud est donc l'exception à la règle (comme le sont d'ailleurs l'Argentine et l'Uruguay), du fait que son problème principal n'est pas la déforestation, mais la forestation elle-même. L'Afrique du Sud n'est pas en train de "planter des forêts" - comme disent les forestiers quand ils parlent de l'établissement de grandes étendues de plantations d'arbres - elle est en train de détruire les prairies, qui sont le résultat de millions d'années d'évolution. Une telle destruction a deux causes: 1) les monocultures forestières à grande échelle, et 2) l'invasion d'espèces exotiques. L'invasion des habitats par des espèces exotiques est une cause directe de l'extinction des espèces autochtones. Certaines espèces végétales ont développé la capacité de s'adapter à de nouveaux emplacements, et de déplacer le couvert végétal originel, tandis que certaines espèces animales envahissantes peuvent provoquer la disparition des conditions nécessaires à la survie et à la reproduction des espèces indigènes. Ce phénomène a été constaté dans de nombreux endroits, et il est connu sous le nom de "bio invasion". Il est inutile de souligner que l'invasion d'espèces est une menace pour la biodiversité au niveau local et régional, puisque la multiplication des intrus altère la richesse et l'abondance végétale et animale de l'écosystème originel.

Les plantations s'installent en Afrique du Sud sur des étendues très vastes, et se concentrent surtout dans les zones à plus forte pluviosité, dans les provinces de Kwazulu-Natal et Mpumalanga. Peu d'espèces

végétales peuvent survivre sous le couvert des arbres et, par conséquent, peu d'espèces animales ont la possibilité d'y trouver leur nourriture. En outre, d'autres conditions nécessaires à la survie et à la reproduction des animaux sauvages sont si modifiées par les plantations, que beaucoup d'animaux sont forcés d'émigrer. Certaines espèces sont capables de s'adapter à de nouveaux environnements, et d'y survivre, en un nombre moindre. D'autres ne trouvent pas les conditions requises, et disparaissent. En outre, la fréquence des incendies diminue dans les prairies qui se retrouvent entourées de plantations. Mais les prairies et leur faune associée sont adaptées au feu, et le brûlage régulier est nécessaire au maintien de toute leur biodiversité.

Comme nous avons dit, l'Afrique du Sud compte actuellement un million et demi d'hectares de plantations. Il y a encore un million six cent mille hectares de ce que les gens appellent "jungle gum" (jungle d'eucalyptus) et "jungle wattle" (jungle d'acacias). Ces "jungles", composées de plusieurs espèces étrangères qui ont envahi les prairies, font des dégâts dans tout le pays. Bien qu'on les appelle suivant le nom de l'espèce dominante (*gum* est un nom générique anglais de l'eucalyptus, et *wattle* désigne diverses espèces d'acacia australien, en particulier *Acacia mearnsii* et *A. dealbata*), elles comprennent une grande quantité d'espèces envahissantes, qui colonisent autant les prairies que les forêts (ces dernières sont de faible étendue en Afrique du Sud). *Eucalyptus globulus* et *E. grandis* (de l'Australie), *Pinus patula* et *P. elliotii* (du Mexique et des Etats-Unis respectivement), *Melia azedarach* (de l'Asie), *Solanum mauritianum* et *Lantana camara* (de la région tempérée d'Amérique du Sud), *Jacaranda mimosifolia* (de la région sub-tropicale d'Amérique du Sud), et beaucoup d'autres, couvrent des surfaces de plus en plus grandes, affectant de manière négative la diversité végétale et animale, et provoquant en outre une diminution de l'eau disponible dans les rivières, les ruisseaux et les criques.

Tous ces problèmes ont été provoqués par l'introduction d'espèces forestières exotiques, dans un pays où la prairie est dominante. Une erreur de ce genre pouvait être compréhensible dans le passé, mais à l'heure actuelle, alors que le monde a déclaré son inquiétude à propos de la perte de la biodiversité et que les gouvernements se sont engagés à faire face au problème, elle est impardonnable. En Afrique du Sud, la responsabilité retombe surtout sur les compagnies forestières et sur la communauté des professionnels forestiers. La prairie sera-t-elle sauvée, ou le pays entier deviendra-t-il une "jungle"? Vu les intérêts en jeu,

beaucoup dépendra de l'activité des organisations de la société civile et du gouvernement, pour mettre fin à l'élargissement des plantations et trouver des solutions viables aux problèmes déjà créés.

Le pays et son gouvernement doivent choisir entre la conservation de la biodiversité de son territoire - qui se trouve, en une grande mesure, dans les prairies - et l'occupation des lieux par les monocultures forestières à grande échelle. Aucune conservation ne sera possible dans un contexte d'expansion des monocultures d'arbres exotiques. Juin 2000.

Quo vadis FSC?

La certification des plantations de monocultures d'arbres comme des "forêts gérées de manière durable", de la part du Conseil de la gestion forestière (FSC) est une parodie du concept d'environnement durable et de la gestion des écosystèmes.

Au cours des dernières années, le FSC a donné son approbation à de vastes étendues de plantations forestières, en Afrique du Sud et dans beaucoup d'autres pays.

Comment est-ce possible? La végétation naturelle sur laquelle ces peuplements ont été établis était, à l'origine, une zone de prairies ou de forêts de forte biodiversité. Après leur transformation en plantations, ces zones ont très peu de chances, ou plutôt aucune chance, de redevenir des groupements végétaux climaciques. L'environnement a été soumis à une série épouvantable d'impacts négatifs, de la construction de route rudimentaires à l'utilisation d'énormes tronçonneuses mécaniques informatisées, qui tassent le sol et modifient de ce fait son fonctionnement.

Au milieu de ces événements catastrophiques pour l'environnement, la terre et la vie des habitants légitimes de ces zones sont exposées à des altérations chimiques, physiques, biologiques et démographiques, le tout faisant partie d'un processus qui leur est imposé pour satisfaire aux demandes suscitées par l'avidité de consommation en produits de pâte de bois dans les pays industrialisés:

1. Le premier pas du processus en question consiste à éliminer le couvert végétal, par des moyens mécaniques ou par des herbicides, pour éviter qu'il concurrence les arbres exotiques des plantations dans la demande d'eau, de lumière et de nutriments.

2. Les nouveaux arbrisseaux sont artificiellement nourris d'engrais pour accélérer leur établissement, tandis que d'autres produits chimiques sont ajoutés au sol pour absorber l'humidité et empêcher les jeunes plantes de sécher.
3. Des herbicides, des pesticides, des carburants, de l'huile de moteur et autres déchets débarquent dans l'environnement sans avoir été invités.
4. Des plantes exotiques envahissantes, transportées par les pneus des véhicules et les bottes des travailleurs, s'établissent facilement dans le vide créé par la destruction du couvert végétal naturel.
5. Les contremaîtres des plantations n'offrent souvent pas d'installations sanitaires appropriées aux travailleurs. Les matières fécales humaines sont déposées directement sur la terre, ce qui conduit à la pollution des cours d'eau par des bactéries, telles que celle qui provoque le choléra. La poussée récente de choléra dans la région Est de l'Afrique du Sud pourrait bien avoir cette origine.
6. Les travailleurs perçoivent de bas salaires, et n'ont d'autre option que de bâtir des logements précaires dans les forêts proches de la plantation où ils travaillent, ce qui provoque des dégâts environnementaux importants.
7. Les animaux terrestres et les oiseaux, perturbés par l'établissement des plantations, s'enfuient vers d'autres zones, à moins qu'ils ne soient chassés et tués pour nourrir le personnel.
8. La population locale, qui aurait eu accès à la zone si celle-ci n'avait pas été occupée par les plantations, l'aurait utilisée comme lieu de pâturage de ses bestiaux et ses moutons, comme source de chaume pour la toiture de leurs maisons, pour y cueillir des plantes nourrissantes et médicinales pour leur propre usage. Ils se voient privés maintenant de ces ressources, et forcés de s'en aller dans des zones non perturbées, à la recherche de ces moyens de subsistance. Cela mène souvent à des conflits avec les responsables des zones naturelles protégées.
9. L'eau superficielle à proximité des plantations est vite épuisée, et n'est plus visible que pendant la saison des pluies. Les gens

doivent recourir aux trous de stockage et aux puits, dont l'eau est souvent saline ou polluée par les bactéries des selles humaines.

10. Les travailleurs des plantations sont en général des célibataires qui viennent d'autres zones du pays et pour une large part des pays limitrophes. Ceci peut conduire au harcèlement sexuel des femmes des communautés locales, et les conséquences en sont les grossesses non souhaitées, les maladies de transmission sexuelle et les relations personnelles détruites. Il est très probable que l'incidence croissante de l'infection VIH dans les zones rurales de KwaZulu Natal peut être attribuée en partie aux modalités d'emploi de l'industrie des plantations.
11. Ces travailleurs ajoutent une dimension additionnelle aux besoins de la zone en soins de santé. En effet, ceux qui viennent de régions rurales lointaines dans les pays voisins peuvent être porteurs de maladies telles que la malaria et la tuberculose. Il a été constaté une augmentation de l'incidence de ces deux maladies au cours des 15 à 20 dernières années, en coïncidence avec l'expansion des plantations industrielles.
12. La perte d'organismes bénéfiques du sol, à la suite de ce genre de plantations forestières, est bien documentée. Les monocultures sont, de par leur nature elle-même, favorables à la reproduction d'organismes pathogènes. Les contrôles naturels qui existent dans les écosystèmes biodiversifiés ne peuvent pas se répliquer dans l'environnement uniforme des monocultures forestières.
13. Les plantations altèrent l'équilibre naturel des espèces, parce qu'elles créent des barrières qui modifient les conduites de migration et de reproduction des oiseaux, des animaux et des insectes.
14. La sécurité alimentaire de la communauté est une des premières victimes des plantations. Les zones traditionnellement utilisées pour la culture de fruits et de légumes deviennent trop sèches ou trop ombragées lorsque les plantations sont établies trop près des zones fertiles en bordure des fleuves et des ruisseaux. Les rares habitants qui y restent sont obligés d'employer leurs faibles revenus (souvent des pensions de retraite) à l'achat dans les commerces locaux, d'aliments fabriqués.

15. Les systèmes de transport, les routes en particulier, sont soumis à un taux d'utilisation très élevé, pour lesquels ils n'avaient pas été prévus. Puisque c'est l'Etat qui prend généralement en charge les coûts de l'entretien des routes, l'industrie du bois bénéficie ainsi d'une subvention indirecte.
16. Les effets négatifs sont nombreux sur les fermes non productrices de bois des alentours. Tout comme les cultures génétiquement modifiées contaminent les cultures non génétiquement modifiées ou organiques des champs voisins, les plantations provoquent des impacts qui diminuent la viabilité économique des fermes. Ceux-ci comprennent l'augmentation de l'invasion des plantes exotiques, la perte de l'eau souterraine, la poussée de la délinquance et du braconnage, et la modification du traitement normal des pâturages par le brûlage, car le feu risquerait d'atteindre les plantations d'arbres.

Les plantations forestières à grande échelle détruisent des écosystèmes entiers, ainsi que l'économie rurale. Pour des raisons bizarres, cette calamité est ignorée par les autorités et les instituts de recherche. Il devrait appartenir à une organisation telle que le FSC d'insister pour qu'une recherche exhaustive soit menée avant de penser à la possibilité d'une certification.

De fausses forêts ont pris la place du paysage naturel. Elles sont fausses, non seulement parce que leurs propriétaires prétendent qu'elles sont capables de remplacer les forêts véritables, mais également parce que l'on exagère beaucoup les bénéfices supposés qu'elles apportent à l'économie locale.

Personne ne conteste que des produits de consommation tels que le papier, ou le carton comprimé, ont une grande valeur pour la société moderne. Mais ce qui n'est pas acceptable, c'est que la consommation de papier et de ses dérivés continue à s'accroître, alors qu'il n'en va pas de même pour le niveau de vie des communautés pauvres dans les endroits où le bois est produit. La diffusion de la culture du jetable

dans les pays dits développés est en rapport direct avec la dégradation de l'environnement et du niveau de vie dans les pays qui ont été colonisés par les entreprises multinationales et leurs plantations forestières.

Le FSC doit prendre à son compte une bonne part de la responsabilité de cette injustice sociale et environnementale.

Les plantations ne sont pas des forêts! Par: Wally Menne. Avril 2001.

Les faibles chiffres de l'emploi généré par les plantations

L'un des arguments le plus souvent utilisés par ceux qui favorisent les monocultures forestières à grande échelle c'est qu'elles créent de l'emploi. Comme nous le verrons par la suite, cet argument est faux.

Voyons d'abord le cas de la compagnie multinationale Aracruz Celulose, basée au Brésil. Elle possède à l'heure actuelle 144 000 hectares de plantations d'eucalyptus dans les états d'Espirito Santo et Bahia. D'après les informations fournies par leur page web (www.aracruz.com.br), si nous additionnons les hectares de plantations et ceux de forêts naturelles, cette compagnie est propriétaire de 210 000 hectares de terres. Dans sa page web également, elle affirme avoir 4 643 employés (dont 1 689 directs et 2 954 indirects et permanents).

En appliquant la règle de trois, nous voyons donc que cette entreprise a 3,2 employés pour 100 hectares plantés. Si nous comptons le total des terres appartenant à Aracruz, le résultat est encore plus faible: 2,2 emplois pour 100 hectares de terres (de forêts plantées ou naturelles).

Cependant, ces chiffres sont trompeurs quant à l'emploi généré au niveau rural, puisqu'ils incluent les employés de l'usine à pulpe, et d'autres qui travaillent dans des zones très éloignées des plantations. C'est-à-dire qu'au niveau rural, les personnes employées sont encore moins nombreuses.

Voyons maintenant le cas dans le pays voisin, l'Uruguay. La compagnie multinationale Weyerhaeuser, d'origine nord-américaine, possède dans ce pays un total de 128 000 hectares de terres, dont 71 000 sont plantés. Suivant les déclarations faites à la presse par le vice-président de l'entreprise, "aujourd'hui, environ 600 personnes ont des liens avec l'entreprise. Un total de 130 personnes travaillent directement pour la compagnie".

Retournons aux calculs: l'entreprise génère 0,18 postes de travail pour 100 hectares plantés. Par rapport au total des terres lui appartenant, le résultat est de 0,10 emplois pour 100 hectares. A la différence d'Aracruz, cette entreprise ne s'occupe pas de transformation industrielle, de sorte que les chiffres reflètent plus exactement le faible niveau de l'emploi généré par la forestation. Il est intéressant de signaler que la Direction

forestière uruguayenne affirme dans sa publicité que l'activité forestière emploie 3,3 personnes pour 100 hectares. Comme nous ne pensons pas que l'entreprise cache des employés, la conclusion est claire: la Direction forestière ne dit pas la vérité.

Voyons maintenant un exemple en Afrique du Sud: la compagnie multinationale MONDI, qui est à son tour un des principaux actionnaires d'Aracruz Celulose. Cette entreprise a un total de 638 000 hectares de terres, dont 407 000 hectares de plantations. Elle emploie - toujours d'après les chiffres qu'elle donne dans son site web - 4 500 personnes. Une fois de plus, les résultats que nous obtenons sur les emplois générés sont bas: dans le cas de MONDI, 1,1 emploi pour 100 hectares plantés. Si nous prenons le total d'hectares appartenant à MONDI, le résultat passe à être de 0,7 emplois pour 100 hectares. Et cela, en incluant le nombre d'employés de son secteur industriel. La situation est donc semblable à celle d'Aracruz, quant au faible nombre d'emplois créés au niveau rural.

Il faut ajouter à ceci la mauvaise qualité des emplois créés par ces compagnies au niveau rural, où les salaires sont bas, les conditions de logement, d'alimentation et de sécurité sociale mauvaises, le système d'embauche abusif, le travail temporaire, etc. Et l'avenir semble encore plus mauvais, puisque la mécanisation croissante de la plantation et de la récolte se traduit toujours par une diminution du nombre d'emplois.

En somme, bien qu'il puisse y avoir des exceptions à la règle, dans la pratique les entreprises de plantation ne tiennent pas leurs promesses de création d'emplois; bien au contraire, après leur arrivée la situation est pire qu'avant, ce qui accélère la migration de la campagne vers la ville. Septembre 2001.

L'eau et les peuplements forestiers

L'établissement de monocultures d'arbres à croissance rapide s'accompagne toujours d'un débat à propos de l'eau. La plupart des experts forestiers nient que les plantations aient des impacts sur l'eau, et utilisent l'absence de recherches scientifiques dans ce domaine comme argument pour faire face aux plaintes des populations locales sur l'épuisement des ressources hydriques provoqué par les plantations.

Dans ce contexte, l'Afrique du Sud est une exception. Personne n'y conteste que les plantations affectent les ressources hydriques, et ce qui

est plus intéressant encore, c'est que cette unanimité est fondée sur des recherches menées pendant de longues années.

Le fait que les plantations forestières en Afrique du Sud soient établies dans les principales zones de captation d'eau de la région a eu des conséquences graves sur la disponibilité de cette ressource, en particulier pour les usagers qui se trouvent en aval des courants. L'inquiétude sur l'impact de ces plantations sur les sources d'approvisionnement en eau a été formulée pour la première fois au début du XXe. siècle. L'étendue et le caractère public du débat ont conduit à la création, en 1936, d'un programme de recherche hydrologique soutenu par l'Etat. Malgré l'accumulation croissante d'évidence montrant clairement que l'approvisionnement en eau avait diminué avec les plantations commerciales d'arbres, c'est seulement en 1972 qu'a été instauré un régime de régulation, le Système de permis de forestation (Aforestation Permit System). L'Etat cherchait donc à réglementer les plantations d'arbres par l'émission de permis, de manière à réduire l'impact négatif de ces plantations sur l'approvisionnement en eau.

Dans les années suivantes, les insuffisances du régime de régulation de 1972 sont devenues évidentes. Malgré l'introduction d'une série de recommandations fondées sur l'ensemble des évidences apportées par une recherche additionnelle, les changements de fond n'ont pas été nombreux. C'est seulement dans le climat politique d'évolution et de changements des années 90 que des amendements significatifs ont été apportés à la régulation du secteur cultivateur d'arbres. Le but de l'intervention de l'Etat dans le secteur était d'assurer que les maigres ressources hydriques de l'Afrique du Sud soient utilisées d'une manière plus équitable, efficiente et efficace. Toute activité, y compris la culture d'arbres, ayant pour résultat une diminution des réserves d'eau devait être enregistrée comme "activité réduisant le débit des cours d'eau", et obtenir un permis pour continuer à opérer. D'autres problèmes, tels que l'impact des plantations commerciales d'arbres sur la biodiversité, la durabilité écologique et l'esthétique, ont également été pris en compte.

Quoique les résultats de la recherche hydrologique, utilisés pour établir le cadre légal des activités de plantation d'arbres, aient souvent été contestés, toutes les disputes se sont centrées sur la quantité d'eau que l'industrie est supposée consommer, plutôt que sur le fait que les plantations commerciales sont les principales consommatrices d'eau, et de l'eau souterraine en particulier. L'essentiel du débat "plantation-eau" en Afrique du Sud porte donc davantage sur le droit revendiqué par

l'industrie d'utiliser une ressource peu abondante - en l'occurrence, l'eau - que sur un refus de cette même industrie d'accepter que les plantations commerciales consomment un volume d'eau important. Autrement dit, l'importance du volume consommé est perçue comme un fait, et non comme un faux raisonnement.

Dans les pays où les plantations d'arbres à croissance rapide sont en train d'être promues et établies, les experts forestiers et les gouvernements devraient suivre l'exemple de l'Afrique du Sud, au lieu de continuer à nier ce qui est de plus en plus évident: que ces plantations épuisent les ressources hydriques. Septembre 2001.

Les oiseaux n'aiment pas les forêts artificielles

Le sud de l'Afrique (incluant l'Afrique du Sud, Lesotho et le Swaziland) est riche d'environ 40 espèces d'oiseaux endémiques. Douze d'entre elles sont endémiques du biome de prairie, et sur ces douze, neuf sont menacées d'extinction au niveau mondial, d'après les informations de BirdLife International. L'alouette de Lark est la seule espèce d'Afrique du Sud figurant dans la liste des espèces gravement menacées dans le monde.

Toutes les espèces endémiques d'oiseaux de prairie se trouvent dans les prairies humides de haute altitude dans l'escarpement de l'Est. Ces prairies ont été classées Zone d'oiseaux endémiques par BirdLife International, ce qui veut dire qu'elles possèdent au moins deux espèces dont la distribution mondiale concerne une surface de moins de 50 000 km². D'autres oiseaux menacés de la région sont l'hirondelle bleue, la grue de paradis, la grue caronculée (toutes figurant sur la liste des espèces menacées dans le monde), et la grue royale, qui figure aujourd'hui parmi les espèces menacées au niveau national.

La plupart des plantations sud-africaines d'arbres ont été faites dans ce qui était auparavant des prairies humides de haute altitude, qui contenaient toutes les espèces mentionnées, ou plusieurs d'entre elles. L'effet de ces plantations a été dévastateur pour la vie des oiseaux de ces régions. Si l'on cherche, par exemple, l'alouette de Rudd dans les cartes de distribution de l'Atlas des oiseaux d'Afrique du Sud, ou dans n'importe quel guide de poche des oiseaux sud-africains, on peut constater à quel point l'habitat de cette espèce a été fragmenté. Des alouettes bleues, souvent mentionnées par l'industrie du bois pour prouver son souci de

l'environnement, il n'en reste que 40 à 50 couples en Afrique du Sud, moins de 10% de la population originelle. La quasi-extinction de cette espèce en Afrique du Sud est due presque exclusivement à l'industrie du bois.

Une étude basée sur des données de l'Atlas des oiseaux d'Afrique du Sud montre l'effet des plantations d'arbres sur ces espèces en particulier, et sur la vie des oiseaux en général. Les oiseaux de prairie ont disparu dans les zones occupées par de grandes plantations. Même dans des zones plus faiblement couvertes de forêts plantées on a constaté un impact négatif sur la diversité des oiseaux en général.

Des informations non publiées, recueillies dans les prairies du sud de Mpumalanga, indiquent que la diversité des espèces d'oiseaux dans les prairies intactes près de Wakkerstroom est d'environ 170 espèces au kilomètre carré. A mesure que l'on approche des zones de culture intensive (des plantations de maïs surtout), la diversité tombe à environ 120 espèces au kilomètre carré. Dans les zones entourant Panbult, où la densité des plantations d'arbres est très élevée, la diversité se réduit à près de 90 espèces au kilomètre carré. Le fait le plus significatif semble être que la composition des communautés d'oiseaux change aussi, et que les espèces dominantes ne sont plus les alouettes, les "pipits" et les "cisticolas", mais des pigeons et des canaris.

L'information qui précède met au clair que les plantations forestières en Afrique du Sud sont en train d'avoir de graves impacts sur la biodiversité de la région, par la substitution des prairies indigènes par des monocultures d'arbres. Quoique cet article soit centré sur les oiseaux, les impacts ont une portée beaucoup plus large, et comportent des dangers pour la flore et la faune des prairies, dans un pays où celles-ci sont l'un des écosystèmes les plus importants. Ce que font les grandes entreprises n'est pas "planter des forêts", comme elles aiment le dire; ce qu'elles font, c'est détruire la diversité biologique du pays, qui est fortement dépendante de ses prairies naturelles. Février 2002.

La définition de forêt par la FAO menace la biodiversité

Wally Menne, membre de la Coalition sud-africaine Timberwatch, a adressé le message suivant à Magnus Grylle, de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO):

"L'information fournie [par la FAO] sur la superficie totale couverte de forêts en Afrique du Sud est trompeuse, puisqu'il y a probablement plus de 3 millions d'hectares de plantations industrielles de monocultures d'arbres, et de zones envahies par des espèces exotiques, inclus dans le chiffre total de 8,9 millions d'hectares. De fait, il serait plus précis de dire que la superficie de la forêt réelle est de 4,5 millions d'hectares. Les plantations industrielles de bois sont des cultures temporaires, avec un cycle de rotation qui va de 7 à 20 ans, et une moyenne de 10 ans. Elles détruisent la culture indigène et la biodiversité, déplacent des communautés et dégradent la terre d'une manière irréversible. Il est malhonnête de prétendre que ce sont des forêts."

Magnus Grylle a répondu:

«Merci de votre communication. Bien entendu, nous sommes tout à fait au courant des plantations en Afrique du Sud. Pour le compte global, nous les incluons sous le terme "forêt" qui a, dans ce contexte, une définition précise. Cette définition ne tient pas compte de la qualité (qui peut être perçue de façons très différentes selon le point de vue). C'est tout simplement une valeur brute pour des "zones avec des arbres", pour l'expliquer d'une manière très générale. Cette valeur peut être utilisée telle quelle, dans des calculs d'équilibre du carbone, par exemple, ou bien fractionnée pour une analyse plus spécialisée. Les thèmes de ces analyses plus spécialisés peuvent être la "naturalité", la "capacité de rendement en bois", ou tout autre. Pour chacun de ces buts, la superficie totale de forêts peut être découpée suivant des catégories plus précises. Le nom de ces catégories dépendra de l'analyste.

J'espère que ceci rend notre position plus claire. Les plantations sont des zones d'arbres, et donc une (sorte de) forêt.

Bien cordialement,

Magnus Grylle».

Il semblerait que, pour l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), même lorsqu'on aura détruit le dernier carré de forêts, il n'y aura pas de quoi s'inquiéter, tant qu'il y aura des plantations forestières qui prennent leur place.

De même, il ne paraît pas important que les zones préalablement couvertes de forêts aient été dégradées au point de devenir des terres abandonnées couvertes de mauvaises herbes exotiques. Il ne paraît pas important non plus que de vastes étendues qui étaient autrefois des

prairies, des marais et des cultures alimentaires soient devenues des plantations industrielles de bois.

Après tout, ce qui compte c'est qu'il y ait suffisamment d'arbres sur la terre, pour pouvoir montrer à la plèbe et aux politiciens que rien n'a changé, qu'il y a toujours autant de "forêts", que la "déforestation" a diminué (ne dites surtout pas qu'il ne reste plus grand chose à déboiser). "En fait, dans beaucoup de régions du monde le couvert forestier a augmenté!"

En Afrique du Sud, ce point de vue simpliste adopté par la FAO provoque de plus en plus d'inquiétude. Nos forêts sont parmi les plus complexes et diverses du monde, malgré l'abus historique dont elles ont été l'objet, du fait de l'occupation du territoire par les hommes. Les forêts qui ont survécu sont celles qui se trouvent dans les zones les plus éloignées, où la pression et leur capacité de régénération sont en équilibre. Mais ceci est en train de changer, à mesure qu'augmente la pression de la population locale, jointe à la demande de ressources des pays industrialisés.

Paradoxalement, les plantations d'arbres à bois, qui étaient censées sauver les forêts d'Afrique du Sud (en apportant aux consommateurs locaux des sources de bois alternatives, et en diminuant ainsi la pression sur les espèces indigènes) sont devenues la plus forte menace contre la biodiversité du pays. Ceci ne veut pas dire que ces plantations ne jouent pas un rôle important dans l'économie locale. Il y a des raisons légitimes pour la culture d'espèces exotiques en Afrique du Sud, et l'on peut dire que leur rôle a été d'éviter une exploitation plus forte de nos ressources forestières. C'est très bien, lorsqu'il s'agit de satisfaire la demande locale en produits ligneux; mais ce qui est arrivé est que la production s'est accrue à des niveaux dépassant largement les besoins locaux. Des chiffres récents montrent que les exportations de produits ligneux des plantations (surtout les grumes, les débités et la pulpe) sont au niveau, ou presque, de la consommation locale (surtout de produits finis tels que le bois de charpente, les meubles, le papier et les planches).

Les manières dont les plantations ont contribué à la dégradation de l'environnement naturel sont nombreuses et complexes. Certaines des répercussions négatives sur la biodiversité se font sentir beaucoup plus tard, et très loin, de l'événement qui les a provoquées. Les impacts qu'on appelle secondaires sont généralement ignorés lorsqu'on évalue les coûts

environnementaux, bien qu'ils puissent provoquer, par accumulation, une dévastation encore plus grande des écosystèmes naturels.

La forêt Dukuduku, qui fait partie du site du patrimoine mondial Greater St. Lucia Park, en est un bon exemple. On estime que 30 000 personnes se sont installées dans la forêt entre 1990 et 2000, durant l'expansion agressive des intérêts des compagnies forestières dans la région. Non seulement elles y ont acheté des terres qui étaient auparavant destinées à des activités agricoles diverses, et les ont réunies dans de grands établissements forestiers, mais elles se sont concertées pour promouvoir l'établissement de "boisés" dans des terres proches appartenant aux communautés tribales. Ces deux manières d'accroître l'approvisionnement en bois pour leurs usines de pâte ont provoqué le déplacement de milliers de paysans et d'habitants pauvres de la campagne.

La situation s'est encore aggravée lorsque les entreprises forestières ont commencé à appliquer des programmes de "rationalisation" qui ont conduit au renvoi de milliers de travailleurs des plantations. En une seule journée, SAPPI a réduit le personnel de ses opérations à Kwa-mbonambi de plus de 600 personnes. Les travailleurs permanents ont été remplacés par des sous-contractants, qui peuvent embaucher des travailleurs à titre temporaire, sans être obligés de leur offrir les avantages habituels en matière d'emploi. De nombreux immigrants clandestins de pays tels que le Mozambique ont été attirés par des postes de ce genre, qui leur permettaient de gagner de l'argent pour leurs familles, sans qu'on leur pose beaucoup de questions. La combinaison de tous les facteurs signalés a eu pour résultat que les travailleurs journaliers pauvres (qui étaient payés environ un dollar par jour) n'ont eu d'autre choix que de s'établir dans la forêt avec leurs familles, et de compléter leurs maigres ressources par la coupe où le brûlage de la forêt, pour ouvrir des clairières et planter des cultures alimentaires ou du cannabis.

Parmi les impacts directs des plantations forestières, les plus faciles à mesurer sont souvent les moins pris en compte, surtout dans le cas des terres communautaires, où les compagnies accèdent effectivement à l'usage gratuit de la terre, sans aucune des responsabilités que sa propriété impliquerait. La perte de végétation dans les prairies et les marais conduit à la perte de pâturages pour le bétail bovin et ovin. A cette perte s'ajoute l'effet négatif des plantations à croissance rapide sur la nappe d'eau. Des sources d'eau, telles que les ruisseaux et les étangs saisonniers, disparaissent souvent, une fois les plantations établies. Les

conséquences en sont graves, non seulement pour les habitants et le bétail, mais pour la diversité d'espèces naturelles de la zone.

A mesure que les marais se dessèchent, les espèces des marais disparaissent au niveau local. Il y a de nombreuses zones qui sont transformées, avant même d'avoir pu les étudier en profondeur. Il est possible que des espèces encore inconnues soient en train de se perdre, à notre insu.

Le déplacement des habitants crée une situation à laquelle il faut trouver des solutions. Au cours de la période où les plantations se sont répandues dans les zones rurales, a considérablement augmenté le nombre de personnes qui ont quitté leurs foyers pour trouver du travail dans les villes, ou pour s'installer dans n'importe quelle terre inoccupée et y construire une maison temporaire. Beaucoup d'entre eux, qui n'étaient pas capables de renoncer à leur style de vie traditionnel, ont été obligés de conduire leurs bestiaux vers des zones où il peuvent brouter, plutôt que paître, qui sont généralement des zones côtières sensibles, le long des rivières et des cours d'eau. Pour obtenir de l'eau à boire, le bétail ouvre des sentiers sur les rives en pente, ce qui, à son tour, favorise l'érosion du sol.

Les effets indirects des plantations dans les zones naturelles proches n'ont jamais été étudiés ni quantifiés de manière appropriée. Peut-être la FAO pourrait-elle étudier la possibilité de fournir les fonds nécessaires à cette enquête.

Plusieurs volumes pourraient être remplis avec les impacts directs des plantations forestières sur la biodiversité, mais l'espace et le temps disponibles ne nous permettent que d'en mentionner les plus importants.

L'effet le plus évident, et probablement le plus grave, a été la tendance des plantations à s'étendre au-delà de leurs limites originelles, ou à réapparaître dans des zones qui avaient été abandonnées. La tendance envahissante des espèces exotiques des plantations a eu des effets dévastateurs sur de vastes régions de ce pays. Le plus grave est celui provoqué par l'acacia noir australien (*Acacia mearnsii*), mais les espèces d'eucalyptus et leurs hybrides ont elles aussi fortement contribué au problème. Bien qu'il existe des programmes du gouvernement pour l'élimination des arbres exotiques, en particulier dans les zones sensibles, la biodiversité a déjà subi des dégâts. L'application d'herbicides et autres produits chimiques a eu une part importante dans les méthodes utilisées, et l'on ne connaît pas bien leurs effets sur les espèces autochtones. Il a

été informé que ces efforts ont échoué dans certains endroits, en raison de méthodes d'application déficientes ou du manque de suivi.

Ce qui découle du tableau précédent, c'est que les plantations produisent des dégâts directs et indirects sur l'environnement naturel. Et ces dégâts doivent être étendus à la biodiversité, qui subit une diminution substantielle.

Dans notre pays, les plantations gérées couvrent une superficie de plus de 1,7 millions d'hectares. La plupart d'entre elles ont été établies dans des prairies et des marais à grande diversité d'espèces. Il a été estimé que la superficie envahie par des espèces exotiques, ou qui a été abandonnée après avoir été utilisée dans des plantations, est de plus d'un million et demi d'hectares, situés surtout dans des zones de prairie, mais aussi dans des marais et des zones riveraines.

Est-il correct d'appeler "forêts" ces impositions artificielles dans notre paysage? Quels que soient les arguments de la FAO, il est vraiment difficile d'en déduire que les plantations d'arbres sont "un type de forêt". Avec le même critère on pourrait affirmer que les sauterelles sont "un type d'oiseau", ou que les champs de maïs sont "un type de prairie". Ce serait pour le moins ridicule. Alors, pourquoi la FAO est-elle décidée à occulter la vraie nature des plantations d'arbres?

La raison la plus évidente est d'ordre politique. Les pays du Sud sont supposés indépendants, et donc souverains de leurs peuples et de leurs ressources. Ou ne le sont-ils pas?

A la farce néo-colonialiste s'ajoute le besoin de maintenir les "standards" dans le monde industrialisé. Et ça sonne tellement mieux, d'appeler les produits provenant de plantations industrielles: "produits de forêts gérées de façon durable"!

Un grand merci à vous, les pays industrialisés du Nord. Vous pouvez garder vos euphémismes, et vos plantations. Nous voulons nos prairies et nos forêts. Par: Wally Menne. Mars 2002.

CAMEROUN

Les forêts: qui les conserve, et qui les détruit?

L'utilisation des forêts du Cameroun est orientée par la logique de l'accumulation de capitaux et de l'investissement économique, au mépris

des intérêts de la population Pygmée qui dépend de ces mêmes forêts pour sa survie. Les forêts sont détruites à une vitesse inquiétante, en raison du prix élevé qu'atteignent sur le marché certains types de bois, du poids de la dette extérieure du pays, et de la connivence entre les fonctionnaires du gouvernement et les compagnies forestières internationales.

Le gouvernement et les entreprises ne voient dans les forêts que du bois à vendre pour des sommes considérables d'argent. Les Pygmées voient les forêts d'une manière très différente. Aux dires d'une femme Bakola:

"... nous sommes au milieu de la désolation, nous ne reconnaissons plus la forêt, nous ne comprenons plus ce qui se passe. Nos forêts changent d'un jour à l'autre. Quel avenir attend nos enfants? Les établissements détruisent les forêts, et la coupe des arbres nous empêche de cueillir du miel pour nourrir nos enfants. Le bruit de leurs énormes machines met en fuite les animaux, qui s'en vont loin. Les arbres tombés dans l'eau rendent boueux les lits des rivières. Certains fruits commencent à devenir rares, et nous devons marcher longtemps pour les trouver. Et les champignons que nous trouvions partout ont disparu... nos enfants n'ont aucun avenir. Où vont-ils trouver du gibier? Des écorces, des feuilles et des fruits pour guérir et pour manger?

Du miel, de la viande, des poissons, de l'eau, des fruits, des champignons, des médicaments, du bois de chauffage, du bois tout court: de tout ceci, et de beaucoup plus, se compose l'image de la forêt de ces peuples indigènes. Le gouvernement et les compagnies n'y voient que du bois pour l'industrie. Le premier point de vue assure la conservation de la forêt. Le dernier mène à sa destruction. Septembre 1997.

L'Union européenne encourage la destruction des forêts

"L'aide internationale au développement" est dans de nombreux pays l'une des causes principales de la destruction des forêts. Le cas du Cameroun et de l'Union européenne en est un exemple. L'U.E. projette d'accorder au gouvernement du Cameroun une subvention de 55 millions d'ECU pour des projets routiers dans la région méridionale du pays. Le Cameroun n'a pas précisé quelles sont les routes à construire ou à réaménager, et aucune étude d'impact environnemental n'a été faite pour évaluer les projets en question.

Ceci n'est pas nouveau, puisque l'U.E. a déjà financé dans le passé des projets de ce genre. Par exemple, elle a accordé 600 000 ECU pour le réaménagement de la route qui va d'Abong Mbang à Lomie, en pleine forêt tropicale camerounaise. De ce fait, l'exploitation illégale du bois et le braconnage se sont rapidement développés, avec les nouvelles routes comme voie d'accès à la forêt. La population Pygmée est en train de perdre ses moyens de vie, qui proviennent de la forêt, et son organisation sociale, qui se déracine. En même temps, le braconnage a fait des dégâts énormes dans les populations de gorilles et de chimpanzés, typiques de cette région du monde.

Des ONGs environnementalistes européennes exercent des pressions contre l'octroi de la subvention mentionnée, car ils estiment que les routes projetées vont faciliter l'accès des entreprises forestières à des zones de forêts non exploitées encore. La discussion sur l'accord de la subvention aura lieu au sein de la Commission du Fonds européen de développement. Ces ONGs engagent les individus et les organisations du continent européen à manifester leur désaccord à leurs gouvernements respectifs et à leur exiger que les détails des projets routiers mentionnés fassent l'objet d'une discussion publique, que des évaluations exhaustives sur l'impact environnemental soient faites avant l'approbation de la subvention, et que les autorités du Cameroun exercent un contrôle effectif du braconnage et la coupe illégale de bois. Mai 1999.

L'interdiction d'exportation de bois est levée

Les forêts du Cameroun sont détruites à une vitesse alarmante, en raison du prix élevé qu'atteignent sur le marché international certaines espèces de bois nobles, du poids de la dette extérieure du pays, et de la connivence entre quelques fonctionnaires du gouvernement et les compagnies forestières, les sociétés françaises en particulier.

Il y a deux mois, le gouvernement du Cameroun émit une interdiction d'exportation de bois, ce qui fut considéré comme un moyen de protection des forêts contre l'exploitation abusive. Pourtant, les pressions exercées par des exploitants français influents semblent avoir été si fortes que les autorités viennent de faire un pas en arrière, par l'émission d'un nouveau décret permettant l'exportation de 30% du bois obtenu de la forêt autochtone, tandis que les 70% restants seront destinés à l'industrialisation au niveau local. Il convient de signaler que le bois

rapporte au Cameroun la plus grosse part des rentrées en devises étrangères. Août 1999.

L'ajustement structurel favorise la déforestation

La coupe à des fins commerciales est une des causes directes les plus importantes de la perte accélérée des forêts tropicales. Néanmoins, les stratégies macro-économiques mises en place par les gouvernements du Sud, sous la pression d'acteurs puissants tels que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont un stimulus encore plus fort pour l'augmentation des activités non durables d'abattage. Le Cameroun est un exemple, parmi tant d'autres, du rôle que jouent ces politiques dans la disparition des forêts tropicales.

Le Cameroun est connu comme un des pays de plus grande diversité biologique du continent africain. Entre les mangroves côtières et le mont Cameroun - la plus haute montagne d'Afrique occidentale - s'étend la région humide et chaude du Sud, couverte de denses forêts tropicales où poussent l'acajou, l'ébène et l'obeché. Dans le pays poussent plus de 9 000 espèces de plantes, dont 150 ne se trouvent nulle part ailleurs. On estime les ressources forestières du Cameroun à 22 millions d'hectares, dont 14 millions de forêt tropicale. L'exploitation intensive favorisée par les réformes politiques du FMI menace aujourd'hui les forêts tropicales du pays et l'habitat de plus de 40 espèces de sa flore et de sa faune, y compris les rhinocéros noirs, les gorilles et les éléphants.

A la fin des années 80 le FMI a imposé au gouvernement un programme d'ajustement structurel, qui était censé redresser la situation économique critique du pays. Une partie de ce programme était basée sur la stimulation à l'exportation de produits non traditionnels - y compris le bois - par la dévaluation de la monnaie. La réduction des taxes à l'exportation recommandée par le FMI a elle aussi joué un rôle important dans l'augmentation des exportations de bois. Entre 1994 et 1995 le nombre d'entreprises forestières est passé de 194 à 351, tandis que les exportations se sont accrues de 49,6% entre 1995-96 et 1996-97. On estime qu'environ 200 000 hectares de forêts disparaissent chaque année au Cameroun.

La destruction des ressources naturelles qui découle de cette politique s'accompagne d'appauvrissement. En 1991 déjà, un rapport de la Banque

Mondiale indiquait qu'en 1985, bien avant que les mesures d'ajustement ne se répercutent sur les revenus - souvent liés à l'accès direct aux produits et aux services fournis par les forêts - 40% de la population rurale était dans un état de pauvreté extrême. Une décennie d'ajustement structurel n'a fait qu'aggraver la situation des forêts et celle des communautés qui en dépendent. Dans un rapport récent, le FMI lui-même reconnaît la précarité de la stratégie d'exportation du Cameroun. Novembre 1999.

Le développement du secteur forestier dans une économie politique difficile

Le rapport du Département d'Evaluation d'Opérations (OED) estime que si la Banque a bien eu de l'influence sur l'actuel processus de réforme de la politique forestière au Cameroun, elle "n'a pas fait de stipulations pour sa mise en place ni pour l'exécution de ces stipulations". Le document établit donc que la Banque n'a pas entrepris la mise en place des prescriptions positives et pertinentes de sa politique de 1991, et qu'elle a commis des erreurs du point de vue stratégique. Il y a donc un écart entre les politiques formulées et leur mise en oeuvre.

Quant à l'application de la politique forestière au niveau local, le rapport de l'OED conclut que l'erreur principale, dans le cas du Cameroun, ne réside pas dans la politique elle-même, ni dans la cohérence entre l'intervention de la Banque dans et hors le secteur forestier et ses objectifs en politique forestière, mais dans l'impéritie et l'inefficacité de l'exécution.

Il est souligné que la participation des communautés locales dans le processus n'a pas été stimulée, en dépit du fait que c'était un des objectifs déclarés. Il est signalé que la Banque a commis l'erreur de miser uniquement sur l'assistance technique, et de négliger les stimulations au développement institutionnel au niveau local. D'après le rapport, l'intention de la Banque était de favoriser les intérêts des communautés locales, mais elle n'a fait que peu de chose pour recueillir leurs points de vue ou pour instaurer des mécanismes assurant que ces points de vue seraient pris en compte. Ceci était clair dans le processus qui aboutit à l'approbation de la Loi forestière de 1994. Tel que le rapport l'établit, "les simples particuliers, dont les moyens de vie dépendent directement des ressources de la forêt, ont été exclus de la prise de décisions". En outre,

le programme ne comprenait pas d'activités destinées à améliorer la capacité de la société civile pour la promotion du développement rural, et manquait également d'une politique d'information appropriée.

Le rapport admet que les entreprises forestières étrangères qui dominent le secteur ont toujours une liberté totale pour exploiter et utiliser les ressources forestières au Cameroun, et sont très actives et influentes dans leur opposition à toute réforme du secteur forestier qui aille à l'encontre de leurs privilèges. Suivant le rapport, la coupe commerciale est un des quatre mécanismes les plus importants conduisant à la dégradation et à la déforestation décrites dans la Politique forestière de 1991. L'industrie forestière est responsable d'un taux de déboisement encore plus élevé qu'on ne l'admet en général. Le rapport de l'OED identifie clairement l'existence d'un conflit environnemental entre les intérêts publics, représentés par le gouvernement et la société civile, et les intérêts privés défendus par les entreprises.

Pour ce qui est des effets sur les forêts d'autres politiques mises en place par la Banque, le rapport considère que malgré le peu d'investissements effectués par l'organisme dans le secteur forestier au cours de la dernière décennie, des aspects relatifs à ce secteur ont fait partie du Programme d'ajustement structurel financé par la Banque depuis 1989. D'après l'OED, "la Banque a essayé d'adopter une approche plurisectorielle au Cameroun", et d'engager les populations locales dans la gestion forestière. Mais les résultats dans ce sens sont plutôt pauvres. Ce qui plus est, les bénéficiaires de l'ouverture de l'économie préconisée par la Banque dans le monde entier ont été les puissantes entreprises forestières en activité dans le pays. En somme, tout en jetant le blâme sur le gouvernement pour son incapacité de sortir le pays de la crise économique, le rapport de l'OED admet clairement qu'en dix années d'efforts l'ajustement structurel de la Banque n'a pas réussi à améliorer les choses, et que les programmes d'ajustement structurel n'ont pas placé la pauvreté au centre de leur agenda de réformes.

Le rapport mentionne également l'appui de la Banque à la construction de routes et du gazoduc Tchad-Cameroun. Le prêt pour le projet de la route n° 5 a provoqué l'ouverture et l'exploitation des forêts primaires de la Province de l'Est, ce qui constitue une menace pour la survie du peuple indigène Baka qui y habite, et a provoqué également un impact très fort sur la faune de la région. Le rapport admet que le gazoduc Tchad-Cameroun est une affaire polémique, et que les arguments des ONGs à ce sujet, contre la corruption et en défense des droits de l'homme,

peuvent difficilement être ignorés. Il considère de même que la Banque est très sensible à ce genre d'inquiétudes. Néanmoins, il ne précise pas quelles mesures ont été prises à ce sujet.

En outre, le rapport signale que les résultats de la Politique forestière de 1991 quant au mandat de la Banque de réduire la pauvreté n'ont pas été satisfaisants. La concentration de pouvoir entre les mains de l'industrie forestière est encore un problème que la politique de la Banque n'a pas pris en compte, bien que cette concentration représente une cause d'appauvrissement au Cameroun. Par contre, la production des petits agriculteurs contribue directement au soutien de plus de deux millions de personnes. L'OED insiste à signaler que, vu l'importance de cet objectif, et que l'inégalité dans la distribution du pouvoir de décision au niveau social est un facteur clé dans la détermination de la pauvreté, la Banque aurait dû s'y appliquer davantage.

Dans la synthèse de son évaluation, le rapport de l'OED conclut que la Politique forestière de 1991 n'a pas contribué à améliorer la couverture boisée du Cameroun, et que le progrès dans la manière dont le pays envisage le secteur forestier a été minime, comme l'ont été les effets de la stratégie de la Banque pour lutter contre la pauvreté.

A notre avis, les points les plus intéressants du rapport de l'OED sur le Cameroun sont les suivants:

- Le problème n'est pas dans les politiques, mais dans leur application;
- malgré les intentions déclarées de la Banque, la participation des communautés locales et des peuples des forêts a été négligée;
- les compagnies forestières constituent un groupe de pression puissant, qui s'oppose à la réforme du secteur forestier et tire profit de la politique économique préconisée par la Banque au niveau national;
- d'autres politiques préconisées par la Banque - l'ajustement structurel, la construction routière, les méga projets sur les combustibles fossiles - ont eu des effets négatifs sur la durabilité des forêts;
- la Banque n'a pas rempli sa mission de réduire la pauvreté, et la situation tend même à empirer;

- la Banque n'a pas contribué à améliorer la situation des forêts au Cameroun.

Février 2000.

Les forêts plantées sont une fausse solution

Pendant les années 50, lorsque le Cameroun était encore sous la tutelle française, un certain nombre de programmes de plantation de forêts ont été mis en oeuvre, censément à l'encontre du processus de destruction qui affectait ses riches forêts. Conséquemment, 40 000 hectares ont été plantés en 50 ans, dont 25 000 dans les zones autrefois couvertes par une dense forêt tropicale, et les 15 000 restants dans la savane. Pour le reboisement des zones forestières on a utilisé des essences indigènes telles que le dibetou, l'okoumé, l'ilomba et l'iroko, tandis que la savane a reçu autant des espèces autochtones que des arbres exotiques, dont l'eucalyptus et l'acacia.

Bien que l'objectif déclaré des autorités fût de restaurer "la forêt naturelle", de telles plantations non seulement n'ont pas été une solution, mais elles ont eu des impacts négatifs.

La raison principale de cet échec se trouve dans le fait qu'une plantation constituée d'une ou deux espèces - même autochtones - n'est pas une forêt. La forêt est le résultat d'un long processus de co-évolution de ses différents composants - y compris les êtres humains - et des conditions écologiques du sol. La récupération de la forêt humide dans la région tropicale est une tâche complexe, aux résultats incertains, puisque les conditions originelles ne peuvent pas être reproduites artificiellement et de manière subite.

La plantation d'eucalyptus n'a fait qu'aggraver les choses. Les eucalyptus plantés au cours des deux dernières années par l'Office national pour la régénération forestière - comme si ces forêts pouvaient être "régénérées" avec des eucalyptus! - ont provoqué l'acidification du sol, et une chute radicale du nombre de poissons dans les rivières proches des plantations. Ils ont de même augmenté le risque d'incendie dans la savane, et sont considérés comme les responsables de la fréquence croissante d'inondations importantes.

Etant donné que l'Etat camerounais se déclare propriétaire de tous les arbres, les plantations ont provoqué des conflits entre le gouvernement et

les communautés locales à propos du régime foncier. Elles ont provoqué d'autres problèmes aussi, comme c'est le cas dans la région du Sahel, au Nord, où les paysans se plaignent que les carrés d'arbres abritent des oiseaux et des animaux qui dévastent les récoltes et leur apportent la faim et la misère. Si la Convention sur le Changement climatique accepte ces plantations comme puits de carbone, l'on craint que ces projets soient encouragés et que d'autres soient mis en place, ce qui augmenterait le niveau des impacts négatifs sur les gens et sur l'environnement.

Pour enrayer le processus de déforestation et de dégradation des forêts au Cameroun il faut affronter et éliminer les véritables causes du problème, à commencer par les activités destructrices des compagnies forestières et les politiques imposées par le Fonds monétaire international en faveur de l'exploitation forestière comme moyen d'augmenter les recettes d'exportation du pays. Les plantations ne sont pas la solution - car ce ne sont pas des forêts - et ne peuvent qu'aggraver le problème. Octobre 2000.

Des mythes révisés: le bois de chauffage et la déforestation

Une étude publiée par l'IITA et le CIFOR en 1997 sur la production et la consommation de bois de chauffage, et le rapport entre cette utilisation du bois et la déforestation au sud du Cameroun donne des résultats intéressants, qui mettent en question certains des mythes concernant la responsabilité des paysans pauvres dans la destruction des forêts, ainsi que les avantages supposés des plantations comme moyen de contrebalancer cette destruction.

Des études préalables menées en Afrique avaient montré que l'agriculture contribue au moins autant que l'utilisation de bois de chauffage à la destruction des forêts. En Côte d'Ivoire, par exemple, cinq millions d'hectares de forêts ont été transformés en terres cultivables entre 1966 et 1980. Pendant cette période, environ trois millions de mètres cubes de bois - qui n'ont même pas été utilisés comme combustible - ont été détruits, ce qui représente un volume supérieur au volume total exporté dans la même période. Des recherches récentes centrées sur l'énergie ont conclu que l'agriculture est la cause principale de la déforestation en Afrique. Une étude de la Banque mondiale de l'année 1987 signale même que, tandis qu'on associe généralement la déforestation à la coupe d'arbres pour du bois à brûler, ce qui arrive est souvent le contraire: le

bois à brûler est un sous-produit du déboisement à des fins agricoles. Cette conclusion est valable pour la zone de forêt tropicale du Cameroun, où de vastes superficies de forêts ont été déboisées, labourées et transformée en terres cultivables. Le bois de chauffage est ramassé parmi les restes des arbres tombés. Par contre, dans la région du Sahel, où la végétation dominante est arbustive et les arbres sont rares, on se procure du bois en coupant des branches à ces derniers, tout en assurant leur conservation.

L'étude mentionnée montre aussi le rapport qui existe entre l'urbanisation, l'extension des surfaces cultivées et la déforestation pour l'obtention de bois de chauffage. Dans les zones à forte densité de population de Yaoundé - la capitale du pays - et de ses alentours, où la consommation de bois de chauffage est plus grande, et où la pression de l'agriculture sur les forêts a été forte, ces dernières ont presque disparu. Par contre, dans la zone plus rurale d'Ebolowa, les réserves forestières sont plus abondantes, car l'offre en bois de chauffage dépasse largement la demande. D'autre part, l'étude confirme que la consommation de bois dans les foyers ruraux pour la cuisine et le chauffage ne comporte pas de risque pour les forêts, puisque les volumes utilisés à ces fins sont faibles, et que cette ressource se régénère rapidement.

Le travail montre clairement qu'on ne peut pas généraliser à propos du rapport entre l'utilisation de bois de chauffage et la déforestation, du moment qu'il faut tenir compte de nombreuses variables, telles que la densité de la population - autant rurale qu'urbaine -, la nature des activités des petits cultivateurs, la proximité des centres urbains, la demande urbaine de bois de chauffage, la qualité des routes, etc. Par exemple, les villages proches des grandes villes vendent de grandes quantités de bois de chauffage, obtenu autant des arbres abattus pour faire place à l'agriculture que de la coupe dans les réserves forestières. Par contre, dans les zones rurales éloignées le bois de chauffage ne se vend pas du tout, car dans ces zones l'offre en bois est plus forte que la demande, et les arbres abattus en faveur de l'agriculture - qui est dans ce cas la cause principale de la déforestation - pourrissent sur place.

En confirmation des conclusions d'études préalables, le travail signale également que les plantations ne sont pas une mesure adéquate pour approvisionner en bois de chauffage les populations locales et diminuer ainsi la pression sur les forêts. Des solutions de ce genre ont été encouragées par des gouvernements et des organismes de développement, pensant qu'elles pourraient avoir des effets collatéraux

positifs, tels que la création d'emplois et de revenus. Mais la réalité a été différente. Les petits cultivateurs du Cameroun, autant que ceux de l'Inde par exemple, préfèrent les cultures à usage multiple - dont les produits peuvent être vendus un bon prix sur le marché - plutôt que de planter des arbres aux seules fins d'obtenir du bois à brûler.

En somme, les processus de déforestation en Afrique ne peuvent pas être expliqués par des analyses simplistes, trop souvent utilisées pour jeter le blâme sur les pauvres. Il en va de même pour les solutions. Il existe une énorme variété de situations dans les pays du continent, qui doivent être prises en compte avant de faire des généralisations et de prendre des mesures. Février 2001.

Le palmier à huile, les populations et l'environnement

Les plantations de palmier à huile au Cameroun couvrent plus de 80 000 hectares, et se partagent en trois secteurs différents: 1) les plantations industrielles à grande échelle, avec environ 58 000 hectares; 2) les plantations villageoises, sur 12 000 hectares; et 3) les plantations "informelles", avec près de 10 000 hectares.

Au départ, les plantations villageoises étaient destinées à l'approvisionnement des grandes entreprises de plantation et d'industrialisation de l'Etat. Elles sont obligées par contrat de livrer, au prix du marché, la totalité de leur production aux usines de transformation des industries agricoles, aujourd'hui privatisées: SOCAPALM, CAMDEV, ou PAMOL. Bien entendu, le "prix du marché" est fixé par ces entreprises qui, au niveau local constituent des monopoles absolus.

La situation mentionnée a récemment provoqué un écart croissant entre les petits producteurs et les grandes plantations. Le nombre des plantations "informelles" a augmenté, et la livraison de noix de palme aux grandes usines a progressivement diminué. Les villageois préfèrent soit traiter eux-mêmes leurs récoltes, soit les vendre à des unités de transformations plus petites, dont ils obtiennent en général un meilleur prix et des paiements comptant. Jusqu'au début des années 90 le prix établi par les compagnies était considéré comme trop bas, ce qui a conduit les petits cultivateurs à diriger leur production vers d'autres acheteurs. Lorsqu'il a été évident que la production des compagnies agricoles elles-mêmes était insuffisante pour couvrir leurs besoins, elles ont été obligées d'augmenter le prix proposé aux cultivateurs extérieurs

(de 26-31 francs CFA à 40-50 francs CFA) afin d'assurer l'approvisionnement en matière première de leurs usines.

Il est donc clair que la complémentarité entre les plantations villageoises et les industries agricoles n'a pas réussi, et que leurs rapports sont fondés plutôt sur la concurrence. Le simple fait que les cultivateurs locaux refusent même de communiquer aux compagnies l'étendue exacte de leurs plantations est par lui-même révélateur.

Il est d'ailleurs important de souligner que l'établissement de grandes plantations a souvent été précédé de l'expropriation de terres des villages voisins, sans une compensation appropriée. Suivant les lois du Cameroun, le droit coutumier ne donne pas aux paysans la propriété de la terre, et l'expropriation n'exige donc pas de compensation de la part de l'Etat. Cette formule sur la propriété de la terre avait déjà été utilisée aux temps de la colonisation pour exproprier les terres des paysans et les transférer ensuite, gratuitement, à de nouveaux colons, qui pouvaient alors faire leurs propres plantations. Après l'indépendance du pays la pratique a été maintenue en vigueur, au bénéfice cette fois des élites locales.

Les grandes plantations privées de palmiers à huile (souvent situées aux alentours des villages) exigent de vastes étendues de terre, et plusieurs cas ont été rapportés à propos de conflits avec les communautés locales de la région provoqués par les modalités et les conditions d'acquisition de terres de la part d'étrangers qui, avec l'appui du gouvernement, obtiennent des propriétés sur lesquelles ils n'avaient préalablement aucun droit. Cependant, du seul fait de cultiver une plante sempervirente telle que le palmier à huile, ils acquièrent des droits permanents, garantis au détriment de la population locale.

D'autre part, les plantations de palmier à huile ont eu des impacts importants sur l'environnement, dont la déforestation, la perte de biodiversité et la contamination par l'utilisation de produits agrochimiques. Tous ces impacts ont pour conséquence la perte des moyens de survie des populations locales et la détérioration de leur environnement.

Il est important de souligner qu'aucune culture alimentaire n'est permise à l'intérieur des plantations, même pas durant la phase initiale de croissance des palmiers, où la population locale pourrait intercaler des cultures jusqu'à ce que les palmiers commencent à former un couvert entrelacé. Il est nécessaire d'étudier les impacts socio-économiques et

environnementaux de ces plantations sur les villages et les hameaux proches, dans les domaines suivants:

- la disponibilité en nourriture de base (qui est plus chère à Limbé), un système de support des aliments issus de la forêt (les produits non-ligneux de la forêt sont chers et doivent être importés d'autres régions du pays), la disponibilité en matériels pour l'artisanat local, et des opportunités de revenus supplémentaires (les revenus des travailleurs des plantations étant très bas).
- les impacts liés à la déforestation, tels que des inondations dangereuses qui sont devenues courantes dans la région (les cas de Limbé et d'Ekondo-Titi, en 2001 et 1998 respectivement);
- les impacts de la pollution due à l'utilisation de produits agrochimiques, car il a été dénoncé que les entreprises, afin de baisser les coûts et grâce à l'absence de contrôle de la part de l'Etat, emploient des produits qui sont interdits dans les pays industrialisés;
- les impacts sur la santé humaine, en raison de la proximité des zones peuplées, et de la dérive des pulvérisations aériennes effectuées sur les plantations de bananes associées;
- les impacts associés à l'infestation par des parasites et des maladies infectieuses liées aux plantations;
- l'impossibilité d'expansion des villages, l'établissement sur les collines étant de ce fait devenu courant, provoquant des conflits en amont et en aval;
- les impacts sur les propriétés chimiques, physiques et biologiques du sol provoqués par le déversement d'effluents durant la production d'huile de palme, ce qui rend la terre inutile pour toute activité agricole. Malgré l'existence de possibilités de transformation de ces effluents en produits utiles, ils continuent à être déchargés sans traitement préalable.

Une fois effectuées les évaluations d'impact sus-mentionnées, il sera possible de proposer des options différentes aux monocultures de palmiers pour l'utilisation de la terre dans la sous-région, dans une approche plus favorable à l'environnement. Juin 2001.

L'égalité inégale des communautés et des sociétés forestières

Suivant la loi du Cameroun, autant les communautés locales que les sociétés forestières ont le droit d'obtenir et de gérer une partie de la forêt. Mais cette "égalité" apparente est très inégale en ce qui concerne l'étendue des forêts en question et les obligations associées aux droits fonciers.

A propos des obligations concernant la gestion, dans le cas des forêts communautaires le plan de gestion doit être présenté avant de commencer une quelconque activité. Ceci représente un obstacle important, car les communautés ont des difficultés sérieuses à collecter les fonds nécessaires à l'élaboration de leurs plans, et devraient par conséquent être autorisées à couper au moins un nombre limité d'arbres leur permettant de financer la préparation du plan.

La situation des industries forestières est tout autre, comme le montrent les deux modèles de concession existants: les "ventes de coupe" et les UFA (Unité forestière d'aménagement). Le premier, défini comme une zone d'exploitation de 2 500 hectares maximum à être coupée dans un délai de trois ans, n'exige la présentation d'aucun plan de gestion. Le deuxième consiste en des concessions renouvelables tous les 15 ans, qui comprennent une superficie de 200 000 hectares maximum, et dans ce cas il faut présenter un plan de gestion au cours des trois premières années. Mais, pendant cette période, l'entreprise a le droit de commencer la coupe (sans aucun plan de gestion), pour assurer le financement de l'élaboration du plan de gestion! Ce qui empire encore la situation, c'est que l'administration n'a approuvé, à ce jour, aucun plan de gestion, bien que les premières concessions suivant la législation forestière de 1994 aient été effectuées en 1996.

Les sanctions pour activités illégales suivent un modèle d'inégalité semblable. Par exemple, les activités illégales des sociétés forestières peuvent conduire à des sanctions diverses, telles que des amendes, l'exclusion de présentations futures, ou la suspension des opérations. Mais il n'est encore jamais arrivé qu'un permis d'exploitation soit retiré à une compagnie comme résultat d'activités illégales. Les sanctions contre les communautés sont d'une portée beaucoup plus grande, et n'importe quelle erreur ou infraction qu'elles commettent peut donner lieu à l'annulation de la concession.

Ainsi, la loi semble favoriser l'abattage industriel, bien que les forêts communautaires jouissent d'un potentiel de durabilité beaucoup plus grand. Le développement des forêts communautaires devrait donc être appuyé comme un moyen d'assurer la durabilité sociale et écologique. Le dénommé "droit d'achat préférentiel" aurait pu y contribuer, car il aurait donné aux communautés, plutôt qu'aux entreprises d'abattage commercial, la priorité d'accès aux forêts. Mais le projet de réglementation établissant ce droit au profit des communautés n'a pas encore été signé.

Dans son étude sur le secteur forestier du Cameroun (octobre 1999), le Département d'évaluation d'opérations de la Banque mondiale va dans la même direction lorsqu'il affirme que "les compagnies forestières internationales qui dominent le secteur ont toujours carte blanche pour le développement et l'exploitation des ressources forestières au Cameroun. Les communautés locales ont été exclues du processus de réforme, en dépit de l'objectif déclaré de les inclure dans la gestion des ressources forestières". Juillet 2001.

Les arbres au-delà de la forêt

Le Cameroun, avec une population d'environ 15 millions d'habitants et un territoire de 475 440 km², possède environ 22 millions d'hectares de forêts, dont 64% correspondent à des forêts tropicales situées au sud du pays, tandis que les 36% restants sont dans la région de savane au centre et au nord du pays. Les forêts de la côte atlantique poussent dans des sols relativement fertiles, et renferment une des plus grandes biodiversités de tout le territoire africain.

Après la fin du boom du pétrole, le gouvernement a augmenté les exportations de bois, et les estimations sur la déforestation situent les pertes de forêts aux alentours de 130 000 hectares par an. La déforestation s'est encore aggravée par la mise en place de méga projets, tels que l'aménagement de routes et la construction de barrages. L'exploitation forestière, menée par des compagnies autant nationales qu'étrangères, se concentre sur un nombre réduit d'essences: Sapelli, Obeché, Iroko, Azobe, Tali, Moabi, Movingui et Ngollon, qui sont exportées vers l'Europe, l'Asie et le reste du monde.

Benoît Ndameu, des Amis de la Terre Cameroun, avertit qu'à moins d'introduire des changements radicaux il n'y aura plus de forêts primaires au Cameroun dans dix ans. Pour Ndameu le grand problème est

l'abattage industriel, et il dénonce que le gouvernement ne fait pas respecter ses propres normes: "Sur les 100 000 hectares coupés chaque année, au moins 40% correspondent à l'abattage illégal. Les entreprises forestières dépassent constamment les limites de leurs concessions et exportent autant qu'elles peuvent, sans aucun contrôle des autorités".

Benoît Ndameu démystifie le rôle de l'agriculture sur brûlis dans la déforestation, laquelle est souvent visée par les intérêts en place comme la cause principale de la perte de forêts. D'après Ndameu, dans l'Est du pays, où la déforestation est la plus grave, il y a seulement de un à trois habitants au kilomètre carré, et ce sont des agriculteurs qui restent longtemps au même endroit. Les compagnies forestières, de leur côté, ont des permis de cinq ans pour l'exploitation d'énormes surfaces - après quoi il n'y reste plus rien - et elles sont souvent financées par la Banque mondiale.

Bolloré, Thanry, Pallisco et Rougier de France, Wijma des Pays-Bas, Alpicam/Grumcam d'Italie, et Sfil et Sotref de Belgique sont les compagnies forestières étrangères les plus importantes opérant au Cameroun.

Un nouvel acteur monte aujourd'hui sur scène. L'industrie pharmaceutique s'intéresse de plus en plus à la valeur médicinale des arbres du Cameroun. Suivant Benoît Ndameu, le laboratoire français Plantecam a identifié le *Prunus Africana* comme une essence utile pour le traitement du cancer de la prostate, et des recherches sont faites pour détecter les possibilités d'*Ancystrocladus korupensis* pour le traitement du SIDA.

Les Amis de la Terre Cameroun essaient, avec d'autres ONGs locales, de mettre à découvert les activités des compagnies forestières et le non-respect de ses propres normes de la part du gouvernement. La stratégie conjointe des Amis de la Terre Cameroun et des Amis de la Terre France a réussi à dévoiler les activités illégales des compagnies françaises au Cameroun, financées par l'agence de développement du gouvernement français.

A la différence des compagnies à but lucratif, les peuples de la forêt établissent des liens polyvalents avec les arbres: ils leur fournissent des fruits, des aliments, de la viande de brousse, de l'huile de cuisine, du miel, et même des médicaments. Les Pygmées utilisent même l'écorce du Moabi (*Baïllonela toxisperma*) pour la préparation d'une potion qui est censée servir de camouflage pour la chasse. Les arbres incarnent

également des valeurs sacrées pour les peuples de la forêt: les Bantou croient que les esprits de leurs ancêtres sont enfermés dans les Bubinga, des arbres de la région. C'est ce lien spirituel qui a permis la conservation de cette essence à la croissance extrêmement lente. Mais les exploitants n'y voient qu'un bois rouge et dur pour faire des meubles en Europe et en Asie. Août 2001.

Les conséquences sociales et environnementales de l'abattage industriel

Au Cameroun, comme dans beaucoup d'autres pays du sud, un processus de déforestation est en cours, directement et indirectement lié à l'abattage industriel intensif. Ce processus est souvent stimulé par des réformes politiques ou par des prêts de l'Union européenne, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international ou de l'Organisation mondiale du commerce pour la mise en place de mégaprojets tels que des autoroutes ou des barrages.

Par suite de ces "aides internationales au développement" l'abattage illégal et la chasse commerciale sont vite venus s'ajouter à l'exploitation "légitime" du bois, en se servant des nouvelles routes comme voies d'accès à la forêt. Les experts prévoient que certains grands mammifères du Cameroun vont bientôt disparaître si la chasse n'est pas arrêtée. Les marchés des villes proposent des mammifères et des reptiles de toutes sortes. La viande de gorille et d'éléphant est vendue très cher dans les meilleurs restaurants. Il est théoriquement interdit de chasser ces espèces et de vendre la viande ou d'autres parties de gorilles et de chimpanzés, mais cette interdiction est largement transgressée.

L'exploitation industrielle des forêts a été la véritable priorité des programmes d'ajustement structurel favorisés par la Banque mondiale. Fondés sur la promotion de produits destinés à l'exportation (parmi lesquels le bois occupe une des premières places) et sur la diminution des taxes à l'exportation, ces programmes ont joué un rôle important dans l'accroissement des exportations de bois. Les résultats ont été l'expansion de la pauvreté, l'augmentation du pouvoir de l'industrie étrangère et l'absence de contrôle de l'Etat sur l'exploitation des ressources. La corruption et l'illégalité de l'exploitation forestière au Cameroun sont monnaie courante, et les rares contrôles favorisent les activités illégales dans le secteur forestier: la coupe illégale (pratiquée hors limites, sans

autorisation, en sous-traitance, en coupant des arbres de diamètre inférieur à la norme autorisée, ou sans respecter les restrictions locales); les déclarations fausses (sur la quantité de bois produit, ou sur le volume de bois en inventaire); la récupération illégale du bois confisqué.

Bien que la production de bois ait augmenté de beaucoup, les revenus fiscaux résultant de cette activité ont diminué. Pour les inspections sur le terrain, les fonctionnaires dépendent souvent des camions des foresteries qui les conduisent sur leurs concessions, ce qui, bien entendu, ne favorise pas l'indépendance des contrôles.

Dans certains villages les habitants barrent le passage aux transporteurs parce que les entreprises ne tiennent pas leurs promesses de construction et/ou d'amélioration des installations locales. La loi prévoit que l'exploitant forestier doit organiser une rencontre avec la population locale avant de commencer les travaux. Au cours de ces réunions, les forestiers font des promesses à la population (construction d'un centre de soins médicaux, réparation d'un pont, aménagement d'un terrain de football). Mais très souvent ces promesses mettent longtemps à se matérialiser, ou ne sont que partiellement tenues, ou sont tout simplement mal exécutées.

L'emploi direct généré par les entreprises forestières est très limité pour les Pygmées Bakas, qui sont souvent loués pour quelques jours par les entreprises comme prospecteurs pour indiquer les essences d'arbres intéressantes sur le plan commercial. De cette manière, ils participent inconsciemment à la destruction de leur propre environnement. Les travailleurs qui opèrent dans les parcs à bois et les scieries sont pourvus de trop peu ou pas de vêtements de protection (gants, casque, masque à poussière). Le bois des scieries est souvent traité avec des produits toxiques contre les parasites et les moisissures. Il s'agit souvent de pesticides à base de lindane et de pentachlorophénol, interdits en Europe ou dont l'usage est soumis à des mesures de sécurité très strictes. Les ouvriers qui doivent travailler avec ces produits ne portent généralement pas de vêtements de protection, ou sont insuffisamment informés sur les risques de ces substances toxiques. Les résidus de ces insecticides et fongicides toxiques sont simplement déversés après usage. L'importance de la pollution des eaux et du sol, que l'accumulation de ces pesticides induit incontestablement, n'a jamais été étudiée.

En raison de leur stricte dépendance des forêts primaires, les Pygmées sont les principales victimes de l'exploitation forestière au Cameroun.

D'après les estimations, à la fin des années 90 environ 3 400 Bakolas vivaient dans le sud-ouest et 40 000 Bakas dans les forêts équatoriales du sud et du sud-est du Cameroun. Dans la région de Yokadouma-Moloundou les Bakas sont même plus nombreux que les Bantous. Comme leurs droits territoriaux ne sont pas reconnus par les autorités, ils ne peuvent pas se défendre contre l'expansion actuelle de l'abattage industriel dans l'Est du Cameroun.

Les activités forestières, conduites autant par des entreprises nationales qu'étrangères, se concentrent sur certaines espèces de bois de haute qualité (*ayous*, *sapelli*, *azobé*, *tali*) qui représentent 60% des exportations de bois. Certaines essences, comme le *moabi* et le *bubinga*, constituent souvent des points de repère importants, en raison de leur grande taille, en plus des utilisations culturelles et traditionnelles de ces arbres de la part des Pygmées. La loi interdit la coupe des *moabis* dans un rayon de 5 km autour des villages, mais elle est ouvertement violée par les exploitants. Les *bubingas* les plus vieux jouent un rôle important dans la vie sociale de la population: à leur pied sont organisées des réunions populaires et des assemblées locales, où l'on discute des problèmes des habitants. Le *moabi* produit une huile de grande qualité, la seule huile alimentaire produite par cette région forestière. La production de cette huile est beaucoup plus rentable que la coupe de bois. L'écorce de *moabi* est utilisée pour l'élaboration de nombreux remèdes pour soigner les hernies, les douleurs musculaires et autres maladies.

En définitive, l'abattage commercial (autant légal qu'illégal) au Cameroun est en train d'affecter lourdement l'écosystème et, par voie de conséquence les peuples habitant les forêts. Les seuls bénéficiaires sont évidemment les entreprises forestières, et les intermédiaires entre la coupe et le consommateur européen. C'est ce qu'on appelle développement. Décembre 2001.

Les pratiques illicites des forestiers français

Lorsque les fonctionnaires européens décrivent le monde, celui-ci semble régi par deux sortes de gouvernements différents. "Leur" monde paraît avoir fait siennes les inquiétudes sur l'environnement (et même sur la société), tandis que les gouvernements "corrompus" du Sud continuent à le détruire. Cette lecture simpliste ne tient pas compte du fait que les causes de la destruction de l'environnement dans le Sud ont souvent leur

origine dans le Nord. L'exemple suivant permet de mieux comprendre le problème.

Suivant un rapport des Amis de la Terre France, le Ministère des forêts et de l'environnement du Cameroun a récemment publié une liste d'entreprises forestières coupables d'avoir enfreint les normes forestières camerounaises en 2001. Parmi ces entreprises figurent des groupes forestiers français, qui ont à maintes reprises été condamnés pour leurs activités illégales.

Doumé Affiliated Forestry Company (SFID), filiale du groupe Rougier, est impliquée dans trois de ces cas. La SFID a été condamnée pour avoir exporté du bois d'assamela, une essence forestière protégée par les réglementations camerounaises, sans avoir demandé ni obtenu l'autorisation de le faire, et pour la falsification du document de la Convention internationale des espèces sauvages de Faune et de Flore menacées d'extinction (CITES). L'amende infligée s'est élevée à deux millions de francs CFA (3 049 ECU). Cette première condamnation a apparemment donné peu de résultat. Un nouveau procès verbal a donc été dressé pour la même infraction, avec une même pénalité financière: deux millions de francs CFA. La SFID a été condamnée une troisième fois pour avoir dépassé de 33% les quotas d'exportation (soit un volume de bois de 17 653 m³).

Le groupe Bolloré a été déclaré coupable d'activités illégales. La filiale SIBAF de ce groupe a été condamnée à payer une amende de quatre millions de francs CFA (6 098 ECU), et ses droits d'exportation d'assamela ont été suspendus, pour avoir falsifié les déclarations de la CITES. SIBAF s'était déjà vu infliger une amende, en l'an 2000, d'environ 9 147 ECU, pour mauvaise matérialisation des assiettes de coupe octroyées. Une autre filiale de Bolloré, Campo Forestry Company (HFC) a été condamnée pour dépassement des limites de coupe permises, et pour abattage dans des domaines protégés. Le montant de l'amende à appliquer n'a pas encore été décidé.

Incroyablement, tout en étant périodiquement condamnés en raisons de leurs infractions aux normes forestières camerounaises, la SIBAF et les groupes HFC bénéficient depuis 2001 de l'appui financier de l'Agence française pour le développement, pour la mise en place de "plans de gestion forestière durable". Seul l'appui financier français semble stimuler ces sociétés à élaborer des plans de gestion des forêts. Du moment que la loi camerounaise établit que les compagnies doivent élaborer un plan

de gestion, Amis de la Terre France soutient que les coûts de ces plans doivent être entièrement payés par les sociétés concernées. L'aide française au secteur forestier dans le bassin du Congo doit être réorientée, pour qu'elle cesse de servir les intérêts commerciaux français et commence à produire un bénéfice économique réel pour les habitants locaux, tout en protégeant les écosystèmes des forêts tropicales denses et la richesse extraordinaire de leur diversité biologique. Mars 2002.

Le groupe forestier Rougier devant les tribunaux français

Le 22 mars 2002 a été déposée devant les Juges d'Instruction de Paris, par leur Conseil Maître William Bourdon, une plainte avec constitution de partie civile au nom de sept villageois camerounais du chef de destruction de biens appartenant à autrui, faux et usage de faux, escroquerie, recel, et corruption de fonctionnaire, à l'encontre des dirigeants du groupe Doumé Affiliated Forestry Company (SFID) et la Cameroon Legal Society d'une part, et à l'encontre de leur maison mère, la société Rougier S.A.

Cette plainte est le résultat d'une enquête approfondie réalisée sur place par les associations Amis de la Terre et Sherpa. Les faits dénoncés s'inscrivant dans le cadre d'un pillage illicite des ressources forestières au détriment de la population, les Amis de la Terre ont décidé de se constituer partie civile.

La plainte représente pour les villageois la possibilité de voir identifiés et poursuivis les responsables des infractions commises, et par conséquent d'être indemnisés des préjudices subis. Ils attendent de la justice française la garantie d'un recours effectif à un juge indépendant et impartial. La corruption locale, résultat du pouvoir des compagnies forestières, les prive de ce droit fondamental.

Dans cette plainte, les plaignants affirment que la société Rougier S.A. doit être considérée comme complice des faits commis par sa filiale la SFID et ses dirigeants français, compte tenu de l'étroite imbrication et interdépendance existant entre les deux sociétés.

Pour les Amis de la Terre et Sherpa, cette plainte est une première, et démontre que l'extraterritorialité dans laquelle agissent divers agents privés n'est pas la garantie systématique de l'impunité. Les Amis de la Terre et Sherpa, en relation avec des associations étrangères, vont

poursuivre leur partenariat avec un réseau de juristes étrangers pour, après enquête et étude de faisabilité, envisager en France et ailleurs d'autres initiatives. Par: Frédéric Castell. Avril 2002.

TCHAD – CAMEROUN

Un projet d'exploitation pétrolière menace le Tchad et le Cameroun

Un consortium international, formé par Exxon, Shell et Elf, envisage la réalisation d'un projet multimillionnaire d'exploitation pétrolière, au Tchad et au Cameroun. On craint que le projet n'entraîne de sérieux risques environnementaux et sociaux, et qu'il puisse produire un nouveau Ogoniland, la région du Nigeria marquée par la dévastation environnementale et les terribles violations aux droits de l'homme. Le projet comprend le développement des champs pétrolifères de Doba, au Sud du Tchad, et un oléoduc de 600 milles traversant le Cameroun, destiné au transport du pétrole à exporter vers un port de l'océan Atlantique. Pour mener à bien ce projet, sont nécessaires des fonds publics provenant des agences internationales de développement, notamment la Banque mondiale. La Banque mondiale a l'intention de le financer avec des crédits de l'Association internationale de développement, théoriquement destinés à aider les pays pauvres, ainsi qu'avec des crédits de la Corporation financière internationale dont le rôle est de soutenir directement le secteur privé.

La Banque mondiale affirme que le projet servira à alléger la pauvreté car les devises reçues par le gouvernement du Tchad en paiement du pétrole, ainsi que par le gouvernement du Cameroun en paiement des droits d'exploitation de l'oléoduc, seront affectées à des programmes sociaux d'éradication de la pauvreté. Mais la stratégie annoncée est très peu crédible, vu le désengagement exhibé par ces deux gouvernements face au problème de la pauvreté, et vu leur manque de transparence notoire en ce qui concerne la réalisation de transactions financières. Ce désengagement et ce manque de transparence font que, de l'affectation de fonds à ce genre de projet multimillionnaire, se dégagent très peu de ressources destinées à améliorer le bien-être social.

Du point de vue environnemental, les perspectives s'avèrent également négatives. L'oléoduc projeté traversera des zones de forêts tropicales écologiquement fragiles, ainsi que le territoire des Pygmées, peuple de

chasseurs-cueilleurs traditionnels. Quelques questions sérieuses se posent, à propos des risques environnementaux, notamment : le déboisement, le braconnage, la perte de terres agricoles des paysans locaux, le danger de contamination de l'eau souterraine et du système hydrique par les fuites probables du pétrole de l'oléoduc. Juillet 1997.

L'oléoduc du Tchad: la réponse de la Banque mondiale

En juin 1998, le secrétariat du WRM a adressé une lettre au président de la Banque mondiale, exprimant sa préoccupation par rapport à l'arrestation de M. Ngarlegu Yorongar ainsi que de deux journalistes, à la suite d'une déclaration de M. Yorongar où il exprimait son opposition à la construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun, financé par la Banque mondiale.

M. Serge Michailof, directeur de la Banque mondiale au Tchad, a répondu le 22 juin qu'il pensait que les trois personnes avaient été libérées. Et il a rajouté à propos de l'oléoduc :

« Vous êtes probablement au courant du fait que nous soutenons le projet de construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun, étant donné qu'il peut favoriser une augmentation substantielle des dépenses du Tchad –un des pays les plus pauvres du monde– dans des activités d'allègement de la pauvreté. Je me permets de vous assurer que, indépendamment du potentiel de réduction de la pauvreté de ce projet, nous ne le mènerons à bien uniquement si nos mesures de sauvegarde environnementales et sociales sont respectées. Ceci comprend une large consultation aux populations locales du Tchad à propos des possibles impacts du projet en question. » Août 1998.

Une fois de plus, la Banque mondiale a montré de quel côté elle était

Malgré la forte opposition des représentants de la société civile, la Banque mondiale vient d'approuver le projet –controversé– d'exploitation pétrolière et de construction d'un oléoduc reliant les champs pétrolifères du Tchad à la côte atlantique du Cameroun. Le projet en question sera dirigé par Exxon-Mobil, et parmi les parraineurs se trouvent Chevron et Petronas, la société pétrolière de l'état de Malaisie. Le coût total du méga

projet, l'un des plus importants de la région sous-saharienne, atteint les 3 700 millions de dollars.

Même si la Banque mondiale explique que le projet comprend un programme d'affectation de fonds à des initiatives de développement socioéconomique du Tchad, et que les impacts environnementaux et sociaux occasionnés par ledit projet seront tout particulièrement analysés et surveillés périodiquement, les groupes de défense de l'environnement et des droits de l'homme soulignent que les paysans habitant tout au long du tracé de l'oléoduc, sur plus de 1000 kilomètres, devront être transplantés, ainsi que les habitants des hameaux du Tchad, installés aux alentours des 300 puits pétrolifères. Ils soulignent également l'existence des impacts sur la faune forestière dans la zone concernée et l'aggravation de la corruption au niveau gouvernemental de ces deux pays que ce projet pourrait entraîner. Par ailleurs, le projet pourrait promouvoir la réédition du conflit armé dans cette région productrice de pétrole et entraîner de graves violations aux droits de l'homme. Un moratoire de deux ans a été sollicité, afin que le Tchad puisse développer un cadre légal adapté à la gestion des ressources rapportées par le projet, ainsi qu'établir les sauvegardes environnementales nécessaires, mais il a été malheureusement refusé.

Etant donné les précédentes performances sociales et environnementales négatives des acteurs participant de ce projet, ainsi que les conséquences néfastes entraînées par les méga entreprises de ce genre déjà réalisées dans le Sud au nom du « progrès », l'enthousiasme montré par la Banque dans le sens où le projet constitue « un cadre sans précédents pour transformer les revenus du pétrole en bénéfices directs pour les pauvres, les secteurs vulnérables et l'environnement » est difficilement partageable. A moins que la Banque considère que les sociétés pétrolières sont pauvres et vulnérables, et que l'exploitation et le transport du pétrole peuvent, d'une certaine façon, être bénéfiques à l'environnement. Enfin, la Banque a, encore un fois, montré de quel côté elle était. Juin 2000.

Les revenus pétroliers vs. les droits de l'homme et le respect de l'environnement

«C'est le projet le plus rigoureusement analysé et contrôlé du monde», telle était la réponse d'un haut fonctionnaire français au Tchad aux

représentants des organisations des Droits de l'Homme de ce pays, lors d'une réunion en mars 2001. « Il n'y a pas de quoi s'inquiéter », a-t-il rajouté. Pourtant, de nombreuses personnes sont inquiètes et bataillent depuis longtemps contre ce projet.

La campagne internationale menée contre le projet d'exploitation pétrolière et l'oléoduc Tchad-Cameroun, dirigée par des ONG africaines et encouragée par des ONG du monde entier, a eu beaucoup de succès, dans le sens où elle a réussi à faire inclure, parmi les conditions nécessaires à sa réalisation, de nombreuses mesures conservatoires de préservation environnementale et sociale. Le tracé de l'oléoduc a été ainsi modifié afin d'éviter son passage par certaines zones très riches en biodiversité ; au Tchad, un comité de surveillance a été désigné –dont des représentants de la société civile– chargé de vérifier que les revenus provenant de la vente du pétrole seront effectivement utilisés pour alléger la pauvreté ; et, surtout, les rôles de la société civile, des communautés locales et des peuples indigènes, ont été reconnus dans les documents officiels. Un groupe conseil international a été créé, afin de surveiller les impacts environnementaux et sociaux du projet, ainsi que tout ce qui se rattache à la « bonne gouvernance » dont le respect des droits de l'homme. Toutes ces mesures reflètent une prise de recul notoire par rapport au précédent « laissez faire » de la Banque mondiale qui laissait libre arbitre aux gouvernements bénéficiaire des fonds –sans tenir compte de leur degré de corruption– pour qu'ils gèrent les projets selon leurs propres intérêts.

Mais même si les rectifications obtenues sur le papier impressionnent favorablement, des doutes subsistent quant à leur mise en pratique, car ces mesures doivent être considérées dans le cadre de la situation politique générale actuelle des deux pays concernés. Dans son dernier rapport sur les droits de l'homme, le Département d'État des Etats-Unis a confirmé que, aussi bien le gouvernement du Tchad que celui du Cameroun, continuent à porter atteinte aux droits de l'homme, et que les citoyens tchadiens et camerounais ne bénéficient pas d'un système judiciaire indépendant.

Des ONG du Tchad et du Cameroun ont exigé la suspension de la décision de financer le projet tant que les garanties nécessaires au respect des droits de l'homme et de l'environnement ne seraient pas établies. Mais les gouvernements, les sociétés pétrolières et leurs financiers internationaux étant très pressés, le projet a été approuvé en juin 2000.

Peu longtemps après, les appréhensions des ONG se sont avérées justes, lorsque le gouvernement du Tchad a profité d'une partie des fonds du premier paiement des sociétés pétrolières pour acheter des armes. La Banque mondiale affirme que le Comité de Surveillance est entré en fonctions mais le cadre normatif de ses actions n'a pas encore été publié. Par ailleurs, sur le brouillon du décret de création du comité communiqué par le gouvernement, il est proposé un processus de prise de décisions à la majorité simple qui assurerait toujours une majorité gouvernementale. Ceci réduit énormément le domaine d'intervention du Comité de surveillance dont le rôle est limité ainsi à la seule présentation de rapports au gouvernement.

Au Cameroun, la construction de l'oléoduc détruira la biodiversité, particulièrement celle de la forêt littorale, habitée par le peuple indigène Bakola. La Banque mondiale, comme habitude, a exigé du gouvernement la création d'une zone protégée afin de compenser cette perte de biodiversité. Cependant, cette zone de compensation – dénommée Réserve de champ – est aujourd'hui menacée par une société forestière française qui fait partie du très connu Groupe Bolloré et qui est très proche du gouvernement camerounais.

Le Groupe conseil international, présidé par un ancien premier ministre du Sénégal, programme en ce moment sa première visite sur le terrain, au Tchad et au Cameroun. L'efficacité de son travail va dépendre des relations qu'il sera capable d'établir sur le terrain avec les communautés concernées et les ONG, ainsi que de sa capacité d'aller au-delà des séances de relations publiques qui risquent de le détourner de l'objectif principal.

Indépendamment de l'activité du Groupe conseil, une plainte a été déposée devant la Commission d'enquête de la Banque mondiale par un représentant de la région productrice de pétrole, ainsi que par 120 résidents locaux, au sujet des préjudices subis ou qui pourront être subis à l'avenir, par la population locale et son environnement, à la suite du non-respect de la Banque de ses propres politiques. Ce n'est qu'après que la direction de la Banque mondiale aura répondu aux accusations, que le Conseil d'administration pourra décider d'autoriser ou non la Commission d'enquête, à donner suite à cette plainte. Etant donné la nature controversée du projet et le climat d'oppression politique qui règne actuellement au Tchad et au Cameroun, la crédibilité de la Banque sera sérieusement affectée si elle ne va pas au fond des accusations

présentées par les plaignants qui, d'ailleurs, risquent d'être emprisonnés, torturés voir assassinés, en représailles à leurs accusations.

La conséquence la plus positive de cette campagne internationale contre le projet a été, sans doute, la consolidation des organisations de la société civile, aussi bien au Tchad qu'au Cameroun. Malgré les énormes difficultés et les risques encourus, elles envisagent de coordonner leurs efforts au niveau des ONG, afin de surveiller de près la situation des champs pétrolifères et la construction de l'oléoduc, et d'empêcher un désastre humain et environnemental. De tels efforts méritent tout le soutien de la communauté internationale. Avril 2001.

CONGO, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE

Le futur incertain des forêts de la République démocratique du Congo

Dans les régions du centre et du Nord de la République démocratique du Congo (ex-Zaïre), les forêts tropicales humides couvrent plus de la moitié de la surface totale du pays –2 345 409 kilomètres carrés– et représentent 82,5% de la surface forestière originelle. Près de 47% de l'ensemble des forêts tropicales denses de l'Afrique et 6% de l'ensemble des forêts de la planète se trouvent dans la République démocratique du Congo. En raison de la grande distance qui sépare les forêts et les ports de commerce du pays, de la crise politique, du conflit armé interne, et du conflit armé externe l'opposant à ses voisins le Rwanda et le Burundi au cours des années 1990, la plupart des forêts tropicales du pays sont restées intactes, contrairement à celles des autres pays de la région. Mais aujourd'hui, les concessions forestières accordées constituent une menace pour ces forêts.

Une concession de 2 600 000 hectares de forêt a été accordée à la société SIFORZAL, subsidiaire du groupe allemand Danzer. Depuis 1996, plusieurs sociétés forestières malaises sont en train d'exploiter de grandes étendues de forêts : Idris Hydraulic Bhd. a obtenu un total de 1 250 000 hectares de concessions dans la République démocratique du Congo et au Gabon, et en 1997, Innovest Bhd a annoncé l'achat de deux concessions forestières de 707 000 hectares au total. La Chine est également en train de promouvoir les exploitations forestières dans la République démocratique du Congo en vue de satisfaire la demande au sein de son énorme marché interne. La demande internationale en bois a

d'ailleurs augmenté en raison de l'interdiction de coupe en vigueur en Chine. La devise semble donc être : conserver chez soi et couper ailleurs.

Malgré sa richesse en minerais et en forêts, la République démocratique du Congo est classée par les indicateurs sociaux parmi les pays les plus pauvres du monde. En vue de défendre les vastes surfaces de forêts restantes, le gouvernement a apparemment bien réagi en interdisant l'exportation de grumes. Mais les sociétés étrangères ont immédiatement réagi à leur tour en dramatisant les choses et en disant que ce serait « la fin du secteur forestier dans le pays » ; très vite, les grumes ont alors repris le chemin de l'exportation.

Il s'agit donc de savoir si le gouvernement cèdera à la pression des intérêts étrangers en donnant le feu vert à l'exploitation forestière sans discrimination, ou bien s'il fera en sorte que les forêts soient utilisées de manière durable et équitable au bénéfice des générations présentes et futures. Etant donné la crise économique que vit le pays actuellement, cela dépendra grandement du soutien de tous les gouvernements qui, lors des forums internationaux, font toute une histoire de la défense de l'avenir des forêts, notamment l'Allemagne, la Malaisie et la Chine, dont les sociétés forestières sont prêtes à commencer la destruction des forêts de la République démocratique du Congo. Mai 2000.

Le cas des Twa, dans le parc national Kahuzi-Biega

Albert Kwokwo Barume analyse dans son livre «Heading Towards Extinction? Indigenous Rights in Africa: The Case of the Twa of the Kahuzi-Biega National Park, Democratic Republic of Congo» («Vers l'extinction ? Les droits des indigènes en Afrique: le cas des Twa dans le Parc national Kahuzi-Biega»), récemment publié par Forest Peoples Programme et l'IWGIA, le sort de peuple indigène Twa dans la République démocratique du Congo.

L'auteur de ce livre, un avocat congolais spécialisé dans les droits de l'homme, se vaut d'un ensemble de droits indigènes pour étudier le cas des Twa, un peuple pygmée, habitant la région orientale du pays, expulsé de ses territoires traditionnels lors de la création du Parc national Kahuzi-Biega. Les Twa, chasseurs-cueilleurs des forêts tropicales, doivent faire face à un sombre avenir. Dépossédés des terres qui les ont fait vivre durant des millénaires, ils se retrouvent aujourd'hui en train de vivre dans

de misérables «bidonvilles», en marge d'autres hameaux, autour du parc. Privés de leurs droits, de compensations, de justice, exposés à la discrimination de la part d'autres secteurs de la société, les Twa souffrent également d'un degré élevé de malnutrition ainsi que de maladies diverses.

L'auteur analyse aussi le contexte élargi des politiques concernant l'identité ethnique et les droits des indigènes en Afrique. La problématique des Twa est située par rapport à deux points de vue: le degré croissant d'auto-identité des peuples indigènes du continent –qui sont en train de revoir leurs relations avec les états en vue de les régler sur des concepts naissants de droit international–, et les nouveaux modèles de conservation qui tiennent compte des droits des peuples indigènes, revalorisent leurs connaissances et essayent de leur attribuer un rôle central dans la gestion des zones à conserver.

Les Twa du Kahuzi-Biega n'ont pas encore été bénéficiés par ces nouvelles formes de pensée et dans le livre en question, l'auteur analyse les droits territoriaux des Twa et les options possibles dont ils disposent pour remettre en question leur expulsion du Parc national Kahuzi-Biega et négocier de nouveaux accords sur la base de la reconnaissance de leurs droits. Le rapport se clôt sur des recommandations visant une reformulation de la façon dont les autorités nationales, les conservationnistes et les agences d'aide qui les soutiennent abordent le cas des Twa.

La contradiction apparente : conservation de la nature vs. droits des peuples indigènes est, en réalité, fausse. Le rapport ne cherche donc pas à saper les efforts des conservationnistes congolais et expatriés, qui ont tant bataillé pour protéger la vie sylvestre dans ce pays décimé par la guerre. Mais le besoin de respecter les droits des peuples qui ont été méprisés, et qui le sont toujours, s'avère évident. L'auteur signale que la conservation sera renforcée et non pas affaiblie dans la mesure où les communautés locales pourront vivre celle-ci en tant que projet positif les bénéficiant eux-mêmes particulièrement. Février 2001.

Le pillage de la République démocratique du Congo, sera-t-il certifié par l'Uganda ?

Une mission de l'ONU a récemment présenté un rapport sur l'exploitation généralisée des ressources minières et forestières du Congo (ex-Zaïre)

de la part des forces du Rwanda et de l'Ouganda, en collaboration avec des groupes d'opposition congolais, dans la région orientale du pays.

Parmi les différents sujets analysés en détail tout au long du rapport, il y a l'étude d'un cas spécial concernant la société forestière ougandaise - thaïlandaise DARA Forest, laquelle a démarré ses activités dans la région d'Ituri, en 1998. Ladite société a immédiatement sollicité aux autorités congolaises l'attribution d'une concession forestière, qui a été refusée par le gouvernement de Kinshasa. Malgré cela, la société a commencé à acheter du bois à des entreprises de bûcheronnage locales, et a installé la même année une scierie à Mangina. Avant le début de l'année 2002, elle avait déjà reçu du groupe armé de l'opposition Rassemblement congolais pour la démocratie-Mouvement de libération (RCD-ML) une concession forestière.

Entre 1998 et 2002, la déforestation a augmenté (en particulier à Djugu, Mambassa, Beni, Komanda, Luna, Mont Moyo et Aboro), due à l'exploitation abusive et à grande échelle, liée aux activités de DARA Forest.

Le bois extrait de cette région (occupée par l'armée ougandaise et le RCD-ML) est acheminé vers l'Ouganda et destiné à la consommation locale et à l'exportation. Etant donné que le bois extrait du Congo ne paye aucune taxe, il s'avère qu'en Ouganda, le bois d'acajou congolais revient beaucoup moins cher que ce même bois coupé localement. Les grumes du Congo transitent par le Kenya, et sont réexportées à leur tour vers l'Asie, l'Europe et l'Amérique du Nord. Les sociétés acheteuses de ce bois non documenté de DARA ont leur siège principal en Belgique, en Chine, au Danemark, aux Etats-Unis, au Japon, au Kenya et en Suisse.

Pour essayer de « légaliser » ses opérations, DARA Forest a signé un contrat, en mai 2000, avec SmartWood et le Rogue Institute for Ecology and Economy de Oregon, Etats-Unis, en vue d'obtenir la certification de son bois. L'objectif était de certifier la forêt de Budongo, en Ouganda (où DARA n'avait même pas de concession à ce moment-là) et d'utiliser cette certification lors de la commercialisation du bois extrait illégalement et abusivement au Congo.

D'après les documents internes de la société, l'idée était d'importer les grumes du Congo, les faire traiter à Namanve, en Ouganda, en même temps que le bois extrait de la forêt certifiée ougandaise. Ainsi, la totalité de la production de DARA Forest serait commercialisée sous forme de bois certifié par le Conseil de gestion forestière (FSC d'après les sigles en

anglais). Les partenaires de DARA lors de cette opération seraient DARA Europe GmbH d'Allemagne, Shanton President Wood Supply Co. Ltd. de Chine, President Wood Supply Co. Ltd. de Thaïlande et DARA Tropical Hardwood, Portland (Oregon) des Etats-Unis. Une opération ingénieuse, qui, depuis la publication du rapport de la mission de l'ONU, risque d'échouer. Espérons-le. Mai 2001.

Zimbabwe, se joindra-t-il aux membres du club des exploitants forestiers?

La République démocratique du Congo (RDC.) possède près de la moitié des forêts tropicales de l'Afrique, et le 6% des forêts tropicales du monde. La région a été classée récemment par les Nations unies une des forêts les plus importantes de la planète.

Jusqu'ici, en raison des insuffisances en matière de voies de communication terrestres et des conflits internes permanents, les entreprises d'exploitation de bois tropical n'avaient pas de vues sur ce pays. Mais maintenant, une société du Zimbabwe a obtenu le droit d'exploiter 33 millions d'hectares de forêts de la République démocratique du Congo, c'est-à-dire 15% de la surface totale du pays, dix fois la taille de la Suisse. Ceci est à la fois le résultat d'un accord entre le gouvernement de la République démocratique du Congo et des représentants du président du Zimbabwe, Robert Mugabe, en échange d'aide militaire contre les forces rebelles de l'Est du pays, et une tentative pour récupérer les pertes causées par les leaders du Zimbabwe lors de leur intervention dans la R.D.C.

La concession d'exploitation forestière a été accordée à Socebo, une société subsidiaire de Cosleg (Pvt) Ltd. Cosleg est elle-même issue d'une joint venture entre la société, ironiquement dénommée Opération légitimité souveraine (Operation Sovereign Legitimacy, Osleg), une entreprise contrôlée en grande partie par l'armée du Zimbabwe, et Comiex-Congo, une entreprise dont la propriété majoritaire appartient à la famille du président de la R.D.C., Joseph Kabila. Des bénéfices sont prévus, de près de 300 millions de dollars, au cours des deux ou trois ans que durera l'extraction du bois de plus grande valeur des concessions.

L'idée est d'exploiter quatre concessions, situées dans les provinces de Katanga, Kasai, Bandundu et Bas-Congo. Socebo espère extraire de chacune d'elles 150 000 mètres cubes de bois par an, en fonctionnant à

plein régime. L'exploitation de toutes les concessions devait démarrer le 30 avril 2001, mais, à notre connaissance, la date du début des opérations n'a pas été respectée. Apparemment, la société n'a pas réussi à recueillir les fonds nécessaires, entre 30 et 40 millions de dollars environ par concession, près de la moitié desquels proviendraient des marchés financiers.

Le bois serait exporté (étant donné que Zimbabwe s'auto-provisionne), quoiqu'une partie pourrait être destinée à la consommation nationale de la R.D.C. A ce stade-là, il n'a pas encore été fixé vers où seront exportées les grumes, mais il est probable que le bois extrait de la concession de Katanga sera exporté par train à la Zambie, par la suite à Durban (Afrique du Sud), et de là vers des pays en dehors de la région. Les autres concessions se situant plus au Nord et les routes étant en de mauvaises conditions, le bois sera probablement transporté par voie fluviale. Actuellement, 80% des grumes exportés depuis la R.D.C. transite par le Congo Brazzaville, et sa destination finale est le marché européen. En fonction des tendances régionales, la France serait très probablement l'un des importateurs principaux (elle l'est également en ce qui concerne le Cameroun, le Gabon et le Libéria).

Dans la R.D.C., les exploitations forestières ont été dirigées pendant plus de 60 ans par ce qui s'est effectivement transformé en un cartel, composé d'intérêts français, belges et allemands. Quand une société ne fait pas partie de ce cartel, il est extrêmement difficile, voire impossible, qu'elle puisse obtenir des concessions d'exploitation forestière. Le Zimbabwe, deviendra-t-il également un nouveau membre de ce « club » aussi exclusif que destructif ? Septembre 2001.

Des millions d'hectares de forêts exploités de façon non-durable

Au cœur du continent africain, les 2,3 millions de kilomètres carrés de la République démocratique du Congo couvrent la plupart du bassin du fleuve Congo et possèdent une petite sortie sur l'Atlantique. Les régions du centre et du Nord sont couvertes de forêts tropicales (1,1 millions de kilomètres carrés en 1993), lesquelles, malgré une population éparse, constituent la principale source de ressources pour une bonne partie des 48 millions d'habitants qui vivent des forêts, en dehors du bois de grume, et y trouvent des aliments, des matériaux de construction, et des médicaments.

Malgré la richesse en ressources naturelles de la République démocratique du Congo, les difficultés d'accès à la terre et les rivalités qui surgissent pour accéder à celle-ci, plus une longue histoire de conflits, ont fait que la plupart de sa population vive dans la pauvreté, souffre de faim et de malnutrition chronique, et soit endettée.

Les entreprises forestières agissent sans un cadre institutionnel ou législatif assurant l'utilisation durable et équitable des ressources. La plupart des exportations de bois se font sous forme de grumes, tant et si bien que, en avril 1999, une brève interdiction a vu le jour, levée trois mois plus tard, sous la pression du secteur forestier. La Banque mondiale a également contribué à l'augmentation des exportations de bois, en accordant un crédit de 12 millions de dollars dans ce but, afin de contribuer au paiement de la dette externe du pays.

Le rendement extrêmement faible des exploitations forestières, dû à une coupe hautement sélective lors au cours de laquelle sont coupés uniquement les meilleurs arbres, ne fait que contribuer à l'accélération du rythme de desserrement des forêts tropicales.

Il existe plusieurs zones protégées, mais la guerre a empêché la gestion et le contrôle à l'intérieur des secteurs en conflit. Par ailleurs, les zones protégées se situant en dehors des secteurs en guerre, ne sont pas non plus contrôlées de façon adéquate.

En termes sociaux, d'une part, les compagnies forestières fournissent un certain degré de services de santé, éducation et transport aux habitants locaux, souvent abandonnés par l'Etat; mais d'autre part, elles leur payent des salaires très bas et n'assument aucune responsabilité vis-à-vis des travailleurs congolais une fois que l'exploitation forestière est terminée et que la compagnie se déplace ailleurs. Ceci veut dire que ceux qui ont déménagé à l'intérieur de la forêt afin de travailler pour la société forestière, sont obligés de déboiser la forêt pour cultiver des aliments et nourrir leurs familles. Et ce sont eux –et non les entreprises ou le gouvernement– qui sont tenus pour responsables de la destruction de la forêt, alors que les vrais responsables de la destruction sociale, économique et environnementale causée par l'exploitation forestière non durable, empochent les bénéfices en espèces et s'en vont. C'est ainsi que les victimes sont doublement des victimes, et que les forêts continuent à disparaître. Novembre 2001.

L'accès aux forêts ouvert aux entreprises

Le Brésil et l'Indonésie sont les seuls pays à avoir une surface de forêts tropicales dépassant celle de la République démocratique du Congo. Bien que l'exploitation de ces ressources n'ait pas été interrompue pendant la guerre, de nombreuses entreprises étrangères ont cessé leurs activités. La société malaise Innovest, par exemple, a été obligée de vendre des actifs de la R.D.C. pour compenser des pertes financières. Le 18 janvier 2002, Innovest a annoncé qu'elle passait un contrat avec la société Man Fai Tai Congo Ltd S.A.R.L. dans le but de vendre des machines et du matériel achetés en 1997 et destinés aux concessions forestières de la R.D.C. et de la République du Congo.

Les espèces principales exportées depuis la R.D.C. en 1998 étaient : Sipo, Sapelli, Tola, Iroko, Afrormosia, Tima et Wenge. Les principaux pays importateurs étaient : le Portugal, l'Allemagne et la France. Il est aujourd'hui beaucoup plus difficile d'avancer des estimations de quantité et faire un suivi de l'exportation de bois, entre autres parce que la plupart de ce bois quitte le pays via le Congo Brazzaville, le Cameroun et autres pays voisins.

La reprise des activités d'exploitation forestière plus organisées est liée au retour de la stabilité politique et économique. Des efforts ont été faits afin de favoriser le processus de paix dans la région, et aujourd'hui une tranquillité croissante y règne. Pourtant, des flambées de violence se produisent çà et là. Il reste encore à trouver des solutions politiques durables. En avril 2002, le dialogue intercongolais a été interrompu, incomplet, après 52 jours de négociations de paix à Sun City, Afrique du Sud. Au cours de conversations à Sun City, un accord de paix a été conclu entre le gouvernement de Kinshasa de Joseph Kabila, le MLC soutenu par l'Ouganda et la plupart des groupes de la société civile et de l'opposition politique non armés. Cet accord établissait la permanence du gouvernement de Joseph Kabila durant une période de transition, la création de nouvelles institutions, et l'inclusion du RCD et du MLC dans le gouvernement et dans certaines institutions, dont l'armée. Le RCD-Goma, soutenu par le Rwanda, a refusé totalement cet accord. Les parties signataires de l'accord ont annoncé la mise en place d'un gouvernement de transition, à Kinshasa, vers la mi-juin.

Suite aux récents efforts qui ont été faits afin de trouver une solution politique durable, les investisseurs étrangers reprennent confiance et investissent à nouveau dans l'industrie forestière de la R.D.C. Joseph

Kabila a passé des engagements auprès des institutions financières internationales, et un dirigeant du FMI a déclaré que les perspectives d'intensifier la coopération entre le FMI et la R.D.C. étaient bonnes. M. Kabila, ainsi que la Banque mondiale, préconisent une stratégie économique basée principalement sur l'extraction des abondantes ressources naturelles de cet énorme pays. M. Kabila a fait sa tournée : en octobre de l'année dernière, il est allé, notamment, à New York, Paris et Bruxelles, accompagné du ministre de l'Economie. En novembre de cette même année, il a prononcé le discours d'ouverture du Sommet d'entreprises Etats-Unis-Afrique. Dans ce discours, il a présenté une stratégie économique ambitieuse afin de réintroduire la R.D.C. dans l'économie mondiale. Il s'est engagé à renforcer le secteur privé congolais ainsi qu'à mettre en place des réformes institutionnelles afin d'augmenter la stabilité économique. Il a également exprimé que son gouvernement préparait un nouveau code d'investissement et de l'industrie minière.

Malgré la guerre civile, et parfois même grâce à celle-ci, l'extraction de ressources naturelles continue à se faire sans aucun contrôle. Global Witness, ainsi que d'autres organisations, ont réuni des informations sur les liens existants entre le régime de Zimbabwe et l'extraction de ressources naturelles dans la R.D.C. La concession de Socebo –une entreprise subsidiaire de Cosleg, contrôlée majoritairement par l'armée du Zimbabwe– s'étend sur 33 millions d'hectares de terres, plus de 15% du total de la surface de la R.D.C. L'exploitation forestière a déjà commencé dans la province de Katanga et elle est réalisée par l'armée du Zimbabwe, en coopération avec une compagnie appelée SAB Congo.

Tout au long du conflit, une des préoccupations principales a été la collecte illégale de ressources naturelles, en particulier du bois. En décembre 2001, le Conseil de Sécurité a reçu un rapport d'un groupe d'experts de l'O.N.U. qui présentait différents moyens pour combattre l'exploitation des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. En décembre, le Conseil de Sécurité a désigné un groupe d'experts élargi en vue d'analyser avec plus de détail l'extraction et la commercialisation des ressources naturelles. Le groupe s'est réuni en janvier 2002, et pendant une période supplémentaire de six mois. Le rapport provisoire présenté en mai 2002, a confirmé que l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la R.D.C. est en train de se consolider, et qu'elle entraîne des conséquences désastreuses sur les populations locales. Le groupe d'experts a découvert, par ailleurs, que

différentes stratégies sont employées afin de détourner l'argent provenant de cette exploitation illégale, et de le transformer en bénéfices personnels ou de l'utiliser pour financer des opérations militaires. Mais jusqu'à maintenant, le Conseil de Sécurité n'a pas réussi à prendre des mesures concrètes pour redresser cette situation.

Les investissements privés liés à l'extraction de bois dans la R.D.C. vont très probablement s'accroître. Et dans ce climat d'incertitude, où règne une instabilité politique et économique, avec des flambées sporadiques de violence, il est nécessaire de contrôler soigneusement les opérations forestières. Les investisseurs, ainsi que les exploitants forestiers, sont désireux d'avoir accès aux riches forêts de la R.D.C. Les deux prochaines années seront essentielles pour l'avenir des forêts et celui des peuples tributaires de celles-ci pour survivre. Juin 2002.

CONGO, RÉPUBLIQUE

Les plantations d'eucalyptus de la société Shell créent désormais beaucoup moins de postes de travail

La société Shell, en dehors de ses notoires opérations pétrolières, développe également une activité moins connue: la plantation d'arbres. La société a déjà planté, par elle-même ou en association avec des entreprises ou des états, près de 150 000 hectares comprenant principalement des arbres d'eucalyptus ou de pin, en Argentine (10 000), au Chili (36 000), dans la République du Congo (42 000), en Nouvelle Zélande (23 000), au Paraguay (8 000), et en Uruguay (28 000).

Dans la République du Congo (Brazzaville), la société Shell possède 90% des actions de la compagnie Eucalyptus du Congo (ECO-SA), tandis que le gouvernement possède le 10% restant. Ses plantations occupent des terres propriété de l'état, près de la ville côtière et du port de Pointe Noire. Elles se composent de clones d'eucalyptus hybrides (*eucalyptus alba x eucalyptus urophylla*, et *eucalyptus tereticornis x eucalyptus grandis*). L'industrie de la cellulose constitue le principal marché de ces plantations clonales, et chaque année, près de 500 000 mètres cubes de rondins bruts sont exportés vers la Norvège, la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et le Maroc, pour produire de la pulpe et du papier.

Comme de coutume dans ce genre de plantations, le nombre d'emplois créés par la société est faible : à peine 400 postes de travail. Ceci veut

dire que, en comptant seulement la surface plantée et non la surface totale occupée par la plantation, 105 hectares sont nécessaires à la création d'un seul poste de travail. Et c'est encore pire aujourd'hui : le mois précédent, l'administration de l'entreprise a décidé d'arrêter la coupe et la vente du bois d'eucalyptus, suite à la baisse du prix international – due, en principe, à une surproduction de ce type de bois–. Et encore une fois, comme de coutume, les pots cassés seront payés par les travailleurs. D'après M. Perrin, manager de l'entreprise, le nombre d'employés sera réduit « jusqu'à ce que le prix du bois revienne à un niveau correct ». Autrement dit, « le marché » décidera du sort des employés.

C'est là un des nombreux exemples de l'inadéquation du modèle de plantation de monocultures à grande échelle si l'on veut améliorer les sources de revenus des communautés locales. Dans ce cas-là en particulier, l'entreprise s'est appropriée –avec l'appui et la participation du gouvernement– de plus de 50 000 hectares de terres afin de développer une activité qui crée très peu de postes de travail et dont les bénéfices à l'exportation sont très faibles car les rondins sont exportés sans aucun traitement. Lorsque le prix international est élevé, les bénéfices de l'entreprise ne parviennent jamais aux travailleurs ni aux communautés locales. Quand le prix descend, les travailleurs sont licenciés.

Cette situation montre encore une fois quelle est la stratégie de l'industrie de la cellulose et du papier pour s'assurer un approvisionnement constant et bon marché en matière première : promouvoir les plantations d'eucalyptus à grande échelle dans des pays capables de produire de grandes quantités de bois bon marché. C'est-à-dire que les arbres doivent pousser rapidement, que la main d'œuvre et les terres doivent être bon marché, et que les contrôles environnementaux doivent être peut regardants. Sans aucun doute, ces conditions sont remplies par la République du Congo, mais aussi par beaucoup d'autres pays. Ceux-ci sont encouragés, par divers moyens, à consacrer de grandes étendues de leurs territoires à la plantation d'arbres. On se retrouve ainsi face à une forte concurrence mondiale concernant la vente du même produit, qui fait baisser les prix, en bénéfice des principaux acteurs de l'industrie et du commerce mondiaux. Mai 2001.

Des exploitants forestiers étrangers détruisent des forêts et des sources de revenus

La République du Congo, couramment connue sous le nom de Congo-Brazzaville, a une surface de 342 000 km², 60% desquels sont couverts de forêts tropicales (21,5 millions d'hectares), situées principalement dans la zone Nord du pays, très peu peuplée. La forêt et ses ressources constituent la principale source de revenus de la plupart de la population rurale de cette région.

Dans le cadre des politiques d'ajustement structurel et de réforme macroéconomique prescrites par les agences multilatérales de crédit, les institutions forestières –qui étaient préalablement paraétatiques– sont en train d'être privatisées et, simultanément, la pénétration des sociétés transnationales dans le secteur forestier est en train de s'accroître. Parmi les sociétés opérant au Congo-Brazzaville se trouvent : Danzer (Allemagne), Rougier (France), Feldmeyer (Allemagne), le consortium Boplac (Pays-Bas-Danemark-Allemagne), et Wonnemann (Allemagne). Les exportations de bois, majoritairement de bois de grume sans traiter, représentent la deuxième source de revenus plus importante du pays (quant aux exportations), après le pétrole. Le secteur forestier fourni 10% des postes de travail formels et sa contribution au P.B.I. est passé de 1% en 1982 à 5% en 1996.

Environ 50% des forêts du pays sont classées comme étant des forêts productives adéquates à l'exploitation forestière. Celle-ci est réalisée principalement par des entreprises forestières multinationales sous forme de concession. Etant donné les faibles impôts prélevés aux exploitations forestières, les contrôles peu exigeants, l'incapacité des autorités de faire respecter les normes en vigueur, les irrégularités et la corruption existantes lors de l'attribution et de l'exploitation d'importantes concessions, ont attiré les entreprises forestières et le secteur a pris un grand essor. Les espèces principales visées sont : Okoumé, Limba, Sapelli et Sipo.

L'exploitation des forêts a favorisé le braconnage commercial qui est en train de décimer la faune dans plusieurs régions. La perte de biodiversité causée par le bûcheronnage entraînera des conséquences à long terme, aussi bien sur le plan écologique que social. Même si le pays possède des zones théoriquement protégées, le degré de contrôle et de surveillance des autorités est infime.

Les pratiques mises en œuvre par les entreprises forestières ont également eu des impacts sociaux, dont la discrimination des habitants autochtones. N'ayant pas reçu une éducation poussée, ces habitants

autochtones ne remplissent pas les conditions requises par les exploitants forestiers. C'est le cas des Pygmées en particulier, habitants des forêts et tributaires de celles-ci et de leurs ressources pour survivre, qui sont doublement touchés par les activités des exploitations : d'une part, leur moyen de vie est en train d'être détruit, et d'autre part, ils ont du mal à trouver des emplois raisonnablement rémunérés car les exploitants ne les considèrent pas « fiables »

Les entreprises ne tiennent pas suffisamment compte des populations locales dont les nécessités sont rarement respectées, sauf quand des actions directes sont organisées : par exemple, les habitants bloquent les transports de bois en faisant des barricades.

Comme à l'accoutumée, la triste histoire se répète et les activités lucratives qui enrichissent seulement une élite transnationale et ses acolytes locaux détruisent l'environnement et les sources de revenus des anciens habitants et gardiens des forêts. Août 2001.

Les exploitations forestières augmentent

Dans le bassin du Congo se trouvent les forêts tropicales humides les plus étendues de la planète, après le bassin de l'Amazones. Reconnues par l'importance de leur biodiversité, ces forêts abritent également des peuples de différentes cultures, dont la subsistance dépend des ressources desdites forêts. Le pays vient d'émerger d'une terrible guerre civile, pendant laquelle les exploitations de bois ont énormément diminué, et au fur et à mesure que la stabilité de la région augmente, l'exploitation de ses ressources naturelles augmente également. Les sociétés forestières sont impatientes de reprendre ou de commencer l'exploitation des forêts du Congo Brazzaville, si riches en ressources naturelles. Les opérations forestières ont repris dans le Sud du pays, et les lointaines forêts primaires du Nord (dont la plupart n'avait pas été accordée en concession avant la guerre civile) commencent à être attribuées pour l'exploitation du bois.

Les exploitations forestières vont transformer encore plus la vie des populations locales, en particulier celle des Pygmées, dont la subsistance repose sur la forêt. Au fur et à mesure que le Nord s'ouvre aux opérations forestières, le braconnage commercial s'accroîtra afin d'approvisionner les communautés de travailleurs entraînant ainsi l'appauvrissement de la forêt, traversée par des routes. Ceci aura des

conséquences nuisibles sur les groupes pygmées qui utilisent la forêt pour leurs activités de subsistance. Les Pygmées ont souvent du mal à trouver des emplois raisonnablement rémunérés dans les villages forestiers et subissent, par ailleurs, la discrimination des Bantous. A moins que des efforts soient réalisés afin de faire participer le peuple pygmée à la gestion de leurs forêts et qu'ils puissent partager des bénéfices dégagés, les futures générations pygmées sentiront probablement que leur patrimoine leur a été volé.

L'expansion de l'industrie du bois est également favorisée par les politiques adoptées par le gouvernement, enclines à la libéralisation de l'économie. Avec le soutien du FMI, la République du Congo envisage de libéraliser le secteur des ressources naturelles afin de maximiser les bénéfices, et en ce sens, une nouvelle loi forestière a été approuvée en 2000. M. Henri Djombo, Ministre des Forêts, estime que la production nationale de bois de grume sera doublée ou triplée au cours des trois prochaines années.

Suite à la mise en application des politiques gouvernementales de libéralisation de l'économie, de nouvelles concessions d'exploitation forestière ont été octroyées dans les régions du Nord, Sangha et Likouala. La société industrielle Congolaise Industrielle des Bois, de propriété allemande, est le plus grand opérateur forestier du pays (1,15 millions d'hectares), mais d'autres sociétés sont également en train de se faire une place dans cette florissante industrie, en particulier dans les régions du Nord du pays, inexploitées jusqu'à maintenant. Il est présenté ci-dessous une liste des plus grosses sociétés concernées par le Nord du Congo (à mars 2001) et les surfaces en hectares respectivement octroyées en concession.

Bois et Placages de Lopola (BPL)	199 900
Congolaise Industrielle des Bois (CIB)	1 150 516
Cristal	213 200
ESBO	163 466
Industrie de transformation des bois de Likouala (ITBL)	422 195
Likouala Timber	525 500
Mokabi S.A.	370 500
Société congolaise arabe libyenne (SOCALIB)	448 000

Société industrielle forestière de Ouessou (IFO)	1 131 600
Thanry-Congo	461 295

Les entreprises investissent également afin d'accroître les activités forestières dans le Sud. L'entreprise portugaise FORALAC, par exemple, a communiqué récemment la réalisation d'un investissement de huit milliards de francs CFA (11,4 millions de dollars) et la création de 500 postes de travail dans ses concessions.

En conséquence de l'expansion des activités forestières, le Congo Brazzaville est en train de devenir, pour l'Europe, un fournisseur de taille en bois tropical. L'Allemagne, par exemple, a augmenté ses importations de bois depuis le Congo. Parmi les espèces exportées par le Congo Brazzaville se trouvent la Sapelli y la Sipo. Les exploitations forestières qui débutent dans le Nord ont donné un élan à la construction de nouvelles routes reliant le Cameroun à la République Centrafricaine, et tout le bois exporté des régions du Nord transite par Bouala, au Cameroun, ce qui rend difficile la détermination de la quantité de bois exporté du Congo Brazzaville.

Lors d'une réunion qui a eu lieu à Paris, en mars 2002, M. Henri Djombo, Ministre des Forêts du Congo, a reconnu l'existence d'exploitations illégales en Afrique tropicale. Il a déclaré, par ailleurs, qu'afin de pouvoir lutter contre ces opérations illégales et promouvoir des pratiques forestières durables, il faut encourager la démocratisation et disposer de financement pour faire face aux problèmes. Il a dit que ce qui se passait dans son pays montrait comment la pénurie de ressources, il en résulte un contrôle gouvernemental laxiste sur le secteur forestier. M. Djombo a expliqué que le gouvernement du Congo Brazzaville dispose uniquement de 300 fonctionnaires et gardes forestiers tandis qu'au moins 2000 seraient nécessaires.

On peut dire pour conclure que la situation est en train d'évoluer rapidement au Congo Brazzaville. En effet, l'exportation de bois est en train d'augmenter après la chute occasionnée par la guerre civile. Le gouvernement travaille activement afin d'établir une stratégie économique orientée vers l'exportation et envisage de doubler, voir tripler, la production de bois. Mais parallèlement aux concessions de nouvelles exploitations forestières, le ministre responsable des forêts reconnaît l'existence des exploitations illégales et l'impuissance du gouvernement à les combattre étant donné le manque de personnel de surveillance. Avril 2002.

CÔTE D'IVOIRE

La Banque mondiale promeut des plantations de palmiers à huile et de caoutchouc au Libéria et en Côte d'Ivoire

La Banque mondiale est, de différentes façons, l'un des plus grands et des plus puissants promoteurs du modèle de monocultures forestières qui prévaut actuellement. La Corporation financière internationale (C.F.I.), qui fait partie du groupe Banque mondiale et dont l'objectif spécifique est la promotion d'investissements privés dans les pays « pauvres », a fait des investissements directs dans des projets de plantations forestières, notamment au Kenya et au Brésil.

Récemment, la C.F.I. a souscrit deux accords en vue de financer deux de ces initiatives en Afrique occidentale. L'une d'entre elles concerne la réouverture d'une société productrice de caoutchouc au Libéria, qui avait fermé ses portes au cours de la guerre civile. La deuxième concerne l'établissement d'une plantation de palmiers à huile en Côte d'Ivoire.

La société Liberian Agricultural Company (LAC) va recevoir un crédit de 3,5 millions de dollars destinés au financement d'une plantation de caoutchouc sur sa propriété de 120 000 hectares. Entre 1961 et 1984, cette société avait déjà planté 10 500 hectares du caoutchouc à cet endroit, abandonnés lors de la guerre civile. D'après les promoteurs de cette nouvelle plantation, le projet permettra de créer des emplois, de fournir des services de santé et d'éducation, et d'améliorer l'infrastructure de l'environnement rural, bénéficiant ainsi 800 petits propriétaires.

La plus grande société productrice de caoutchouc de Côte d'Ivoire – Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB)– recevra un crédit de la C.F.I. de 6 millions de dollars pour financer une plantation de palmiers à huile dans ce même pays. Celle-ci occupera une surface de 5000 hectares, et, au cours de la deuxième phase du projet, la société fera construire une usine de fabrication d'huile pour traiter la matière première. Il a été souligné que les nouvelles plantations respecteront les zones occupées par des forêts tropicales secondaires, dont la protection sera assurée par SOGB. Cette société gère déjà 15 000 hectares de plantations de caoutchouc, ainsi que le traitement de la matière première, dans le but principal d'exporter la matière première traitée.

La globalisation du modèle plantations est déjà une réalité qui atteint également le caoutchouc et le palmier à huile. La Compagnie Internationale de Cultures (Intercultures) –une filiale de la Société Financière des Caoutchoucs (SOCFINAL S.A.)– possède 75% des actions de la Liberian Agricultural Company. SOCFINAL est une société holding luxembourgeoise, qui fait des affaires dans l'agriculture, les propriétés terriennes, la banque et les finances, et détient d'importantes actions dans le secteur du palmier à huile et du caoutchouc, non seulement au Libéria et en Côte d'Ivoire, mais aussi en Indonésie, en Malaisie, au Cameroun, et au Nigeria. Au projet de production de caoutchouc au Libéria participe également PROPARCO, institution de l'Agence française de développement chargée des crédits destinés au secteur privé. Par ailleurs, aussi bien Intercultures que PROPARCO, sont actionnaires de SOGB.

M. Tei Mante, directeur du Département de l'Agriculture de la C.F.I., a déclaré que ces accords permettront de créer plus d'emplois, d'améliorer les niveaux de vie, et d'accroître les exportations. Ceci permettrait d'obtenir davantage de devises étrangères, tout en assurant une production agricole sensibilisée au maximum à la protection de l'environnement. Tout ceci paraît incroyablement beau... mais le problème est que la réalité nous montre un état de choses totalement différent. Les promesses concernant l'amélioration de la qualité de vie des habitants locaux, l'amélioration des économies des pays pauvres, le respect de l'environnement, etc. sont en flagrante contradiction avec les conséquences nuisibles constatées lors de projets similaires basés sur de vastes monocultures forestières, et subies par les populations et l'environnement. Les postes de travail créés sont peu nombreux et de mauvaise qualité, et améliorent rarement la qualité de vie des peuples locaux. Par ailleurs, les impacts sur l'environnement causés par les monocultures d'arbres à grande échelle appauvrissent davantage les populations locales. Si la Banque mondiale désire réellement remplir sa mission d'allègement de la pauvreté, elle doit alors réorienter ses crédits vers des investissements produisant de meilleures opportunités d'emploi que celles créées par ce genre de plantations. Décembre 1999.

Un conflit de plus en plus grave oppose les petits propriétaires aux plantations de palmier à huile

En mars de cette année, les travailleurs de la plantation agro-industrielle d'Ehania, en Côte d'Ivoire, ont démarré une « action de grève » pour exiger une augmentation du prix de l'huile de palme. Les travailleurs de Ehania, réunis dans une coopérative agricole appelée Palm-Ehania, ont manifesté contre la chute du prix d'achat de leur production, qui a passé, depuis janvier 2001, de 23 à 19,07 francs CFA (700 francs CFA équivalent à un dollar). Le vice-président de la coopérative, M. Ahissi Brou, a déclaré que « la chute du prix peut forcer les producteurs à abandonner les plantations ». Il a dit, par ailleurs, qu'ils étaient prêts à poursuivre la grève tant que leurs revendications ne seraient pas satisfaites, rajoutant qu'il était inconcevable que le prix de la production de palme aie baissé tandis que le prix des produits finis tels que le savon ou l'huile de table augmente constamment.

Celle-ci n'est pas la première grève de ce genre et des actions similaires ont été entreprises par des petits planteurs, depuis la privatisation en 1997 de la société Palmindustrie, qui avant appartenait à l'Etat. Les actifs de cette société ont été achetés par trois grandes entreprises privées : 1) PALMCI (Blohorn-Unilever et SIFCA-Cosmivoire), qui a acheté les deux tiers de la capacité de production de Palmindustrie, dont 9 usines de transformation et 35 000 hectares de plantations industrielles ; 2) SIPEF-CI, qui a acheté deux usines de transformation et 12 700 hectares de plantations industrielles ; et, 3) PALMAFRIQUE, qui a acheté trois usines de transformation et 7 500 hectares de plantations.

Pourtant, les plantations de ces trois entreprises ne représentent que le tiers de la surface totale des plantations en Côte d'Ivoire, où les petits propriétaires possèdent, au total, 135 000 hectares de plantations de palmier à huile. Cet état de choses résulte de l'application du Plan Palmier, lancé en 1963, qui délimitait un programme visant l'établissement de plantations industrielles mères, propriété de l'état (plantations agro-industrielles), et des plantations sur des terres appartenant à des petits propriétaires sous contrat (plantations villageoises). Les fonds fournis par la Banque mondiale et le Fonds de Développement européen ont joué un rôle important dans la mise en œuvre du plan. L'état a débloqué des réserves forestières pour les nouvelles plantations et a instrumenté un mode de possession des terres en fonction duquel toute personne travaillant la terre peut avoir des droits

sur celle-ci. Avant 1984, les plantations exploitées par la société paraétatique Palmindustrie représentaient 60,3% de la surface consacrée à la production de palmier à huile, et les 39,7% restants correspondaient à des petits propriétaires sous contrat. Mais aujourd'hui la situation a radicalement changé, les sociétés représentant le 30% et les petits propriétaires le 70% de la surface occupée par les plantations.

Même s'il existe déjà quelques exemples de petites usines de transformation exploitées par des coopératives, ce sont les grosses sociétés les principales acheteuses de la production des plantations villageoises. C'est cet état des choses, détérioré par la chute du prix international de l'huile de palme, qui est en train de favoriser la naissance de conflits tels que la grève de Ehania. Dans ce cas-là, la société concernée est PALMCI, dont les actifs dans la région comprennent 11 600 hectares de plantations et trois usines de transformation d'huile, qui transforment également la production de quelques 22 000 hectares de plantations appartenant à des petits propriétaires. PALMCI possède également d'autres biens en Côte d'Ivoire, notamment :

à Toumanguié : une plantation de 2 900 hectares et une usine de transformation, et un total de 15 000 hectares de plantations correspondant à de petits propriétaires,

à Irobo : une plantation de 5 300 hectares et une usine de transformation, et un total de 12 000 hectares de plantations correspondant à de petits propriétaires,

à Boubo : une plantation de 4 400 hectares et une usine de transformation, et un total de 10 000 hectares de plantations correspondant à de petits propriétaires,

à Blidouba : une plantation de 3 000 hectares et une usine de transformation, et un total de 10 000 hectares de plantations correspondant à de petits propriétaires,

à Iboke : une plantation de 5 700 hectares et une usine de transformation, et un total de 10 000 hectares de plantations correspondant à de petits propriétaires,

à Néka : une plantation de 2 700 hectares et une usine de transformation, et un total de 12 000 hectares de plantations correspondant à de petits propriétaires,

Dans ce contexte, la grève de Ehania révèle les aspirations de ceux qui détiennent aujourd'hui la grande majorité des plantations vis-à-vis des trois sociétés propriétaires de l'infrastructure de transformation, qui fixent le prix de la matière première. La privatisation a créé les conditions favorisant cette confrontation et le gouvernement n'est même pas un observateur impartial puisqu'il est, dans ce cas, actionnaire de PALMCI. Il est difficile de prédire ce qui pourra s'ensuivre, mais l'hypothèse la plus plausible paraît être une généralisation des conflits, à moins que les prix de l'huile de palme remontent dans le marché international. Et, vu la diffusion des plantations de palmier à huile dans les régions tropicales, il est peu probable que les prix de l'huile de palme remontent. Juin 2001.

Le FMI, le cacao, le café et l'exploitation forestière et minière

La Côte d'Ivoire subit, depuis plus de dix ans, les programmes d'ajustement structurel du FMI, dont l'intensification des exportations est un paramètre important. Pendant les années 1990, les mesures de réforme fiscale et structurelle se sont accrues. En 1994, la Côte d'Ivoire a dévalué sa monnaie et a éliminé les taxes à l'exportation en application du programme d'ajustement du FMI, et en 1995, le pays a libéralisé ses marchés intérieurs.

En conséquence, la production de cacao a grimpé de 44 % entre 1994 et 1996. La Côte d'Ivoire est devenue le plus gros producteur mondial de cacao : 40 % du marché mondial. Ce pays est également le troisième plus gros producteur de café, derrière le Brésil et la Colombie. Mais la prospérité du secteur agricole, ayant pour vedette la culture du cacao, a entraîné d'importants changements dans l'exploitation des terres. C'est en grande partie à ces changements que l'on doit la diminution de 67 % de la couverture forestière de la Côte d'Ivoire depuis l'indépendance du pays en 1960. Les forêts, qui couvraient auparavant plus de 28 millions d'hectares, soit la majeure partie de la moitié sud du pays, totalisent maintenant moins de 2,5 millions d'hectares.

Le marché lucratif du cacao a poussé les cultivateurs à exploiter illégalement des terrains situés dans les forêts protégées de Côte d'Ivoire, menaçant ainsi un tiers environ de ces zones. Des zones boisées ayant été officiellement enregistrées par le gouvernement comme "sacrées" ou "classées", et donc destinées à être protégées, sont entaillées, brûlées et labourées pour y pratiquer des cultures d'exportation. Dans ces forêts,

près d'un demi-million de cultivateurs et leurs familles ont fait pousser jusqu'à 100 000 tonnes de cacao, environ 10 % de la récolte de 1996/1997.

En 1994, les produits ligneux à destination de l'Europe représentaient 11 % des exportations. L'exploitation forestière met les zones les plus reculées de la Côte d'Ivoire à la merci des braconniers. Pendant des milliers d'années les populations locales ont chassé le gibier pour subvenir à leurs besoins, mais aujourd'hui le commerce de la viande de brousse est devenu une véritable industrie où les fusils automatiques ont remplacé les outils traditionnels. Cette industrie de la chasse aux chimpanzés, aux oiseaux, aux tortues marines et autres espèces est estimée à 121 millions de dollars en Côte d'Ivoire.

Les forêts de Côte d'Ivoire restent parmi les zones boisées les plus importantes d'Afrique. Leur disparition présente de sérieux risques pour le climat de ce continent, climat qui est intimement lié à la présence de la couverture forestière. Ironie du sort, la production de cacao dépend de ces conditions climatiques, et la surproduction de cacao pourrait menacer en fin de comptes le succès de cette culture.

Le FMI a récemment encouragé la Côte d'Ivoire à élargir également ses secteurs minier et pétrolier. Janvier 2002.

La forêt sacrée, le domaine protégé de la communauté

Le hameau de Zaïpobly se trouve au sud-ouest de la Côte d'Ivoire, dans la périphérie ouest du Parc national de Taï. Ce parc s'étend sur 454 000 hectares et c'est le vestige le plus important de la forêt tropicale humide originelle de l'Afrique de l'Ouest. Il a été classé Réserve de la Biosphère en 1978 par l'UNESCO, et site du patrimoine naturel mondial en 1982, à cause de son extraordinaire richesse spécifique et des nombreuses espèces endémiques qu'il abrite. Au début du siècle dernier, c'était une zone uniformément forestière, mais les systèmes de culture agricole introduits a posteriori ainsi que la surexploitation de la forêt l'ont réduit actuellement à des îlots de forêts.

Pour la plupart d'entre eux, ces rémanents de forêts ont survécu grâce à leur caractère sacré. Une forêt sacrée est un site vénéré et réservé à l'expression culturelle d'une communauté. L'accès à cette forêt ainsi que sa gestion sont réglementés par les autorités traditionnelles.

La forêt sacrée de Zaïpobly se trouve dans la périphérie ouest du Parc national de Taï, elle occupe 12,30 hectares et elle est accessible à tous sans aucune restriction, mais les végétaux et les animaux bénéficient d'une protection très stricte. Cette forêt est étroitement liée à la vie du hameau de Zaïpobly, à la limite sud de la forêt. Pour les habitants du hameau, les fonctions remplies par la forêt sont multiples : protection, approvisionnement en plantes médicinales et alimentaires, conservation de la faune et de la flore, création d'un microclimat humide favorable aux activités rurales sur les jachères environnantes, hébergement des réunions socioculturelles importantes. La forêt de Zaïpobly est également un témoignage vivant pour les générations futures de ce qui est une vraie forêt.

Les principaux acteurs de la société du hameau participant à la conservation de la forêt sacrée sont :

- la société des Kwi, qui était originellement une institution juridictionnelle et policière mais qui ne garde aujourd'hui que son caractère policier suite à la désintégration de ses structures traditionnelles, à l'introduction de nouvelles religions et au changement de mentalité ;
- les autorités traditionnelles, dépositaires du savoir,
- la population de base, de laquelle dépend le succès du système.

L'administration quotidienne de la forêt échoit à la société des Kwi, qui exerce, par ailleurs, une dissuasion psychologique sur la population. Les autorités traditionnelles constituent le prolongement des ancêtres fondateurs et la décision de sacraliser un site est de leur ressort. Elles sont les principales responsables et représentent la garantie morale du site sacré.

L'appauvrissement de la société, l'érosion progressive du sol, l'introduction d'autres modèles de pensée et de production ainsi que des religions monothéistes (islamique et chrétienne) qui s'opposent à la pratique des rites traditionnels, considérés sataniques et démoniaques, ont contribué à l'affaiblissement des forêts sacrées et sont donc des facteurs qui menacent leur existence, puisque l'établissement et la protection des forêts sacrées se font principalement sur la base des croyances culturelles et religieuses locales.

Il a été démontré que les systèmes véhiculés par la culture africaine traditionnelle, loin de constituer un obstacle à la protection de

l'environnement, constituent la meilleure garantie de protection des écosystèmes et de conservation de la biodiversité. Et cette expérience est la preuve vivante que les espaces sacrés peuvent constituer de vraies réserves de diversité biologique dans le continent africain. De nombreux africains sont donc conscients de l'importance de sauvegarder et de revaloriser le savoir culturel des communautés, qui nous montre que l'Afrique sait s'organiser pour protéger ce qui lui est précieux.

Aujourd'hui où la globalisation tout engloutit et convertit en marchandises, il est profitable d'observer ces exemples dans lesquels la biodiversité, la forêt, sont considérés dans une dimension qui dépasse leurs seuls composants. Ceci permet d'établir des liens que chaque société devrait rééditer, du plus profond de son histoire et de sa culture. Juillet 2002.

ERYTHREE

L'utilisation durable des forêts est menacée par les politiques gouvernementales

Les terres basses de l'Ouest de l'Erythrée sont l'extension la plus orientale du Sahel, et se situent entre la frontière de l'Erythrée et le Soudan et les terres hautes érythréennes et éthiopiennes. Les monts et les plaines semi-arides sont couverts surtout par des sous-bois et des forêts de savane, et interrompus par trois rivières traversant des vallées couvertes de forêts très denses, dont certaines sont composées de palmier doum et d'acacia, et les autres sont des forêts pures de palmier doum (*Hyphaene thebaica*).

Six groupes ethniques y habitent, rassemblant plusieurs centaines de milliers de personnes aux moyens de survie différents, caractérisés par leur souplesse pour faire face aux nombreux désastres naturels ou provoqués par l'être humain, qui ont fait des ravages au cours des quarante dernières années. La guerre et des sécheresses importantes ont démolé le système agricole, provoquant des morts nombreuses et des exodes massifs de la population comme réfugiés. Entre 1998 et 2000, les terres basses ont été envahies par l'armée éthiopienne.

De tous temps, les produits de la forêt ont joué un rôle primordial pour le soutien des habitants. Toutes les tribus comptent sur la forêt pour subvenir à leurs besoins de subsistance (le logement, les outils, quelques aliments), tandis que la fibre du palmier doum est la source principale de

revenus en argent comptant pour la plupart de la population des terres basses, appartenant aux tribus Tigre, Beni Amer et Hidareb.

En temps de paix aussi, et lorsque l'intensité des pluies permet quelques cultures et un peu d'élevage, les membres les plus pauvres de la communauté ou ceux qui ne peuvent pas cultiver leurs terres (les nombreuses veuves de guerre, par exemple) gagnent leur vie en coupant, tissant et vendant du palmier. Les noix du palmier doum sont également une nourriture de dernier recours pendant la saison de famine avant les récoltes, et dans les années de sécheresse elles deviennent un aliment de base pour beaucoup.

Un autre groupe ethnique, les Kunama, a une approche de la forêt tout autre. Les Kunama coupent très peu de palmiers pour la vente, mais collectent des aliments de vingt espèces d'arbres ou plus, incluant le palmier doum et beaucoup d'autres qu'ils apprécient comme nourritures de réserve pour les années de sécheresse, lorsque les cultures échouent: pour eux, les forêts riveraines sont une assurance, plutôt qu'une source régulière de revenus.

La capacité de résistance du système agricole est donnée par la récolte en forêt, qui permet la survie des paysans pauvres et de communautés entières pendant les mauvaises années. Mais les services d'extension agricole du gouvernement d'Erythrée sont entrés en conflit avec le système traditionnel, en partie parce qu'ils croient, sans fondement, que la coupe de la feuille de palmier est effectuée d'une manière qui nuit à l'arbre, mais surtout parce que le gouvernement a d'autres priorités: les forêts occupent une terre fertile, aux nappes d'eau souterraine proches de la surface, une terre idéale pour la culture irriguée de denrées commerciales telles que les oignons et les bananes. L'augmentation de la production de ces cultures est une priorité de base pour le gouvernement, comme une forme de générer des devises par les exportations, et d'attirer des investissements.

En échange, la population estime la forêt à une valeur très haute, ce qui a été un facteur essentiel pour sa conservation. Les habitants ont établi des systèmes de récolte régis par des règles informelles, et ils ont une compréhension profonde de la nature, de la régénération et de la croissance du palmier doum. Ces procédés évitent la coupe excessive par la restriction des possibilités d'accès, ainsi que la coupe trop fréquente, et se sont avérés durables depuis beaucoup de générations. Septembre 2001.

ETHIOPIE

La déforestation et les monocultures derrière les incendies

L'Ethiopie est un pays tropical montagneux, avec des sommets dépassant les 4 000 mètres, et des régions autrefois riches en végétation, qui sont maintenant désertes et rocheuses. La désertification et l'érosion se sont encore intensifiées dans la dernière décennie.

D'après une enquête des Nations unies, presque toutes les forêts de l'Ethiopie ont été détruites pendant les 40 dernières années. A l'heure actuelle, le couvert d'arbres du pays n'atteint pas 3% de la superficie totale, alors qu'il était de 40% il y a un siècle, et de 16% au début des années 60. Ceci fait craindre une catastrophe environnementale imminente dans ce pays, qui est la patrie du café, et qui est devenu une des zones sensibles du monde en ce qui concerne la biodiversité, maintenant que de vastes surfaces sont exposées à une forte érosion du sol.

La cause première de la déforestation - à un rythme estimé de 200 000 hectares par an - a été le défrichage systématique de terres destinées à l'agriculture et aux pâturages, ainsi que l'exploitation des forêts pour le bois de chauffe et de charpente. Des projets de développement - incluant des plantations commerciales de café et de thé, la réinstallation de populations, des pâturages et des opérations d'abattage - entrepris par des agences du gouvernement avec l'assistance de beaucoup d'organisations internationales et bilatérales, ont exercé des pressions sur les zones forestières élevées. Le terrain desséché, de vastes zones où la pente est de plus de 16%, et la forte pluviosité, accélèrent le processus de l'érosion une fois que le déboisement a pris lieu.

Les zones de végétation les plus menacées - les forêts sempervirentes humides et les forêts sempervirentes sèches, qui renferment les ressources ligneuses les plus recherchées - ne se trouvent pas parmi les zones naturelles protégées. A l'exception du Parc national de Bale, qui ne contient que des bouquets des deux types de forêts, et de la petite forêt domaniale de Mena gesha, près d'Addis-Abeba, il n'y a pas de forêts protégées dans le pays.

Une enquête de quatre mois, menée pour le compte de l'Unité de secours pour l'Ethiopie, des Nations unies, a rapporté qu'un changement

climatique évident s'y est produit au cours des 30 ou 40 dernières années. Le géographe Eve Guinand a expliqué que l'environnement était en passe de se transformer de forêts en brousse, puis en savane, pour finalement devenir semi-aride. "Si vous parlez avec de vieux fermiers, ils vous racontent que leurs terres étaient avant couvertes de forêts. Ils disent aussi que la température a augmenté, et qu'il pleut très peu, ou pas du tout", a-t-il dit.

La montée de la température en raison du manque d'arbres, l'érosion sévère du sol, et les plantations de monocultures commerciales de produit agricoles et d'arbres tels que l'eucalyptus, ont complètement déréglé l'environnement. Ainsi, la pratique traditionnelle des habitants, qu'ils ont utilisée pendant des siècles, et qui consiste à préparer les champs par des brûlis, est devenue un péril qui fait des ravages dans tout le pays, et qui cache les causes sous-jacentes du désastre environnemental en Ethiopie. Février 2002.

GABON

L'approche coloniale française

Le Gabon est un des pays africains les plus riches en biodiversité, et un des moins peuplés. Il y a quelques années encore, 85% de ses forêts étaient des forêts primaires, habitées par des peuples indigènes. Cependant, le modèle actuel de développement - basé sur l'exploitation de bois, de pétrole, d'uranium et d'autres minerais - est en train de les détruire rapidement.

L'exploitation de bois se fait partout, et les foresteries transnationales sont des agents actifs de la destruction des forêts. Les moyens de vie de la population de Pygmées disparaissent, tandis que la chasse met en danger d'extinction les gorilles, les chimpanzés, les mandrills et les éléphants.

Vers le milieu des années 90 une partie particulièrement riche de la forêt - celle d'Ipassa-Mingouli, sur la rivière Ivindo - a fait l'objet de négociations entre les autorités du Gabon, le projet de Conservation et développement durable d'Ipassa-Mangouli, et diverses institutions telles que l'UICN, l'Union européenne et l'UNESCO.

En novembre 1995 le groupe Rougier - entreprise forestière française qui a des concessions dans la zone du projet - et l'UICN ont signé un accord

pour le développement durable des ressources naturelles de la région, avec l'appui financier de l'Union européenne (UE). Pour des raisons diverses, l'UE et l'UICN ont reporté le début de l'exécution du projet. Entre temps, le groupe Rougier, sans en informer ses partenaires, a entrepris un abattage intensif dans le noyau même du projet Ipassa-Mingouli, et il a aménagé des routes pour le transport des grumes.

L'invasion du groupe Rougier au cœur de la zone de conservation a été découverte pendant le tournage de l'émission Wild Planet, par le journaliste Gary Striker de la CNN et l'écologiste italien Giuseppe Vassallo, membre de WEESA, un réseau environnementaliste de formation récente, composé d'étudiants de plusieurs universités européennes.

Ces faits montrent encore une fois les impacts sociaux et environnementaux des activités des sociétés transnationales dans les pays tropicaux. Elles tirent leurs profits de l'exploitation destructrice des ressources locales, par l'extraction de bois destiné à la fabrication de planchers et de meubles à l'intention de quelques secteurs privilégiés des sociétés du Nord. Par: Giuseppe Vassallo. Septembre 1998.

Les forêts primaires sont en péril

Le Gabon est un des rares pays d'Afrique centrale où la plupart des forêts sont encore intactes. Mais à moins que quelque chose ne soit fait très vite, il suivra les pas de son voisin le Cameroun, où deux tiers de la forêt ont déjà été coupés au moins une fois au cours des dix dernières années. A mesure que l'abattage épuise les forêts africaines, l'attention se tourne vers le peu qui reste des forêts primaires, et le Gabon semble être la cible idéale pour ces activités. Dans ce pays, la production de bois est déjà passée d'un million de mètres cubes en 1975 à trois millions à la fin des années 1990.

La forêt gabonaise connaît un degré élevé d'endémisme: dans ces régions vivent des espèces que l'on ne rencontre nulle part ailleurs. La déforestation implique donc la disparition définitive de ces espèces. La coupe sélective de quelques espèces de faible valeur commerciale (50% des exportations ligneuses du Gabon concernent l'espèce "okoumé") produit un impact énorme sur la forêt, car elle exige l'ouverture de vastes étendues au moyen d'un réseau de routes et de sentes pour atteindre et extraire les essences souhaitées. Ce réseau est ensuite utilisé par les

chasseurs commerciaux, ce qui résulte en une augmentation du commerce de viande de brousse, incluant des espèces protégées par la loi et en danger d'extinction. L'ouverture de la forêt par la construction de routes et par la coupe sélective est généralement suivie de la transformation des forêts en plantations de cultures commerciales.

Au Gabon, l'abattage commercial est une véritable opération minière, qui apporte peu de revenus au pays, et d'énormes bénéfices aux compagnies étrangères. La quasi-totalité de l'exportation de bois est constituée de grumes, en raison de quoi les postes de travail inhérents aux activités de coupe sont limités et mal payés, tandis qu'aucun emploi n'est généré dans le secteur industriel. L'exportation de grumes apporte peu de devises au pays, puisque le produit n'a pas de valeur ajoutée. D'autre part, sept entreprises seulement se partagent l'accès à plus d'un tiers des forêts primaires qui restent . La compagnie française Thanry a une concession de 600 000 hectares; la société malaise Rimbunan Hijau a environ 530 000 hectares; la compagnie allemande Glunz a 500 000 hectares; trois autres sociétés malaises exploitent 650 000 hectares, tandis qu'une compagnie de nationalité inconnue (Bois et Scierie du Gabon / FOBO) est bénéficiaire d'une concession de 430 000 hectares. Novembre 1999.

Le "développement" promis par les foresteries

Les forêts humides primaires du Gabon disparaissent à toute vitesse. L'exploitation de bois tropical précieux est conduite comme une activité destructrice, où les sociétés forestières transnationales, titulaires d'énormes concessions, prennent la part du lion, tandis que les communautés locales payent les frais.

Les activités forestières de la région Mingouli, près de Libreville, en sont un exemple. Dans la communauté d'Ovan les gens sont inquiets par l'abattage destructeur qui est en train de dévaster la région, et qui bénéficie de la négligence des autorités de l'Administration des eaux et forêts, ainsi que du manque d'intérêt des politiciens.

Sous prétexte que les habitants locaux ne sont pas capables de "se développer", les compagnies forestières les privent de leurs forêts, payent très peu d'argent pour du bois tropical très prisé - l'okoumé et d'autres essences - et provoquent des effets pernicieux sur les modes de vie de la population et sur l'environnement. Il a été dénoncé que les animaux

sauvages - utilisés par les communautés locales - commencent à manquer à cause de la déforestation croissante. D'autre part, le "développement" promis ne s'est jamais concrétisé. Les compagnies forestières n'investissent pas dans les villages, et les nouvelles écoles et autres installations pour le bénéfice des habitants ne sont jamais arrivées. Une fois entrées dans une zone, elles emportent autant de bois précieux qu'elles peuvent, et oublient leurs promesses.

Les principaux responsables de ces dommages sont les sociétés Rougier-Océan, SHM, FOX, BSG, Sélectionna, Leroy et Lutexo, qui ont procédé à des abattages dans la région, ou le font encore. Les habitants des lieux se sentent trompés, et ils sont déçus par la fausseté des promesses des entreprises. Ils se sentent aussi abandonnés par ceux qui ont l'obligation de défendre les ressources du pays. C'est la raison pour laquelle ils sont en train de s'organiser pour enrayer la destruction, et pour sauver les forêts humides de leur pays. Avril 2000.

Des forêts riches, ou du bois bon marché?

Un rapport récemment publié sur le secteur forestier au Gabon confirme l'existence d'une tendance négative qui est en train de mener à la destruction de forêts primaires précieuses par l'action d'une poignée d'entreprises étrangères.

Le rapport, intitulé en anglais "A First Look at Logging in Gabon" (Un premier coup d'œil sur la foresterie au Gabon), publié par le World Resources Institute (WRI) dans le cadre de sa nouvelle initiative Global Forest Watch (GFW), dont plusieurs ONGs gabonaises font partie, révèle que plus de la moitié de la forêt du pays a déjà été donnée en concession à des sociétés forestières, et que la superficie concernée a doublé au cours des cinq dernières années. En 1997, 221 entreprises et individus bénéficiaient de concessions pour l'exploitation forestière, mais 13 seulement se partageaient 50% de la superficie totale. Suivant le rapport, les cinq concessionnaires majeurs étaient les entreprises européennes Rougier-Gabon, la Compagnie forestière du Gabon (CFG), Leroy-Gabon, la Compagnie équatoriale des bois (CEB) et Lutexo/Soforga. La présence d'une compagnie allemande et de plusieurs sociétés malaises avait également été signalée. Greenpeace a rapporté qu'en 1991, plus des trois quarts de la forêt gabonaise - qui couvre encore 85% de la superficie totale du pays - avaient été octroyés comme concessions

forestières. La Chine et la France sont les principaux marchés pour l'exportation de grumes en provenance du Gabon.

Le rapport signale que l'industrie du bois au Gabon est vulnérable aux fluctuations du marché, car elle dépend d'une seule espèce forestière - l'okoumé (*Aucoumea kleineana*) - que l'on trouve exclusivement dans une zone restreinte du bassin du Congo: le Gabon, et certaines parties du Congo et de la Guinée Equatoriale. Bien que ce bois précieux ait été utilisé dans des constructions importantes au Nord - la Bibliothèque Nationale à Paris, le Train Eurostar - il est surtout exporté pour fabriquer du contreplaqué.

Le rapport entend que la nouvelle loi forestière, dont le projet fut présenté en 1997, peut permettre de résoudre les problèmes du secteur forestier par l'établissement de nouveaux critères de gestion des ressources naturelles, mais en fait la législation est insuffisante quand il s'agit de combattre l'abattage illégal. D'autre part, les normes de protection sont faiblement appliquées par un gouvernement qui fait preuve de carences en moyens financiers, et en ressources humaines et logistiques. Par exemple, la loi forestière établit que les Forêts classées doivent être soumises à un plan de gestion, mais les formalités et les réglementations de ces plans n'ont pas encore été définies. De fait, en 1999 cinq seulement sur les plus de 200 foresteries, avaient commencé, ou pensaient commencer, l'élaboration d'un plan de gestion. En 1997 il n'y avait que 100 fonctionnaires pour le contrôle et l'inspection de 322 concessions forestières qui couvraient 86 000 kilomètres carrés. Il est difficile d'imaginer comment ce genre de contrôle peut être un outil efficace pour la protection d'un des écosystèmes forestiers les plus riches et étendus qui restent au monde, menacé par les forces du marché étrangères, qui n'y voient qu'une source de rondins, abondante et bon marché. Juillet 2000.

La Réserve de la Lopé: un accord polémique

En juillet dernier le gouvernement du Gabon, les sociétés forestières qui opèrent dans le pays et quelques groupes environnementalistes - dont le Fonds mondial pour la nature (WWF) - ont passé un accord pour garder la Réserve de la Lopé hors de l'atteinte de la foresterie commerciale. Pourtant, l'accord inclut une redéfinition des limites de la réserve qui lui soustrait 10 352 hectares de la région sud-est - où se trouvent les

peuplements les plus nombreux du précieux okoumé - et lui donne en échange environ 5 200 hectares dans une zone de forêts primaires située au loin sur la montagne et non protégée dans le passé.

L'accord a provoqué des réactions contradictoires. Pour ses défenseurs, les résultats seront positifs, puisque la nouvelle zone incorporée est un vivier de biodiversité inestimable. Il est également avancé que, grâce à l'accord, les exploitants forestiers se sont pour la première fois engagés à ne pas dépasser les limites d'une zone protégée. Un des défenseurs de l'accord affirme: "nous sommes passés d'une situation où environ deux tiers de la réserve étaient dans les faits dans des concessions forestières, à une autre, où nous avons perdu un peu de terre mais où la réserve dans son ensemble sera protégée pour toujours contre la coupe". Pour les entreprises forestières, la nouvelle zone protégée présentait des difficultés d'exploitation du point de vue logistique, puisqu'il aurait fallu envisager la construction de routes, et des méthodes de récolte coûteuses. En échange, elles auront maintenant un accès facile aux peuplements d'okoumé.

Pourtant, les environnementalistes tels que Rainforest Foundation, qui se battent contre la coupe de bois dans la région, estiment que les sociétés forestières - surtout françaises et malaises - ont trop de pouvoir économique et d'influence sur le gouvernement pour respecter vraiment les engagements pris. Ils disent que la perte d'une zone préalablement protégée ressemble plutôt à un désistement, alors que le gouvernement aurait dû appliquer les lois en vigueur. Il n'y a aucune garantie que, dans l'avenir, et au nom du "réalisme", les limites de la zone protégée ne soient encore et encore modifiées. Septembre 2000.

Les forêts et le débat sur le climat

Les principales exportations du Gabon sont le pétrole et les grumes. Les deux activités contribuent au changement climatique. Tandis que la première produit des émissions de combustibles fossiles hors du pays, la deuxième provoque des émissions de carbone dans le pays et à l'extérieur, par la libération du carbone de la biomasse forestière. Cela veut-il dire que le Gabon - ainsi que beaucoup d'autres pays du Sud dans de semblables conditions - doit être tenu pour responsable du changement climatique? Dans le contexte international, il est clair que le

pays est la victime des règles du jeu établies par les pays industrialisés dans leur propre bénéfice.

Les forêts du Gabon sont décimées par un nombre d'entreprises transnationales - françaises, allemandes, malaises, etc. - appartenant toutes à des pays qui participent activement dans les Conventions sur le changement climatique et sur la biodiversité. Gabon est l'un des pays les moins peuplés d'Afrique; il est donc clair que le rythme croissant de la déforestation n'est pas le fait du "surpeuplement", mais plutôt de la surconsommation à l'extérieur.

Le modèle actuel de "développement" oblige le Gabon à augmenter encore sa production et ses exportations, autant de bois que de pétrole. Dans ces conditions, tant que le problème de la surconsommation ne sera pas abordé, le pays continuera à exporter du bois. De même, tant que l'économie mondiale sera basée sur l'énergie des combustibles fossiles, le Gabon continuera à exporter des volumes croissants de pétrole. Comme presque partout au Sud, le pays, son peuple et ses forêts seront, tout simplement, de plus en plus pauvres.

La situation étant ce qu'elle est, il est clair que les forêts du Gabon ne seront pas sauvées par l'échange d'un peu d'argent contre des "crédits carbone" qui permettront aux pays industrialisés de poursuivre leurs émissions du CO₂ contenu dans le pétrole du Gabon et des autres pays exportateurs du produit. Le Gabon n'est pas responsable du changement climatique, mais à moins que les règles du jeu ne changent, ce pays continuera à y contribuer, et à en subir les conséquences. Octobre 2000.

La nouvelle loi forestière et les entreprises transnationales

Le projet de loi forestière qui est traité au Parlement du Gabon encourage l'industrialisation du bois dans le pays. Selon le ministre des Eaux et forêts, la nouvelle loi fixera des règles plus strictes relatives à l'exploitation des forêts du pays. Les concessions aux entreprises privées seront octroyées pour une période plus longue, censément pour favoriser la régénération des forêts. Le gouvernement élu en décembre 1998 affirme que sa politique tente de concilier les intérêts des différents acteurs concernés, dans le but de protéger les forêts tout en diversifiant leurs produits. Jusqu'à présent, le secteur forestier gabonais s'est basé surtout sur l'exportation d'un seul produit: le bois d'okoumé en grumes.

Quoique cette initiative tendant à la diversification de l'économie du pays puisse être considérée comme positive du point de vue macro-économique, des questions fondamentales restent sans réponse. L'une d'elles concerne le contrôle public de l'utilisation des ressources naturelles. Au Gabon, comme en d'autres pays d'Afrique, les limitations structurelles des institutions font que les normes de protection soient mal appliquées et leur respect peu contrôlé.

Le deuxième point important concerne ce qu'on appelle les "parties intéressées". Tandis que les sociétés forestières transnationales, responsables de la destruction des forêts tropicales du pays, sont toujours les acteurs principaux, les habitants des forêts continuent à être ignorés. Des possibilités telles que la foresterie communautaire ou l'installation d'industries locales ne sont pas prises en compte. En outre, la nouvelle loi forestière semble bénéficier particulièrement - sinon exclusivement - les grandes entreprises forestières. De fait, la Société forestière des bois tranchés, Leroy Gabon, Thanry, le groupe Rougier, la Société de Grumes de la Ngounie et d'autres grandes compagnies auront des concessions garanties pendant des périodes encore plus longues, et il est presque certain qu'elles se chargeront de l'industrialisation des rondins, et tireront donc profit de la valeur ajoutée aux produits.

Dans le contexte d'une économie fortement dépendante de l'exploitation des ressources naturelles, avec une dette extérieure importante, et une faible organisation des communautés rurales et de la société civile, ce qui prévaut est la vision colonialiste de la forêt comme une source d'approvisionnement en bois, gérée et exploitée par des entreprises privées étrangères. La nouvelle loi forestière ne semble pas contribuer à modifier cette situation. Novembre 2000.

Encore plus de concessions forestières pour des sociétés étrangères

Avec une superficie totale de 268 000 kilomètres carrés, 80% desquels sont couverts de forêts dont beaucoup sont des forêts tropicales primaires, le Gabon est le deuxième producteur de bois de l'Afrique. Le bois des espèces Okoumé, et en une moindre mesure Ozigo, constitue le gros de la production gabonaise, avec 80% de la production totale de bois du pays.

L'économie du Gabon est surtout basée sur l'exploitation des ressources naturelles, y compris le bois, pour l'exportation. Elle a été très vulnérable à des facteurs extérieurs, tels que la crise économique asiatique, qui en 1998 a provoqué dans le pays une crise financière, l'augmentation des chiffres du chômage et de la pauvreté, et un endettement croissant. Bien que le PNB par habitant du Gabon soit le plus élevé du continent, il s'agit là de chiffres creux qui ne reflètent pas la distribution réelle des richesses, puisque l'argent est entre les mains d'une élite locale tandis que la plus grande part de la population reste sous le seuil de la pauvreté.

Le secteur forestier est la deuxième source de production de devises, après le pétrole, et comme dans beaucoup de pays voisins, le gouvernement du Gabon et les institutions financières internationales considèrent l'exploitation du bois comme fondamentale pour le développement macro-économique, ce qui conduit à une accélération de l'abattage. La législation forestière en vigueur appuie la foresterie commerciale, en augmentant par exemple la superficie des concessions, qui est passée de 10% des terrains boisés en 1957, à 59% en 1999. Elle a également favorisé la prépondérance des capitaux étrangers dans le secteur.

Dans la région forestière côtière, réservée aux citoyens du Gabon, l'exploitation est souvent cédée en sous-traitance à des foresteries étrangères. Cette pratique du fermage favorise la maximisation de la rente et provoque une perte de revenus fiscaux, car il y a peu de régulations sur le transfert des droits d'abattage. Les titulaires des licences reçoivent des rentes élevées sans se sentir responsables d'investir dans leurs concessions, et les sociétés forestières n'ont aucun intérêt à le faire.

L'abattage au Gabon est sélectif, mais il n'est pas durable. Il a été argumenté que, puisqu'on ne coupe qu'un nombre réduit d'arbres Okoumé, ceux-ci peuvent facilement se régénérer. Mais des études récentes indiquent que la coupe sélective des meilleurs arbres conduit à la production de bois de qualité inférieure.

L'exploitation du bois contribue non seulement à augmenter la chasse de viande de brousse à des fins commerciales, qui conduit à la décimation de la faune sauvage, mais elle provoque aussi l'érosion du sol, en particulier sur les pentes, ainsi que la pollution en raison des substances chimiques utilisées pour le traitement du bois.

Bien qu'une nouvelle loi forestière soit en cours d'élaboration - sous la pression du FMI et de la Banque mondiale - le projet envisage une plus grande industrialisation des forêts, et fait peu de chose pour réduire la part des capitaux étrangers dans l'industrie, ou pour diminuer la pauvreté.

Une fois de plus les plans de "développement", généralement imposés de l'extérieur et reproduits dans la plupart des pays riches en ressources naturelles, rapportent de l'argent aux élites nationales et internationales, sans rien donner au peuple.

GAMBIE

Un genre différent de dégradation des forêts

Comme beaucoup d'autres pays, la Gambie subit un processus de dégradation de ses forêts qui implique la substitution de la forêt autochtone par des essences exotiques. Mais il ne s'agit pas de la situation habituelle, où les plantations remplacent des forêts naturelles par des monocultures d'eucalyptus, de pin ou de palmier à huile. Dans ce cas, le méchant est un arbre "bon", introduit dans le pays par des immigrants indiens: le neem (*Azadirachta indica*). Les qualités de cet arbre sont appréciées en Inde, en particulier pour la production d'un pesticide naturel très utile.

Mais en Gambie il est devenu un fléau. Ce n'est pas que les forêts soient coupées pour planter le neem: cette espèce est en train d'envahir la forêt naturelle, et d'échapper à tout contrôle.

Le cas de la Gambie n'est pas unique. Beaucoup d'espèces d'arbres et d'arbustes exotiques deviennent envahissantes dans de nombreuses forêts du monde, provoquant des modifications radicales dans la composition de leur flore et, par voie de conséquence, sur la faune sauvage et sur les moyens de vie des habitants. Décembre 1998.

Un exemple de gestion communautaire des forêts

La Gambie était couverte de forêts très denses, mais le pays a subi un processus aigu de déforestation. En 1981, 430 000 hectares avaient été classés dans la catégorie de forêts, c'est-à-dire 45% de la superficie totale du pays. Sept ans plus tard, la superficie des forêts s'était réduite à quelque 340 000 hectares.

Par ailleurs, les forêts de la Gambie ont également souffert un processus de dégradation qui a impliqué le passage des anciennes forêts denses à la catégorie de savane pauvre d'arbres et de buissons, d'après l'inventaire national des forêts de 1998.

Le cadre institutionnel mis en place dans les années 1950 en vue de protéger les forêts qui restaient avait octroyé à l'Etat un pouvoir général sur les ressources des forêts nationales, privant ainsi la population rurale de sa responsabilité sur la gestion des forêts.

Au milieu des années 80, une prise de conscience croissante sur l'état des forêts, ainsi que sur leur potentiel de gestion, a modifié l'approche du problème. Le Département des forêts a réalisé que ses efforts seraient inutiles tant que les communautés locales ne se sentiraient pas concernées, impliquées dans le processus. Depuis longtemps déjà les communautés locales aspiraient à cet engagement, ce qui a permis de régler la nouvelle approche gouvernementale sur les besoins de la population.

En 1990 débutent les premières interventions communautaires dans les forêts. Elles se déroulent dans un climat de confiance et suivent les demandes locales. Chaque bourgade doit désigner un Comité de la forêt, généralement basé sur une structure institutionnelle déjà existante, et dont les membres doivent être aussi bien des hommes que des femmes appartenant à la communauté.

Les leaders traditionnels doivent participer depuis le début au processus mis en place, leur participation garantissant à la communauté la propriété traditionnelle des terres de la forêt. Ceci permet d'éviter les conflits pouvant surgir dans l'avenir entre les différentes bourgades chargées de la gestion conjointe des forêts communautaires.

Les autorités de la Gambie conviennent des problèmes surgissant lors de la gestion communautaire des forêts. Les difficultés qu'on rencontre en essayant de construire le sentiment de propriété des habitants sur leur forêt proviennent de la méfiance de ceux-ci vis-à-vis des actions et des politiques gouvernementales. Pour créer ce sentiment de propriété, on évite les motivations financières ou matérielles. Il n'y a pas d'attribution de compensations aux habitants effectuant des tâches de protection et de plantation dans leurs forêts. Une tâche définie par le Comité de la forêt et réalisée par les habitants, sans soutien externe, les renforce dans l'idée que ce sont eux les vrais propriétaires du travail, et donc, de "leur forêt".

Suite à la réalisation d'une large consultation sur la législation et la politique de gestion communautaire des forêts, le besoin de rendre aux communautés locales leur pouvoir de gestion a été ratifié.

Cette entreprise a fortement contribué à soulager la pauvreté dans le secteur compris par le projet (la division Central River, une des cinq régions administratives de la Gambie) car elle a entraîné une croissance soutenue dans les revenus de la population locale. Le renforcement du pouvoir et des moyens d'action des communautés, ainsi que leur soutien au Département des forêts, contribueront, à long terme, au développement et au renforcement de la décentralisation du pays.

Jatto Sillah, directeur des forêts, a déclaré à ce sujet: "contrairement à ce qui a été fait par le passé, les gouvernements doivent progressivement responsabiliser la population et les communautés lors de la prise de décisions, de la conception et de la mise en oeuvre des programmes. Le meilleur outil pour réussir une gestion durable des forêts, ainsi que des actions mieux coordonnées, est l'adoption d'une approche 'de bas en haut'. C'est-à-dire, les gens doivent être mandatés en vue de l'élaboration de leurs propres préférences concernant la gestion des ressources, les institutions (gouvernement, ONG) fournissant l'assistance technique".

Ce changement de direction de la part des autorités de la Gambie, qui a permis de réunir la volonté politique et la participation des communautés locales, montre un progrès intéressant vers la gestion et l'utilisation durables des ressources des forêts régionales et mérite d'être pris en compte par le reste de la région. Juillet 2002.

GHANA

La FAO appuie les plantations privées

Le gouvernement du Ghana a signé avec la FAO un accord pour le financement de plantations d'arbres dans le pays. Aux termes de cet accord, le gouvernement recevra un paquet d'assistance de US\$ 138 500 destinés à l'établissement de mécanismes de longue durée pour l'appui des plantations forestières privées.

Dans ce projet de deux mois conduit par la FAO et le Ministère des terres et de la forestation, la FAO apporte les fonds et deux consultants étrangers devant faire équipe avec les experts locaux pour réaliser une

étude sur le développement de la plantation d'arbres de la part du secteur privé.

Ils devront se prononcer également sur les capacités institutionnelles nécessaires pour la mise en pratique des options choisies et le contrôle efficace des résultats. Le projet prévoit des résultats consistant en des mécanismes de financement à long terme incluant des stimulations, pour l'établissement d'un programme viable de plantation privée d'arbres au Ghana, et l'information nécessaire à l'amélioration des plantations privées, ainsi qu'un accroissement de la participation des petits producteurs ruraux dans le développement des plantations.

Le ministre des Terres et de la forestation, M. Cletus Avoka, signataire de l'accord au nom du gouvernement, a déclaré que depuis quelque temps déjà le gouvernement a centré son attention sur la gestion durable des forêts et sur le besoin de maintenir une base de matière première.

Suivant le ministre, des programmes raisonnables ont été établis pour assurer l'approvisionnement des nombreuses scieries du pays, leur permettant d'alimenter le marché local et international.

Le Ghana a perdu environ un tiers de ses forêts en une période de 17 ans, entre 1955 et 1972. Depuis 1977 les forêts vierges du pays se sont réduites, passant de 7,44 millions d'hectares à 1,84 millions d'hectares, par des moyens que les fonctionnaires du gouvernement considèrent comme illégaux et peu conventionnels. Le taux annuel moyen de déforestation dans cette région (1,71%) dépasse celui de l'Asie (0.66%) et de l'Amérique tropicale (0,84%). Par: William Appiah. Septembre 1997.

Les impacts de l'exploitation minière

Dans beaucoup de régions tropicales l'exploitation minière est une des causes principales de la déforestation et de la dégradation des forêts, avec des impacts sur la société et l'environnement. Une étude récente publiée par le Réseau du tiers-monde - Afrique présente un panorama détaillé de ces impacts dans le district Wassa du Ghana. Nous présentons ci-dessous des extraits du travail mentionné.

Les principaux produits miniers extraits au Ghana sont l'or, les diamants, la bauxite et le manganèse, l'or étant le plus exporté. La structure de propriété du secteur minier est mixte, bien que les sociétés étrangères contrôlent environ 70% de l'exploitation des mines ghanéennes. Les

acteurs principaux sont des entreprises "junior", canadiennes, australiennes et sud-africaines, mais il y a aussi des investisseurs des USA, du Royaume Uni, de la Norvège et de la Chine. Tandis que les sociétés principales sont propriétaires de la plupart des mines, la prospection est souvent menée par les compagnies "junior", surtout ghanéennes, canadiennes et australiennes. Ces entreprises sont en général des groupements d'intérêt économique et se caractérisent par leur manque de scrupules financiers et de respect des normes environnementales, tandis que les sociétés majeures sont d'une autre envergure, et se disent soucieuses d'éthique sociale et environnementale.

En ce qui concerne spécifiquement les forêts, ces investissements ont eu des effets dévastateurs. L'exploitation minière à ciel ouvert est une menace sérieuse pour les derniers vestiges des ressources forestières du Ghana, et met en péril la riche biodiversité des forêts tropicales humides du pays. Le conflit est grandissant entre la gestion forestière durable et les activités minières. La zone de Tarkwa, où l'étude a été menée, se trouve dans la principale région productrice de bois, et comprend une bonne partie des réserves forestières qui sont censées abriter 44% des forêts denses du pays. Là, les arbres des forêts primaires atteignent 45 mètres, mais ils se trouvent au sommet des collines, où l'exploitation minière n'est pas encore arrivée. Il est ironique de constater que dans cette même région se trouve la plus forte concentration de mines à ciel ouvert et de sociétés de prospection - sur les 14 grandes mines du pays, 8 sont ici - et certaines ont même des licences pour opérer à l'intérieur des réserves.

L'élimination de la couverture boisée est en train de dessécher rapidement les rivières et les ruisseaux, et de provoquer l'extinction des espèces animales et végétales qui les habitent. Des espèces protégées vivent dans ces forêts, telles que le porc de la rivière Rouge, l'antilope rouanne, le singe Colobus rouge et le singe Colobus noir. Une telle menace de la diversité a des implications au niveau des communautés: le développement des activités minières dans la région a entraîné la diminution ou l'extinction de certaines espèces de la flore et de la faune dont dépendent les communautés. Beaucoup se plaignent de ne plus trouver d'escargots, ni de champignons, ni de plantes médicinales, à cause, en partie au moins, des activités minières.

D'autre part, l'exploitation minière a généré des conflits grandissants dans les communautés que les opérations ont délogées, ainsi que des problèmes sanitaires et sociaux tels que le paludisme, la tuberculose, la

conjonctivite, des maladies de la peau, la prostitution, la drogue, l'augmentation du coût de la vie, le logement inadéquat, etc. Elle a eu également des impacts par la pollution de l'eau et de l'air, la pollution sonore, le dessèchement des sources d'eau souterraines, et ainsi de suite. Tel que l'étude elle-même le signale, "tandis que les changements au niveau politique ont introduit des stimulations généreuses pour les investisseurs, les bénéfices de ces investissements pour le pays sont pour le moins douteux". Décembre 2000.

Que se cache-t-il derrière le projet du barrage de Bui?

Partout dans le monde, les barrages sont une des causes principales, directes ou indirectes, de la destruction de la nature et du bouleversement de la vie des populations locales. Bien que l'on constate un souci croissant à ce sujet au niveau international, les gouvernements nationaux, les sociétés d'experts conseils et les entreprises de construction vont toujours de l'avant dans des mégaprojets de ce genre, avec l'aide d'institutions financières internationales. Ils sont souvent entourés de corruption, et il en résulte des violations généralisées des droits des communautés locales.

Le continent africain n'est pas l'exception à la règle: tout comme au Kenya, en Namibie et en Ouganda, les mégaprojets de barrages au Ghana ont eu, et auront toujours, de sérieux impacts sur les populations et sur l'environnement. En 1965, 80 000 fermiers de la vallée de la Volta ont été obligés d'abandonner leurs terres à cause de la construction du barrage hydroélectrique d'Akosombo, qui inonda plus de terres que tout autre barrage au monde: 8 500 km², presque 4% de la superficie totale du pays. Ce barrage a déclenché aussi la dissémination de maladies transmises par l'eau, en particulier la bilharzie et la malaria. Plus tard, entre 1978 et 1981, le barrage de Kpong au Ghana a provoqué le déplacement de 6 000 personnes et, malgré les assurances données que les erreurs commises à Akosombo n'allaient pas se répéter, le programme de réinstallation a provoqué des problèmes encore plus graves.

Pourtant, le gouvernement du Ghana prétend ignorer la réalité. En soumettant au parlement le projet de budget annuel du pays le 9 mars 2001, le ministre des Finances, M. Yaw Safo-Marfo, a réitéré l'engagement du gouvernement pour la construction d'un nouveau

barrage sur la rivière Volta Noire, où se trouve actuellement le Parc national de Bui, "pour continuer d'augmenter la capacité de génération d'énergie du pays, dans l'esprit de changement positif inscrit à l'agenda du gouvernement". Il est prévu que le projet hydroélectrique de 400 MW du barrage de Bui commencera à produire de l'énergie hydroélectrique en 2006. La construction du barrage par le consortium dirigé par Brown and Root du Royaume Uni, est censée commencer en 2002, et son coût sera de US\$ 900 millions. La retenue de 600 km² inondera alors toutes les forêts riveraines du Parc national de Bui, considéré comme le dernier refuge de vie sauvage encore intact dans tout le bassin de la Volta. Le parc est habité aussi par les deux groupes les plus grands d'hippopotames qui restent au Ghana, et par une grande variété de primates, de léopards, d'ongulés, de lézards, de papillons, d'oiseaux, de poissons, de roussettes, de rongeurs, de libellules, et d'autres animaux.

Une décision récente des autorités du pays sur ce point a soulevé des critiques acerbes: l'accès au parc a été interdit au zoologue britannique Daniel Bennett, qui depuis 1996 y conduit des recherches biologiques. Nick Ankudey, directeur du Département de la faune de la Commission des forêts du Ghana, a affirmé qu'il s'agit d'une zone sensible du point de vue politique, et que les études du zoologue ne sont plus d'intérêt national. Sa décision a été soutenue par le ministère des Terres, des forêts et des mines, l'argument justifiant cette décision arbitraire étant que les autorités du pays ont considéré comme "inacceptables" les conclusions publiées par M. Bennet dans son site web. Le zoologue britannique avait affirmé que, si le barrage était construit, la flore et la faune du parc disparaîtraient, ainsi que les lieux de pâturage des hippopotames que la faim pousserait vers les régions peuplées au nord du parc. Dans une telle situation, le zoologue avait dit qu'il "n'y aurait pas d'autre choix que de tuer la plupart d'entre eux pour assurer la sécurité des personnes".

"Il semblerait que l'intention soit d'assurer que rien ne mette en question les résultats de l'évaluation de l'impact environnemental du projet du barrage de Bui, que l'Autorité de la rivière Volta a récemment confiée à la compagnie canadienne ACRES. Une étude payée par l'organisation qui va construire le barrage ne se situe pas à un niveau de recherche acceptable, si la zone va être détruite", a déclaré Bennet.

Des membres de la communauté environnementaliste nationale et internationale ont dénoncé la décision du Département de la faune pour être "arbitraire, capricieuse, excessive et inutile". Pour eux, "la décision

est tout à fait illogique, et constitue une insulte à la démocratie et à la justice". Suivant la même ligne de pensée, M. Joshua Awuku Apau, de la Green Earth Organisation de Ghana, a dit que la décision pouvait ternir l'image du pays.

Beaucoup de questions restent sans réponse. Pourquoi des activités scientifiques indépendantes, concernant la conservation d'une zone sauvage qui sera affectée par un mégaprojet de barrage, ont-elles été interdites? Pourquoi cette décision a-t-elle été prise juste avant que l'ACRES, embauchée par les promoteurs du barrage, ne présente l'évaluation d'impact environnemental du projet? N'y a-t-il pas là une contradiction avec l'intention déclarée du gouvernement, de combiner le développement et la protection de l'environnement? Que se cache-t-il vraiment derrière le projet du barrage de Bui? Mai 2001.

Les impacts documentés des monocultures de palmier à huile

Le palmier à huile est cultivé sur plus de 125 000 hectares au Ghana, notamment suivant le modèle de plantation industrielle, qui consiste en une grande plantation entourée d'autres de moindre taille sur des terres de fermiers locaux.

Les plantations à grande échelle ont été établies par l'Etat, aux dépens des populations locales, qui n'ont reçu que peu ou pas de compensation pour les maisons, les campements et les fermes qu'ils perdaient en même temps que divers droits de propriété ou d'utilisation de la terre. Comme il fallait s'y attendre, ceci a provoqué des résistances, telles que le refus dramatique des fermiers migrants Ningo, d'Atobriso et d'Okaikrom, de permettre aux fonctionnaires du gouvernement et de la Ghana Oil Palm Development Company l'accès sur les terres qu'ils venaient d'acquérir. La résistance des paysans s'est manifestée également par le vol de fruits de palmier des plantations, et par des sabotages, ce qui a demandé le renforcement de la sécurité, à un coût élevé pour les compagnies de plantation.

Cependant, d'après le chercheur ghanéen Edwin A. Gyasi, "l'effet négatif le plus grave a peut-être été la transformation rapide du système forestier et de sa gestion traditionnelle, diversifiée et résistante, basée sur l'écologie, en un système de monoculture artificiel et vulnérable. L'instabilité, les risques et les incertitudes sont inhérents à l'environnement naturel, et les paysans les connaissent.

Traditionnellement, ils essaient de minimiser ces risques, de combattre l'érosion, d'optimiser l'utilisation des nutriments du sol, et d'assurer l'approvisionnement en aliments en intercalant des cultures différemment sensibles à l'environnement et par d'autres techniques de diversification agricole et de réduction des risques. L'agriculture autochtone, diversifiée, résistante, modelée sur l'écosystème forestier et fondée sur des principes d'agriculture écologique issus de la connaissance intime de l'environnement naturel de la part des paysans, est remplacée par le dangereux système de la monoculture, avec des conséquences dévastatrices sur l'écosystème forestier".

Parmi les impacts les plus importants, les suivants ont été recensés:

- la pénurie d'aliments locaux de base;
- la vulnérabilité des monocultures de palmier aux insectes ravageurs, dont on a vu des invasions inhabituelles, massives et destructrices;
- la difficulté de commercialisation des fruits et de l'huile de palmier, associée au manque d'installations pour la commercialisation d'une production accrue;
- la déforestation et ses conséquences associées: pénurie et ultérieure augmentation des coûts des produits forestiers, tels que la viande de brousse, les plantes médicinales et le bois, qui est un matériel de construction important, et un combustible de base;
- le coût élevé, l'approvisionnement erratique et l'effet polluant des agrochimiques, utilisés surtout dans les grandes plantations pour accélérer la croissance des palmiers et pour combattre les insectes et les mauvaises herbes;
- la pollution produite par les déchets du fruit du palmier et par les effluents du processus d'industrialisation.

En somme, bien que les plantations de palmier à huile à grande échelle semblent attrayantes en raison de leur capacité d'accélérer la production agricole et la croissance agro-industrielle, elles sont fondamentalement vulnérables, et produisent des effets négatifs sur les droits traditionnels de propriété et d'utilisation de la terre, sur la sécurité d'approvisionnement en aliments et en combustible, et sur l'environnement. Juin 2001.

FMI, exploitation minière et foresterie

A partir de 1983, le Ghana a mis en œuvre les programmes d'ajustement structurel du FMI, qui se concentraient sur une croissance portée par les exportations et qui comprenaient des mesures pour dévaluer la monnaie et lever divers obstacles au commerce. Ces mesures ont, certes, produit des bénéfices économiques substantiels, mais elles ont aussi eu des effets extrêmement néfastes pour les forêts tropicales humides du pays et pour les gens qui y vivent. L'emprunt sur trois ans le plus récent qu'a fait le Ghana auprès du FMI s'élevait à 239 millions de dollars. Il a débuté en 1999 et a été amendé en 2000.

Sur les conseils du FMI, le Ghana a assoupli sa réglementation minière et a encouragé les investissements des sociétés d'exploitation minière grâce à de généreuses incitations et à des réductions des tarifs douaniers au cours des années 1980 et des années 1990. En conséquence, plus de 250 sociétés minières ont reçu des concessions, pour un total de 58 167 km². La plupart de ces sociétés exploitent des mines à ciel ouvert, mais quelques-unes exploitent le sous-sol. Les diamants, la bauxite, le manganèse, et particulièrement l'or sont les principaux produits miniers exploités au Ghana, et la plus grande part en est extraite pour le compte d'intérêts étrangers (canadiens, australiens, sud-africains, américains, etc.).

Les profits réalisés sur les exportations de produits miniers ont dépassé ceux du cacao. De 1992 à 1995, les exportations de produits miniers ont grimpé de 107,9 millions de dollars à 682,2 millions de dollars. Le secteur de l'or a, à lui seul, augmenté sa production de 500 % entre 1983 et 1995, et de 750 % entre 1983 et 1998.

L'exploitation minière a eu un effet terriblement néfaste sur les forêts humides du pays, qui couvrent un tiers de cette nation d'Afrique de l'Ouest. Dans le district de Wassa West, 60 % des forêts humides ont déjà été détruites par des opérations minières, qui ont en outre pollué les eaux de surface et les nappes phréatiques avec du cyanure et d'autres substances chimiques.

Les mines ont également eu un effet dévastateur sur les populations locales. Dans les villages situés à proximité des mines l'approvisionnement en eau est pollué et les bâtisses sont fissurées du fait des explosions dans les mines. Dans de nombreux cas, les terres exploitées au Ghana ont été rachetées de force à des paysans par les

compagnies minières, qui ont profité d'une réglementation ambiguë. Ces acquisitions ne font parfois l'objet d'aucune indemnisation. Dans certains cas, les mines sont responsables du fait que des communautés composées de centaines, voire de milliers d'individus, ont été éparpillées et déplacées d'office. En outre, de nombreuses violations des droits de l'homme (y compris des meurtres et des passages à tabac) ont été commises à cause des mines.

Depuis 1981, les forêts ghanéennes disparaissent au rythme moyen de 750 hectares par an (2 %). La couverture forestière actuelle ne correspond plus qu'à 25 % de sa superficie originelle, en raison d'un taux de déforestation qui a augmenté de 50 % en dix ans.

L'abattage d'arbres, par l'action combinée des sociétés multinationales et des résidents ruraux qui sont en quête de revenus pour subvenir à leurs besoins élémentaires, alimente ce qui est devenu le troisième secteur exportateur du Ghana. Entre 1983 et 1988, les revenus générés par la filière ont été multipliés par six. Au rythme actuel, les essences acajou, iroko et afrormosia devraient avoir disparu du Ghana en 2007. Par: Jason Tockman. Janvier 2002.

Les zones protégées aux dépens des peuples n'assurent pas la conservation

Le Ghana a institué de nombreuses zones protégées - gérées par la Commission forestière et par le Département de la flore et la faune - comme un moyen d'assurer la conservation de la biodiversité. Cependant, le processus de création de certaines de ces zones a suscité des problèmes qui expliquent l'échec de plusieurs d'entre elles à tenir le rôle qu'elles étaient destinées à jouer. Parmi d'autres qui expliquent la situation, ces problèmes ont trait à la propriété foncière, aux droits territoriaux des communautés et au respect de la loi.

L'Institut des affaires culturelles (ICA) a mené une enquête dans une région protégée du Ghana - la réserve Kalakpa - située dans la région de la Volta, à peu de kilomètres de Ho, la capitale régionale. Avant la création du parc, le territoire était occupé par des agriculteurs migrants, moyennant un accord entre eux et les propriétaires des terres. Les agriculteurs ont habité la région, en toute légitimité, depuis plusieurs générations.

L'étude a démontré que l'un des principaux problèmes de la réserve - fruit d'un accord entre le gouvernement et les propriétaires des terres - est que les communautés qui l'habitent n'ont pas été consultées à propos de sa création. Dans la mesure où les intérêts des familles délogées n'ont pas été pris en compte au départ, il a été très difficile d'avancer. Tandis qu'il y a trois parties intéressées dans la région - les propriétaires des terres, le gouvernement et les agriculteurs - les négociations ont totalement ignoré ces derniers. Ils ont des fermes dans cette région classée comme zone protégée, des établissements qui continuent à grandir, et même des terrains d'élevage.

Le gouvernement définit maintenant ces fermiers comme des squatters, et prend sur soi de les expulser, quoique sans grand succès. Mais ce ne sont pas des squatters; ce sont des occupants de longue date, qui ont droit à la parole lorsqu'il s'agit d'activités et de changements concernant l'utilisation de la terre.

Les agriculteurs défient les autorités: ils veulent continuer à conduire leurs activités économiques, et ils veulent que leur droit de rester dans la région soit respecté. Le gouvernement a répondu par une tentative de compensation économique. Mais le processus d'évaluation d'une zone protégée et de paiement d'un dédommagement reste un exercice irréalisable. Tant que le gouvernement fixera arbitrairement des prix bas et sans rapport avec les moyens des personnes, les compensations continueront d'être refusées par beaucoup d'agriculteurs. Ceux qui les acceptent ne sont pas au courant des conditions du lieu où ils sont réinstallés, ou qu'on prétend leur allouer. Comme résultat, ils n'y vont pas, ou s'ils y vont ils retournent presque immédiatement à leur lieu d'origine.

Comme dans beaucoup d'autres cas semblables, cette expérience montre clairement que le processus de création et de gestion de zones protégées doit être conduit en tenant compte de l'intérêt de toutes les parties, et que l'application de la loi doit répondre aux besoins et aux droits des tenants. L'établissement de zones protégées ne doit pas s'opposer aux moyens de subsistance des populations locales, et le processus ne doit pas violer les droits fondamentaux de l'homme. A moins que la création d'une réserve soit correctement faite, on aura beau disposer d'une zone protégée: la conservation de la diversité biologique n'en sera pas pour autant garantie.

Avril 2002.

Ancienne tradition de gestion communautaire des forêts

Même si le Ghana est un pays ayant un taux de déforestation annuel de 1,71%, qui a perdu un tiers de ses forêts en 17 ans (1995-1972), des traditions anciennes subsistent encore dans le pays, capables de réussir un modèle cohérent de conservation des forêts.

Pourtant, le gouvernement, voulant aborder la perte de biodiversité, a adopté une approche réductionniste en établissant des zones protégées aux dépens des populations locales. L'expérience montre que cette démarche ne permet pas d'atteindre les objectifs souhaités.

La solution réside précisément dans ces anciens systèmes, lesquels, il n'y a pas très longtemps, s'avéraient encore extrêmement efficaces. Longtemps avant la création des organismes officiels chargés de mener à bien la gestion durable et la conservation des forêts, il existait déjà des systèmes traditionnels de gestion communautaires des ressources. Une caractéristique marquante de ces systèmes est que les autorités traditionnelles réservent des parcelles de forêt à l'usage durable des ressources et à la préservation de la biodiversité vitale. Ces aires réservées se voient attribuer différents noms en fonction des différentes cultures; elles sont souvent connues sous le nom de bosquet sacré, bosquet de culte, forêts locales ou forêts communautaires. Certaines de ces parcelles sont consacrées aux cimetières des chefs ou aux divinités locales. Mais dans la plupart des cas elles sont destinées à la protection des vallées, écosystèmes fragiles, et à la conservation des plantes et des animaux, si importants pour les communautés locales.

Les autorités traditionnelles sont habituellement les titulaires des droits sur ces zones réservées et elles y exercent les fonctions d'administration générale. Mais la gestion, la défense, la préservation de ces territoires échoient sur toute la communauté.

Les sociétés ont institué des contrôles et des sanctions en vue de protéger ces territoires, qui se maintiennent intacts là où la culture et les religions traditionnelles gardent toute leur force. Dans ces réserves, les forêts communautaires ou bosquets sacrés abritent aujourd'hui une diversité d'animaux et de plantes beaucoup plus large que celle des aires environnantes, et elles fournissent des produits et des services de vitale importance, notamment, des matériaux de construction, des produits en bois et du bois de chauffage, des fruits et des noix, du gibier, des escargots, des champignons et, surtout, des plantes utilisées dans les

médecines traditionnelles. La récolte est strictement sélective et se fait sous contrôle, uniquement pendant certaines périodes, en vue de bénéficier et de satisfaire à toute la communauté.

De son côté, la communauté respecte les normes et les réglementations traditionnelles régissant la gestion de ces forêts, ainsi que les normes et croyances locales régissant les bosquets sacrés ou de culte, qui interdisent la récolte de produits de la forêt. L'accès est uniquement autorisé pendant certaines périodes, lors de la réalisation de différents rituels. Selon les croyances, dans la plupart de ces bosquets habite le « dieu de la terre » ou bien des êtres spirituels promouvant la paix et la prospérité; ils contrôlent également les comportements antisociaux. C'est grâce à tout ceci que subsistent encore des parcelles de forêt originelle, même dans des zones ayant une forte densité de population.

Mais la modernisation, l'urbanisation, la diffusion du christianisme et de l'islam, ont fragilisé les cultures et les religions traditionnelles vénérées par le passé, modifiant ainsi les systèmes de croyances de la plupart des communautés. De nombreux bosquets sacrés sont en train d'être envahis et détruits, privant les communautés locales de leurs moyens de subsistance puisqu'elles sont tributaires des ressources des forêts pour survivre.

Au Ghana, les bosquets sacrés et communautaires qui ont grandement contribué à la conservation de la biodiversité sont aujourd'hui gravement menacés. On les trouvait, par le passé, distribués sur toutes les zones de végétation du pays, et leur présence assurait la protection des espèces endémiques dont l'existence se limitait à ces régions-là et encourageant donc le risque d'extinction. Les réserves qui subsistent encore comprennent, parmi d'autres, le sanctuaire des singes Buabeng-Fiema, la forêt communautaire Aketenchie et la forêt communautaire Akyem Takyiman. Le sanctuaire des singes Buabeng-Fiema est une forêt ghanéenne dont l'importance est mondialement reconnue, car elle abrite l'espèce Mona, et d'autres espèces animales et végétales, toutes menacées d'extinction. Elle est devenue également un site d'attraction touristique, source de revenus pour les communautés locales et pour la nation. Juillet 2002.

GUINEE EQUATORIALE

L'abattage interdit et l'abattage en hausse

Par rapport à sa superficie, la Guinée Equatoriale possède une biodiversité remarquable autant à Mbini, la région continentale, que sur les deux îles principales, Pigalu et Bioko. La Guinée Equatoriale continentale est couverte de forêts tropicales denses exploitées par l'industrie forestière. Ces forêts contiennent plus de 140 espèces ligneuses, dont les plus importantes pour le commerce sont l'okoumé (*Aucoumea klaineana*), le noyer africain, et plusieurs variétés d'acajou. Cette richesse a attiré les industries forestières, qui ont été les principales responsables du processus de déforestation qui touche sérieusement la région côtière de Mbini en particulier. De nombreuses régions inaccessibles du pays n'ont pas encore été affectées, mais le déboisement près de la côte a déjà conduit des sociétés espagnoles, et plus récemment des firmes asiatiques, à s'aventurer vers l'intérieur.

Le pétrole, le bois, le cacao et le café sont les principales sources de recettes d'exportation du pays. Jusqu'à l'indépendance en 1968, le modèle économique colonial était basé sur la culture du cacao, qui avait apporté une transformation radicale du paysage, à Bioko en particulier. Le pétrole a été découvert près de la côte Nord de Bioko en 1981, et la production a commencé en 1992. Vers le milieu des années 90, le pétrole produisait plus de la moitié des recettes d'exportation du pays. Le café était surtout cultivé le long de la frontière du Cameroun.

L'île de Bioko, située dans le Golfe de Guinée face à la côte du Cameroun, fut une place stratégique et commerciale pour les conquérants portugais et espagnols au XVIII^e siècle. Les récits des voyageurs et des géographes ayant visité l'île à l'époque font état de leur surprise et de leur émerveillement devant la richesse de la flore et de la faune des lieux. Des études plus récentes confirment l'existence de niveaux élevés de biodiversité et d'endémisme à Bioko. Rien qu'entre 1991 et 1992, plus de cent nouvelles espèces végétales ont été pour la première fois scientifiquement décrites. Une espèce endémique et 46 sous-espèces endémiques d'oiseaux ont été enregistrées, ainsi que dix espèces à distribution limitée dans le continent africain.

Le gouvernement de Guinée Equatoriale a récemment interdit l'abattage d'arbres à Bioko. D'après le sous-ministre des Ressources hydriques, des forêts et de l'environnement, Joaquin Mecheba Ivina, la mesure vise à

protéger les forêts de "l'exploitation abusive pratiquée par les scieries". En 1990, les sociétés forestières ont été interdites d'activité à Bioko, mais depuis elles ont été remplacées par des scieries de faible dimension, dont les activités sont perçues comme une menace pour les forêts. Néanmoins, des mesures semblables n'ont pas été prises sur le continent. Bien au contraire, l'exploitation forestière ne cesse de croître. De 1993 à 1997 les concessions forestières sont passées de 600 000 à 1 500 000 hectares, ce qui veut dire que toutes les forêts commercialement productives du pays se trouvent sous concession. En même temps, il y a eu des changements quant aux acteurs transnationaux concernés, et quant aux destinations des exportations. En 1993, le principal destinataire des exportations de bois était le Japon, suivi de l'Espagne, la Turquie et le Portugal. Quatre années plus tard, en 1997, 55% du bois exporté allait en Chine, 20% au Japon et 5% seulement en Espagne.

La croissance rapide du secteur forestier en Guinée Equatoriale est considérée comme non durable, et comme responsable d'impacts environnementaux dévastateurs sur les cours d'eau et sur les zones côtières. Selon une évaluation du Fonds monétaire international, au rythme d'exploitation actuel les ressources forestières seront épuisées en 2012. Dans ce contexte, l'interdiction d'abattage à Bioko, qui représente 7% à peine de la superficie totale du pays, semble une mesure tout à fait insuffisante pour attaquer le problème réel de la déforestation provoquée par le commerce international. Mai 2001.

Des bûcherons transnationaux envahissent la forêt

La Guinée Equatoriale est un pays riche en forêts, et ses essences nobles (Okoumé, Ilomba, Andouk) ont attiré l'industrie forestière, en particulier depuis le début des années 90. La plupart du pays, environ 2,2 millions d'hectares, est couvert de forêts pourvoyant aux besoins de 80% à 90% de la population, qui y trouve du bois de feu, des aliments, des médicaments, des matériaux de construction et d'autres produits.

L'abattage industriel s'est rapidement accru depuis le milieu des années 90, à un rythme qui est perçu comme insoutenable. L'exploitation commerciale a été interdite sur l'île de Bioko (en raison de son niveau élevé de biodiversité), mais des mesures semblables n'ont pas été prises sur le continent (Rio Muni) où environ 1,5 millions d'hectares de forêts productives ont été destinés à des concessions d'abattage industriel.

Les forêts de la Guinée Equatoriale sont partagées en deux domaines: les forêts de conservation (des zones protégées), et les forêts de production. Ces dernières sont composées de parcelles de forêts (des superficies réduites de forêts primaires ou secondaires situées à l'intérieur des fermes), des forêts communautaires (octroyées à titre permanent aux communautés locales en raison de leurs droits traditionnels), et des forêts nationales, qui appartiennent à l'Etat et sont exploitées en association avec des compagnies privées. En fait, la plus grosse part du million et demi d'hectares de forêts de production a été attribuée sous la forme de concessions à l'exploitation industrielle.

Dans la région continentale du pays il y a actuellement 80 concessions d'abattage qui sont exploitées par des entreprises de divers pays, tels que la Malaisie, l'Espagne, la France, la Corée, le Liban et la Chine. Il s'est produit néanmoins un changement significatif dans la participation étrangère à l'exploitation des forêts. Jusqu'aux années 90 la plupart des compagnies appartenaient surtout à des capitaux espagnols; aujourd'hui par contre, les compagnies asiatiques sont devenues les plus nombreuses. Parmi elles, une subsidiaire de la compagnie malaise Rimbunan Hijau - Shimmer International réalise la plupart de l'abattage du pays, apparemment grâce à ses liens étroits avec le fils du Président, qui est le ministre des Forêts.

De surcroît, cette compagnie malaise a été accusée d'être "une des plus mauvaises au monde". L'étude de Richard Wilcox "Asian Economies Fuel Forest Meltdown", parue dans The New Observer, fait état que Rimbunan Hijau Ltd. est devenue l'une des entreprises forestières les plus implacables du monde, par l'irrespect des lois et des normes nationales, les violations des droits de l'homme et les ruptures de contrat qu'elle pratique. Elle exploite des forêts non seulement en Malaisie mais également au Brésil, en Russie, en Nouvelle Zélande, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Vanuatu, et dans d'autres pays d'Afrique centrale.

La prédominance actuelle des sociétés forestières asiatiques sur les entreprises européennes se reflète aussi dans les chiffres de l'exportation. Jusqu'en 1992, l'Europe était le destinataire de 85% de la production ligneuse, mais depuis le milieu des années 90 cette place a été prise par l'Asie: en 1994, 54% du bois exporté allait majoritairement au Japon, et en une moindre mesure en Chine. D'un autre côté, l'Europe est pratiquement le seul destinataire des produits de bois manufacturés.

Le respect des normes légales est virtuellement inexistant dans le commerce du bois. Par exemple, la production totale de bois a grimpé à 760 000 mètres cubes par an en 1997, tandis que la limite légale était fixée à 450 000 mètres cubes. Une autre violation des lois concerne la transformation du bois. Bien que les concessionnaires soient obligés par loi à manufacturer 60% de leur production, dans les faits la plupart du bois de la Guinée Equatoriale est exporté en grumes.

En somme, les riches forêts de la Guinée Equatoriale sont en train d'être épuisées, privant ainsi les populations locales de leurs moyens de subsistance, au profit de quelques sociétés forestières transnationales et des élites locales. Août 2001.

KENYA

Des violences contre des militants défenseurs des forêts

En janvier 1999, Mme Wangari Maathai, une éco-féministe et combattante pour la démocratie en Afrique des plus connues, et d'autres militants kenyans ont été attaqués par des voyous dans les environs de Nairobi, lors d'une manifestation pacifique contre la privatisation de la forêt de Karura. Le 2 février, James Orengo, David Mwenje et John Makanga ont été arrêtés par la police. La veille, le président Moi s'était prononcé en faveur de la privatisation de la forêt. En fin de journée, les trois détenus ont été traduits en justice, accusés d'incitation, et relâchés ensuite, après paiement d'une caution de 100 000 Ksh. chacun. Ils ont dû comparaître à nouveau devant le juge le 16 février.

Ce n'est pas la première fois que des écologistes sont les victimes de ce genre d'abus au Kenya. En 1993 des effectifs de la police étaient entrés de force chez Mme Maathai pour l'arrêter.

Le Kenya a subi la destruction de ses forêts au nom du "développement". La forêt de Karura a toujours été un site traditionnel pour le peuple des Mabari ya Kihara, et toute la zone est considérée comme sacrée. Aujourd'hui, elle est menacée par l'expansion incontrôlée de Nairobi, la capitale du pays, car cette région forestière sera privatisée. Le taux de natalité du Kenya est un des plus élevés du monde, et le taux de migration urbaine et rurale est lui aussi très fort. Par fax daté du 2 février, adressé aux organisations civiles du monde entier, Mme Maathai, présidente du mouvement Ceinture Verte (Green Belt Movement)

dénonce que "le gouvernement est devenu le pire ennemi de l'environnement", et affirme que "la bataille pour Karura n'a rien à voir avec la haine ou les questions ethniques. Bien au contraire, il a beaucoup à voir avec l'amour, la compassion, le souci et la responsabilité de la vie de la planète".

Des organisations sociales, environnementalistes et religieuses de tout le pays ont manifesté leur opposition au projet de privatisation. Le chef de l'Eglise anglicane du Kenya, l'archevêque David Gitari, et son homologue catholique Raphael Ndingi Mawana a Nzeki, sont deux des plus importants leaders religieux du pays qui ont annoncé leur intention de conduire bientôt une manifestation vers Karura, afin d'exprimer leur désapprobation sur l'allocation du site à des particuliers. Février 1999.

La lutte des Ogiek pour protéger leurs forêts

Les Ogiek sont un peuple de chasseurs-cueilleurs, grands récolteurs de miel, qu'ils consomment eux-mêmes et qu'ils échangent avec leurs voisins. Depuis des temps immémoriaux ils ont habité les forêts de l'escarpement de Mau, au Kenya.

La forêt de Tinet fait partie de leur territoire, et les Ogiek sont ses gardiens. Mais depuis 1961, lorsque le gouvernement l'a déclarée domaine de l'Etat, ils y ont vécu en squatters, et subissent des harcèlements continuels sur leurs propres terres.

En 1991, le gouvernement du Kenya a légalement octroyé, aux 5 000 membres de la communauté Ogiek, cinq acres de forêt par famille. Ils ont alors commencé à cultiver la terre et à construire des écoles, tout en continuant à utiliser la forêt et à récolter du miel.

Cependant, des intérêts puissants souhaitent occuper la forêt dans le but d'exploiter le bois. Confrontés à de nouveaux harcèlements et des menaces d'expulsion, comme dans les temps de la colonie, les Ogiek ont cherché la protection des tribunaux. Mais en mai dernier, le commissaire du District de Nakuru a essayé de devancer l'initiative des Ogiek en leur donnant un délai de 14 jours pour quitter la forêt, avec la menace de les expulser de force s'ils s'y opposaient.

Les peuples indigènes concernés ont réagi. Leurs leaders communautaires se sont réunis, et ont juré de ne pas quitter la forêt de Tinet tant que le gouvernement ne leur aura pas adjugé de terres. Ils ont

obtenu du tribunal une ordonnance d'injonction interdisant au gouvernement local de les expulser avant la fin du procès.

Le droit territorial des Ogiek doit être respecté, ainsi que leur mode traditionnel de vie, qui est en harmonie avec l'environnement. L'expulsion les priverait de leurs moyens de subsistance, et favoriserait en même temps la dégradation de la forêt. Juin 1999.

L'avenir des Ogiek et de leurs forêts

Le peuple Ogiek du Kenya, actuellement constitué d'environ 20 000 personnes, a vécu depuis des temps immémoriaux dans la région des forêts de montagne du Tinnet, à Molo, dans le district Nakuru. Pendant des décennies, durant et après l'époque coloniale, les Ogiek ont défendu leurs droits contre le despotisme des gouvernements, qui les ont progressivement poussés vers des zones marginales. En 1991 seulement, leur droit territorial a partiellement été reconnu, et une partie de la forêt Tinnet leur a été octroyée. Néanmoins, ils sont toujours menacés par des intérêts puissants, avides d'occuper leurs terres pour l'exploitation forestière. Ils se sont donc adressés aux tribunaux pour éviter une expulsion imminente.

Le 7 avril 2000 le tribunal a décidé que leur demande n'était pas urgente. Par conséquent, ils sont maintenant exposés à l'intention du gouvernement de les expulser. Leurs efforts pour rester dans cette forêt en voie de disparition se voient contrés par l'Etat, qui a octroyé de vastes parcelles, jadis boisées, à des membres des élites dirigeantes, ainsi que des permis d'exploitation des forêts des Ogiek.

Si le Kenya souhaite vraiment conserver ces riches forêts, et agir de conformité avec les accords internationaux sur la protection des peuples indigènes, dont il est signataire, il faut que le gouvernement respecte et protège le droit territorial des Ogiek en tant que communauté forestière. Plutôt que de les obliger à mener une vie marginalisée, menacés d'insécurité dans leur propre terre, il faudrait mettre en place des programmes pour qu'ils soient réinstallés dans leur territoire traditionnel. L'avenir serait ainsi meilleur, pour les Ogiek et pour leurs forêts. Avril 2000.

Des mangroves menacées par une société minière canadienne

On estime que plus de 10% des gisements inexploités de titane du monde se trouvent sur les côtes du Kenya. Ce métal est utilisé dans l'industrie des pigments, et dans la fabrication de nombreux objets de la vie moderne. Un sondage effectué récemment dans la zone de Kwale a révélé l'existence d'une réserve de 150 millions de tonnes de sable contenant du rutile, de l'ilménite et du zircon, les minerais utilisés pour l'obtention du titane.

C'est une très mauvaise nouvelle pour les communautés locales habitant la côte de la mangrove près de Mombasa, telles que le village de Tsunza, qui sont maintenant menacées par un projet d'extraction massive de titane mis en oeuvre par une entreprise canadienne. La transformation éventuelle de milliers d'hectares de fermes et de forêts de la côte kenyane en mines de titane a soulevé les critiques des leaders des communautés locales. Du moment que les entreprises minières étrangères opérant au Sud n'appliquent pas les normes commerciales et environnementales comme elles le font dans leurs pays d'origine, on craint que le projet ne provoque la destruction rapide d'un écosystème si riche. L'industrie minière canadienne, quant à elle, a connu au cours de la dernière décennie une grande expansion à l'étranger, et a provoqué des impacts sévères, autant sur les forêts que sur leurs habitants. Septembre 2000.

Le droit territorial des populations locales

Malgré le fait que les populations indigènes et les communautés rurales subissent directement les conséquences de la destruction de la forêt de la part d'intrus, la plupart des gouvernements nationaux les décrivent comme des occupants clandestins et les rendent responsables de la destruction de la forêt et de l'extinction de la flore et de la faune, et les menacent donc d'expulsion, ou d'actions directes pour les chasser de leurs terres. Des abus de ce genre ont souvent des rapports avec la concession de terrains d'abattage aux entreprises forestières – ce qui est un paradoxe absurde, si le but des autorités est bien de protéger la forêt – ou avec l'intention déclarée de protéger des espèces en danger, considérant que la conservation de la nature n'est possible qu'en absence de tout être humain. Ces deux sortes d'abus ont lieu aujourd'hui au Kenya, et les deux exemples suivants en portent témoignage.

Outre le cas bien connu des Ogiek, un deuxième exemple d'abus concernant le droit territorial a trait à la conservation. Les habitants des localités de Ngao et de Ndera sont en train de s'opposer à un plan qui doit être mis en oeuvre par le Service de la vie sauvage au Kenya - avec l'appui financier du Fonds pour l'environnement mondial (GEF) - dans le district de Tana River de Coast Province, pour protéger le mana bey à tête rouge, un singe en danger d'extinction. Les promesses officielles de dédommager les propriétaires de la terre ont partagé la population locale en deux groupes: ceux qui acceptent de quitter leurs fermes en bordure de la rivière, et ceux qui ont décidé d'y rester parce qu'ils estiment que l'argent ne peut pas compenser la perte de leur territoire et le changement radical de leurs vies. Ce qu'on leur a proposé en fait, est de s'installer dans les plaines semi-arides d'Ozi et de Kipini, où ne coule aucune rivière.

Molu Shambaro, un leader local et membre du parlement pour le district, qui s'oppose au déplacement, a dit que les droits des habitants doivent être respectés. Il a également proposé au Service de la Vie sauvage qu'il invite la population à prendre part dans une campagne de protection du mana bey de la rivière Tana, au lieu de la forcer à quitter ses terres. Shambaro a affirmé que si les gens se voient concernés, la conservation de la vie sauvage et le maintien du style de vie traditionnel ne seront plus incompatibles. De même, il a accusé le gouvernement et son correspondant le GEF de pratiques corrompues, que l'on considère comme la raison principale de l'échec des projets conservationnistes dans le pays. Novembre 2000.

La résistance au projet de barrage de Sondu Miriu

Le Sondu Miriu est un des fleuves les plus importants du bassin du lac Victoria, qui s'étend sur 3 470 kilomètres carrés dans la région Ouest du Kenya. La compagnie responsable de la gestion de toutes les installations publiques pour la génération d'énergie au Kenya – KenGen – prépare un projet pour la construction d'un barrage à quelque 400 kilomètres de Nairobi. L'eau du fleuve sera dérivée à travers un tunnel de 7,2 kilomètres de long vers une retenue d'un million de mètres cubes et une usine hydroélectrique de 60 mégawatts.

Ce mégaprojet est financé par la Banque japonaise de coopération internationale, et par KenGen. Le Kenya est le principal bénéficiaire de

“l'aide” officielle japonaise: en 1999 le Japon a destiné à ce pays plus de 57 millions de dollars USA, sous forme de concessions et de prêts. Les travaux de génie civil sont entrepris par Konoike Construction JV, Viedekke Heavy Constructions Company (Norvège) et Murray & Roberts Contractors International (Afrique du Sud).

Bien que l'usine génératrice ne doive être opérationnelle qu'en 2003, certains des travaux – l'aménagement de lieux de campements, de routes, d'un pont, et d'installations de communications – ont déjà commencé, et avec eux, les craintes sur l'impact environnemental et social du projet.

L'impact social se fait déjà sentir. Les mesures sanitaires, nécessaires à la prévention des effets des grands nuages de poussière qui s'élèvent du chantier, n'ayant pas été prises, la plupart des membres de la population souffrent déjà d'affections oculaires et respiratoires. La dérive du cours d'eau provoquera une diminution de l'approvisionnement en eau, un élément vital pour la vie domestique et les activités agricoles de 1 500 foyers. En outre, les communautés locales ont dénoncé que KenGen n'a pas tenu sa promesse de les approvisionner en électricité et en installations d'irrigation, comme c'était prévu dans les documents originels du projet. La compagnie allègue maintenant que ces activités ne sont pas de leur ressort. Finalement, le plus important est que le projet a déjà déplacé et provoqué la réinstallation forcée de 1 500 familles. En mars 2000 KenGen a avoué qu'il n'y avait pas de plans de relocalisation pour les personnes qui seront affectées par les lignes conduisant l'énergie électrique du barrage.

La résistance au projet augmente, autant que la répression par les autorités kényanes. En décembre dernier, Argwings Odera - un militant d'Africa Water Network, qui travaille avec les populations affectées par le barrage - a été arrêté, battu et blessé de balle par la police. Il est actuellement l'objet d'une accusation au pénal pour avoir organisé des meetings, essayé de divulguer des informations, et provoqué une prise de conscience à propos du projet. Janvier 2001.

Campagne internationale pour les Ogiek

Le peuple Ogiek a surtout vécu de la chasse et de la récolte de miel dans les terres hautes de la forêt de Tinet, mais il s'adonne aussi à des activités agricoles de subsistance. Les Ogiek se considèrent comme les

gardiens de la forêt, qu'ils ont gérée de manière durable, mais ils ont été néanmoins forcés de se défendre contre les procédés arbitraires du gouvernement colonial et des gouvernements successifs. Les autorités les ont ignorés, et ont prétendu s'emparer de leur territoire. Ils ont subi des menaces et des pressions en tous genres, et se sont maintes fois adressés aux tribunaux pour défendre leurs droits. Le dernier chapitre de cette controverse légale inachevée a été l'arrêt de la Cour d'appel du Kenya en mai 2000, qui mit un frein à la décision imminente du gouvernement d'expulser les Ogiek de leurs terres.

Cependant, les autorités persistent dans leur intention de les forcer à abandonner leur territoire, en alléguant qu'il s'agit d'une zone protégée contemplée par la loi forestière en vigueur. Un tel argument est faux, pour deux raisons. Du point de vue légal, la loi forestière elle-même établit que le droit territorial des peuples indigènes doit être respecté. Mais au fond, ce que le gouvernement souhaite c'est de déblayer le terrain pour que de puissantes entreprises forestières puissent entrer dans la forêt de Tinet, même s'il déclare aujourd'hui qu'il s'agit d'une zone protégée. Trois grandes entreprises forestières sont exemptées de l'interdiction d'abattage actuellement en vigueur: Pan African Paper Mills, Raiply Timber et Timsales Ltd. Les trois s'apprêtent à entrer dans les forêts habitées par les Ogiek.

Un groupe d'ONGs que ce problème inquiète - Digital Freedom Network (DFN), des USA, et Rights News and Features Services et Kenya Land Alliance - du Kenya - ont lancé en décembre 2001 une campagne de soutien de la lutte des Ogiek. Février 2001.

Qui favorise et qui détruit la biodiversité des forêts?

Les gouvernements devraient être les responsables directs de la conservation du patrimoine naturel et culturel de leurs pays et de leurs peuples. Toutefois, ce qui arrive souvent au Sud est que les autorités agissent en connivence avec de puissants intérêts intérieurs et extérieurs, contre la biodiversité et, par voie de conséquence, contre le bien-être de la population qu'ils sont censés protéger. C'est le cas du Kenya.

Situé sur la côte orientale d'Afrique centrale, le Kenya offre un éventail de paysages variés, des forêts tropicales des plaines côtières aux zones arides du plateau sec occidental. Une telle diversité naturelle va de pair avec l'existence de divers groupes ethniques. La déforestation et la

désertification sont deux problèmes de l'environnement qui touchent sévèrement le pays. L'abattage (autant légal, par l'octroi de concessions, qu'illégal), une politique inappropriée à propos des zones protégées, et des mégaprojets tels que des barrages et des exploitations minières sont en train de mettre en péril la riche biodiversité du Kenya. Entre temps, le gouvernement non seulement s'est avéré incapable d'enrayer ce processus de destruction, mais il l'a activement favorisé.

En ce qui concerne les zones protégées, il semblerait que les autorités n'aient rien appris des erreurs du passé. Au milieu des années 70, les Massaï habitant le sud du Kenya ont brusquement été délogés, et leur territoire a été annexé au Parc national Amboseli, l'une des réserves de vie sauvage les plus visitées du continent. Privés de leurs terres, en une tentative désespérée de montrer leur mécontentement les Massaï ont riposté en tuant les attractions touristiques les plus prisées, incluant des dizaines de léopards, d'éléphants et de rhinocéros. Ainsi, la faune et les peuples indigènes ont subi les conséquences d'une approche erronée de la conservation de la biodiversité.

L'annonce faite par le gouvernement en février 2001, suivant laquelle plusieurs zones de réserve forestière du pays - qui comprennent un total de 67 150 hectares - seront laissées sans protection légale confirme qu'il n'existe pas de politique claire au Kenya pour la conservation de la biodiversité. Des ONGs environnementalistes réunies dans Greenbelt ont exprimé leur intention de présenter une objection formelle à l'initiative officielle, tandis que le Groupe de travail pour les forêts de Kenya a organisé une campagne internationale pour s'y opposer. Pendant les deux dernières années le territoire kenyan a subi des sécheresses importantes. Compte tenu du rapport étroit qui existe entre la déforestation et la baisse de la pluviosité, la destruction des forêts aggraverait le problème, tout en allant au détriment de la flore et de la faune qui y habitent.

En conclusion, la réponse à la question que nous posons sur la conservation de la biodiversité au Kenya est claire. D'un côté se trouvent les communautés locales et les ONGs environnementalistes, qui essaient de protéger la biodiversité du pays. Du côté opposé se trouvent les autorités, les entreprises et la banque internationales, et les agents du "développement", dont les agissements mènent à leur destruction. Mars 2001.

La pollution provoquée par Pan African Paper Mills

Le modèle de vastes plantations de monocultures pour la production de bois de pulpe qui est actuellement appliqué dans le Sud a des impacts sociaux et environnementaux négatifs sur les zones boisées, ainsi que des effets additionnels dérivés de la pollution résultant du processus industriel pour la production de pâte à papier, sans compter la déforestation liée à l'abattage pour l'approvisionnement des papeteries en matière première.

C'est le cas de Pan African Paper Mills (Panpaper), dont l'usine est implantée à Webuye, Western Province, une ville de 60 000 habitants. La papeterie est dans une zone sensible du point de vue environnemental, sur les bords de la rivière Nzoia, qui débouche dans le lac Victoria. Il a été dénoncé que l'usine émet de la fumée et déverse des boues, polluant ainsi l'air, l'eau et les rivières proches. L'impact provoqué par ces installations a été si fort, que les plaques de fer de Webuye sont rouillées, et que ceux qui circulent sur la route Nairobi-Kampala doivent fermer les vitres de leurs voitures et retenir leur souffle en traversant la ville et bien au-delà.

Les problèmes causés par Panpaper ne sont pas nouveaux. D'après un rapport publié en 1994 la pollution provoquée par cette usine est tenue pour responsable de nombreux troubles de santé: plus de 60% des enfants nés depuis 1974 - lorsque l'usine commença ses activités - ont souffert de troubles respiratoires de l'âge de un à cinq ans. D'autres problèmes constatés à Webuye ont été la toux chronique, la grippe, des troubles nerveux, la diarrhée, la fièvre typhoïde et la migraine, que les responsables sanitaires attribuent en bonne mesure à la pollution de l'air et de l'eau provoquée par la papeterie.

D'autre part, les besoins de l'usine en matière première ont fortement encouragé la destruction des forêts qui restent dans la région - en particulier, celles de Kakamega et du Mont Kenya - qui sont abattues à un rythme alarmant. Pan African Paper Mills est un des principaux acheteurs du bois ainsi extrait. De même, l'entreprise est une des trois qui sont exemptées de l'interdiction partielle de coupe en vigueur dans le pays. Du point de vue officiel, cette mesure a été prise parce que "le gouvernement détient des actions de cette société, et celle-ci est importante pour l'économie". Le rôle de Panpaper par rapport à la conservation des forêts est épouvantable. Depuis 1972 - l'année de construction de l'usine - toute

la couverture boisée de la zone, et celles de Turbo et Mosorit, à 200 kilomètres de distance, ont disparu.

L'argument que c'est le prix à payer pour atteindre le "développement" n'est plus recevable, et il n'est pas accepté. Les habitants de Webuye et un nombre de militants ont constitué le Groupe de pression contre la pollution de Panpaper (Panpaper Anti-Pollution Lobby Group), et ils ont organisé une protestation collective contre ce genre d'abus. Avril 2001.

Peut-on compter sur le gouvernement pour la conservation de la biodiversité des forêts?

Au cours de la réunion de l'Organisme Subsidaire (SBSTTA) de la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Montréal, Canada, du 12 au 16 novembre 2001, les ONGs ont mis sur table la contradiction entre les engagements pris par le gouvernement du Kenya et ses actions, pour la conservation de la biodiversité forestière.

Le fait est que, tandis que les délégués des gouvernements se réunissaient à Montréal pour favoriser des actions tendant à assurer la conservation de la biodiversité, l'annonce récente du gouvernement du Kenya sur son intention d'en exclure plus de 67 000 hectares de forêts - ce qui implique que ces forêts pourront être exploitées à des fins commerciales - révèle son manque d'engagement dans ce sens. Cette décision aurait des conséquences graves, en particulier du fait que la couverture boisée du pays a atteint le seuil critique: moins de 2% de la superficie totale du Kenya. Si elle était mise en exécution, cette mesure affecterait les deux plus larges zones de captation d'eau, sur les cinq existant dans le pays: le mont Kenya, et les forêts Mau.

En particulier, l'exclusion de protection d'une surface aussi vaste que celle des forêts de Mau aurait des conséquences sociales et environnementales aussi complexes que sérieuses. Dans la forêt Mau orientale seraient affectés 35 301 hectares, soit 54% de la réserve forestière; dans la région sud-ouest de la forêt, 22 797 hectares ou 27% de la réserve; et dans la zone occidentale, 1 036 hectares, soit 4,5% seulement, mais constitués uniquement de forêts.

Le gouvernement ne prend même pas en compte que ces forêts ne sont pas vides. L'exclusion de la forêt du régime de protection de l'environnement conduit à une perte significative en biodiversité dans le

pays. La réserve forestière de Nandi est le refuge d'une espèce menacée d'extinction dans le monde, un petit oiseau appelé Eremomela de Turner. Toute exploitation commerciale de cette forêt, pour réduite qu'elle soit, aggraverait le péril pour cet oiseau.

L'exploitation de la forêt Mau orientale aura un impact dévastateur sur la plus grande population de flamants du monde, dans le lac Nakuru, qui est protégé par la législation internationale (Convention de Ramsar). Le projet du gouvernement est de rendre exploitable tout le bassin de captation d'eau du lac Nakuru, ce qui conduirait à des modifications importantes au niveau de la qualité et la quantité d'eau alimentant le lac. La valeur du lac Nakuru, en tant qu'un des parcs les plus populaires du Kenya, pourrait disparaître avec les flamants.

En outre, l'exploitation des forêts Mau réduirait sensiblement la capacité de l'écosystème forestier de résister aux catastrophes naturelles, la sécheresse en particulier, l'impact s'en aggravant ainsi. La sécheresse a attaqué le Kenya le long de toute son histoire. La dernière, qui eut lieu en l'an 2000, eut un impact sans précédent sur la population et sur l'économie du pays, incluant le contingentement de l'eau et de l'électricité, puisque 70% de l'énergie est d'origine hydroélectrique. Plusieurs études d'évaluation ont montré que la portée de l'impact a été associée à la destruction, passée et actuelle, des forêts du pays.

Au mont Kenya, l'exploitation du secteur Sagana II de la zone de Homba coupera un couloir critique, d'ailleurs déjà clôturé, utilisé par les éléphants dans leur migration du nord au sud du mont Kenya à travers la forêt Thigu, ce qui provoquera des conflits directs entre la vie humaine et la vie sauvage. Les répercussions de l'exploitation des forêts du mont Kenya vont toucher également les écosystèmes de mangroves de la côte orientale africaine. Par exemple, la déforestation actuelle a déjà augmenté l'embourbement de la rivière Tana, et diminué la production d'énergie des cinq usines de génération hydroélectrique.

La situation décrite ci-dessus n'est pas du tout exceptionnelle. Beaucoup d'autres gouvernements qui, comme le Kenya, ont signé et ratifié la Convention sur la diversité biologique, continuent à détruire les mêmes forêts qu'ils se sont engagés à protéger. La question doit donc être posée: les gouvernements sont-ils sérieux quand ils parlent de la conservation de la diversité biologique des forêts? Novembre 2001.

La destruction des forêts au profit des copains du gouvernement

Les écosystèmes du Kenya sont à bout, incapables désormais de continuer à fournir l'eau, les végétaux et les autres ressources nécessaires à une population en pleine expansion. Les forêts ne couvrent plus que deux pour cent du territoire du Kenya, et bénéficient du statut de ressource nationale protégée. Dans un pays ravagé par la sécheresse, les forêts sont essentielles à la conservation de l'eau. Elles sont aussi le foyer des peuples indigènes, qui vivent de la chasse, de la cueillette de plantes alimentaires et d'herbes, et de la récolte de miel dans les forêts.

Le gouvernement kenyan, en quête de votes, a annulé la protection de 4% des forêts qui restent, sous prétexte que ces territoires sont nécessaires à l'établissement des nombreux habitants sans terres. Néanmoins, la réalité montrée par les faits est tout à fait différente.

A Kitale, des centaines d'occupants illégaux attendent en vain les 2 930 hectares promis, qui se situent dans les forêts de Kitalale, Kapolet et Sikhendu. D'après les documents officiels, les squatters seraient déjà réinstallés, et auraient été les bénéficiaires d'un processus approuvé par le président Moi en une directive de 1999. Mais au lieu de centaines de huttes, ce sont des villas magnifiques et de parcelles soigneusement tenues sont parsemées dans l'ancien domaine public. Parmi les bénéficiaires se trouvent le chef d'une unité paramilitaire, un ministre du cabinet, plusieurs membres du parlement et les membres d'une clique rapatriée d'Ouganda.

L'histoire est exactement la même dans le district de Nandi. Chepkumia, dans la forêt au sud de Nandi, a une participation prépondérante dans la composition de la biodiversité du Kenya, et faisait partie autrefois de la forêt Mau. Environ 2 891 hectares de cette région ont été destinés à l'établissement de 200 familles qui avaient été obligées de quitter la forêt voisine de Koibem, par suite d'une résolution approuvée en 1999. Mais au lieu de profiter de la totalité de la surface, les habitants ont dû se contenter de petites parcelles, tandis que des personnes influentes se sont approprié le reste.

Une coalition d'organisations environnementalistes, appelée Kenya Forests Working Group (Groupe de travail des forêts kenyanes), prévient que la dégradation de la forêt Mau réduira de beaucoup la capacité de l'écosystème forestier à faire face à la sécheresse, et aura un impact

dévastateur sur le niveau et la qualité de l'eau du lac Nakuru (protégé par la Convention de Ramsar), qui est le foyer d'une des plus fortes concentrations de flamants du monde, et le deuxième lieu touristique le plus visité du Kenya.

La forêt Kaptagat à Keiyo a été détruite de manière irréversible. La voûte d'arbres que l'on voit de la route Eldama Ravine n'est qu'une simple façade. Les scieries se sont installées le long des routes principales, et opèrent à la vue de tous. "La plupart des terres destinées aux squatters sont tombées entre les mains de personnes puissantes. Les habitants sans terre, qui avaient au départ accompagné la levée de la protection forestière, se rendent compte maintenant qu'ils ont été trompés", affirme M. Nixon Sifuna, un avocat environnementaliste, professeur de droit environnemental à l'Université de Moi à Eldoret, qui s'est présenté au tribunal l'année dernière pour essayer d'enrayer l'aliénation de 67 000 hectares de forêts.

Les enquêtes révèlent que des accapareurs, des abatteurs et des charbonniers aux amis influents ont réduit des forêts clés (dont Kaptagat et Kapsaret) à de simples carrés d'arbres. Deux anciens ministres de l'environnement sont souvent mentionnés comme étant propriétaires de scieries situées au fond de la forêt Kapsaret, à quelques kilomètres de la ville d'Eldoret.

"Ils sont en train de raser les forêts", dit M. Daniel Simotwo, un militant environnementaliste qui a fait lui aussi appel aux tribunaux pour arrêter l'exploitation. "La destruction de la forêt de Kapsaret est massive, et elle est le fait des forestiers". Les exploitants font des opérations de style mafioso pour terroriser les critiques. Une personne a été reportée tuée il y a quelques mois, lors d'une action policière destinée à arrêter le propriétaire d'une scierie.

Les organisations environnementalistes du Kenya, le peuple indigène Ogiek et l'organisation Global Response ont organisé une protestation internationale contre ce programme d'abattage et de colonisation. Février 2002.

La dégradation des forêts et l'avenir des efforts conservationnistes

La dégradation de l'environnement semble avoir eu un triste dénouement au Kenya. Douze personnes sont mortes à la suite d'un glissement de terrain qui s'est produit à Kanyakine, dans le district central de Meru, où la déforestation a dénudé les pentes des montagnes, là où les arbres se chargeaient jadis de sauvegarder la cohésion du sol. Ce fait, ainsi que d'autres inquiétudes concernant la dégradation de l'environnement, ont contribué à faire de la conservation le point chaud du problème de l'environnement, et à la mettre à l'ordre du jour national. La déforestation a été si intense que l'estimation actuelle de 10% seulement de la couverture boisée originelle restant au pays est pour certains optimiste.

Parallèlement, le général Peter Ikenye a été désigné pour s'occuper de la conservation des forêts, dans ce qui semble être une mesure destinée à calmer le public. Ikenye devra traiter, d'une part, avec la puissante clique associée à l'exploitation légale et illégale qui a conduit à la dévastation des forêts kenyanes, et d'autre part avec les centaines de milliers d'habitants des forêts qui ont été délogés, ainsi qu'avec les squatters, les agriculteurs et les personnes sans terre qui ont dû pénétrer dans la forêt pour échapper à des conditions de vie de pauvreté extrême.

Cependant, l'obstacle majeur à la conservation de la forêt semble être l'absence de volonté politique pour la sauver, et ses pires ennemis sont les personnes les plus puissantes du pays.

Dans ce contexte, le gouvernement du Kenya devra identifier de nouveaux mécanismes pour protéger les forêts - si la volonté politique ne lui fait pas défaut. Ces nouveaux mécanismes impliquent nécessairement une sorte de rapport symbiotique entre les forêts et les communautés voisines. Il existe, bien entendu, des antécédents de communautés locales gérant les forêts de manière durable. Les Ogiek en sont un bon exemple.

En même temps, de vastes étendues de forêts doivent être restaurées, et un journaliste est dans la bonne direction, lorsqu'il dit: "il n'est pas question de remplir notre pays d'arbres exotiques exclusivement", et qu'il exhorte le ministre de l'Environnement, Joseph Kamotho, à orienter le pays vers la création d'une pépinière d'arbres autochtones et leur plantation ultérieure. La question est de savoir si le gouvernement du Kenya appliquera le modèle prédominant de monocultures d'essences

exotiques, tant défendu par les groupes d'intérêt économique, ou s'il prendra la décision courageuse d'entreprendre une reforestation authentique, avec des arbres autochtones, en association avec les communautés locales. Mai 2002.

LIBERIA

La Banque mondiale préconise la plantation de palmier à huile et de caoutchouc

La Banque mondiale est, de plusieurs façons, un des plus grands et plus puissants promoteurs du modèle de monocultures forestières qui prévaut actuellement. La Corporation financière internationale (C.F.I.), qui fait partie du groupe Banque mondiale et dont l'objectif spécifique est la promotion d'investissements privés dans les pays "pauvres", a fait des investissements directs dans des projets liés à des plantations forestières, notamment au Kenya et au Brésil.

Récemment, la C.F.I. a souscrit deux accords en vue de financer deux de ces initiatives en Afrique occidentale. Une d'entre elles concerne la réouverture d'une société productrice de caoutchouc au Libéria, qui avait fermé ses portes au cours de la guerre civile. La deuxième concerne l'établissement d'une plantation de palmier à huile en Côte d'Ivoire.

La société Liberian Agricultural Company (LAC) va recevoir un crédit de 3,5 millions de dollars destinés au financement d'une plantation de caoutchouc sur sa propriété de 120 000 hectares. Entre 1961 et 1984, cette société avait déjà planté 10 500 hectares de caoutchouc à cet endroit, abandonnés lors de la guerre civile. D'après les promoteurs de cette nouvelle plantation, le projet permettra de créer des emplois, fournir des services de santé et d'éducation, et améliorer l'infrastructure de l'environnement rural, bénéficiant ainsi 800 petits propriétaires.

La plus grande société productrice de caoutchouc de la Côte-d'Ivoire – Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB)– recevra un crédit de la C.F.I. de 6 millions de dollars, afin de financer une plantation de palmier à huile dans ce même pays. Celle-ci occupera une superficie de 5 000 hectares, et, au cours de la deuxième phase du projet, la société fera construire une usine de fabrication d'huile. Il a été souligné que les nouvelles plantations respecteront les zones occupées par des forêts tropicales secondaires, dont la protection sera assurée par SOGB. Cette

société gère déjà 15 000 hectares de plantations de caoutchouc, ainsi que le traitement de la matière première, principalement afin d'exporter des produits manufacturés.

La globalisation du modèle plantations est déjà une réalité qui atteint également le caoutchouc et le palmier à huile. La Compagnie Internationale de Cultures (Intercultures) –une filiale de la Société Financière des Caoutchoucs (SOCFINAL S.A.)– possède 75% des actions de la Liberian Agricultural Company. SOCFINAL est une société holding luxembourgeoise, qui fait des affaires dans l'agriculture, les propriétés foncières, la banque et les finances, et détient de nombreuses actions dans le secteur du palmier à huile et du caoutchouc, non seulement au Libéria et en Côte d'Ivoire, mais également en Indonésie, en Malaisie, au Cameroun, et au Nigeria. Au projet de production de caoutchouc au Libéria, participe également PROPARCO, institution chargée des crédits destinés au secteur privé de l'Agence française de développement. Par ailleurs, aussi bien Intercultures que PROPARCO, sont actionnaires de SOGB.

M. Tei Mante, directeur du Département de l'agriculture de la C.F.I., a déclaré que ces accords permettront de créer plus d'emplois, d'améliorer les niveaux de vie, et d'accroître les exportations afin d'augmenter les recettes en devises étrangères, tout en assurant une production agricole sensibilisée au maximum à la protection de l'environnement. Tout ceci paraît incroyablement beau... mais l'inconvénient est que la réalité est totalement différente. Les promesses concernant l'amélioration de la qualité de vie des habitants locaux, l'amélioration des économies des pays pauvres, le respect de l'environnement, etc. sont en flagrante contradiction avec les effets nuisibles occasionnés par des projets semblables basés sur de vastes monocultures forestières et subis par les populations et l'environnement. Les postes de travail créés sont peu nombreux et de mauvaise qualité, et améliorent rarement la qualité de vie des peuples locaux. Par ailleurs, les impacts sur l'environnement causés par les monocultures d'arbres à grande échelle appauvrissent davantage les populations locales. Si la Banque mondiale désire réellement remplir sa mission d'allègement de la pauvreté, elle devrait alors réorienter ses crédits vers des investissements produisant de meilleures opportunités d'emploi que celles créées par ce genre de plantations. Décembre 1999.

La mort silencieuse des forêts

On a rarement des nouvelles du Libéria. Ce pays, situé en Afrique occidentale, avec des côtes sur l'Océan Atlantique et des frontières à l'ouest avec la Sierra Leone, au nord avec la Guinée et à l'est avec la Côte d'Ivoire, est une des nations les plus pauvres du monde et supporte le poids d'une dette extérieure énorme. En outre, le pays s'est vu affecté par un processus accéléré de dégradation de l'environnement, dans lequel sont comprises les forêts. Plusieurs activités, telles que l'extraction minière, les plantations et l'exploitation des produits ligneux, sont en train de détruire leur dense forêt tropicale.

Certaines des entreprises multinationales impliquées dans cette destruction opèrent depuis longtemps, tandis que d'autres sont arrivées dans les dernières années. Leurs assauts successifs ont intensifié l'exploitation non durable et téméraire des ressources naturelles du pays, déjà touchées par la perte de biodiversité et par l'érosion.

Liberian-American/Swedish Company (LAMCO) est une *joint venture* qui a exploité et exporté le fer de Libéria pendant plus de trois décennies. La compagnie avait suspendu ses opérations dans les années 90 à cause de la guerre civile. LAMCO est responsable d'une déforestation à grande échelle en raison de ses méthodes d'exploitation à ciel ouvert, la construction de voies ferrées pour le transport du minerai et l'installation de campements miniers.

Les plantations de caoutchouc sont une autre cause directe de la déforestation. Firestone Rubber Plantations, la compagnie de plantation de caoutchouc la plus grande du monde, qui appartenait au départ à American Firestone mais fait actuellement partie de l'entreprise japonaise Bridgestone, a provoqué non seulement la déforestation, mais aussi la pollution du fleuve Farmington et de plusieurs ruisseaux dont les communautés rurales dépendent pour l'eau à boire et la pêche. Sans compter les milliers de paysans qui ont été obligés de migrer pour aller travailler dans les plantations, et leurs communautés condamnées à la pauvreté. De son côté, Liberia Agriculture Company - la deuxième plus grande entreprise de plantation de caoutchouc du pays, qui opère dans le comté de Gran Bassa - est elle aussi coupable de la déforestation généralisée. Cette entreprise a même été au centre de la controverse pendant plusieurs années, avec des accusations qui vont de l'abus des droits des travailleurs - y compris le travail d'enfants à des tâches dangereuses - à l'entrave de la justice. En 1999 des émeutes ont éclaté

lorsque mille travailleurs environ, qui protestaient devant leurs employeurs, ont été violemment réprimés.

L'une des dernières venues est l'entreprise malaise Oriental Timber Company (OTC), qui a des liens étroits avec le président du pays lui-même. Elle aura des droits exclusifs sur les derniers couverts de forêt tropicale dans ce qu'on appelle les Forêts de la Haute-guinée. Cette région est l'habitat de plusieurs espèces en danger, dont quelques-unes sont endémiques. Ces forêts hautes, qui sont encore sacrées pour la population locale, et qui ont été proposées comme réserves forestières de chasse ou comme parcs naturels, restent encore sans protection. En outre, OTC va installer une manufacture de bois, gérer l'un des plus grands ports maritimes du pays, et bénéficier de contrats du gouvernement pour l'aménagement de routes conduisant à ses lieux d'opérations. L'entreprise a de mauvais antécédents à l'étranger: elle a déjà provoqué des dommages à l'environnement en Guyane et dans la République démocratique du Congo, tandis que les permis d'activité au Ghana lui ont été refusés, avant qu'elle ne vienne s'installer au Libéria. D'après Eric Pssawee, président de l'Association libérienne d'exploitants forestiers, OTC "... expose l'Etat et le peuple à des dangers environnementaux...". Il a également déclaré que l'entreprise bénéficie de la protection du président du pays.

L'initiative "Action Now!", récemment lancée par la fondation "Save My Future" (SAMFU) pour faire face à ce dangereux état des choses, vise à susciter la prise de conscience et à appuyer la lutte des organisations de base et des communautés pour la protection des ressources du pays. Janvier 2000.

L'appui de la Banque mondiale aux plantations de caoutchouc inquiète les Libériens

Le prêt de USD\$ 3,5 millions que la Corporation financière internationale (CFI) du groupe Banque mondiale est sur le point d'accorder à la Compagnie d'agriculture du Libéria (CAL) pour la plantation de 120 000 hectares de caoutchouc dans le comté de Grand Bassa provoque une inquiétude croissante au Libéria. Le projet vise à reprendre les opérations et à entamer un programme de réhabilitation de la plantation, abandonnée pendant la guerre civile qui dévasta le pays entre 1989 et 1997.

L'évaluation d'impact environnemental (EIA) qui sera mise en place par une équipe de la CFI récemment arrivée au pays ne garantit pas que les conséquences sociales et environnementales du projet - tout comme les antécédents négatifs de la CAL dans ce domaine - soient pris en compte. Bien au contraire, les environnementalistes libériens estiment que la décision a déjà été prise, et que l'EIA ne sera qu'une formalité pour faire taire les réclamations.

Les inquiétudes ne sont pas fondées uniquement sur les promesses douteuses de la CAL sur le développement de la zone, mais sur le projet lui-même également. En fait, la CAL n'a pas été dans le passé à la hauteur des attentes de ses travailleurs, qui espéraient des salaires justes, des écoles pour leurs enfants, et des logements salubres et décents. Trois décennies plus tard, les écoles dans la propriété de l'entreprise n'ont pu fonctionner que grâce à l'aide des membres de l'Eglise catholique, tandis que les travailleurs habitent encore des unités de style concentrationnaire, surpeuplées et presque en ruines. Entre temps, les affaires de l'entreprise ont prospéré.

Plusieurs points obscurs du projet sont aussi inquiétants. Par exemple, il n'y est pas fait mention qu'une partie de la zone de plantation est couverte de forêts, dont la compagnie va extraire du bois. La substitution des forêts par des monocultures de caoutchouc, sur une surface si étendue, aura sûrement des impacts environnementaux négatifs. Cependant, le projet passe sous silence que l'abattage sera une partie importante de l'affaire, et l'on considère qu'il s'agit là d'une manœuvre de la CAL pour éviter une EIA approfondie.

En outre, le sort des communautés traditionnelles de la zone de la concession n'a jamais été correctement envisagé. Aux dires de la CAL, "il n'y a pas de colonies dans les régions destinées aux nouvelles plantations de caoutchouc... mais il y a de petits nombres d'agriculteurs migrants". Ceci semble impliquer que, du moment qu'ils sont peu nombreux, et qu'ils sont migrants, ils ne constituent pas de communautés, et peuvent donc être ignorés. L'entreprise a promis qu'il n'y aura pas de délocations ni de réinstallations des communautés locales pour des raisons économiques, mais cette promesse n'est pas crédible. Comme l'a dit récemment un environnementaliste local: "Entourer les communautés d'arbres à caoutchouc, de manière à les laisser sans terre pour l'agriculture et sans les moyens de satisfaire leurs autres besoins de survie, équivaut, pour nous, à leur dire: partez, ou mourez!"

La Banque mondiale révisé actuellement la mise en oeuvre de sa politique forestière de 1991. Ce serait une bonne occasion de revoir les projets de ce genre - que la Banque continue d'appuyer - et de voir s'ils sont vraiment en accord avec la mission de la Banque orientée vers l'allègement de la pauvreté et vers le développement durable, ou s'ils vont à l'encontre de la justice sociale et de la durabilité environnementale. Mars 2000.

La guerre civile et les profits transnationaux

Pendant les premières années 90, le Libéria fut le théâtre d'une guerre civile qui laissa 150 000 morts et un million de personnes déplacées ou expatriées. De janvier à novembre 1996 la guerre se déchaîna encore, jusqu'au moment où les élections présidentielles eurent finalement lieu, en 1997. Les gouvernements des pays voisins, ainsi que les gouvernements et les compagnies européennes - belges et françaises surtout - furent impliqués dans la vente d'armes aux différents groupes engagés dans le conflit, en échange d'or, de diamants et de grumes.

La France fournit des armes au Front patriotique national de Libéria (NPFL), et reçut en échange du bois tropical précieux. Le gouvernement de Côte d'Ivoire aida aussi le NPFL, et obtint le bénéfice de concessions minières et forestières. La valeur totale des exportations illégales de bois des zones contrôlées par les groupes armés en conflit était de 53 millions de dollars par an. Pendant la guerre civile libérienne, l'importation de bois tropical noble de Libéria en Espagne augmenta considérablement, et depuis 1997 le mouvement a repris. Greenpeace-Espagne a récemment dénoncé que la consommation de bois tropical précieux libérien en Espagne favorise la destruction sociale et environnementale du Libéria.

Apparemment, la guerre est finie, mais les vautours de toujours sont prêts à continuer à se gaver. Des entreprises forestières transnationales - telles que LAMCO (USA-Suède), Bridgestone (Japon) et Oriental Timber Company (Malaisie) - visent le Libéria, où 35% des forêts humides sont encore intactes. Malgré l'intention manifestée par le gouvernement de "minimiser la destruction et promouvoir une gestion durable des forêts", le pouvoir économique et politique des entreprises et des gouvernements étrangers, joint à une économie nationale en lambeaux comme résultat de la guerre civile, menacent sérieusement leur survie. Et ce qu'il faut bien souligner, c'est que ces mêmes gouvernements puissants qui, dans les

forums internationaux, se présentent comme des défenseurs à outrance de la conservation de la forêt tropicale, sont les plus avides de tirer profit de la destruction des forêts libériennes. Avril 2000.

Au centre de tout, la communauté indigène

Au Libéria se trouvent les deux derniers massifs significatifs de ce qui reste du couvert forestier tropical des forêts de la Haute-guinée en Afrique occidentale, qui s'étendent le long du Ghana, la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Guinée et la Sierra Leone. On estime que la superficie de cette forêt tropicale atteignait les 727 900 kilomètres carrés. Mais elle s'est réduite à 92 797 km², soit 12,7% de son étendue originelle. Le Libéria possède environ 44,5% de ces 92 797 km² qui restent, suivie de la Côte d'Ivoire avec 29,1%.

Les forêts libériennes sont d'une valeur inestimable pour la sous-région, par rapport à l'état pitoyable des forêts fragmentées qui restent dans la zone humide de l'Ouest de l'Afrique. Cette forêt est le refuge de nombreuses espèces endémiques, et de beaucoup d'autres qui sont virtuellement disparues de la région. Elle accueille des centaines d'espèces d'oiseaux, dont neuf - y compris la poule de Guinée (*Agelastes meagridis*) - sont menacées, ainsi qu'une grande quantité de faune et de flore endémiques, et elle est l'habitat unique de certaines des plus rares espèces du monde. L'antilope de Jentink (la plus rare de toutes), l'hippopotame nain (*Cheropsis liberensis*), la mangouste libérienne (*Liberictis kuhni*), plusieurs dizaines de reptiles dont trois types de crocodiles et au moins huit serpents venimeux, vivent dans les forêts du Libéria. Bien qu'il n'y ait pas d'études récentes de cette forêt, il est estimé qu'elle possède plus de deux mille espèces de feuillus, dont 240 correspondent à des espèces de bois nobles, et des centaines de plantes à valeur médicinale. La flore et la faune de cette région sont remarquables, et la conservation de sa biodiversité est reconnue comme une priorité mondiale.

Le pays se relève d'une guerre civile sanglante qui a laissé en ruines son économie et une bonne partie de son infrastructure. Le taux de chômage est élevé, et plus de 75% de la population vit dans la misère la plus absolue. La dette extérieure du Libéria s'élève à environ trois millions de dollars, et le pays n'a pratiquement pas reçu d'aide internationale depuis 1997, à la fin de la guerre. Des fonctionnaires corrompus gaspillent la

plupart de l'aide financière qui tombe au compte-gouttes. Le gouvernement a donc tourné son regard vers les forêts, qui sont aujourd'hui la deuxième source de devises étrangères, après l'activité maritime.

La pression sur les forêts libériennes s'est intensifiée ces dernières années, en raison d'abord de la reprise des activités d'abattage. Bien que d'autres facteurs atténuent le problème de la déforestation, la coupe et l'expansion de l'agriculture menacent sérieusement nos forêts. Presque toutes les terres boisées du pays, y compris des zones préalablement désignées comme parcs nationaux ou réserves forestières, ont été octroyées sous forme de concessions à des compagnies forestières qui agissent pratiquement sans contrôle aucun de la part des autorités concernées. L'abattage de bois a pris des proportions telles que presque 60% des forêts du pays sont actuellement sérieusement dégradées. En outre, la biodiversité est en danger, car la déforestation a séparé de fait les deux massifs de forêts humides, ce qui est un risque pour son intégrité écologique.

La perte des forêts est en train de beaucoup nuire à la nature. Avec la diminution du couvert forestier, les populations d'animaux diminuent elles aussi, de manière notoire. L'hippopotame nain, l'éléphant, le léopard, etc., sont pratiquement disparus. Les rares témoignages de leur présence rapportés par les villageois sont difficiles à confirmer, car les populations survivantes semblent être toujours en mouvement, à la recherche de la protection de la forêt dense.

Mais ce ne sont pas seulement la coupe de bois et les pratiques de récolte qui perturbent les forêts. Les routes construites par les compagnies forestières dans des régions qui étaient autrefois des forêts denses permettent l'accès des braconniers, ce qui expose les espèces en péril à un danger encore plus grand. Le commerce de viande de brousse est florissant, avec toutes les conséquences négatives que cela comporte pour la biodiversité du pays.

Les compagnies forestières ne sont pas les seules responsables de la destruction de nos forêts. Les consommateurs du Nord, et en particulier les Européens, sont aussi coupables que les entreprises elles-mêmes. Ils fournissent l'argent et les marchés grâce auxquels le commerce du bois est toujours vivant au Libéria. En 1999 l'Europe, importateur traditionnel de bois libérien, a importé 155 559,639 mètres cubes de grumes, un volume qui représente environ 82% des exportations de bois du Libéria.

La consommation la plus forte a été celle de la France, avec 37%, suivie de l'Italie, 19%, et la Turquie, 15%. Le port français de Bordeaux est le point de destination des plus gros volumes de bois libérien. L'Espagne et le Portugal ont eux aussi importé du bois du Libéria pendant cette période.

Au cours des six premiers mois de 2000 une forte croissance de la production de rondins a été enregistrée. Les 679 352,376 mètres cubes enregistrés par le Département forestier dans cette période ont largement dépassé les 596 355,116 m³ produits entre janvier 1996 et décembre 1999. Dans cette période, l'Asie a importé 49,4% de la production totale, et l'Europe 38,4%. A elle seule, la France a importé 17,9% des grumes et 51,4% des débités en provenance du Libéria.

A l'heure actuelle, environ 60 espèces d'arbres autochtones sont abattues au Libéria. Dix d'entre elles constituent 65,4% du total des exportations. L'ekki (*Lophira alata*), connu au niveau local sous le nom d'ironwood ("bois de fer") et utilisé par la population rurale pour la construction de ponts et de maisons, a été lourdement exploité, et représente aujourd'hui 20% de la production totale de bois. En deuxième place se trouve le niangon (*Heritiera utilis*), avec 13% de la production, et en troisième lieu l'abura (*Mitragyna ciliata*) avec 7%.

On peut dire que la Banque mondiale est le pionnier de la déforestation au Libéria, mais la Banque elle-même ne l'a pas encore reconnu. Pendant les années 1970 et au début des années 80, elle a financé des projets agricoles de plantation de cacao, de café et d'oléagineuses qui n'ont fait que peu pour alléger la pauvreté du pays, mais beaucoup pour détruire de vastes zones de forêt tropicales qui jusqu'alors étaient intactes. L'un d'eux - le Bong County Agricultural Development Project - a favorisé un changement radical dans l'utilisation du sol, en passant des cultures de subsistance aux cultures commerciales, ce qui a contrarié les directives du gouvernement orientées à l'autosuffisance en matière de production d'aliments.

En 1999 encore, la Corporation financière internationale (IFC) - une branche du secteur privé de la Banque mondiale - a accordé au Libéria un prêt de US\$ 3 500 milliards destiné à l'amélioration et l'expansion des plantations de caoutchouc. Malgré les protestations des environnementalistes, de grandes surfaces de forêt primaire et secondaire ont été abattues et plantées. La Banque a prétexté que la zone destinée à l'expansion de la plantation était une forêt dégradée, non

comprise donc dans la politique de l'organisme qui interdit d'investir dans des projets conduisant à la destruction de forêts primaires. La Banque ignore peut-être, ou fait semblant d'ignorer, que lorsque les entreprises abandonnent les plantations à cause de leur faible rendement ou pour d'autres raisons, les terrains sont envahis par les producteurs de charbon, qui abattent et brûlent les arbres à caoutchouc pour obtenir du charbon de bois, laissant derrière eux des hectares de terres vides et inutilisables.

La forêt est capitale pour la vie des communautés indigènes, qui en dépendent pour leur subsistance. Elle abrite leurs activités culturelles et religieuses, leurs sanctuaires et leurs écoles de brousse, des cours d'eau protégés, des herbes médicinales, des fruits pour la cueillette. Elle leur offre également des moyens d'autosuffisance et des sources de revenus par la commercialisation d'objets artisanaux, qui représente plus de 40% de leurs recettes.

Conscients du besoin d'une utilisation durable des forêts, les peuples indigènes ont mis en pratique, depuis des siècles, la conservation de la nature. La chasse et la cueillette étaient interdites dans les forêts denses, et la pêche était limitée à certains endroits de la rivière. La pêche individuelle dans les cours d'eau communautaires n'était pas encouragée, et le poisson était obtenu une fois par an, pendant la saison sèche. La coupe d'arbres à valeur culturelle ou spirituelle était considérée comme tabou, et la chasse de certains animaux, tels que le léopard et le tigre, était strictement interdite.

La perte des forêts a non seulement diminué la capacité des peuples autochtones à se suffire à eux-mêmes et à mener une vie saine, elle a aussi miné la base de leurs structures sociales. L'école de brousse, qui existait seulement dans la haute forêt, est en train de disparaître. Des sociétés telles que les Poro et les Sande, habituellement installées elles aussi dans la forêt dense, ont pratiquement disparu. Ces institutions encourageaient l'unité et l'amour au sein de la communauté, apprenaient aux jeunes la discipline, assuraient l'adhésion stricte à des principes moraux établis par la société et le respect de la loi, et réglaient les conflits. Leur disparition instaure le désespoir et la crainte au sein de nos communautés.

Il est vain de se demander vers où nous nous dirigeons maintenant. La réalité du danger qui nous attend est plus importante que la vie elle-même. Par: Silas Siankor. Mars 2001.

La destruction des forêts encouragée par le gouvernement

La région occidentale de l'Afrique bénéficie d'une grande biodiversité, qui comprend plus de 2000 espèces végétales dont 240 sont particulièrement appréciées pour leur bois.

Le processus de déforestation subi par le Libéria est le résultat de l'avidité des sociétés forestières internationales qui ont envahi le pays au cours de la dernière décennie, associée à la politique gouvernementale qui a promu leurs activités. Presque la totalité des forêts du Libéria a été octroyée aux sociétés forestières sous régime de concession, y compris les aires classées réserves forestières ou parcs nationaux. Celles qui ne l'ont pas encore été, ont déjà été envahies, malgré tout, par les exploitants. La surveillance et la réglementation, normalement du ressort de l'autorité forestière (FDA), n'existent que sur le papier. Les opérations forestières ont atteint une intensité sans précédents; 60% des forêts du pays sont aujourd'hui sérieusement détériorées. La biodiversité libérienne ainsi que les moyens de vie des communautés rurales sont encore plus menacés car la déforestation a entraîné la fragmentation des forêts en deux directions: vers le Nord Nord-est et vers l'Est Sud-est.

En janvier 2000, le gouvernement a annoncé l'annulation de tous les accords de concession passés jusque là, et a communiqué que seulement seraient reçues les demandes concernant plus de 120 000 hectares. Le FDA a expliqué que cette nouvelle mesure était prise en vue de maximiser les recettes publiques et de promouvoir l'usage durable des forêts. Mais il s'est avéré évident que la raison profonde de ce retournement de veste était d'octroyer davantage de concessions à un groupe réduit de grosses sociétés étrangères. Le fait que les surfaces récupérées des petits concessionnaires aient été incessamment redistribuées en faveur des grandes sociétés l'illustre clairement.

Même si, globalement, on constate peu de différences dans le mode opérationnel des exploitants forestiers, le cas de l'Oriental Timber Company s'avère exemplaire. Au cours des années 90, lors de la guerre civile endurée au Libéria, un homme d'affaires hollandais, appelé Gus van Kouwenhaven, connu dans les milieux officiels sous le surnom de "Gus" et proche de Charles Taylor qui deviendrait président du Libéria, a obtenu plusieurs concessions dans le Sud-est du pays, sur une zone forestière sauvage qui s'étend au long des comtés de Rio Cess, Gran Bassa et Sinoe. Bien que cet accord ait été tenu secret, on estime que l'étendue actuelle de la concession se situe entre 900 000 et 1 440 000 hectares.

En 1999, une société malaise a été enregistrée au Libéria, sous le nom de Oriental Timber Company (OTC) et son président n'était autre que "Gus". Parallèlement aux opérations forestières, l'OTC gère le port de Buchanan et elle a réaménagé l'autoroute reliant le port de Buchanan à celui de Greenville, qui avait été initialement construite par "Gus" pendant la guerre afin de transporter le bois de grume.

L'accord passé au profit de l'OTC, fait encore l'objet de nombreuses critiques. On ne sait pas vraiment qui est le propriétaire de l'OTC. D'aucuns pensent que le groupe indonésien Djan Djanti est sa maison mère, d'autres signalent que ce serait le groupe Global Star dont le siège principal se trouve à Hong Kong.

Les opérations de coupe de l'OTC n'ont jamais été l'objet d'une évaluation environnementale. Elle pratique l'abattage total sur de grandes étendues forestières, employant plus de 140 caterpillars et bulldozers et près de 75 remorques qui fonctionnent nuit et jour, les sept jours de la semaine. Chaque remorque fait deux allers retours par jour au port de Buchanan, chargée de bois. En fonction de la célérité des opérations de l'OTC, on estime à 2 500 ou 3 000 m³ le nombre de rondins extraits par jour, c'est-à-dire entre 75 000 et 90 000 m³ par mois. Ces pratiques constituent une flagrante violation des dispositions du FDA.

La totalité du bois extrait par l'OTC est exporté en grumes. D'après le directeur de la société, Joseph Wong, l'OTC commercialise par mois entre 60 000 et 70 000 m³ de bois destiné à la fabrication de panneaux dans le Sud-est asiatique. Ceci équivaut à 720 000 à 840 000 m³ par an. Le reste de la production est vendue, via le port de Buchanan, à des intermédiaires qui l'amènent en Europe, notamment en France et en Espagne.

Comme à l'accoutumée, l'installation de l'OTC dans la région fut annoncée à grand renfort de trompettes : création de milliers de postes de travail, construction d'autoroutes, hôpitaux, écoles, aide aux populations rurales... Nonobstant, les habitants des zones où OTC développe ses activités se plaignent des nombreux abus soufferts par les communautés, notamment la destruction de maisons, de cultures et de forêts sacrées leur appartenant. Par ailleurs, les habitants ont été souvent victimes d'intimidation, harcèlement, voire détention illégale, de la part du personnel de surveillance de l'OTC. 600 travailleurs asiatiques, provenant principalement de l'île indonésienne de Sumatra, sont venus travailler dans les sites et ont obtenu un permis de travail. Le travail spécialisé est

assuré par du personnel asiatique et très peu de postes qualifiés sont occupés par des libériens, qui accomplissent majoritairement des tâches subalternes dans le port ou le site de coupe.

Les faits ci-dessous indiquent clairement qu'il existe un partenariat entre l'OTC et le gouvernement libérien. Cette association est favorisée, en outre, par une loi – controversée – qui accorde au président du pays le droit de déclarer toute ressource naturelle, des forêts aux mines, "produit stratégique". Le président se réserve le droit exclusif de négocier, signer et mettre en œuvre les contrats commerciaux ainsi que les accords passés avec des investisseurs étrangers ou nationaux concernant l'exploitation de ces produits déclarés stratégiques. Lors de l'un des incidents les plus connus dont le Président Taylor a été le protagoniste, il a limogé le surintendant du comté de Grand Bassa, parce que celui-ci avait critiqué l'OTC et menacé de prison ses dirigeants, qui n'avaient pas donné suite aux revendications formulées par des habitants locaux. Un autre incident très connu est celui de l'accord à l'OTC, de la part de Taylor, de 94 000 hectares de forêts qui étaient exclusivement destinées à des recherches scientifiques menées par l'Université du Libéria.

Les bénéfices et les conséquences de ce singulier joint-venture entre le secteur public et le secteur privé sont flagrants : les gagnants sont l'OTC et un nombre réduit de fonctionnaires gouvernementaux, tandis que les perdants sont les forêts du Libéria ainsi que leurs habitants. Avril 2001.

L'entreprise danoise DLH viole ses propres principes

Des organisations pour l'environnement et pour les droits de l'homme ont récemment adressé une lettre ouverte à l'entreprise danoise Dalhoff Larsen & Horneman A/S (Groupe DLH) lui demandant d'arrêter son commerce avec des sociétés forestières libériennes qui, en plus d'être responsables de la déforestation croissante du Libéria, sont impliquées - suivant un rapport des Nations unies - dans une série d'activités illégales autant au Libéria qu'en Sierra Leone, son voisin.

Les forêts du Libéria sont parmi les derniers fragments de forêt tropicale fermée. Elles constituent une partie vitale des forêts de la Haute-guinée en Afrique Occidentale, et abritent une des réserves de biodiversité les plus menacées du monde. Ces forêts, qui contiennent plus de 2 000 espèces végétales, dont 240 sont prisées pour leur bois, ont été dévastées pendant la décennie passée par les entreprises

internationales, âpres au gain, qui ont envahi le pays, et par l'attitude du gouvernement libérien qui favorise leurs activités. Le résultat a été que la subsistance des populations rurales est de plus en plus en danger, car la déforestation a provoqué le morcellement des forêts en des portions séparées, tandis que l'établissement des sociétés forestières a provoqué la destruction de leurs foyers, leurs récoltes et leurs forêts sacrées.

Le rapport des Nations unies fournit des preuves abondantes sur la participation de l'industrie forestière dans de nombreuses activités illégales. Deux des sociétés les plus importantes sont Oriental Timber Company (OTC) et Royal Timber Corporation (RTC). Les deux ont des rapports commerciaux avec DLH.

Certaines des activités illégales détaillées dans le rapport des Nations unies concernent Gus van Kouwenhoven, un membre du cercle d'intimes du président Taylor, qui est "responsable de la logistique de nombreux trafics d'armes". Van Kouwenhoven est directeur général de RTC, et président d'OTC. C'est par l'intermédiaire d'OTC qu'il "organise le transfert d'armes de Monrovia à Sierra Leone". Le rapport établit aussi que "van Kouwenhoven, qui a des liens avec les sociétés forestières libériennes, fournit une grande part du revenu extra-budgétaire et non déclaré que le président Taylor utilise à des fins non précisées". Incroyablement, Van Kouwenhoven est membre du Conseil de la FDA, l'Autorité libérienne pour le développement forestier, qui est l'organisme chargé du contrôle et de la documentation des pratiques et des exportations forestières.

L'industrie forestière n'a pas seulement été impliquée dans le trafic d'armes et de diamants. Suivant le rapport des Nations unies, elle a également appuyé le Front révolutionnaire uni (FRU) qui, avec un groupe de militaires, avait renversé en 1997 le président élu de la Sierra Leone. Le rapport établit qu'il y a des "preuves évidentes et écrasantes" que le Libéria a activement appuyé le FRU à tous les niveaux, et que les routes construites et entretenues pour l'extraction du bois servaient également au transport d'armes à l'intérieur du Libéria, ainsi qu'à leur envoi en Sierra Leone.

Les faits mentionnés devraient être suffisants pour que DLH revoie sa politique d'achat au Libéria, puisque l'entreprise déclare qu'elle a "bonne connaissance de l'origine (de la matière première) des produits ligneux commercialisés". S'il en est ainsi, il y a deux possibilités: ou bien elle ne connaît pas si bien que cela l'origine du bois qu'elle achète, ou bien elle la connaît, mais cela lui est égal. S'il est vrai que pour DLH "l'existence de

forêts gérées de façon durable est une condition commerciale préalable", et si la compagnie croit vraiment qu'elle "a un rôle public à tenir dans la préservation des forêts du monde", il faudrait donc qu'elle agisse en conséquence, qu'elle coupe ses rapports avec les sociétés forestières libériennes, et qu'elle adhère à la recommandation des Nations unies d'établir un embargo temporaire sur les exportations de bois du Libéria "jusqu'à ce que ce pays puisse prouver, de façon convaincante, qu'il n'est plus impliqué dans le trafic d'armes ou de diamants avec la Sierra Leone". Juillet 2001.

La longue chaîne de responsabilités dans la destruction des forêts

Le Libéria est un pays riche en biodiversité, avec des falaises rocheuses et des lagunes en face de l'océan Atlantique, des plaines couvertes de forêts et de savanes, et des forêts tropicales sur les montagnes, traversées de rapides et de cascades, qui sont le foyer des peuples Kpelle, Bassa, Gio, Kru, Grebo, Mano, Krahn, Gola, Gbandi, Loma, Kissi, Vai et Bella. Les forêts sempervirentes ou semi-caduques du Libéria sont également le refuge d'espèces nombreuses, et souvent uniques, d'animaux et de plantes.

Malgré toutes ses richesses, le Libéria est un pays appauvri, croulant sous le poids d'une lourde dette extérieure. Il s'est vu de ce fait forcé de choisir le même chemin que tant d'autres pays du sud: la vente de ses ressources. La nature est devenue une marchandise dont on use et abuse, au gré du marché: les forêts sont actuellement la deuxième source de revenus en devises étrangères du Libéria.

Le défrichage au bulldozer et à l'excavatrice pour la préparation du terrain à la plantation de cacao, de café, de caoutchouc et de palmier à huile, l'extraction d'or, de diamants ou de fer souvent effectuée par des méthodes polluantes à ciel ouvert, l'aménagement de routes pour permettre l'accès aux espèces d'arbres à valeur commerciale, l'abattage et la déforestation, sont les activités conduites actuellement pour répondre à la demande consommatrice des marchés, d'Europe et des USA en particulier, où le niveau de vie élevé permet de se payer des caprices luxueux. Les grandes entreprises, par des concessions et même des invasions, mettent en oeuvre la destruction.

Récemment, Greenpeace a mis sur table le cas du Libéria, en accusant la compagnie Greek Shelman d'être une des portes d'entrée à l'Union européenne de l'importation de bois d'Afrique Occidentale. Les militants de Greenpeace ont abordé un bateau de la compagnie, et ont trouvé des grumes soupçonnées de provenir de l'entreprise malaise Oriental Timber Company (OTC), qui contrôle le port libérien de Buchanan. OTC est accusée de corruption, de foresterie illicite et de participation au trafic d'armes qui a alimenté la guerre civile à Sierra Leone, le pays voisin. Shelman se vante, dans sa page web, d'être le "leader mondial des produits de bois africain" pour les planchers de bois dur fabriqués avec des espèces telles que l'acajou, l'iroko, l'aniegre et le limba. Elle nie avoir délibérément acheté de bois à OTC, mais n'a pas voulu faire de commentaires sur l'accusation de Greenpeace.

Les forêts libériennes sont détruites, et le responsable n'est pas un seul. Ce sont non seulement les gouvernements en quête d'argent, mais ceux qui se trouvent au bout de la chaîne (les consommateurs du Nord) et au milieu, les entreprises commerciales et les institutions financières qui fournissent les fonds pour le processus entier.

Lorsque l'on parlera de la conservation des forêts dans les conférences internationales, les pays concernés (du Libéria et Sierra Leone à l'Europe et les USA) prendront-ils leur part de responsabilité, et les mesures nécessaires pour résoudre le problème? Mai 2002.

MADAGASCAR

Les communautés défendent la forêt tropicale contre Rio Tinto

Le géant minier anglo-australien Rio Tinto a été dénoncé, à maintes reprises, pour ses activités prédatrices contre les forêts et les populations locales en Indonésie, en Nouvelle Guinée et en Afrique du Sud. A présent, Rio Tinto vise les forêts tropicales de Madagascar, qui est un des pays de plus grande biodiversité du monde, parce qu'il se trouve dans les tropiques, et parce que c'est une grande île. Malgré les tentatives de séduction de la part de Rio Tinto, les communautés locales de la côte sud-est du pays sont tout à fait opposées aux projets d'extraction de titane que cette entreprise essaie de mettre en oeuvre. Le titane est un minerai utilisé dans la fabrication de l'acier trempé.

En 1986, Qit-Fer Madagascar Minerals, subsidiaire de Rio Tinto, avait proposé d'exploiter d'abord les 40 kilomètres de dunes côtières où se trouvent les villages de Petricky, Mandena et St. Luce. Le projet a rencontré une forte résistance de la part des communautés et des environnementalistes, du fait que les activités minières allaient provoquer la déforestation de la zone. La Banque mondiale elle-même, sollicitée pour le financement du projet, s'en est retirée en 1992 en raison des résultats d'une évaluation d'impact environnemental conduite par une entreprise conseil payée par Qit-Fer.

Confrontée à une vigoureuse campagne internationale menée par Les Amis de la Terre contre les activités minières, Qit-Fer a passé six mois à conduire un processus de "consultation" avec les 120 communautés qui habitent la zone de la mine. Néanmoins, la consultation n'a jamais eu lieu. La compagnie s'est bornée à organiser des banquets lors de ses rencontres avec les communautés locales, et à leur montrer des modèles de machines de dragage. Mais les impacts dévastateurs que des mines semblables exploitées par Rio Tinto ont eus dans d'autres pays n'ont pas été montrés, ni même mentionnés.

Les habitants ont réagi contre ces manœuvres. "Nous avons vu des photographies de la machine de dragage, mais vous ne pourrez pas reconstruire Petricky longtemps après cela. Quel bois allons-nous utiliser pendant les 47 prochaines années?" a dit un paysan de Lovarhano. "Petricky existait bien avant que les gens n'y soient; c'est une terre sacrée. La forêt de Petricky est notre mère. Si vous la coupez, nous n'aurons plus rien", a signalé un homme d'Amboyo. Une partie du projet minier consiste en l'aménagement d'un énorme port industriel à Evatra, située à l'embouchure d'un fleuve d'eau pure. Ludovic, leader d'Evatra, a dit que si le port est construit "les eaux de la mer ne pourront plus traverser jusqu'à la rivière, et nous ne pourrions plus pêcher."

En ce qui concerne l'emploi, les membres de la communauté sont également inquiets, car l'entreprise a récemment déclaré que pendant les 40 années prévues pour le projet tous les emplois - à l'exception de 350 postes - seront remplis par des ingénieurs et des techniciens étrangers. Les 3 000 postes additionnels, requis au début des travaux, ne seront pas forcément proposés à la population locale. La compagnie n'a pas mentionné la possibilité d'autres activités économiques durables, basées sur la gestion locale des ressources, y compris les forêts. Avril 1999.

L'importance des mangroves, et ce qui les menace

Située à l'est de l'Afrique, Madagascar est l'île la plus large de l'Océan Indien, et sa flore et sa faune sont en une bonne mesure endémiques. Les forêts de palétuviers couvrent une superficie de 327 000 hectares, et sont composées de sept espèces différentes, qui s'accompagnent d'une faune très variée.

Le cas de la baie de Baly est utile pour comprendre la situation des mangroves dans le pays. La baie de Baly est située sur la côte occidentale de Madagascar. En 1997, 69 350 hectares ont été classés comme Parc National, mais elles comprenaient moins de 500 hectares de mangroves, qui totalisent dans la région 7 200 hectares. De nombreuses espèces animales utilisent cet habitat pour y faire leurs nids, dormir et se nourrir. Sur les neuf espèces d'oiseaux aquatiques en danger d'extinction au Madagascar, cinq sont dans les mangroves (*Ardea humboldti*, *Anas bernieri*, *Threskiornis bernieri*, *Haliaeetus vociferoides* et *Charadrius thoracicus*). Dans le cas des mammifères, deux espèces habitent la baie: la chauve-souris de Madagascar, *Pteropus rufus*, qui dort dans les palétuviers, et *Delphinus sp.* En outre, les mangroves sont un habitat important pour les invertébrés. Les plus importants du point de vue économique sont le crabe *Scylla serrata* et deux espèces de crevettes: *Penaeus indicus* et *P. monodon*.

Les mangroves sont une source importante de revenus, non seulement pour le pays, mais pour la population locale également. Les palétuviers sont utilisés pour la construction et, en moindre mesure, pour le chauffage. La pêche traditionnelle et industrielle est pratiquée dans la baie, et concerne surtout les deux espèces de crevette. La collecte de crabes est effectuée toute l'année, pour satisfaire les besoins locaux. La population locale s'adonne à ces activités depuis très longtemps, avec un impact très faible sur l'écosystème.

Ces dernières années, la crevette est devenue l'un des produits de la mer les plus exportés par le Madagascar. La région de la baie de Baly a accompagné cette tendance, et 500 hectares sont destinés depuis 1998 à l'élevage semi-intensif de crevettes pour l'industrie.

Par rapport à d'autres écosystèmes (les forêts ou les lacs, par exemple), les mangroves sont les habitats les moins étudiés de Madagascar, bien que l'augmentation des besoins des communautés, et surtout le développement de l'élevage de crevettes, soient à un stade critique. Les

impacts de ces activités sur les mangroves sont difficiles à cerner en raison du manque d'information, mais les pêcheurs qui se servent de méthodes traditionnelles ont constaté que les prises des deux espèces de crevette (*Penaeus monodon* et *P. indicus*) ont bondi en avant, et sont passées de moins de 1/10 avant 1998, à 1/4 en 2000. Il est nécessaire d'identifier les raisons de ce changement, ainsi que d'autres effets inattendus, pour pouvoir les étudier et limiter leur impact sur la biodiversité.

A Madagascar, l'exploitation des mangroves pour la production de crevettes a considérablement augmenté au cours des dix dernières années. En même temps, la forte poussée démographique de la zone occidentale de Madagascar est susceptible d'accentuer la dégradation de l'écosystème, menaçant ainsi simultanément la biodiversité et les moyens de vie de la communauté riveraine. Il est nécessaire de procéder à des études pour une meilleure compréhension des rapports entre l'exploitation et la conservation de la biodiversité, afin d'éviter des désastres écologiques. Des activités telles que le contrôle écologique effectué dans la baie de Baly en l'an 2000 exigent une collaboration étroite des entreprises, des communautés locales, des secteurs académiques et des autorités, pour aboutir à la conservation et l'utilisation durable des ressources. Il est essentiel de renforcer autant le décret existant sur la compatibilité des investissements et de l'environnement (MECIE), que la mise en oeuvre du contrôle écologique des zones soumises à une exploitation intensive. En outre, les programmes de recherche doivent se centrer de façon prioritaire sur la compréhension du fonctionnement de l'écosystème, comme point de départ d'une conservation réussie. Octobre 2001.

Le FMI ouvre le pays à l'exploitation minière

Madagascar, que l'explorateur français Philippe de Commerson avait appelée, en 1771, "la terre promise des naturalistes", est l'un des pays les plus riches du monde du point de vue écologique. Sur cette île de l'étendue du Texas, douze mille espèces ont été recensées, dont 80 % sont endémiques, n'existant nulle part ailleurs. Neuf nouvelles espèces de lémuriers ont récemment été découvertes à Madagascar, ce qui fait de ce pays le deuxième au monde, après le Brésil, pour le nombre de primates indigènes.

En 1996, le gouvernement malgache a reçu un prêt de 118 millions de dollars sur trois ans et, sous la pression du FMI, a accepté de libéraliser davantage ses politiques commerciales et d'ouvrir son économie aux investissements étrangers. Parmi les mesures adoptées, il y a l'autorisation pour des étrangers de posséder des terres, et l'élimination des taxes à l'exportation.

La libéralisation des politiques de commerce et d'investissement à Madagascar a encouragé une filiale de Rio Tinto à poursuivre ses projets d'exploitation. Rio Tinto, dont le siège est à Londres, est la plus grosse compagnie minière au monde; elle a un passif épouvantable en termes de violations des droits de l'homme et de la nature, de l'Indonésie à l'Afrique du Sud (du temps de l'apartheid) et au Brésil.

Le projet, controversé, sur les sables minéraux (Mineral Sands Project), prévoit l'extraction d'ilménite qui, transformée en dioxyde de titane, sert à la fabrication d'un pigment blanc pour les peintures, les matières plastiques et autres. Par l'extraction annuelle d'une quantité d'ilménite estimée de 350 000 à 700 000 tonnes, la mine rapporterait de 25 à 50 millions de dollars par an.

Si ce projet est adopté, la mine couvrira environ 6 000 hectares le long de plus de 60 km de côtes. Le site proposé comprend plus des deux tiers des seules forêts littorales qui existent sur la côte sud-est de Madagascar. La zone concernée possède une grande diversité botanique, dont 16 espèces qui n'existent que là où l'extraction minière devrait avoir lieu, et si le projet avance ces espèces se trouveront en situation d'extinction potentielle. Une autre espèce menacée est le lémurien brun à collier, localement endémique.

Plusieurs gestes de la compagnie et du gouvernement indiquent que le projet sera accepté: en 1998 le gouvernement malgache a accordé de réduire à 2 % le taux d'imposition sur le projet "sables minéraux", au lieu des 5 % habituels; la compagnie Rio Tinto a, quant à elle, déjà dépensé au moins 30 millions de dollars pour évaluer les réserves en minerai, et a entrepris une vaste étude d'impact sur l'environnement. Le gouvernement malgache a convenu de prendre sa décision d'approuver ou de ne pas approuver le projet au plus tard en décembre 2001, une fois que Rio Tinto aura terminé son étude d'impact. Par: Jason Tockman. Janvier 2002.

L'extraction minière promue par le FMI menace les forêts littorales

Madagascar est considéré comme le treizième pays le plus pauvre du monde, et comme une région clé en matière de biodiversité. Habité à l'origine par des groupes d'origine mixte d'Asie et d'Afrique, qui vivaient de la chasse, l'élevage et l'agriculture "tavy" (sur brûlis), "à la manière des ancêtres", il fut colonisé au XVI par les Européens, et devint au XIX une colonie française.

Le pays subit de grandes pertes environnementales en raison de l'abattage des forêts tropicales primaires très riches en espèces variées, utilisées pour l'aménagement de routes et l'exportation de bois; les zones les plus fertiles furent défrichées sur de vastes étendues pour faire place à des cultures commerciales, et en particulier aux plantations de café.

Pendant l'époque coloniale, les Français mirent en place des soi-disant "reboisements", sur la base de plantations de pins et d'eucalyptus. Ils établirent également les premiers parcs nationaux pour la préservation de la flore et la faune, mais ceux-ci eurent des répercussions sociales négatives, suivies d'impacts nuisibles à l'environnement. Dans la mesure où la population malgache était considérée comme inférieure et incompétente, les parcs furent gérés par des colons (qui remplissaient souvent leurs poches grâce à la coupe illicite). Suivant des critères de protection étroits, les habitants furent privés de leurs moyens traditionnels de subsistance, ce qui provoqua des difficultés extrêmes, des ressentiments, et l'intensification des cultures alimentaires "tavy" en d'autres lieux. Les Français interdirent alors les cultures "tavy", mais le résultat fut encore pire, parce qu'elles devinrent un symbole d'indépendance et de libération du gouvernement colonial.

L'indépendance arriva en 1960, et après avoir échoué dans ses tentatives d'amélioration de la situation économique du pays, le Madagascar adopta les politiques de privatisation et de libéralisation du marché. Au début des années 80, il fut poussé par le FMI à adopter les programmes d'ajustement structurel, pour assurer le financement de la Banque mondiale, et les résultats furent funestes.

Depuis les années 80, des catastrophes naturelles telles que la sécheresse et les cyclones ont dévasté le territoire de Madagascar. Les émissions de carbone des pays industrialisés ont une forte part dans le changement climatique mondial, et même dans l'augmentation de la

fréquence et la sévérité des conditions climatiques extrêmes. Quoique la pratique malgache de la culture "tavy" contribue bien entendu à l'émission de carbone, sa participation à l'effet de serre, et par conséquent à l'exacerbation des catastrophes naturelles, est minime par rapport aux émissions de gaz de combustibles fossiles des pays les plus riches.

La déforestation de Madagascar a eu, par elle-même, des effets catastrophiques. L'érosion et l'embourbement des rivières favorisent les inondations dévastatrices que l'île a subies en l'an 2000; les inondations ont, à leur tour, pollué les sources d'eau, aggravant ainsi l'épidémie de choléra qui fait encore des ravages dans l'île tout entière.

Tandis que les forêts sont toujours sous la menace d'intérêts occidentaux tels que l'exploitation minière, la pression du FMI continue à préconiser l'ouverture de l'économie à l'investissement étranger, au moyen, par exemple, de l'élimination des taux d'exportation. Dans ce sens, le gouvernement a récemment annoncé sa décision d'octroyer un permis à QIT Madagascar Minerals S.A. (QMM), appartenant pour 80% à Rio Tinto, et pour 20% à un organisme du gouvernement malgache, appelé OMNIS, pour son projet d'extraction d'ilménite au sud-est de Madagascar, dans la province autonome de Tulear, près du village de Fort-Dauphin (Tolagnaro).

Un rapport rédigé par les Amis de la Terre (Angleterre, Galles et Irlande du Nord) et présenté au gouvernement malgache, souligne l'impact de cette activité. L'exploitation du secteur Mandena, suivant les chiffres de QMM, détruira 203 hectares de forêt littorale. Les calculs de la compagnie pourraient même s'avérer erronés, si "une migration importante avait lieu vers la région, sans une planification appropriée". La compagnie avoue, dans son évaluation de l'impact environnemental et social, qu'il est "difficile d'estimer avec précision quelle superficie de forêt restera à Mandena lorsque les opérations minières auront été complétées", bien que "les tendances historiques nous portent à croire que la forêt résiduelle aura disparu même avant le début des opérations de dragage". Le rapport des Amis de la terre considère que cette section essentielle de l'évaluation est "une spéculation inacceptable. Elle repose sur la conjecture non fondée - un faux syllogisme - que, sans les éléments de conservation fournis par la mine, toute la forêt littorale disparaîtra au cours des 20 prochaines années".

De son côté, Conservation International a dénoncé que "l'activité minière [pourrait provoquer] une perte totale de l'accès aux biens et aux services

dont dépendent les communautés [de la forêt tropicale]." Les réserves essentielles de ressources vitales pourraient être menacées, tant en qualité qu'en quantité.

La compagnie entend construire également une nouvelle route, entre Fort-Dauphin et Eholá, qui ferait partie de l'ensemble du plan de développement régional, et omet de mentionner son impact sur les forêts et sur l'économie locale et régionale, qui seront probablement englouties par l'économie de marché, ce qui se soldera par un appauvrissement généralisé. Février 2002.

MALAWI

Trop de monde?

Le Malawi, d'une superficie totale de 188 484 km², se trouve en Afrique orientale. Ses terres basses, qui reçoivent des pluies abondantes, sont couvertes de prairies, de forêts tempérées et de forêts humides, mais le pays a subi une déforestation annuelle de 1,3% de 1981 à 1990.

Sa population est de 9 845 000 habitants (1996) - quatre fois plus d'habitants au kilomètre carré que dans toute l'Afrique du sud du Sahara - dont les quatre cinquièmes dépendent de l'agriculture. En moyenne, chaque agriculteur possède seulement un hectare, et le secteur terrien n'occupe qu'une petite fraction du pays. Les grands propriétaires ne seraient donc pas les responsables - comme c'est le cas dans d'autres pays - du gros de la déforestation. La croissance démographique est de 3,2% par an, et dans beaucoup de zones du pays la seule possibilité pour les agriculteurs d'augmenter leurs terres cultivables est de défricher de nouvelles portions de forêt. Le Malawi semble donc un bon candidat lorsqu'il s'agit de prouver que la croissance démographique est la principale cause de la déforestation.

Néanmoins, une enquête récemment publiée: "Agricultural Land Expansion and Deforestation in Malawi" (L'expansion agricole et la déforestation au Malawi), menée par I. Minde, D. Ngugi, J. Luhanga et G. Kowero présente une vue plus large du problème. Les auteurs rendent clair que la croissance démographique ne peut pas rendre compte, à elle seule, de la déforestation au Malawi. A partir des chiffres d'enquêtes menées sur trois régions du pays, ils ont montré que l'étendue moyenne des propriétés s'est sensiblement accrue entre 1992 et 1996. Cette

croissance, qui a augmenté la pression sur les forêts, n'était pas une conséquence de la croissance démographique, mais le résultat de décisions du gouvernement portant sur la libéralisation du commerce du maïs et autres politiques agricoles.

D'après les recherches des auteurs, la population de Malawi coupe environ 50 000 hectares de forêts par an, ce qui revient à dire que chaque famille rurale déboise environ un hectare tous les 35 ans. Si l'on compare la déforestation dans ce pays "surpeuplé" à celle qui a lieu dans un pays clairement non-surpeuplé, tel que le Brésil, l'approche malthusienne et simpliste du problème tombe de son propre poids: un seul grand éleveur y peut déboiser la même surface en un an, ou en peu d'années.

La conclusion semble donc être qu'il ne faut pas généraliser sur les rapports entre la déforestation et la croissance démographique, sans prendre en compte toutes les variables - intérieures et extérieures - susceptibles d'augmenter ou de diminuer la pression sur les forêts. Une telle approche pourrait expliquer pourquoi des pays très fortement peuplés, comme le Japon (332 habitants/ km²), le Royaume Uni (238 habitants/ km²), ou l'Allemagne (230 habitants/ km²) ne sont pas confrontés à un processus de déforestation comme celui qui a lieu dans un pays beaucoup moins peuplé, tel que le Malawi. Juin 1999.

La forêt, la santé et la vie

Dans l'optique réductionniste de la sylviculture occidentale, les forêts sont surtout - sinon uniquement - une source de rondins pour l'industrie. Pourtant, les forêts sont non seulement le foyer de milliers de populations indigènes dans de nombreuses régions du monde, mais une source très riche de différents biens - y compris le bois - et de services. Les plantes médicinales sont un de ces produits, que les peuples indigènes utilisent dans leur médecine traditionnelle. Malheureusement, certaines d'entre elles - et le savoir traditionnel auxquelles sont associées - sont convoitées par les compagnies pharmaceutiques transnationales, qui s'activent pour se les approprier à leur profit.

Le processus accéléré de déforestation au Malawi est en train de provoquer la disparition d'espèces botaniques d'utilité médicale actuelle ou potentielle. Joseph Gangire, président de l'Association nationale d'herboristes de Malawi, a récemment dénoncé que l'avenir de la

médecine traditionnelle dans son pays est menacé par le taux élevé de déforestation.

"La coupe d'arbres à tort et à travers va nous faire perdre la foi dans la médecine traditionnelle", a dit Gangire au cours d'un symposium au niveau national sur la génétique végétale, qui s'est tenu à Lilongwe le 14 janvier 2000. Il a également manifesté que beaucoup de maladies malawiennes ne peuvent pas être traitées par la médecine conventionnelle, et a ajouté que, très souvent, les patients reçoivent leur permis de sortie et sont adressés à des guérisseurs traditionnels, qui pénètrent dans la forêt pour y trouver des herbes, des racines et des feuilles, pour les guérir. Mais, à mesure que les forêts disparaîtront, disparaîtra également la possibilité de guérir ou de soulager la douleur de beaucoup de personnes par des moyens acceptés et bon marché.

Le risque de perte culturelle existe aussi car, si le processus actuel se poursuit, les aînés ne pourront plus transmettre leurs connaissances aux plus jeunes, tout simplement parce qu'il n'y aura plus de forêts ni d'herbes à appliquer.

Bien que le rapport entre la santé des forêts et la santé des hommes ne soit pas toujours évident, le cas de Malawi nous montre que la conservation des forêts est fondamentale pour la survie de beaucoup de personnes. Janvier 2000.

MALI

La valeur de la biodiversité dans un environnement fragile

Connu en raison de son passé historique, celui d'un empire vaste et puissant qui surprit les visiteurs européens du XIV^e siècle, le territoire du Mali comprend plus de 1 200 000 kilomètres carrés en Afrique occidentale, s'étendant sur le désert du Sahara au Nord, les prairies du Sahel au centre, et la savane au sud. Dans le Sahel, la vie humaine, comme celle des animaux et des plantes, suit le cycle des inondations annuelles du fleuve Niger, dont les crues ont lieu en août et en novembre. Au sud, les pluies et un réseau hydrique plus abondant - qui inclut le Niger lui-même - permet l'existence d'une biodiversité plus riche.

Avec 58% de sa surface dans le désert, et encore 30% menacés par l'avance du Sahel, le Mali est confronté à la désertification et au

déboisement, deux problèmes environnementaux d'importance capitale, tous les deux liés à la perte de biodiversité.

La grande variété de plantes et d'animaux présents dans les forêts et dans d'autres écosystèmes, tels que la savane, où poussent aussi des arbres, est fondamentale pour l'approvisionnement en aliments au niveau domestique. Dans beaucoup de villages et de hameaux, la "récolte cachée" dans les forêts est fondamentale pour la sécurité alimentaire, puisqu'elle fournit de nombreux produits essentiels à leur régime. Par exemple, le fruit du *Saba senegalensis* est très consommé au Mali. L'échec des projets de plantations d'espèces exotiques, destinées à atténuer les effets des sécheresses des années 70, doit être attribué au fait que les produits non ligneux de la forêt sont très importants pour la survie, autant sociale qu'économique, de la population rurale. Les paysans ont donc préféré les espèces autochtones aux espèces introduites, même si ces dernières poussent plus vite.

Les forêts et les arbres contribuent également à la sécurité alimentaire, car ils jouent un rôle essentiel à la durabilité des systèmes agricoles, en fournissant au sol de l'azote, comme le font, par exemple, les légumineuses. Tel est le cas d'un système agroforestier adopté au Mali, où l'on cultive du millet sous l'*Acacia albida*.

La viande des animaux sauvages - des mammifères aux insectes - qui sont chassés ou récoltés dans les forêts à des fins d'alimentation, constitue une source importante de protéines animales, autant pour les foyers urbains que ruraux. De nombreuses communautés dépendent encore des animaux sauvages et de leurs produits, utilisés seuls ou avec des herbes, comme remèdes pour le traitement d'une grande quantité de maladies.

Le recours à la faune et à la flore comme ressource alimentaire est très controversé. Du point de vue officiel, la diminution de la faune dans beaucoup de zones du pays est due à la croissance de la population et à la plus forte demande de terres pour l'agriculture et l'établissement humain, qui en est la suite. Mais cette approche simpliste ignore les causes sous-jacentes de la déforestation et la dégradation des forêts. Il est aujourd'hui largement accepté qu'il convient d'intégrer les besoins des communautés locales à la gestion des ressources de la vie sauvage et de la biodiversité. Quelque chose de semblable se passe à propos du bois de chauffage. Une enquête menée en 2000 par l'Office national de l'énergie du Mali a conclu que le bois de chauffage couvre presque 100%

des besoins en combustible au niveau domestique, ce qui - d'après la même étude - impliquerait le déboisement de 464 285 hectares par an à des fins énergétiques. Cependant, compte tenu des résultats d'études récentes menées en Afrique, prouvant que le bois de chauffage n'est pas - comme on le supposait par le passé - la cause principale de la déforestation, les conclusions de l'enquête mentionnée devraient être soumises à un examen plus rigoureux.

Il faut éviter de tomber dans des politiques erronées, qui partent de la prémisse "c'est la faute aux pauvres", comme celles adoptées dans le passé pour la conservation des forêts du Mali. Par exemple, au milieu des années 1980 une série de mesures draconiennes ont été prises par le Service forestier, concernant l'utilisation des produits de la forêt de la part des communautés locales. Ces mesures ont été impopulaires et fortement résistées, puisque les amendes qu'elles prétendaient appliquer dépassaient largement les maigres revenus des habitants, qui se voyaient en outre privés d'une part importante de leurs moyens de subsistance, et que les modalités d'application étaient agressives. L'initiative a finalement dû être abandonnée, sans aucun résultat positif. Mai 2001.

MOZAMBIQUE

Des inondations nées en Afrique du Sud

Après les inondations tragiques au Mozambique, il est temps de se demander ce qui s'est passé. Pourquoi ces inondations sont-elles devenues catastrophiques? Que peut-on faire pour diminuer le risque qu'elles se reproduisent?

David Lindley, coordinateur national de Rennies Wetlands Project (RWP) d'Afrique du Sud, explique que "les impacts accumulés des activités humaines menées au mépris de la nature ont transformé les inondations récentes en un désastre d'énormes proportions, que l'homme a provoqué. Les inondations sont un phénomène naturel, mais la nature possède des mécanismes de contrôle et d'équilibre pour éviter qu'elles ne dépassent certaines limites. Les fleuves ne sont pas des éléments isolés, ils appartiennent à un système complexe de terres humides, qui inclut des "éponges" de prairies dans les zones hautes de son bassin, des marais, des jonchaies et des plaines inondables au milieu, et des forêts marécageuses et des estuaires dans la région basse. Ces terres humides, et bien d'autres, sont reliées par des rivières. Les prairies et les

marais sont les soupapes de sécurité des rivières. Les prairies sont incroyablement efficaces pour augmenter l'infiltration de l'eau de pluie dans le sol. Ceci diminue le volume d'eau déversé directement dans les rivières, et augmente à la fois le niveau d'eau de filtrage dans les périodes sèches. Lorsque la rivière déborde, les terres humides dispersent l'eau, ralentissent son écoulement et en absorbent une partie comme une éponge, évitant ainsi que le volume d'eau en surface atteigne des sommets dangereux. Ce sont ces sommets qui causent la plupart des dégâts, tels que la destruction des ponts et l'inondation des villes. Avec 50% des terres humides dévastées par une mauvaise gestion des sols, la récurrence d'inondations dévastatrices ne peut qu'augmenter. A moins que ce qui reste soit géré de manière durable.

"Ce que nous, les humains, avons fait, dans notre arrogance infinie et notre manque de prévision, c'est altérer l'intégrité de nos marais, et manipuler la dynamique de nos rivières", affirme Lindley. Par exemple, le RWP a fait une évaluation de l'état du bassin supérieur de la rivière Sand à Mpumalanga, et a trouvé que 80% des marais, et la plupart de la prairie, ont été transformées en terrains de culture ou de surpâturage. Avec le haut du bassin dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que la Sand soit maintenant un torrent déchaîné. Dans la province du Nord, la même chose est arrivée dans le bassin de la rivière Letaba, qui coule furieuse, gorgée d'eau et emportant le produit le plus important et vital d'Afrique du Sud: la terre végétale. De vastes étendues de prairie vierge ont été surexploitées comme pâturages, laissant le sol nu, dur et vulnérable à l'érosion superficielle et à l'inondation. Le même triste sort attend les affluents du Limpopo débordant. Dans toute l'Afrique du Sud, les eaux de crue n'ont souvent aucun endroit sûr où aller. Elles ne peuvent pas pénétrer dans le sol, ni être retenues par les marais ou les plaines inondables. Elles prennent donc des proportions monstrueuses, emportent tout sur leur passage, et se déversent finalement dans les régions au bout de leur parcours - en l'occurrence, le Mozambique. L'Afrique du Sud est en train de faire payer à ses voisins le prix de la mauvaise gestion de ses terres. Juin 2000.

NIGERIA

Nnimmo Bassey détenu et libéré

Nnimmo Bassey, président d'Oil Watch Africa, a été arrêté le dimanche 26 octobre 1997, lorsqu'il retournait au Nigeria après une réunion en Equateur du Comité International d'Oil Watch.

Architecte, poète et défenseur actif des droits de l'homme et de l'environnement dans son pays, Nnimmo a constamment dénoncé les abus des compagnies pétrolières au Nigeria. Bien que son activité politique se soit poursuivie pendant des années dans son pays, c'est seulement après être devenu un critique notoire de l'industrie pétrolière qu'il a été arrêté. Entre juin et juillet 1996 il a été emprisonné pendant 43 jours pour avoir assisté à une réunion des Amis de la terre - section Afrique occidentale.

En réponse à un appel urgent du Secrétariat du Réseau Oil Watch, le Secrétariat international du WRM a adressé un message à tous les membres et amis de WRM, leur demandant d'exprimer leur solidarité avec Nnimmo. En outre, un fax a été envoyé à l'ambassadeur du Nigeria à Buenos Aires, Argentine, exprimant notre inquiétude pour l'arrestation de Nnimmo, et demandant à être informés de sa situation. Ce qui suit est une lettre de Nnimmo, où il exprime sa gratitude à tous ceux qui l'ont appuyé dans cette situation si difficile.

"Chers amis,

Je vous écris pour vous remercier de toute la solidarité manifestée durant mon escarmouche avec les détenteurs du pouvoir de l'Etat d'ici. J'ai été arrêté à mon arrivée à l'aéroport Murtala Mohammed à Lagos, à environ neuf heures du soir, le dimanche 26 octobre. Je suis resté en détention à l'aéroport pendant toute la nuit, et le lendemain matin j'ai été transféré au Bureau central des SSS de Lagos. Pendant toute la journée du lundi j'ai été l'objet d'interrogatoires rigoureux. J'ai passé la nuit de lundi dans une cellule. Pas question de toilettes dans la cellule! Mardi soir, vers vingt heures, j'ai été partiellement libéré, et j'ai pu quitter le centre de détention, mais mes bagages sont restés en otage. Cela incluait mes lunettes, mon alliance, ma montre et mon portefeuille. J'ai encore été interrogé mercredi et jeudi. C'était centré sur ma participation dans la lutte pour l'environnement au Nigeria. C'était centré aussi sur ma participation dans le réseau Oilwatch. Finalement hier [vendredi 31 octobre] j'ai été libéré, vers midi. Mes bagages m'ont été rendus, mais non mon passeport. Cela

veut dire que mes mouvements sont sévèrement limités. Cela veut dire aussi que je pourrai difficilement participer à l'Assemblée générale annuelle des Amis de la Terre International.

Où est la liberté? Où est ma liberté? Notre liberté? Hier seulement j'ai pu me réunir avec ma famille, vers cinq heures de l'après-midi, et changer les vêtements que je portais depuis mon départ de Quito!

Je dois continuer à me présenter aux SSS, et cela est dangereux en soi-même!

C'est le prix à payer quand on se bat pour un environnement approprié pour l'humanité.

C'est tout pour l'instant. Ne laissez pas refroidir le problème. Faites toujours pression. Nnimmo."

Novembre 1997.

Le WRM "involontairement subversif"

En réponse à un fax envoyé par le Secrétariat international du WRM à l'ambassade du Nigeria à Buenos Aires, demandant des informations sur Baton Mittee, l'activiste nigérian arrêté au sujet du Jour Ogoni, nous avons reçu la lettre suivante:

"M. Ricardo Carrere

Mouvement mondial pour les forêts (WRM)

a/s: Arrestation de Baton Mittee au sujet du Jour Ogoni

1. J'ai été instruit d'accuser réception de votre lettre datée du 28 janvier 1998, et de vous informer que son contenu a été adressé aux autorités pertinentes au Nigeria.
2. Je souhaite également attirer votre attention sur le fait que tous les rapports concernant les mauvais traitements, la torture, l'isolement et le refus d'assistance médicale que subiraient les détenus, de tous genres, au Nigeria, sont non seulement dépourvus de fondement, mais sont également des accusations extravagantes qui ne peuvent pas être corroborées, et qui font partie d'une campagne mal orchestrée qui vise à ternir l'image du Nigeria et à jeter le discrédit sur son gouvernement. Pour dissiper

toute possibilité de doute, les conditions d'emprisonnement au Nigeria sont conformes aux standards internationaux, et tous les prisonniers, quel que soit leur crime, sont traités avec humanité.

3. Finalement, vous devriez faire vérifier les rapports que vous recevez de personnes dont vous savez très peu, pour éviter que votre organisation ne devienne un instrument involontaire de la subversion.

Veuillez agréer... etc.

Pour le Chargé d'Affaires et p.o.:

A. Yusr. Février 1998.

Les violations des droits de l'homme continuent

Malgré les changements politiques survenus après l'arrivée au pouvoir, en 1998, du général Abdulsalami Abubakar, à la tête du nouveau gouvernement militaire, la situation des droits de l'homme au Nigeria ne s'est pas beaucoup améliorée. Des membres d'organisations de la société civile - dont quelques-unes sont engagées dans des causes environnementales - sont fréquemment victimes d'abus de la part d'effectifs militaires et policiers. Après la mort de Ken Saro Wiwa, en novembre 1995, en relation à la lutte du peuple Ogoni pour la défense de ses droits territoriaux contre Shell, la situation des environnementalistes et des défenseurs des droits de l'homme emprisonnés au Nigeria a provoqué une grande inquiétude dans le monde entier.

Les 4 et 23 mars 1999, le gouvernement militaire a annoncé la libération de la plupart des prisonniers politiques qui étaient encore détenus. Il s'agit d'un group d'au moins 39 personnes, composé de prisonniers d'opinion et de possibles prisonniers d'opinion, arrêtés pour leurs activités relatives à un supposé coup d'état. Ceux d'entre eux qui ont retrouvé la liberté ont confirmé les informations d'autres prisonniers, préalablement libérés, et d'anciens fonctionnaires du gouvernement, suivant lesquels l'argument du coup d'état n'était qu'un prétexte du gouvernement utilisé pour incarcérer les contestataires influents, les journalistes et autres défenseurs des droits de l'homme. De graves cas de torture ont également été dénoncés.

Ce processus ne semble pas suivre une direction claire. Trois militants environnementalistes - Sabama Owei Okpo, Akpobarelo Didiya et Sea

Mum Kuku - restent détenus par la police depuis le 20 mars. Leur délit supposé a été de porter sur eux des documents à caractère public. Les trois sont gardés au secret dans les cellules du Bureau d'investigation et d'interrogation de l'Etat (SIIB) à Yenagoa, dans l'état de Bayelsa. Le droit de visite a été refusé aux amis et familiers, ainsi que toute assistance médicale, bien que leur santé soit en train de se détériorer. Il a été dénoncé également que pendant leur captivité ils ont dû subir des mauvais traitements, des tortures et des vexations.

A cela peut être ajouté que le gouvernement n'a pas encore révoqué le Décret de sécurité de l'Etat (Détention de personnes) n° 2, de 1984, qui habilite la détention pour un temps indéfini - sans chef d'accusation, et sans procès - de ceux réputés avoir menacé la sécurité ou l'économie de l'Etat. Aucune réponse n'a été donnée aux questions posées par les victimes de violation des droits de l'homme et par les défenseurs de ces mêmes droits, relatives à la responsabilité de la mort en détention de prisonniers politiques, et aux meurtres politiques soupçonnés d'être des exécutions extra-judiciaires effectuées par des forces gouvernementales. Avril 1999.

Les mangroves menacées

Des milliers d'hectares de mangroves et de marais d'eau douce du Delta du Niger, situé dans l'état de Cross River, seront détruits par les activités d'exploitation pétrolière de la région. Les responsables en sont les compagnies Moni Polu Nigeria Limited, qui a commencé la prospection de pétrole début 1998, et Nobles Drilling, chargée de commencer le forage. En décembre 1998, huit puits avaient déjà été creusés. Il est prévu également de construire un oléoduc de 1 000 kilomètres, qui traversera plus de vingt-cinq communautés. Malgré les lettres de protestation des ONGs environnementalistes nigérianes adressées aux deux compagnies et aux autorités responsables, la nouvelle phase du projet va commencer sans que l'évaluation d'impact environnemental requise ait été effectuée.

La prospection et l'exploitation du pétrole sont connues dans le monde entier pour leur impact négatif sur l'environnement et sur la société au niveau local: la perte des terres des paysans et des peuples indigènes, les troubles de santé, la destruction des forêts humides, la pollution de l'eau et de l'air. Au niveau global, l'augmentation de l'extraction augmente la consommation de pétrole et la libération de CO₂ dans l'atmosphère,

celui-ci étant la cause principale du réchauffement global. Dans le cas spécifique du Nigeria, les militaires intimident les populations locales, brûlent leurs maisons et arrivent même à tuer ceux qui s'opposent aux activités pétrolières dans leurs terres. Plusieurs cas de violations des droits de l'homme ont été dénoncés, comme en témoigne la longue lutte du peuple Ogoni contre Shell à Ogoniland, et les faits plus récents concernant Chevron dans le Delta State.

L'industrie pétrolière est un facteur important dans la destruction des mangroves au Nigeria, mais ce n'est pas le seul. On soupçonne le Gouvernement fédéral d'avoir passé un contrat pour le dragage du haut Niger, de Warri à Baro, au Nord du pays. Les mangroves étant des systèmes fragiles, entièrement dépendants d'une affluence continue d'eau, ce projet pourrait les affecter gravement, et donc se traduire par la perte des moyens de subsistance de leurs habitants. L'on craint que la région du Delta du Niger, qui est située en aval de la zone de dragage, et qui a subi pendant des années la dégradation de l'environnement et des conflits sociaux provoqués par l'industrie pétrolière, ne soit encore plus compromise par les travaux prévus.

Le Nigeria a perdu de 70 à 80% de ses forêts originelles, de sorte qu'à l'heure actuelle le couvert forestier du pays n'est plus que de 12%, malgré le fait que tout le territoire est situé dans la zone tropicale humide. Avec la population la plus nombreuse d'Afrique (115 millions d'habitants, d'après les chiffres de 1996), le taux d'analphabétisme y est de 40%, et le PIB par habitant n'atteint que US\$ 240. Les autorités semblent méconnaître cette réalité, et préfèrent destiner des fonds et des efforts à des mégaprojets, au mépris des aspirations et des besoins réels des communautés locales. Avril 1999.

Le pétrole et la violence

L'exploitation de pétrole est responsable de la destruction des mangroves, du déplacement et la souffrance des communautés locales, et de la dégradation environnementale des sources d'eau et du sol du Nigeria. Une telle déprédation s'accompagne souvent d'actions brutales contre des membres des communautés locales et contre des militants, menées par des groupes armés qui constituent le bras exécutif des compagnies. Le delta du Niger est une zone où la prospection et l'exploitation du pétrole sont particulièrement actives. La destruction de l'environnement,

et des violations des droits de l'homme, aux mains de Shell et de Chevron, ont maintes fois été dénoncées.

En avril dernier, les communautés Ekebiri de la région sud de Bayelsa ont été victimes de la violence déployée par un groupe de soldats, dirigés et contrôlés par la Nigeria Agip Oil Company (NAOC). Les Ekebiri sont un clan de trois communautés - Ekebiri I, Ekebiri II et Opuadoma - avec 32 autres villages satellites, dont la population est estimée à environ 10 000 personnes. NAOC a été responsable de plusieurs violations des droits de l'homme dans le delta du Niger. La compagnie a même été accusée, par plusieurs des communautés de la région, d'encourager les affrontements ethniques pour affaiblir leur résistance.

Les événements qui se sont soldés par un bain de sang ont commencé lorsque les communautés ont demandé à NAOC une compensation pour les déversements de pétrole qui se succèdent dans leurs territoires depuis 1969. Le dernier a eu lieu en 1997, et la compagnie a refusé tout dédommagement. Début 1999, la compagnie avait entamé des pourparlers avec les communautés, mais avait refusé de payer la somme demandée. Les négociations se sont interrompues par la suite, et le 17 avril les communautés ont entrepris de renforcer leur demande en fermant deux manifolds situés dans leurs territoires. Le lendemain, les gens de NAOC se sont présentés, accompagnés d'une escorte militaire, et ont rouvert les manifolds fermés, ce qui a été résisté par les villageois. Les soldats ont alors tiré contre deux canots où se trouvaient des jeunes sans armes et des chefs d'Ekebiri I et II, qui se dirigeaient à une rencontre avec le commissaire de la Police de l'état de Bayelsa. Des témoins ont dit que les coups de feu se sont poursuivis pendant 40 minutes, les soldats tirant sur les occupants des canots jusqu'à ce qu'ils débarquent. Certains ont été abattus dans l'eau, lorsqu'ils essayaient de courir vers leur communauté. En entendant les coups de feu, tous les habitants du village se sont enfuis. Cette action brutale s'est soldée par la mort de huit personnes, l'arrestation de deux chefs, et la saisie des canots.

Nigerian Agip Oil Company Ltd. a produit du pétrole dans cette région depuis 1969 mais, en dépit de ces deux décennies de prospection et de génération de gros bénéfices pour la compagnie, la population est restée pauvre. Et l'environnement a été détruit.

L'organisation Niger Delta Human and Environmental Rescue Organization (ND-HERO) est préoccupée par la portée de l'impunité d'Agip dans ses agissements sur les communautés concernées par la

production de pétrole. Agip est considérée comme la compagnie la plus mauvaise au regard de la dégradation de l'environnement et l'irrespect des droits de l'homme, suivie seulement par Elf Aquitaine.

ND-HERO demande au gouvernement de prendre des mesures urgentes pour qu'Agip et les soldats impliqués soient traduits en justice, que l'entreprise cesse d'employer des militaires contre les communautés, et qu'elle mette fin à l'instigation de luttes ethniques entre les communautés du delta du Niger. Mai 1999.

Victoire des communautés locales sur Texaco

Le delta du Niger, au sud du Nigeria, a subi la destruction de l'environnement et des violations des droits de l'homme en relation à la prospection et exploitation de pétrole. L'activité des entreprises pétrolières, telles que Shell, Mobil, Chevron et NAOC - soutenues par l'armée nigériane - ont été maintes fois dénoncées et résistées par les communautés. Dans ce sens, les populations locales ont récemment remporté une grande victoire sur la puissante Texaco Company, basée aux USA. L'entreprise a été obligée d'arrêter ses activités dans la région du delta. Ce succès a été le résultat de protestations efficaces et d'actions directes. Par exemple, des membres de la communauté ont bloqué les plates-formes de forage de Funiwa et Apoi North, faisant baisser la production de plus de 50 000 barils de pétrole brut. Simultanément, un groupe de jeunes a attaqué les bureaux de Texaco dans la zone industriel du sud de Warri.

Texaco n'est pas la seule multinationale pétrolière qui s'est vu forcée d'arrêter ou de ralentir ses opérations en raison de l'occupation des installations ou des plates-formes de forage. En janvier dernier, Shell, le plus grand producteur de pétrole de la région, a été la première à être fermée par une protestation non violente, et aujourd'hui la compagnie opère à 25% de sa capacité.

Les compagnies pétrolières n'ont pas encore quitté la région, mais l'opposition augmente toujours. En décembre 1998, près de 500 communautés Ijaw et plus de 200 ONGs du monde entier ont signé la Déclaration de Kaiama, dans laquelle il est demandé aux multinationales opérant dans le delta du Niger d'arrêter volontairement leurs activités, dans le but de trouver un remède aux impacts provoqués par la

production de pétrole sur les communautés et leur environnement. Août 1999.

La lutte continue

Quatre années sont passées depuis le "meurtre judiciaire" de Ken Saro Wiwa et de huit autres militants des droits de l'homme, aux mains de la dictature militaire nigériane, le 10 novembre 1995. Cet événement provoqua la condamnation et l'indignation dans le monde entier. Cependant - et malgré les changements politiques survenus depuis dans le pays - les dégâts à l'environnement et les violations des droits de l'homme, découlant de la prospection et de l'extraction de pétrole dans le delta du Niger, continuent toujours.

Une délégation de représentants d'organisations sociales et environnementales des USA, qui a visité la région au mois de septembre, a informé que l'indifférence des compagnies pétrolières multinationales installées dans la région - Shell et Chevron par exemple - à l'égard des aspects environnementaux et sociaux, menace la survie de la population locale, ainsi que la stabilité politique, si fragile, du pays. Le gouvernement du Nigeria n'a pas encore satisfait les demandes du projet de loi sur les Droits du peuple Ogoni, qui garantirait l'existence de ce dernier dans son territoire traditionnel. En outre, les autorités continuent d'œuvrer ouvertement en faveur des compagnies pétrolières, et contre leur propre peuple, lorsqu'elles ne mettent pas en place l'évaluation indépendante de l'impact environnemental sur Ogoniland, recommandée par les Nations unies. La dégradation de l'environnement, ainsi que la pauvreté, touchent non seulement les Ogoni, mais également d'autres peuples du delta du Niger, tels que les Ijaw, les Itsekiri et les Urhobos.

"Nous, les Ogoni, nous avons été, pendant les 41 dernières années, fraudés par Shell de notre part du revenu de l'exploration et l'extraction de pétrole dans notre terre, avec la complicité du gouvernement du Nigeria. Nous n'avons pas besoin de répéter que, dans un pays si richement doué par la nature, nous n'avons trouvé que pauvreté et injustice. Notre peuple n'a rien reçu pour son sacrifice, et pendant très longtemps ce géant multinational a humilié notre existence. Shell a dévasté notre environnement par la prospection pétrolière, et ne nous a laissé en échange que la terre dégradée et polluée, l'air et l'eau empoisonnés", dit la déclaration du 10 septembre 1999 du Mouvement pour la survie du

peuple Ogoni (MOSOP-UK). Les Ogoni refusent le dénommé "Programme de développement" proposé par Shell, et ont déclaré l'entreprise persona non grata à Ogoniland.

"Seigneur, prends mon âme, mais la lutte continue", a dit Ken Saro Wiwa avant d'être exécuté. Son dernier message garde toute sa vigueur et sa signification dans ces temps difficiles. Septembre-octobre 1999.

Un changement positif dans le domaine du pétrole?

L'Assemblée nationale Urhobo, qui représente la nation Urhobo dans l'état fédéral du Nigeria, a paralysé toutes les activités de prospection de pétrole dans la région du delta du Niger, où un incendie provoqué par un déversement de pétrole a détruit, en décembre dernier, une vaste étendue d'écosystèmes fragiles. Une fois de plus, la compagnie pétrolière Royal Dutch Shell y a été impliquée. Cette entreprise a été expulsée de plusieurs communautés affectées, jusqu'au moment où l'enquête indépendante menée par plusieurs experts internationaux aura été complétée à satisfaction, et ses résultats divulgués. Les Urhobo demandent également que leur terre soit complètement nettoyée, et des dédommagements payés. "Quand le déversement s'est produit, nous avons pensé qu'on nous traiterait comme des êtres humains. Mais ceci a contribué à prouver que nos voisins avaient raison quand ils nous parlaient des compagnies pétrolières, de Shell en particulier, de leur insincérité", a manifesté un leader de la communauté Ikeerre.

Comme d'habitude, Shell n'a pas pris à son compte la souffrance de ces personnes. Une source fiable de Shell a avoué à l'ONG ERA (Environmental Rights Action), au poste d'Aluu-Agbada West, que les tuyaux sont très vieux et ne supportent plus la pression. D'après lui, les fuites fréquentes se produisent pour cette raison, parmi d'autres. Le dernier cas de ce genre, qui eut lieu les 17 et 18 septembre 1999, n'a pas été le seul dans le delta du Niger. Le 12 décembre 1998, un jaillissement incontrôlé s'est produit dans une ligne de Shell conduisant au poste de Aluu-Agbada West. L'accident a contribué à la pollution du fleuve Onuigigbo, seule source d'eau potable et de pêche pour le peuple Omuike.

Sur la situation actuelle du pays au regard des communautés et de l'environnement, le Conseil des jeunes Ijaw a manifesté: "Le Nigeria est encore dans l'océan de l'oppression. Nous devons nous éloigner des

vagues de violence qui ont été lâchées par les agents de l'injustice. Nous n'avons qu'une option. Ou bien nous marchons sans répit vers le but de l'autodétermination, du contrôle des ressources, de la protection de l'environnement, et d'un Nigeria vraiment fédéral, ou bien nous mourons noyés."

La tactique surprenante du Gouvernement fédéral, qui pourrait signifier un changement positif, a été d'accuser les compagnies pétrolières multinationales de "délits environnementaux atroces". Il leur a même attribué la responsabilité de l'exécution de Ken Saro Wiwa et d'autres militants. Le porte-parole du gouvernement était le Ministre d'Etat pour l'environnement, M. Ime Okopido, qui le 22 octobre dernier a donné les grandes lignes des conditions strictes établies pour ces entreprises dans le delta du Niger, tout en leur donnant un délai péremptoire de six semaines pour procéder au nettoyage de l'environnement des communautés. Néanmoins, seules les actions futures des autorités montreront dans quelle mesure elles sont engagées dans la défense des intérêts de leur peuple. Le gouvernement du Nigeria a été, et il est toujours, sévèrement critiqué aux niveaux national et international pour ses violations des droits environnementaux et humains. Novembre 1999.

Les forêts de Cross River ont besoin de votre aide

70 à 80% des forêts originelles du Nigeria ont disparu, et actuellement la superficie de son territoire occupée par des forêts tropicales n'atteint plus que 12%, bien que le pays entier soit situé dans la zone tropicale humide. Tout ce qui reste des bassins de forêts primaires, qui couvrent environ 7 000 km², se trouve à Cross River. Cette région renferme également 1 000 km² de mangroves et de forêt marécageuse, et l'exploitation pétrolière est la cause principale de leur dégradation et de leur destruction.

L'abattage commercial et la chasse d'animaux sauvages sont des menaces sérieuses pour les forêts primaires du Nigeria et pour les espèces qui en dépendent. L'état de Cross River est très riche en biodiversité. Il accueille plusieurs espèces de primates, d'oiseaux migrateurs et résidents, et 950 espèces de papillons - un quart du nombre à trouver dans toute l'Afrique tropicale - dont 100 espèces endémiques. Beaucoup des arbres africains les plus rares - tels que l'acajou, le "bois de fer", le "bois cam", le mimosa, poussent dans cette forêt, qui est reliée à une région de forêts plus vaste au Cameroun voisin. L'exportation de

grumes d'arbres précieux - tels que l'afzelia (*Afzelia africana*), l'ekki, l'idigbo (*Terminalia ivorensis*), l'obeché et le teck (*Tectona grandis*) - vers l'Europe, les USA et le Japon, est en train d'épuiser les forêts de Cross River.

Les aspects sociaux concernant la région sont également importants. NGOCE - une coalition de groupes conservationistes de Cross River - est en train de promouvoir des activités pour l'utilisation durable de la forêt au profit des habitants locaux, comme une alternative à la déprédation pratiquée par des étrangers. Ces activités comprennent des programmes de formation des communautés locales sur l'importance d'une forêt saine pour leur subsistance autonome, d'assistance à l'élaboration de projets alternatifs de génération de revenus pour alléger la pression exercée sur les forêts, d'appui à la recherche de fonds et d'assistance technique aux ONGs locales.

Récemment, le nouveau gouverneur de l'état de Cross River, M. Donald Duke, a suspendu toutes les concessions d'abattage forestier qui avaient été octroyées par l'administration précédente. L'annulation des concessions est liée à l'exploitation irresponsable à laquelle ont été soumises les réserves forestières, et c'est également une réponse aux réclamations incessantes des ONGs environnementalistes et sociales, telles que NGOCE.

Une campagne internationale est en cours, qui vise à appuyer ces efforts de conservation. Ceux qui souhaitent y adhérer peuvent s'adresser au gouverneur de Cross River, pour lui demander de révoquer définitivement les concessions d'exploitation forestière et les permis de production ligneuse octroyés à WEMPCO, qui sont actuellement la plus grande menace pour les forêts de Cross River. WEMPCO, basée à Hong Kong, a le projet d'exporter du Nigeria des centaines de milliers de pieds cubes de bois débité. Il faut également signaler que les activités communautaires, durables, petites et diversifiées, sont beaucoup plus saines pour les communautés que des projets de coupe à blanc, et que les monocultures d'arbres ne peuvent absolument pas remplacer des écosystèmes forestiers riches et complexes. Décembre 1999.

Le racisme écologique

Il a été abondamment démontré que la prospection et l'extraction de pétrole sont une cause majeure de la dégradation et la destruction des

forêts, qui provoque à son tour la perte des moyens de vie et des terres des habitants. Dans les pays tropicaux, les compagnies pétrolières jouissent d'une forte protection des gouvernements locaux. Le Nigeria, et en particulier la région du delta du Niger, est un cas paradigmatique.

A la suite de la visite de représentants d'organisations sociales et environnementalistes des USA dans la région du delta du Niger en septembre 1999, l'ONG "Echange global et action essentielle" a récemment publié un rapport intitulé "Du pétrole pour rien: les sociétés multinationales, la destruction de l'environnement, la mort et l'impunité dans le delta du Niger". Le rapport établit que Chevron, Shell, Mobil, Elf et Agip "sont des agents de déstabilisation, faisant s'affronter les communautés entre elles, et jouant le rôle de catalyseurs - en même temps que les militaires, auxquels elles sont intimement liées - d'une part de la violence qui secoue aujourd'hui la région". Il souligne également que malgré les gros profits obtenus pendant les 40 dernières années, autant par les multinationales pétrolières que par le gouvernement nigérian, de l'exploitation de pétrole dans le delta du Niger, la région supporte des taux de chômage et de pauvreté croissants, la corruption, la répression, des récoltes perdues, le déclin de la pêche, des eaux polluées, des forêts mourantes, et une vie sauvage en voie de disparition. Loin de contribuer au bien-être de la région, les compagnies pétrolières, le gouvernement et les militaires ont mis à profit les rivalités ethniques dans le delta, et ont menacé et tué des personnes pour enrayer toute tentative d'opposition.

Néanmoins, la résistance des peuples du delta du Niger continue toujours. En février dernier, la Jeunesse nationale Ijaw a appelé le gouvernement et les compagnies pétrolières opérant dans la région à entamer un dialogue authentique avec les communautés locales, "au sujet du contrôle des ressources, de l'autodétermination et d'un Nigeria réellement fédéral". Au niveau international, les abus commis par les militaires contre les populations locales sont constamment dénoncés. L'annonce du gouvernement, en octobre dernier, de l'imposition de normes strictes aux entreprises pétrolières concernant le nettoyage de l'environnement des communautés locales, a eu un accueil prudent, mais favorable de la part des organisations environnementalistes et sociales. Pourtant, rien n'indique encore clairement que les choses aient vraiment changé pour le mieux.

Il est intéressant de signaler que "Du pétrole pour rien" a été lancé aux USA au moment même d'un mouvement d'opposition croissante contre une raffinerie de Chevron en Californie, qui est accusée du déversement

de polluants dangereux. Plusieurs cas de racisme environnemental - tels que l'installation d'industries polluantes dans des communautés pauvres, et souvent noires - ont été dénoncés dans ce pays. C'est du même racisme que les compagnies pétrolières du Nord font preuve à l'égard du peuple et de l'environnement au Nigeria. Mars 2000.

Shell met le feu aux forêts

En octobre 1999, le ministère de l'Environnement du Nigeria a lui-même accusé les entreprises pétrolières transnationales de la situation au delta du Niger, et leur a adressé un ultimatum les enjoignant de nettoyer, dans un délai de six semaines, l'environnement des communautés, affecté par de nombreux déversements de pétrole. Malgré cela, la situation ne semble pas avoir beaucoup changé.

Pendant six mois - du 10 juin à décembre 1998 - un oléoduc appartenant à Shell Petroleum Development Company Limited (SPDC), à la baie de Kolo, dans le bassin du fleuve Num, a déversé du pétrole brut dans les forêts de palétuviers d'Oyara, mettant en danger la petite communauté rurale Otuegwe I, composée surtout d'autochtones agriculteurs et pêcheurs. En raison des pluies abondantes qui sont tombées pendant cette période, le pétrole déversé s'est répandu dans les ruisseaux, les fermes et les sites sacrés des Otuegwe. Pour faire face aux accusations, Shell choisit d'en blâmer les victimes, et d'attribuer le déversement au sabotage. Elle refusait ainsi de prendre à son compte la réparation des fuites de l'oléoduc.

Les communautés locales d'agriculteurs et de pêcheurs, qui ont dû subir non seulement des risques de santé, mais les impacts du déversement sur leurs ressources, ont entrepris une campagne avec l'aide de Niger Delta Human and Environmental Rescue Organization (Organisation de sauvetage humain et environnemental du delta du Niger). Finalement, Shell a dû répondre aux pressions, et faire appel à Willbros Nigerian Ltd. pour réparer la fuite. L'entreprise a choisi également une méthode "environnementalement responsable" d'éliminer les résidus du déversement de pétrole: elle a mis le feu à de vastes étendues de forêts! Cette stratégie semble être la politique officielle de Shell pour le nettoyage des déversements de pétrole brut dans le delta du Niger. D'autres communautés de la région, telles que les Obelete et les Igebiri, ont été témoins du même procédé, et 3 500 km² de forêts ont déjà été détruites

par les effets de cette méthode drastique consistant à provoquer des incendies.

En raison des impacts négatifs de l'activité pétrolière, les populations du delta du Niger ne veulent plus voir les compagnies pétrolières en général - ni Shell en particulier - sur leurs territoires. Néanmoins, les sociétés pétrolières transnationales et le Gouvernement fédéral continuent de faire la sourde oreille aux réclamations des communautés, qui doivent payer très cher les frais du pétrole bon marché. "Nous promettons d'écouter", dit Shell dans sa page Web. Mais dans le delta du Niger, l'entreprise semble toujours aussi sourde. Avril 2000.

La pauvreté, les pipelines et la mort

Il est fréquent dans beaucoup d'endroits de faire porter le blâme aux victimes. Dans le cas du Nigeria, cette pratique ne peut être appelée autrement que criminelle. Le 11 juillet, plus de 200 habitants du village d'Adeje ont été tués par l'explosion d'un oléoduc. Beaucoup d'autres ont été grièvement blessés. Les médias ont informé que "les victimes étaient des villageois qui prenaient de l'essence après que l'oléoduc, qui conduit du pétrole raffiné de Warri au nord du Nigeria, ait été percé par des voleurs dans la nuit de dimanche". C'étaient donc des voleurs, et ceux qui avaient percé l'oléoduc était des "vandales". Aussi simple que cela. Fin de l'histoire. D'après le gouvernement, "plusieurs vies" ont été perdues, et "un oléoduc vital de transport de produits pétroliers" a été détruit.

N'importe quel journaliste plus ou moins consciencieux aurait dû demander pourquoi les gens "vandalisent" les pipelines, et pourquoi les gens "volent" de l'essence. Pire encore: les informations se suffisent pour conduire aux conclusions évidentes. Mais les conclusions n'y sont pas. Les victimes sont coupables.

Le Nigeria, dit Associated Press, est "le sixième exportateur des Etats-Unis. La vente de pétrole brut représente plus de 80% des revenus du gouvernement". La même agence informe que "certains cas de sabotage sont commis par des activistes qui essaient de forcer le gouvernement et les compagnies pétrolières à dédommager les communautés pour l'utilisation de leur terre et pour une prétendue pollution. Dans d'autres cas, les villageois cassent les pipelines et prennent le combustible qui en jaillit, pour faire un mélange grossier de pétrole et d'essence qu'ils mettent dans les générateurs et autres moteurs".

Les informations qui précèdent montrent que les communautés locales n'ont pas été indemnisées pour la perte de leurs terres, que leur environnement a été pollué, et que de la richesse générée par le pétrole rien n'a "coulé" jusqu'aux communautés locales. Les gens ne crèvent pas les pipelines pour s'amuser - presque 500 cas de vandalisme ont été enregistrés en 1999 - et ils ne vendent pas de l'essence dans les rues pour passer le temps. Dans le premier cas, ils sont poussés par la colère et la frustration; dans le deuxième, par la misère. Associated Press elle-même fait le rapprochement, lorsqu'elle dit que "le sabotage des oléoducs est courant au Nigeria où la misère est généralisée". Un officiel de la compagnie étatique Nigerian National Petroleum Corporation s'est approché davantage de la vérité lorsqu'il a dit - en demandant de garder l'anonymat - que la vandalisation des oléoducs était "déchaînée" dans la région, et il a ajouté: "Ce n'est pas du simple sabotage. C'est du vol de combustible pour survivre".

Une déclaration du gouvernement, signée par le ministre de l'Information, Jerry Gana, exprime que le Nigeria a dépensé "des sommes énormes" pour éduquer la population sur le besoin de "protéger les installations pétrolières et les oléoducs, de manière à éviter ces accidents tragiques qui ont toujours conduit à la perte de vies et de propriétés". La conclusion officielle est donc que les gens sont toujours aussi ignorants, malgré les activités éducatives du gouvernement!

Les gens ne sont pas des ignorants. Ils ont besoin de survivre. Ils ont besoin de vivre dans un environnement sain. Et c'est ce qu'ils essaient de faire, par divers moyens. La faute de cette tragédie ne leur revient pas. Elle revient à la convoitise des entreprises pétrolières - dont aucune des plus importantes n'a été nommée par les médias - et au refus du gouvernement de protéger son propre peuple et son environnement. Juillet 2000.

Qui paie les frais de l'extraction de pétrole?

Les peuples indigènes de la région riche en pétrole du delta du Niger subissent toujours la dégradation de l'environnement, la pauvreté et la violence provoquées par les entreprises pétrolières qui opèrent dans la zone. Les compagnies elles-mêmes, les gouvernements du Nigeria et des pays du Nord, sont les responsables de cet état des choses.

Shell, qui est devenue tristement célèbre au cours de son long séjour au delta du Niger, a destiné un milliard de dollars USA à l'expansion de son exploitation offshore de pétrole et de gaz dans la région. Ce projet est soutenu par un accord de financement passé entre les compagnies pétrolières au Nigeria et la Nigerian Petroleum Corporation. Le pétrole étant la source de 80% des revenus d'exportation du pays, le gouvernement nigérian veut à tout prix augmenter la production de pétrole brut. Simultanément, l'Etat est chargé de la "sécurité" dans la région. Mais il ne s'agit pas de défendre les droits des communautés locales à vivre en paix dans un environnement salubre; bien au contraire, il est question de défendre les intérêts des compagnies pétrolières, au détriment de la population nigériane. Et le gouvernement du Nigeria n'est pas seul: le Mouvement pour la survie du peuple Ogoni (MOSOP-UK) a récemment dénoncé que le gouvernement des Etats-Unis a accordé une aide militaire consistant en huit navires d'attaque rapide pour la marine nigériane, destinés à la défense de la zone.

Qui paie les frais de l'extraction de pétrole dans le delta du Niger? MOSOP-UK dénonce que "le peuple du delta du Niger est le seul à payer le coût de la prospection de pétrole au Nigeria. Le poids de ce fardeau est de plus en plus lourd à porter par le peuple". Paradoxalement, le delta du Niger est en même temps la source d'énormes bénéfices pour quelques-uns, et de souffrance et pauvreté pour la majorité. "Nos enfants souffrent de malnutrition par la pénurie de nourritures dans un pays d'abondance, nos maris, nos pères et nos frères sont tués pour avoir protesté contre l'injustice, nos femmes sont violées par les contremaîtres des compagnies et par les agents de sécurité, notre environnement est détruit, sans laisser aucun espoir d'avenir pour nos enfants", dit Mme Gbenewa Phido, présidente de MOSOP-UK.

Et elle ajoute: "Il est temps que l'environnement du peuple du delta du Niger soit protégé. Il est temps qu'on mette fin au harcèlement et à l'intimidation des gens du delta du Niger par les compagnies pétrolières et les agents de sécurité nigérians. Il est temps que les habitants du delta du Niger soient considérés et respectés dans leurs droits, au lieu d'être traités de vandales et d'agitateurs, comme ils l'ont été dans le passé récent. Il est temps que les habitants du delta du Niger se mettent debout, et restent debout jusqu'à ce que leurs droits leur soient rendus".
Septembre 2000.

Les profits ou les principes: le choix de Shell

Shell poursuit une campagne adroite et trompeuse, orchestrée au moyen d'annonces parues dans les médias les plus influents du Nord, destinée à restaurer son image ternie et à convaincre le public qu'il s'agit d'une entreprise "amie" de l'environnement. La campagne: "Les profits et les principes: y a-t-il un choix?" est basée sur de belles photos d'animaux sauvages, de riches forêts et de tendres visages d'Africains, accompagnées de textes tels que: "A chaque fois nous découvrons la récompense du respect de l'environnement dans les affaires"; "Si nous cherchons du pétrole et du gaz dans des régions écologiquement sensibles, nous faisons largement appel aux groupes d'intérêts locaux, de manière à assurer que la biodiversité soit partout préservée "; "Nous sommes engagés dans la défense des droits fondamentaux de l'homme. Nous investissons dans les communautés qui nous entourent pour créer des opportunités et des croissances nouvelles".

Cependant, dans le delta du Niger la réalité ne peut pas être plus éloignée de l'image d'elle-même que la compagnie essaie de montrer. Depuis 1958, date d'arrivée de Shell dans la région, le cauchemar a commencé pour les Ogoni, une nation indigène d'environ 500 000 personnes qui habitent dans la zone. Avec le support des gouvernements successifs, Shell s'est emparée d'Ogoniland. Comme dans d'autres régions du monde où le pétrole est exploité, les résultats ont été l'augmentation du chômage et des taux de pauvreté, la dévastation de l'environnement et la perte des moyens de subsistance des habitants. La répression a été brutale. Environ 80 000 personnes ont vu leurs villages détruits, et environ 2 000 ont été tuées par les forces armées de l'Etat. Le 10 novembre a eu lieu le cinquième anniversaire du meurtre des leaders environnementaux Ken Saro Wiwa, Barinem Kiobel, John Kpuien, Sturday Dorbee, Paul Levura, Nordu Eawo, Felix Nuate, Daniel Gboko et Baribor Bera. Leur "crime" avait été de lutter pour les droits de leur peuple contre les abus commis par Shell et par le gouvernement militaire nigérian, qui appuyait l'entreprise.

En 1993, Shell a été déclarée persona non grata par les Ogoni, et expulsée de leurs terres. Mais après une absence de sept ans, la compagnie menace de retourner à Ogoniland. Il a été informé en avril que la seule intention de Shell était de retirer ce qui restait de ses installations, qui provoquaient des problèmes environnementaux dans la zone par l'émission de gaz toxiques et la fuite d'effluents. Néanmoins, en octobre Shell a admis que sa véritable intention était de remettre en activité les

125 puits de pétrole qu'elle possède dans la région. S'il en est ainsi, le résultat sera la recrudescence de la violence, de la connivence et de la misère. Il est clair que Shell a trouvé la réponse à sa question. Oui, il y a un choix à faire entre les profits et les principes. Et Shell a choisi les profits. Novembre 2000.

Une société malaise investira dans la production d'huile de palmier

La Malaisie est le principal producteur et exportateur d'huile de palmier, avec 50% de la production mondiale, dont 85% pour l'exportation. Dans le continent africain, le Nigeria est le pays possédant la plus grande superficie de plantations de palmiers, avec 350 000 hectares de cultures. D'après des informations récentes, une entreprise malaise commencera à investir dans le secteur de production d'huile de palmier au Nigeria, avec l'appui des gouvernements des deux pays.

Sime Darby Plantations - la plus grande productrice de palmier à huile de la Malaisie - va bientôt installer une usine de production d'huile de palmier dans l'état de Cross River du Nigeria. C'est le résultat d'une visite de cinq jours effectuée par une délégation malaise, à la suite d'une visite du gouverneur de cet état en Malaisie, et à la demande du Premier ministre de la Malaisie.

Le chef de la délégation malaise a annoncé l'intention d'installer l'usine peu de temps après sa visite de plantations de palmier dans plusieurs zones de Cross River. Il a également exprimé l'intention de Sime Darby Plantations, d'introduire certains nouveaux procédés et techniques, et il a regretté l'état d'obsolescence dans lequel se trouve l'équipement de certains établissements qu'il a parcourus.

Il a félicité le gouvernement de Cross River d'avoir promu et généré dans l'état un climat favorable aux opérations commerciales. La délégation a visité la Zone de traitement des exportations (EPZ), dont le directeur général a garanti à l'équipe la détaxe des exportations et importations. Ils ont également visité le port de Calabar.

Donc, tout semble avoir été mis au point pour cet investissement. Il y a pourtant deux questions qu'il faudrait poser. La première concerne la société malaise elle-même. De quoi s'occupe Sime Darby? D'après la page web de la compagnie, il s'agit du "plus grand et plus ancien

conglomérat de la Malaisie", il "est propriétaire ou a des intérêts dans plus de 270 compagnies, surtout en Asie. Ses principales activités commerciales incluent la distribution de voitures (BMW, Ford, Land Rover) et d'équipement lourd (Caterpillar); la fabrication de produits finis de caoutchouc (surtout des pneus); des plantations (palmier à huile, cacao, caoutchouc et fruitiers); l'aménagement immobilier, et le commerce. Sime Darby est en train d'acquérir également des usines de génération d'énergie".

En ce qui concerne l'huile de palmier, ce qui suit est révélateur: "La compagnie compte sur la diversification de ses sociétés pour s'assurer la croissance". Tandis que le prix de l'huile de palmier baisse, portant atteinte aux plantations, la demande augmente pour les automobiles et l'équipement lourd fournis par Sime Darby. Le gouvernement du Nigeria devrait prendre cela en compte, avant de subventionner la compagnie par des détaxes à l'importation et à l'exportation. Si le prix de l'huile de palmier s'effondre, Sime Darby va toujours gagner de l'argent avec ses autres activités. Et le Nigeria?

La deuxième question concerne le palmier à huile. Les plantations de palmier à huile sont en train de s'étendre partout dans les tropiques, et dans tous les cas où l'on procède à de larges plantations de cette culture, des impacts sociaux et environnementaux sont enregistrés. Les emplois générés sont rares, saisonniers, mal payés, et dans de mauvaises conditions de travail. Les populations locales se voient privées de leurs moyens de subsistance, et l'emploi tend à chuter au niveau local. Les impacts sur l'eau, le sol et la biodiversité se généralisent, et dans certains cas vont de paire avec la déforestation. Est-ce cela qu'on appelle développement? Décembre 2000.

Médaille d'or pour Shell: on se moque du peuple nigérian

Les entreprises pétrolières sont mondialement connues pour leur impact environnemental négatif, tant au niveau local que global. Tandis que dans les endroits où l'on effectue la prospection du pétrole la destruction de l'environnement et les troubles sociaux sont la règle, au niveau global l'utilisation de combustibles fossiles est une des causes principales du réchauffement global.

Dans ce sens, la performance de Shell dans le delta du Niger, au Nigeria, est un exemple paradigmatique. Le document "Droits de l'homme et

environnement. Enquête menée sur le groupe Royal Dutch/Shell, 1996-1997", indique: "Il y a environ 7 000 kilomètres carrés de mangroves dans les états de Rivers et de Bayelsa, qui contiennent 349 sites de forage, un total de 700 kilomètres de tuyaux, 22 stations, et un terminal. Suivant une étude de la Communauté européenne, les eaux du delta du Niger ont une teneur de pétrole qui va de 8 à 60 ppm... ces niveaux sont dangereux pour la vie aquatique et humaine".

Pour faire face aux sévères critiques qu'elle reçoit, Shell a récemment lancé une campagne mondiale dans les grands médias du Nord, intitulée "Profits et principes: y a-t-il un choix?", où elle visait à donner d'elle-même une image de bon sens environnemental et de protection des droits de l'homme.

La campagne semble avoir porté ses fruits: au mois de mars prochain, Shell recevra la Médaille d'Or du Centre mondial pour l'environnement (World Environment Center - WEC). Comme on peut lire dans la page web de WEC, il s'agit d'un prix que l'on décerne chaque année "à une grande compagnie internationale dont la politique environnementale globale a été exceptionnelle, créative, soutenue et bien exécutée. Le jury a distingué Shell pour son choix du développement durable en tant que principe directeur de ses opérations dans le monde entier et comme pierre d'angle des valeurs de la direction de l'entreprise."

Une décision de ce genre est difficile à comprendre, si l'on regarde le triste parcours de Shell en ce qui concerne l'environnement et la société, au Nigeria et ailleurs dans le monde. Cependant, si l'on regarde quels sont les membres de WEC, et quelles entreprises ont reçu ce prix par le passé, tout devient plus clair. En effet, toujours selon son site web, "le WEC continue à remplir sa mission grâce à la générosité de ses nombreux fournisseurs de fonds". La liste inclut de nombreuses entreprises, dont les principales sociétés pétrolières, papeteries, compagnies biotechnologiques et chimiques du monde: British Petroleum, Occidental Petroleum, Exxon, Texaco, International Paper, Weyerhaeuser, Novartis, Monsanto, BASF, Dow Chemical et, bien entendu, le groupe Royal Dutch - Shell. En 1986, la médaille d'or tant convoitée a été décernée à Exxon, en 1989 à Dow Chemical et en 2000 à International Paper. Février 2001.

Pas d'huile de palmier dans le pays du palmier à huile

Le palmier à huile est indigène dans la plaine côtière du Nigeria, d'où il a migré vers l'intérieur comme culture de base. Dans le cas du Nigeria, la culture du palmier à huile fait partie du mode de vie (et, bien entendu, de la culture) de millions de personnes. Mais pendant les dernières décennies le pays est devenu un importateur d'huile de palmier. Tandis qu'au début des années soixante la production d'huile de palmier du Nigeria correspondait à 43% de la production mondiale, elle ne représente actuellement que 7% de la production globale.

Au contraire de ce qui se passe en Malaisie et en Indonésie - les "poids lourds" du palmier à huile - dont la production est basée sur des monocultures à grande échelle, au Nigeria, 80% de la production provient de petits propriétaires qui récoltent des plantes semi-sauvages et utilisent des techniques de production manuelles. Plusieurs millions de petits propriétaires sont éparpillés sur une surface estimée de 1 650 000 hectares au sud du Nigeria. La culture du palmier est alternée avec des cultures alimentaires, comme le manioc, l'igname et le maïs.

Dans une tentative d'émulation des deux pays sus-mentionnés, le Nigeria a essayé de mettre en place des plantations à grande échelle, qui ont été un échec complet. C'était le cas du projet de Cross River en 1960, et du "programme de développement rural de la ceinture de palmier à huile", financé par l'Union européenne dans les années 90. Ces projets incluait la plantation de 6 750 hectares, dans une zone considérée comme une des forêts tropicales les plus grandes qui restent au Nigeria. Malgré l'opposition locale, le projet a continué et le financement de l'Union européenne a été supprimé seulement en 1995, sept ans après son approbation.

Le projet a été mis en place par la compagnie Risonpalm Ltd., qui appartient en partie au gouvernement. La compagnie s'est appropriée des terres des communautés locales sans leur consentement, et en payant un dédommagement infime. Une fois la terre obtenue, Risonpalm a construit une digue énorme, et rasé au bulldozer plusieurs milliers d'hectares. Les forêts, les fermes et les cimetières des populations locales ont été détruits, les étangs de poissons ont été pollués, des pesticides interdits en Europe ont été appliqués, et des problèmes se sont suscités quant à la propriété de la terre. La digue et les canaux de drainage ont considérablement altéré l'hydrologie de la zone, et beaucoup d'arbres en sont déjà morts. La prolifération des routes a provoqué une augmentation

de l'abattage et de la chasse, et il est probable que toutes les espèces ligneuses adultes seront coupées dans un avenir proche. Comme l'a révélé le rapport d'exécution de moyen terme de la Commission, l'utilisation de machines lourdes a provoqué le tassement du sol. Les populations locales ont organisé des grèves et essayé d'entraver le projet, ce qui, comme l'ont admis les conseillers de la Commission, était "le seul moyen efficace d'exprimer leur mécontentement".

D'autres projets d'envergure ont provoqué des impacts semblables, et se sont soldés par de semblables échecs. La situation semble donc au point mort. Ni les monocultures ni les petites propriétés semblent être la solution au problème du manque d'huile de palmier, dans le pays d'origine du palmier à huile. Cependant, de l'avis de gens du pays expérimentés, la solution du problème ne serait pas impossible à trouver si les politiques appropriées étaient mises en place et exécutées, en accord avec certaines lignes d'action:

- Eviter les monocultures à grande échelle, car elles détériorent le sol (et souvent l'eau), détruisent les écosystèmes, attaquent les systèmes sociaux et sont un moyen inefficace de production de ressources.
- Investir en capacité de production et technologie. La capacité des anciens pressoirs est très faible. L'efficacité de ces systèmes démodés est plus basse que celle des usines modernes, et le taux d'extraction d'huile est de 20% à 50% seulement, par rapport à 90% en Malaisie.
- Diriger ces investissements vers les petits fermiers et les coopératives, où la culture du palmier à huile continue à se faire sous la forme de "bosquets sauvages", d'agriculture mixte et de petites plantations d'un hectare ou deux.
- Maximiser la production des plantations existantes, de manière à éviter de nouvelles plantations, et en rendant ces plantations à leurs propriétaires originels, sous la forme de parcelles qui seront inévitablement transformées en un écosystème agricole plus varié et plus viable.

L'approche ainsi définie est essentielle pour l'élimination de la pauvreté et pour améliorer le pouvoir économique de la population locale, tout en servant les intérêts du pays dans son ensemble. Juin 2001.

Les mangroves protégées par le peuple contre l'élevage de crevettes

La zone nigériane de mangroves marécageuses salées s'étend sur les états côtiers, couvrant 504 800 hectares dans le delta du Niger et 95 000 hectares à Cross River. Les forêts de mangliers du Nigeria sont les plus grandes d'Afrique, et les troisièmes au monde.

Le Delta du Niger a fourni les meilleures conditions pour le développement de la végétation sur la côte nigériane. Plusieurs de ces régions sont des exemples de forêts de mangrove intactes, ainsi que des réserves d'espèces uniques et menacées. D'après les estimations, plus de 60% des poissons pêchés entre le golfe de Guinée et l'Angola proviennent de la ceinture de mangroves du delta du Niger.

Les mangroves sont des écosystèmes essentiellement fragiles, qui peuvent aisément être détruits par des interventions humaines non durables, telles que la prospection, l'extraction et le transport de pétrole.

Les membres des populations traditionnelles du delta du Niger dépendent pour leur subsistance du poisson et d'autres ressources des mangroves. Le bois du manglier est encore une ressource polyvalente, pour la fabrication de pièges, de canots et d'avirons, de tuteurs pour l'igname, de clôtures, d'objets sculptés, pour la construction et pour le chauffage.

Bien qu'il existe un cadre institutionnel pour la gestion des forêts et des espèces sauvages, la législation existante est obsolète, ou non respectée. Certaines zones ont été proposées pour la conservation des marais, mais aucun projet n'a été mis en oeuvre.

Les problèmes actuels pour la conservation des mangroves incluent le développement urbain, l'érosion de la côte, la pollution par le pétrole, le brûlage de gaz, et le remplacement des palétuviers natifs par un palmier exotique, le *Nypa fruticans*, ce qui a été identifié comme un désastre écologique méritant une attention immédiate.

Une nouvelle menace plane maintenant sur l'horizon nigérian: l'élevage industriel de la crevette. Patronnée par la Corporation financière internationale (IFC), filiale de la Banque mondiale, la Compagnie pétrolière Shell du Nigeria recevra des fonds pour le développement de cette activité, avec l'appui du président du pays.

La Société de conservation des mangroves du Nigeria, ainsi que d'autres ONGs et OBCs - Rights Action, Friends of the Earth Nigeria, Eni-Owei_OU-Degema, ECO-outreach, Agape is a birth right, Niger Delta Project for Environment, Human rights and Development (NDPEHRD), Civil Liberty Organization, Ijaw Council for Human Rights (ICHR), Niger Delta Protect League (NDPL), Okoloma Forum et Kalio-Ama Ecological Foundation - sont contraires au projet, et proposent le rejet- moratoire des crédits accordés par IFC à Shell sans consultation préalable. Ils entendent également élaborer un programme pour supprimer l'aide présidentielle ou autre à ce genre de production. Octobre 2001.

Un pays perdu par le pétrole

Le delta du Niger est une des marais les plus grands du monde, et le plus grand d'Afrique: il s'étend sur plus de 20 000 kilomètres carrés. C'est une vaste plaine inondable formée par l'accumulation, durant des siècles, du limon charrié par les fleuves Niger et Benue, et elle comprend quatre zones écologiques principales (les îles côtières, les mangroves, les forêts marécageuses d'eau douce et les forêts humides des terres basses), dont les limites varient suivant le cycle des inondations saisonnières.

La forêt de mangroves du Nigeria est la troisième en étendue du monde, et la plus grande de l'Afrique; plus de 60% de cette forêt, soit 6 000 kilomètres carrés, se trouvent dans le delta du Niger. Les forêts marécageuses d'eau douce du delta couvrent 11 700 kilomètres carrés et sont les plus vastes d'Afrique occidentale et d'Afrique centrale. La région du delta du Niger possède une grande diversité biologique, caractéristique des marécages et forêts de grandes dimensions, avec beaucoup d'espèces uniques de plantes et d'animaux. Elle contient également de 60 à 80 pour cent de toutes les espèces de faune et de flore du Nigeria. Rien qu'au delta, il y a 134 espèces de poissons d'eau douce et d'eau salée, tandis que dans tout le continent européen il y en a 192.

Toute cette richesse est en train de se détruire, dans un cadre qui inclut des violations généralisées des droits de l'homme, par les compagnies pétrolières transnationales, parmi lesquelles figurent Shell, Agip, Mobil, Texaco et Chevron. D'après Nnimmo Bassey, membre d'Oil Watch: "L'histoire du pétrole et du gaz en Afrique est l'histoire de la spoliation, du saccage et du vol. C'est une histoire de pollution, d'expulsions et de

déprédation. C'est un montage de rivières brûles, forêts brûlées et vies mutilées. Un puits de pétrole est un arrêt de mort lorsqu'il se trouve dans votre arrière-cour".

La meilleure description de l'essentiel de l'exploitation du pétrole est peut-être celle que Nnimmo a entendue à l'aéroport international de Johannesburg, lorsqu'il se trouvait derrière deux employés pétroliers nord-américains basés au Nigeria: Tu te rends compte?" disait l'un, "c'est toujours dans des pays perdus qu'on trouve du pétrole". "Non", a répondu son voisin, "c'est l'exploitation du pétrole qui fait que ces pays soient perdus". Amen.

Pour le gouvernement et pour les compagnies pétrolières transnationales, la diversité biologique et les peuples du delta du Niger ne signifient rien. Ce qui compte, c'est le pétrole caché au-dessous. La nature et les personnes ne sont que des obstacles à éliminer. Le delta du Niger produit 3,2% du pétrole du monde. Les exportations de pétrole comptent pour 90 pour cent des revenus d'exportation du Nigeria, et rapportent au gouvernement une recette de US\$ 20 millions par jour.

Mais malgré la brutalité de l'alliance du gouvernement avec les compagnies pétrolières transnationales, le peuple s'oppose toujours à la destruction de son environnement et de ses moyens de vie. Cette résistance n'est pas sans dangers. Ken Saro Wiwa, un leader du Mouvement pour la survie du peuple Ogoni (MOSOP) qui lutte contre la destruction d'Ogoniland par l'action des compagnies pétrolières, fut "légalement" assassiné (pendu) en novembre 1995, mais son message est toujours aussi fort. Ken avait décrit l'environnement Ogoni en disant qu'il était "tout à fait dévasté par trois décennies d'exploitation pétrolière ou de guerre écologique menée par Shell... Une guerre écologique est très meurtrière, d'autant plus qu'elle n'est pas conventionnelle. Elle a des effets "omnicides": la vie humaine, la flore, la faune, l'air, tout tombe à ses pieds, et finalement c'est la terre elle-même qui meurt".

Ce serait peut-être une bonne idée que de demander aux "distingués délégués" des pays d'origine des sociétés pétrolières transnationales, ainsi qu'aux "distingués délégués" du Nigeria qui seront présents à la prochaine Conférence des membres de la Convention sur la diversité biologique, de quoi ils parlent vraiment, lorsqu'ils parlent de la conservation de la biodiversité. Mars 2002.

UGANDA

Les puits de carbone et le “CO₂lonialisme” norvégien en Ouganda

Les sociétés forestières du monde entier essaient avec enthousiasme de promouvoir les plantations d'arbres dans les pays du Sud dans le cadre du programme « Mécanismes pour le développement propre » du Protocole de Kyoto, signé en 1997, afin de piéger théoriquement du CO₂ de l'atmosphère pour pallier ainsi aux effets du réchauffement global... tout en faisant de grosses affaires. L'idée des plantations en tant que puits de carbone, quoique présentée comme étant favorable à l'environnement, repose sur des arguments scientifiques plutôt faibles et ne constitue pas un moyen efficace de réduire les concentrations de CO₂ dans l'air. Par ailleurs, la prolifération des plantations forestières accroît les impacts négatifs du modèle hégémonique de monocultures forestières au niveau local et régional.

La Norvège a pris aussi le train en marche et elle a des vues sur l'Ouganda. La société norvégienne Tree Farms s'est établie en Ouganda en 1996 où elle développe un projet forestier. Par ailleurs, le Norwegian Afforestation Group a obtenu en novembre 1999 l'autorisation des autorités pour développer également un projet de ce genre. Tree Farms, qui réalise ses activités dans la réserve de Bukaleba sous le nom d'une société subsidiaire Busoga Forestry Company Ltd. a déjà démarré un projet de 80 000 à 100 000 hectares de plantations de pins (*P. caribaea*, *P. oocarpa* et *P. tecunumani*) et d'eucalyptus (*E. grandis*). Le schéma ressemble à celui qui a été adopté par la fondation hollandaise FACE dans les *paramos* (étendues désertiques) de l'Equateur (voir « L'application de politiques de changement climatique dans le secteur forestier équatorien ») et les conséquences sont également les mêmes.

Une recherche sur le terrain effectuée récemment par l'ONG norvégienne NorWatch montre que les deux projets, et en particulier celui de Tree Farms, comportent des aspects largement contestés. En effet, les deux sociétés ont obtenu leurs terres pour un prix dérisoire, étant donné que, d'une part, les autorités ougandaises n'ont aucune possibilité d'évaluer le montant des bénéfices que cette entreprise peut rapporter –notamment sur le marché des crédits de carbone–, et que, d'autre part, la corruption règne à tous les niveaux de la prise de décisions.

La concrétisation du projet de Tree Farms a entraîné l'expulsion de leurs terres d'environ 8000 personnes, en particulier des agriculteurs et des pêcheurs appartenant à 13 petits villages, qui ont basculé dans la pauvreté suite à la perte de leurs moyens de subsistance. La société en question a occupé leurs terres créant ainsi de nombreux conflits sociaux et environnementaux. En outre, sous le régime du « taungya », les habitants locaux peuvent cultiver du maïs, des haricots secs et autres légumes entre les rangées d'arbres, pendant leurs premières années de croissance, mais, aussi surprenant soit-il, ils doivent payer pour cet usage de la terre. En plus, ils se font exploiter par l'entreprise puisqu'ils ne sont pas payés à leur tour pour le travail de désherbage et de surveillance des arbres qu'ils effectuent au cours des premières années de la plantation.

En octroyant des terres pour la réalisation de « plantations de carbone », pour des périodes de 50 ans, le pays perd la possibilité de changer l'usage des terres à l'avenir. Les dénommées plantations de stockage de carbone doivent rester inchangées dans le futur proche, ce qui empêche les autorités nationales de pouvoir utiliser les terres destinées aux plantations de carbone pour d'autres objectifs rapportant davantage de bénéfices à la population. Par ailleurs, l'Ouganda ne pourra plus affecter ces puits de carbone à ses propres crédits-carbone lorsque le pays lui-même devra tenir des engagements dans ce domaine, puisqu'ils seront déjà vendus à des pays du Nord et à des sociétés établies dans des pays riches.

Comme d'habitude, la comptabilisation du carbone du projet Tree Farms est incertaine car il n'y a aucun moyen d'établir la quantité nette de CO₂ pouvant être assimilée et stockée par un plantation forestière pendant un laps de temps élevé. Il est même possible qu'elles deviennent elles-mêmes des sources de carbone au lieu d'être des puits. Ces plantations encourent, par ailleurs, des risques d'incendies, de troubles politiques, d'agitation sociale, des facteurs qui empêchent tous d'assurer que ce genre d'activité se déroulera sans inconvénients. A tout ceci viennent s'ajouter les impacts des monocultures forestières sur le sol, sur l'eau, sur la biodiversité, ainsi que sur le sous-étage forestier et la végétation environnante, capables d'assimiler et de stocker du CO₂.

Il est difficile de prévoir si le projet Tree Farms survivra aux conflits sociaux et aux problèmes liés à sa rentabilité. Une étude récente financée par l'Union européenne concernant, entre autres, le projet en question, a conclu qu'on est face à une situation de double perte : perte au niveau forestier et perte au niveau de la population locale.

NorWatch considère que le projet Tree Farms entraîne une situation de triple perte puisque le forestage subit ses conséquences négatives, la population locale souffre et l'Ouganda se retrouve « CO_2 lonisée ».

Concernant la Convention Cadre pour les changements climatiques, lors de sa prochaine réunion en novembre à La Haye, la Conférence des parties devra débattre l'éventuelle approbation du marché du carbone basé sur les plantations forestières des pays du Sud, en tant qu'option permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pendant ce temps, la Norvège, qui s'est engagée en 1997 à réduire les émissions de gaz à effet de serre durant la période 2008-2012, les a, pour l'instant, augmentées. Les autorités norvégiennes prédisent une croissance continue desdites émissions jusqu'en 2010. Il revient moins cher à la Norvège de planter des arbres dans des pays du Sud, comme l'Ouganda, que de concevoir des technologies permettant de réduire ses propres émissions. Les populations pauvres de l'Ouganda et l'environnement global paieront les conséquences. Juin 2000.

Toujours la même histoire des barrages

L'histoire n'a rien de nouveau. Les méga projets de barrages présentés aux gouvernements du Sud et aux communautés locales comme un signe de prospérité et de progrès, n'amènent, en réalité, que des désastres. La promotion d'investissements étrangers qui n'ont aucune considération pour l'environnement, ainsi que les revendications des populations, sont en train de mettre en danger les chutes de Bujagali, en Ouganda. Le gouvernement encourage la construction d'un énorme barrage qui, d'être effectivement réalisé, détruira le merveilleux scénario vierge que représentent les chutes ainsi que l'espace vital de milliers de personnes.

Un rapport de l'Association nationale des environnementalistes professionnels (NAPE), publié en février dernier à la suite d'une visite de la délégation de l'association à la zone affectée par le barrage, ratifie les craintes déjà exprimées. Si le barrage de Bujagali est construit, les chutes, ainsi que les îles voisines, seront submergées, et les habitants perdront leurs terres agricoles qui représentent leur seul moyen de vie. Les crabes, les oiseaux, les plantes, ainsi que les espèces d'arbres typiques de la région, seront perdus pour toujours. La dégradation du paysage entraînera la fin du tourisme associé au rafting.

Le projet ne produira aucun bénéfice du point de vue socioéconomique. « A quoi bon construire un autre barrage s'il y en a déjà un près des chutes d'Owen et que nous n'avons toujours pas d'électricité ? Aurons-nous vraiment accès à l'électricité du nouveau barrage à un prix raisonnable ? Nous avons entendu dire que même les gens plus riches que nous ont du mal à se payer l'électricité. Comment peut-on être sûrs que les pauvres pourront payer l'énergie une fois le barrage construit ? » a exprimé un des habitants interviewés par la délégation de la NEPA. Un autre a rajouté : « L'entreprise A.E.S. (Nile Independent Power) nous a promis des postes de travail, mais ces postes, seront-ils là pour toujours ? Les emplois vont-ils bénéficier nos enfants et nos petits-enfants ? Vont-ils nous permettre de mieux faire les choses ou vont-ils nous asservir pour toujours ? » En outre, les communautés locales sont menacées d'expulsion pour faire place au barrage et recevront en échange une simple compensation.

Des citoyens ougandais inquiets à ce sujet ont essayé de faire pression sur les dirigeants nationaux, à Kampala, afin d'empêcher ce désastre culturel et environnemental. Juillet 2000.

Le barrage de Bujagali : un géant inutile

Le gouvernement ougandais –soutenu par la Société financière internationale, la Banque mondiale, l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC) des Etats-Unis et certains organismes de crédit à l'exportation (export credit agencies – ECAs)– est en train de promouvoir la construction d'un énorme barrage qui, une fois construit, détruirait l'espace vital de milliers d'habitants locaux ainsi que la beauté du paysage et des sites historiques de la région des chutes de Bujagali, dans le Haut Nil. Le responsable de la construction de ce barrage hydroélectrique de 530 millions de dollars est la corporation AES.

Le principal argument avancé par les promoteurs du projet est qu'il permettra d'alléger la pauvreté et de réduire l'usage du bois de chauffage et de charbon dans un pays où le revenu par habitant est l'un des plus faibles au monde, et où environ 95% de la population n'a pas accès à l'électricité. Cet argument confond clairement causes et conséquences. Comme il a été signalé par Martin Musumba, participant à la campagne Sauver Bujagali, « le vrai problème de l'Ouganda n'est pas l'électricité mais la pauvreté. Actuellement, la majorité des ougandais

n'ont pas accès à l'électricité, car ils se trouvent au-dessous du seuil de pauvreté. Une production accrue d'électricité ne réduira pas la consommation de bois de chauffage et de charbon à moins que des programmes adaptés ne soient mis en place pour réduire la pauvreté et le coût de l'énergie. »

Ce méga projet modifiera complètement le paysage car il entraînera des inondations tout au long du Nil jusqu'à la base du barrage des chutes de Owens. Comme dans le cas du barrage des chutes d'Owens, situé à environ 15 kilomètres sous le site du futur barrage de Bujagali, aucune étude d'impact sur l'environnement n'a été faite. D'après le Dr John Baliwa, du Programme de recherches halieutiques (Fisheries Research Programme), les sources du Nil, qui constituent une énorme ressource halieutique d'un potentiel de 10 000 tonnes métriques de poisson par an, sont menacées par l'accumulation de jacinthes d'eau derrière les nombreux barrages de la région. Des impacts cumulés par le dessèchement des zones humides et la destruction des forêts au long du fleuve sont également à craindre.

Du point de vue socioéconomique, les conséquences de ce méga projet peuvent être également négatives. Une étude d'impact sur l'environnement réalisée par AES elle-même considère que le barrage déplacera de façon permanente 820 personnes et touchera 6000 autres en submergeant leurs terres communales et lieux de sépulture sacrés. Des terres de remplacement pour ceux qui perdront leur maison ou leurs cultures ne sont pas prévues. En outre, le réservoir risque d'accroître l'incidence des maladies liées à l'eau, notamment la schistosomiase et le paludisme, ce dernier étant déjà aujourd'hui la cause la plus importante des décès en Ouganda. Les activités touristiques durables, pratiquées en particulier par des visiteurs étrangers, amateurs de rafting sur les spectaculaires séries de rapides cascadeurs des chutes de Bujagali, vont disparaître, ce qui entraînera une réduction significative des revenus des communautés locales. Les postes de travail promis par la société pendant les travaux ne se sont jamais concrétisés.

Des organisations ougandaises et internationales inquiètes à ce sujet sont en train de proposer des alternatives à cet inutile géant. Elles encouragent l'usage de filières d'énergie renouvelable telles que l'énergie solaire et éolique, qui constituent des alternatives viables et réalistes, afin d'interrompre la pression exercée sur les forêts natives pour l'obtention de bois de chauffage et de charbon. « La gestion durable des ressources hydriques et la prospérité économique future en Ouganda ne reposent

pas sur d'énormes barrages. Pour aller de l'avant il faut profiter intelligemment des biens d'environnement et des services fluviaux au lieu de causer leur disparition par cette course folle à la houille blanche », a exprimé l'Association nationale d'environnementalistes professionnels, dont le siège se trouve à Kampala, laquelle a mené une étude sur la région en février 2000. Mai 2001.

Le projet du barrage de Bujagali mis en cause par la Commission d'enquête de la Banque mondiale

En juillet 2001, des groupes de la société civile de l'Ouganda ont adressé une plainte à la Commission d'enquête de la Banque mondiale, dénonçant que le projet du barrage de Bujagali a transgressé plusieurs fois les politiques de la Banque mondiale et qu'il entraînera des préjudices sociaux, économiques et environnementaux aux populations locales. La Commission d'enquête a été effectivement saisie et le 30 mai elle a présenté un rapport confidentiel au Conseil d'administration. Le rapport conclut que le barrage projeté de Bujagali enfreint cinq politiques clés de la Banque mondiale. Il propose également une série de mesures correctives afin de rectifier les points conflictuels du projet.

D'après la Commission d'enquête (organisme d'enquête indépendant de la Banque mondiale), le barrage projeté transgresse les politiques de la Banque en ce qui concerne les relocalisations involontaires, l'évaluation environnementale, les habitats naturels, la diffusion de l'information et l'évaluation économique des investissements.

Le rapport de la Commission affirme que l'analyse économique du projet de Bujagali s'avère nettement insuffisante. Il révèle qu'une dépréciation modérée de la monnaie en Ouganda entraînerait une augmentation de 20% dans les tarifs au kilowatt/heure de l'énergie ce qui serait « sans aucun doute économiquement inaccessible à la population ». Il établit également que le Contrat d'achat de l'énergie est défavorable à l'Ouganda et ne respecte pas toujours les meilleures pratiques internationales. Il exprime, en outre, que la Banque mondiale a omis d'analyser des solutions alternatives, telles que l'énergie géothermique, lors de l'élaboration du projet.

Il souligne que, en ce qui concerne les mesures significatives à prendre afin d'analyser ou d'alléger les impacts sociaux et environnementaux du barrage de Bujagali, ou bien elles n'existent pas, ou bien elles s'avèrent

insuffisantes. Ces mesures comprennent une évaluation des impacts accumulés des barrages en Ouganda, un plan d'action de réaménagement du territoire et de développement communautaire pour les habitants concernés.

Le rapport de la Commission propose des actions correctives en vue de régler les problèmes soulevés par le projet de Bujagali, dont la réalisation d'une évaluation adaptée des risques et de la viabilité économique du projet et l'inclusion de modifications au Contrat d'achat de l'énergie (CCE), défavorable à l'Ouganda. Il rajoute, par ailleurs, que la publication du CCE serait « vitale » à la réalisation d'un débat public et à la compréhension des impacts du projet.

Il est évident qu'il est nécessaire de mettre en pratique les mesures correctives proposées par la Commission d'enquête ainsi que d'effectuer l'analyse adéquate de la viabilité économique du projet avant son approbation par le Conseil d'administration de la Banque mondiale. Les directeurs de la Banque disposent maintenant de six semaines pour répondre au rapport de la Commission d'enquête indépendante.

La Banque mondiale paraît ne pas encore avoir appris la leçon sur le manque de durabilité des barrages hydroélectriques à grande échelle. Plus important encore, non seulement elle ignore les résultats des études et des recommandations de la Commission mondiale des barrages (communiquées en novembre 2000), mais encore elle transgresse ses propres politiques et réglementations internes. Dans ce contexte, la question à poser est la suivante : la Banque, suivra-t-elle les recommandations de sa propre commission ou bien les ignorera-t-elles et ratifiera-t-elle ce projet de barrage ? Juin 2002.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Les multinationales dans la forêt

Par rapport à d'autres pays de la région du Congo, la République Centrafricaine (RC) possède une superficie boisée relativement petite (environ cinq millions d'hectares), ce qui équivaut à 8% du territoire du pays. Mais en ce qui concerne les espèces à valeur commerciale telles que le sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), l'obeché (*Triplochiton scleroxylon*) et le sipo (*Entandrophragma utile*), ses forêts sont parmi les plus riches d'Afrique.

Les forêts centrafricaines se situent dans deux zones bien différenciées: la première, au Sud-ouest, sur une surface de 3,7 millions d'hectares. La plupart des concessions forestières s'y trouvent, en particulier sur la frontière avec le Cameroun et le Congo. La deuxième, à l'Est, où les forêts couvrent environ 1,2 millions d'hectares. Ces forêts ont échappé à l'industrie forestière, en raison de l'isolement de la zone et des difficultés de transport inhérentes.

Le secteur forestier est dominé par des compagnies et des capitaux d'origine française; 3,2 millions d'hectares octroyés en concession se distribuent entre 3 sociétés strictement françaises, 1 société franco-centrafricaine, 1 société malaise-française, 1 société syrio-centrafricaine, 2 sociétés libanaises et 2 sociétés centrafricaines. Tout compte fait, les capitaux français interviennent dans l'exploitation de presque la moitié des forêts sous le régime des concessions. L'arrivée récente de WTK, de Malaisie, a provoqué un changement dans le modèle de prédominance européenne, quoique SESAM, achetée par WTK vers la fin des années 90, conserve encore quelques capitaux français.

La production totale de bois a sensiblement augmenté pendant les années 90, et continue d'augmenter, en accord avec les politiques d'ajustement structurel. En 1993, la production ligneuse totale avait été de 167 700 mètres cubes, et en 1999 elle a atteint 552 800 mètres cubes. Malgré les efforts du gouvernement pour s'assurer que le bois soit manufacturé dans le pays, la plupart du bois est exporté en grumes, et l'écart n'arrête pas de s'accroître: en 1993 les grumes étaient 56% du total de bois exporté, et elles sont passées à 71% du total en 1999.

Les activités forestières sont en train de provoquer des impacts directs et indirects sur les forêts et les populations qui les habitent. En raison des difficultés de transport et des coûts élevés, l'abattage est très sélectif, et seules les espèces les plus chères sont coupées. Mais cette exploitation sélective oblige à déboiser de vastes étendues de forêt, à mesure que les compagnies avancent pour chercher le meilleur bois à l'intérieur. Les espèces sapelli, obeché et sipo sont les plus recherchées, mais en raison des dégâts infligés aux arbres qui les entourent, certaines estimations suggèrent que l'abattage sélectif détruit presque 30% des forêts de la République Centrafricaine.

Une fois que les forestiers quittent la région, les routes qu'ils ont ouvertes permettent l'entrée des braconniers et de nouveaux habitants, ce qui aggrave la situation de la forêt. Il est intéressant de remarquer que, dans

les années 80, le gouvernement français, par l'intermédiaire de la Banque africaine de développement, a financé l'aménagement d'une route dans le sud-ouest du pays, pour faciliter l'entrée des compagnies forestières. Il est également intéressant de souligner que la plupart des routes construites dans la région sud-ouest par des forestiers ont servi à satisfaire leurs propres intérêts, et non ceux des populations locales. Les routes qui vont de la République Centrafricaine au Cameroun, par exemple, longent les concessions de la société française Thanry dans les deux pays.

Il est évident que l'abattage bénéficie les sociétés forestières, qui exportent la plupart de leur production sur le marché européen, où elle peut être vendue à des prix élevés. Mais il est également clair que l'exploitation forestière ne contribue pas à améliorer le niveau de vie des populations locales. Malgré ses exportations de bois et de diamants, la République Centrafricaine est toujours l'un des pays les plus pauvres de la région, et ses 3,4 millions d'habitants ont une espérance de vie de 49 ans seulement. Juillet 2001.

Les forêts, les mines et le FMI

Les forêts humides et denses de la République Centrafricaine couvrent environ quatre millions d'hectares. Des conventions de prêt lient ce pays au FMI depuis les années 1980, mais la pression s'est accrue quand la République Centrafricaine et le FMI ont passé en 1998 un accord pour le prêt de 66 millions de dollars sur trois ans. Le FMI a encouragé la République Centrafricaine à intensifier l'exploitation des forêts et des ressources minières. "Les ressources minières de la République Centrafricaine ont, jusqu'à présent, été insuffisamment exploitées...", lit-on dans un document cadre rédigé conjointement par le FMI, la Banque mondiale et la République Centrafricaine en 1998.

La République Centrafricaine a suivi le conseil du FMI; entre 1993 et 1999 la production totale de bois a été multipliée par trois. Désormais, quelques compagnies forestières transnationales détiennent à peu près la moitié de la zone de forêt humide. En dépit des efforts du gouvernement pour s'assurer que le bois est manufacturé avant l'exportation, de façon à créer des emplois liés aux produits à valeur ajoutée, les exportations de bois brut dominant de plus en plus le secteur (71 % du total des exportations de bois en 1999).

En République Centrafricaine, l'abattage des arbres a tendance à être de nature sélective. L'absence de coupes claires peut donner à penser que l'exploitation forestière a peu d'impact, mais en fait les compagnies forestières pénètrent de plus en plus profondément dans la forêt en quête des essences les plus précieuses, tout particulièrement le sapelli, l'ayous et le sipo.

Une fois que les arbres ont été abattus, des colons et des braconniers (trafic de "viande de brousse" et d'ivoire) accèdent à de nouvelles zones en empruntant les voies ouvertes par les forestiers, et causent des dégâts supplémentaires. Cela a des conséquences tragiques pour les populations de gorilles, d'éléphants et de rhinocéros de la République Centrafricaine:

- La survie de deux sous-espèces de gorille - le gorille d'Afrique de l'Ouest et le gorille de plaine - est menacée par le braconnage et l'empiètement incessant des humains.
- L'extension de l'exploitation forestière, de l'habitat humain, et du trafic d'ivoire ont entraîné une diminution de l'habitat des éléphants de forêt, qui migrent entre la République Centrafricaine, le Cameroun et le Congo. On estime que jusqu'à 200 éléphants sont tués chaque année en République Centrafricaine et au Congo.
- A cause du braconnage, le rhinocéros noir d'Afrique de l'Ouest - l'une des espèces les plus menacées au monde, qui compte peut-être moins de dix individus - a été complètement éliminé de la République Centrafricaine.

En 2000, la République Centrafricaine a adopté de nouveaux codes d'exploitation minière pour suivre les directives du FMI. En 2001, cette nation a adopté une nouvelle loi de finances prévoyant une diminution des taxes sur l'exportation des minéraux. On peut s'attendre à ce que ces mesures provoquent des dégâts supplémentaires dans les zones naturelles de ce pays. Par: Jason Tockman. Janvier 2002.

Des ravages chez les Ba'Aka

Les forêts tropicales du parc national de Dzanga Sangha, dans la République Centrafricaine, sont habitées par le peuple indigène Ba'Aka, qui comprend environ 20 000 personnes. Tout comme d'autres peuples

des pays voisins qu'on appelle "Pygmées", les Ba'Aka ont toujours été des chasseurs-cueilleurs, et vécu au coeur de la forêt, où ils ont développé tout un système de connaissances sur les ressources forestières locales.

Jusqu'à l'arrivée des sociétés forestières, ils avaient réussi à résister aux menaces, de leurs foyers et de leurs moyens de vie, des autres Centrafricains. Mais le volume des activités destructrices menace aujourd'hui leur mode de vie séculaire. La société forestière Bayanga Wood Company se limite à la coupe sélective, mais pour arriver aux arbres souhaités elle construit un réseau de routes qui non seulement détruisent la forêt, mais permettent l'accès d'intrus, en particulier des immigrants du Congo et du Cameroun qui cherchent du travail dans l'entreprise. La misère et le chômage conduisent souvent ces nouveaux venus à devenir braconniers, pour les marchés d'animaux tels que les gorilles, les éléphants, les gazelles et les antilopes.

Les intrus de la forêt chassent en général au pistolet; cette méthode est très différente des pratiques traditionnelles des Ba'Aka, qui sont aussi des cueilleurs de plantes comestibles et de miel. Les critères occidentaux de conservation des forêts ne tiennent souvent pas compte de la sagesse cachée derrière la chasse traditionnelle. C'est ce qui se dégage des paroles de Yamindou, du WWF (World Wide Fund for Nature): "Ces peuples ne sont pas habitués à l'élevage. Pendant des siècles ils se sont levés le matin et sont allés tuer une bête pour satisfaire leurs besoins du jour". C'est pourquoi ils sont en train d'apprendre aux peuples Ba'Aka et Bantou à élever des volailles et des poissons, pour éviter qu'ils continuent à tuer des animaux.

La chasse traditionnelle est maintenant considérée comme du braconnage, et en tant que tel, elle est interdite. Cela veut dire que les Ba'Aka ne peuvent plus chasser les éléphants, qu'ils tuaient pour manger. De toutes façons, ils ont bien reçu cette réglementation, parce que cela implique qu'il y aura une diminution du braconnage pratiqué par des intrus. Mais leur vie est en train de se modifier, et tout porte à croire que ce changement n'a pas été pour le mieux. L'arrivée subite de prêteurs sur gages qui génèrent des dettes, de commerçants, de missionnaires occidentaux, l'alcool, les discothèques, sont tous des facteurs de perturbation et d'altération d'une société. Dans le cas des Ba'Aka, on les condamne même en raison de leur culture: "Les missionnaires leur ont dit que leur musique traditionnelle est l'oeuvre du diable", a dit un habitant Bayanga. "Certains jeunes Ba'Aka ne savent pas récolter le miel...

quelques-uns écoutent de la musique pop et boivent de l'alcool. Tous les changements ne sont pas bons", a-t-il ajouté.

Mais tandis que le braconnage est interdit, l'abattage ne l'est pas. Les industries forestières sont la principale menace pour la conservation de la forêt. Non seulement elles forcent leur entrée à travers la frontière verte, en détruisant des écosystèmes fragiles, mais ils construisent en plus des routes qui laissent la forêt exposée et ouverte aux intrus, à la merci de la chasse commerciale. Les missionnaires et les conservationistes, ne devraient-ils pas apprendre aux sociétés forestières une manière différente de faire de l'argent? Juin 2002.

RWANDA

Les Batwa, ces inconnus

La Banque mondiale d'abord, et la guerre civile entre les Hutu et les Tutsi ensuite, ont condamné les pygmées Batwa à des années de souffrance et à une extinction quasi totale, sans que les médias en aient informé le monde.

En 1967, la Banque mondiale et le Fonds européen ont commencé à mettre en place un projet d'élevage et de production de pomme de terre dans les forêts occupées par les Batwa, qui en ont été chassés sans explication, et sans aucun dédommagement. En 1982, la Banque mondiale a estimé que seuls 5 000 hectares de ces forêts devaient être protégés, tandis que le reste devait être consacré à l'élevage, aux plantations de pins, et à des activités militaires. Tout le long du processus, les Batwa ont été ignorés par les "experts" de la Banque. Au bout du compte, les Batwa ont été privés de leurs moyens de subsistance, et la surface occupée par la forêt de Gishwati s'est réduite à 3 800 hectares seulement.

Le problème auquel les Batwa étaient confrontés s'est encore aggravé considérablement entre 1990 et 1994, en raison de la guerre des Hutu contre les Tutsi, car ils ont reçu des attaques des deux côtés. Avant 1994, la population Batwa était estimée à environ 30 000 personnes. Un tiers d'entre elles - 10 000 environ - sont mortes au cours d'une guerre qui n'était pas la leur. Malgré cela, les Batwa n'ont jamais été mentionnés dans la couverture médiatique des hostilités. Les forêts de Rwanda ont

elles aussi souffert, et l'on estime que 15 000 hectares environ ont été détruits, tandis que 35 000 hectares ont subi une dégradation sérieuse.

Un vieillard Batwa de 61 ans a dit: "Nous avons été chassés de notre forêt, qui était notre mère, puisqu'elle nous donnait à manger par la chasse et la cueillette... L'Etat nous a chassés de la forêt et nous avons dû nous installer à la lisière, où nous mourons de faim. Les projets de développement de la forêt de Gishwanti n'ont rien fait pour nous, et aucun Batwa n'a bénéficié d'un poste de travail".

Ces dernières années, la Banque a commencé à reconnaître les erreurs commises dans le passé, et a mis en place des politiques de protection des forêts et des droits de leurs habitants. Bien que les initiatives de ce genre puissent être perçues comme positives, elles seront inutiles dans le cas des Batwa, à moins que la Banque ne s'engage à réparer ses erreurs et à travailler pour résoudre leur problème, puisque leurs difficultés ont commencé à partir d'un projet de la Banque elle-même. Ceci n'est peut-être pas nécessaire du point de vue bureaucratique, mais c'est quand même une obligation morale. Mai 2000.

SENEGAL

Les côtés noirs du charbon

Pendant de longues années, le bois de chauffage et le charbon de bois ont été accusés de la déforestation dans le Sud, bien que ceci ait rarement été vrai. Dans le cas du Sénégal, c'est clairement faux. Le charbon de bois est une source importante d'énergie dans ce pays, dont la capitale, Dakar, consomme 90 pour cent du charbon produit dans ses forêts. Cependant, les forêts sont loin d'être épuisées, et l'on signale que la régénération après la coupe est assez vigoureuse. Mais la production de charbon de bois a des impacts d'un autre genre sur les communautés locales où elle a lieu, et ces impacts n'ont pas souvent été diffusés.

Il est important de souligner que l'Etat sénégalais est le propriétaire de toutes les forêts, et que son Service forestier s'abroge le droit de les gérer suivant les "besoins de la nation". Dans le secteur de production de charbon de bois, le type de gestion appliqué par le Service forestier seuls les commerçants des villes sont autorisés à couper des arbres, à produire du charbon et à le vendre. Ces commerçants embauchent des bûcherons qui ne sont pas de la zone. Au bout du compte, les communautés locales

tirent très peu de profit de cette activité, tandis que les coûts sociaux et écologiques de l'abattage des forêts retombent dans leur ensemble sur les habitants et, d'une manière disproportionnée, sur les femmes et sur les foyers les plus pauvres.

Les femmes racontent qu'avant l'arrivée des producteurs de charbon de bois, on pouvait trouver du bois à feu dans les alentours des villages, tandis que deux années plus tard il fallait aller le chercher à plusieurs kilomètres de distance, ce qui demande deux heures à une demi-journée de marche. Elles ont également expliqué que la production de charbon a fait disparaître les oiseaux et le gibier qui faisaient partie de leur régime. En outre, elles se sont plaint que la présence des producteurs migrants a épuisé les puits, de sorte que l'eau est devenue plus rare et moins bonne. Parmi d'autres inquiétudes on trouve également les problèmes sociaux provoqués par l'installation de bûcherons migrants dans le village, le harcèlement des femmes dans la forêt, et les disputes entre les bûcherons et les femmes à propos du bois à ramasser.

D'autres impacts concernent la communauté dans son ensemble, tels que la destruction des plantes qu'ils utilisent pour l'alimentation, le fourrage, des remèdes et des teintures, ainsi que pour la construction de leurs maisons. Les bûcherons sont également accusés de mettre le feu aux buissons, tandis que les grands camions chargés de charbon démolissent les routes, au point que les habitants ne peuvent pas porter leurs produits au marché, ni rapporter dans le village les produits dont ils ont besoin.

Cette situation injuste, où les populations locales ne reçoivent que les impacts négatifs d'une activité lucrative (il a été informé que certains commerçants ont fait des profits de 100 000 dollars par an) a parfois donné lieu à des manifestations de résistance organisée. C'est le cas du district de Makacoulbantang, à l'Est du Sénégal, où les populations locales ont empêché les commerçants des villes et leurs bûcherons migrants de travailler dans leurs forêts. La résistance était en partie destinée à arrêter la destruction d'une ressource dont les habitants dépendent pour leurs besoins quotidiens de subsistance, et en partie également pour essayer de se procurer quelques-uns des bénéfices de la production et de la vente de bois de chauffage.

Malheureusement, le Service forestier a continué à se ranger du côté des commerçants, tandis que le ministre de la protection de la nature a considéré ces mouvements de résistance comme "des événements dangereux qui pourraient se généraliser", ajoutant ensuite que "si le

contrôle des forêts passait aux mains des habitants, Dakar manquerait de combustible". Mais ce que le ministre semble oublier, c'est que les seules pénuries de combustible dont Dakar a souffert ont été provoquées par les commerçants eux-mêmes, dans le but d'augmenter leurs profits. Ils ont donc menacé les ministres et le Service forestier de pénurie de combustible, uniquement pour obtenir de meilleurs quotas et maintenir une politique forestière favorable à leurs intérêts. Et jusqu'à présent ils y ont réussi. Juillet 2001.

TANZANIE

La préservation des forêts à l'encontre des droits de l'homme

L'approche préservationniste de la protection des forêts a tendance à considérer les gens comme une menace à la protection de la nature et finit souvent par violer les droits de l'homme des communautés rurales et des peuples indigènes qui habitent les forêts. Ce point de vue préconise une idée irréaliste de nature dépeuplée et ignore complètement les bénéfices apportés par la gestion traditionnelle des ressources naturelles à la conservation de la nature. Au cours des dernières années, des conflits sont apparus dans plusieurs régions à ce sujet, et le cas présenté ci-dessous montre, encore une fois, les conséquences négatives des mesures conservacionnistes.

En octobre 1998, la police anti-émeutes et des agents de la direction forestière sont entrés dans le village de Nzasa, dans la réserve forestière de Kazizumbwi, située à 45 kilomètres de Dar es Salaam. Ses habitants ont été frappés, leurs cultures et leurs maisons brûlées. Des centaines de structures, principalement des maisons d'habitation à toit de chaume, et des greniers, ont été démolies et brûlées pendant l'opération. Au moins 700 personnes –dont des femmes et des enfants– se sont retrouvées sans abri, expulsées de leurs terres et sans aucun autre endroit où aller.

La Direction forestière, sévèrement critiquée par des groupes défenseurs des droits de l'homme, a justifié cette violente intervention en expliquant que les villageois avaient empiété sur les terres de la réserve forestière et qu'il ne leur correspondait aucune compensation. Après l'opération, le ministre du Tourisme et des Ressources naturelles a exprimé que le gouvernement ne prévoyait aucune aide aux victimes, étant donné que les terres qu'ils occupaient n'étaient pas reconnues en tant que village, et que les villageois étaient responsables de la destruction de 54% de la

réserve forestière. Said Abdallah, une des victimes, a dit à la presse que ses ascendants avaient vécu dans cette zone depuis le début du siècle. « Mais les fonctionnaires gouvernementaux disent que nous avons envahi la réserve » a-t-il ajouté. Les villageois assurent que les autorités ont déplacé les limites de la réserve forestière vers l'intérieur des terres d'au moins « trois heures de marche ». Des recherches menées par des journalistes ont révélé qu'effectivement, tous les jalons de la zone étaient neufs.

Récemment, les victimes de cet abus ont réagi en poursuivant en justice les autorités responsables de cette violente action. Elles soutiennent que l'opération dénommée « Okoa Kazimzumbwi » était délictueuse car les agents gouvernementaux entrèrent illégalement dans leurs maisons, armés, les agressèrent, endommagèrent leurs maisons et brûlèrent leurs récoltes. Ils assurent également que les autorités ont modifié les frontières de la réserve après l'opération afin de les accuser de l'avoir envahie. Le dossier se trouve en ce moment à la Haute Cour de Justice. Juin 1999.

La Tanzanie, où l'exploitation forestière illégale est presque légale

Les 33,5 millions d'hectares de forêts de la Tanzanie sont de plus en plus menacés, principalement à cause de la coupe illégale qui est en train de détruire environ 500 000 hectares de forêt vierge par an.

Les fonctionnaires gouvernementaux reconnaissent l'existence de cette exploitation illégale sur presque tout le pays, aussi bien dans les réserves forestières que dans les aires boisées non protégées. Le commerce illégal des produits du bois acquis illégalement est particulièrement intense aux frontières. C'est le cas de *Brachylaena Hutchinsii* (Muhuhu), du côté de la frontière Tanzanie-Kenya, où la plupart du bois commercialisé est illégalement coupé, puis illégalement exporté.

Non seulement le gouvernement s'avère incapable de faire face au problème mais, de plus, le personnel forestier gouvernemental a été accusé d'être directement impliqué dans ce trafic illégal de bois. Le secrétaire permanent du ministère du Tourisme et des Ressources naturelles, M. Philemon Luhango, a reconnu qu'effectivement, certains agents du personnel forestier l'étaient. Il a dit également que des distributeurs de bois, des propriétaires de scieries et de sociétés

forestières, ainsi que des particuliers, étaient également soupçonnés de participer à ces affaires illégales.

Dans ce contexte d'illégalité, les conditions de travail des employés des sociétés forestières sont si déplorables que leur subsistance dépend du braconnage, décimant ainsi la faune sauvage dont des espèces menacées d'extinction.

Des mesures de protection ont été prises afin de combattre cette illégalité dont un contrôle policier plus sévère le long des routes principales. Mais la plus importante concerne la participation des communautés locales à la mise en œuvre d'une gestion forestière adaptée et à long terme. Cependant, si les causes profondes de l'exploitation forestière illégale ne sont pas clairement identifiées et combattues, les forêts continueront à disparaître. Septembre-octobre 1999.

L'afforestation, la reforestation, et les causes réelles de la destruction des forêts

Les nouvelles récentes de la Tanzanie nous apprennent que le gouvernement a lancé une ambitieuse campagne de plantations d'arbres dans le but de « reverdir » le pays, à travers la plantation de cent millions d'arbres. D'après les autorités gouvernementales, la destruction des forêts est particulièrement alarmante dans les zones rurales où sont pratiqués le nomadisme agricole traditionnel et l'élevage.

Des milliers de réfugiés provenant du Rwanda et du Burundi ont émigré en Tanzanie pour échapper à l'ambiance extrêmement violente qui règne dans leurs pays respectifs, résultat des conflits qui s'y déroulent. Récemment, les autorités ont appelé les réfugiés burundais de la région occidentale de Kigoma, à arrêter la coupe d'arbres et à joindre la campagne verte du gouvernement. De même que leurs amphitryons les tanzaniens, les réfugiés dépendent principalement du bois de chauffage pour satisfaire leur besoin quotidien en énergie, car le bois constitue souvent, en Afrique, la source d'énergie la plus importante.

Cette initiative du gouvernement mérite quelques commentaires. Premièrement, il n'est pas clair si le gouvernement envisage une campagne de reforestation ou d'afforestation. Et la différence est essentielle car la première veut dire que des aires, couvertes de forêts dans le passé, seront reboisées avec des espèces natives, dans le but de

réhabiliter l'écosystème originel, tandis que la deuxième implique la plantation d'arbres exotiques de croissance rapide. Les conséquences sociales et environnementales de ces deux opérations sont substantiellement différentes et il serait donc nécessaire de clarifier ce point. Et deuxièmement, l'analyse officielle des causes de la déforestation est clairement tendancieuse envers les pauvres. Tandis que l'agriculture nomade, le pacage, et l'usage du charbon de la part des habitants locaux et des réfugiés, sont mis au premier plan, on ne dit rien à propos de l'intensification des cultures d'exportation dans les zones semi-arides –qui a entraîné l'érosion du sol ainsi que des processus de désertification– ni de la coupe commerciale d'arbres illégale –la principale cause de déforestation du pays– souvent associée à la corruption au sein même des organismes officiels. Décembre 1999.

Quand les peuples locaux profitent des produits des forêts

La corruption et l'inefficacité des autorités forestières, ainsi que l'activité illégale des exploitants forestiers, des distributeurs de bois et des scieurs, sont les causes de la disparition et de la dégradation des forêts de la Tanzanie. Elles entraînent non seulement la destruction d'un écosystème tropical de grande valeur mais aussi la perte de la source de revenus des habitants des forêts et des populations qui dépendent de celles-ci pour survivre.

Une récente recherche, menée par G.C. Monela, G.C. Kajembe, A.R.S. Kaoneka et G. Kowero, de l'Université d'agriculture de Sokaine, montre que le miel, le charbon, le bois de chauffage et les fruits sylvestres, constituent 58% des revenus des agriculteurs habitant six villages de la région du Dodoma –la région périurbaine près de Morogoro– et le district de Kilosa.

Ces conclusions, ainsi que celles d'une évaluation rurale rapide effectuée dans ces mêmes villages, sont présentées dans le livre « Household Livelihood Strategies in the Miombo Woodlands, Emerging Trends » (Les stratégies de subsistance des familles habitant les terres boisées de Miombo. Nouvelles tendances.)

Le miel, à lui seul, représente un tiers des revenus de ces villages. Les agriculteurs de l'aire périurbaine ayant un accès plus facile aux marchés, produisent davantage de charbon (38% du total de leurs revenus).

Ces résultats viennent se rajouter à ceux d'un sondage de sept régions administratives (dirigé par Munishi et al.) qui a conclu que deux tiers des foyers tanzaniens obtenaient, au moins, 15% de leurs revenus des produits forestiers. Ces deux études soulignent l'importance du savoir-faire et des pratiques forestières traditionnels pour la survie et le bien-être des communautés locales. Elles montrent, encore une fois, que les forêts ne sont pas seulement une source lucrative de bois de grume pour quelques entreprises, mais aussi une source de produits indispensable aux populations locales. Janvier 2000.

Un autre cas de colonialisme norvégien

Le projet élaboré en Ouganda par la société norvégienne Tree Farms de planter entre 80 000 et 100 000 hectares de pins et d'eucalyptus en tant que puits de carbone a été sérieusement mis en cause, en raison des impacts négatifs sur la société et sur l'environnement qu'il pourrait entraîner. Il a été considéré en situation de « triple perte », où les bénéfices rapportés à la société sont incertains, où les communautés locales perdent leurs terres et travaillent pour des salaires de misère, et où l'Ouganda perd sa souveraineté par rapport à l'aménagement de son territoire ainsi que de ses ressources naturelles.

Le rapport publié en juillet 2000 : « Carbon Upsets. Norwegian Carbon Plantations in Tanzania », par Jorn Stave, NorWatch, analyse un projet dirigé également par Tree Farms. Escarpment Forestry Company Ltd., une société subsidiaire de Tree Farms, a planté jusqu'à maintenant 1 900 hectares de *Pinus patula* et d'*Eucalyptus saligna* à Sao Hill, dans les districts de Mufindi et de Kilombero, sur les terres hautes de la Tanzanie, et elle envisage d'acquérir des aires plus étendues. Par ailleurs, elle finance les activités de TAGGAT-Tanzania Greenhouse Gas Action Trust (société d'action tanzanienne des gaz à effet de serre), une fondation qui travaille conjointement avec Tree Farms sur la simulation de modèles pour la fixation de carbone dans la biomasse des arbres.

Même si ce projet diffère en plusieurs aspects de celui de Tree Farms en Ouganda, le rapport précité conclut qu'il s'agit là d'un autre cas de « colonialisme » entraînant les mêmes impacts négatifs sur l'environnement, sur les communautés locales et sur la Tanzanie en tant que pays. La biodiversité locale –dont deux orchidées et une espèce d'Aloe en risque d'extinction– seront touchées par ces monocultures

d'arbres. Parallèlement, l'avenir du carbone qui se trouve dans le sol et les racines de la végétation naturelle est incertain, une fois les plantations mises en place. Tree Farms, même si elle a consulté les villageois à propos du projet, a employé dans les plantations de la main d'œuvre locale bon marché, nettement au-dessous du salaire minimum recommandé. En outre, la somme versée annuellement par la société au gouvernement tanzanien pour la location des terres (1,9 dollars par hectare) est inférieure au loyer payé par Tree Farms en Ouganda. Cependant, les Norvégiens sont en train de faire pression sur les autorités tanzaniennes afin d'obtenir une réduction de loyer de près de 50%. Par ailleurs, la Tanzanie perdra le contrôle des terres affermées pendant une période de 99 ans.

Les activités de Tree Farms en Tanzanie peuvent être considérées comme étant presque plus « à perte » que celles de l'Ouganda, car ici, la société fera de bonnes affaires profitant du très faible pouvoir de négociation des communautés locales et de l'insuffisant développement institutionnel de l'État de Tanzanie. Etant donné que le marché du carbone est un commerce absurde entre mandataires ayant un degré de pouvoir très différent, il n'est pas surprenant que les plus puissants et les plus riches gagnent tandis que les plus faibles et les plus pauvres perdent. Définitivement, les puits de carbone ne règlent pas le problème des changements climatiques. Et posent un problème additionnel par-dessus le marché, aussi bien du point de vue global que local. Septembre 2000.

L'exploitation aurifère : un problème de plus au lac Victoria

Le territoire de la Tanzanie comprend une grande variété de paysages : montagnes, savanes, landes broussailleuses, forêts, etc. et environ 53 000 kilomètres carrés sont occupés par des lacs, dont le plus important est le lac Victoria. Avec ses 69 490 kilomètres carrés, le lac Victoria est le deuxième lac du monde en superficie. C'est une source essentielle de ressources pour les habitants de la région, l'une des plus peuplées de l'Afrique. L'agriculture, la pêche, la construction de bateaux, sont les activités économiques majeures qui dépendent directement de l'existence du lac.

La santé écologique du lac Victoria a été profondément affectée par la combinaison de différents processus de dégradation, notamment, la

coupe de la végétation naturelle le long des rives, le boom de l'industrie halieutique d'exportation, la disparition de plusieurs espèces de poissons, et l'eutrophisation de la masse d'eau et sa contamination par les eaux usées non traitées déversées par plusieurs industries. Les formes de vie traditionnelles des communautés côtières ont été substantiellement bouleversées à cause de cette dégradation environnementale, et cela pourrait même entraîner leur disparition.

Cette triste histoire remonte aux premières décennies du Xxe siècle, lorsque les colonisateurs britanniques commencèrent à exploiter le bassin du lac Victoria, et elle se prolonge après l'indépendance politique du pays, obtenue en 1963. A l'époque coloniale, les forêts environnantes ont été déboisées, et les marécages qui faisaient partie de ce complexe système hydrologique ont été asséchés. Les cultures commerciales, notamment le thé, le café et le sucre, les remplacèrent. Au cours des années, les cultures se sont étendues en surface et se sont accrues en nombre. Ces cultures étant réalisées sur la base de la révolution verte agricole, une grande partie des produits chimiques employés finit dans le lac lors de la saison des pluies, cause de l'eutrophisation, et sert de nutriment à la fleur d'eau qui bouleverse complètement la dynamique du corps aquatique.

L'accroissement exagéré des activités économiques du lac et ses environs a dépassé la capacité d'absorption de l'écosystème. Les terres environnantes ainsi que le corps aquatique lui-même ont été surexploités. Suite à l'introduction des méthodes de pêche modernes, la pêche abusive est devenue un vrai problème et le volume des prises a diminué. Une étude du lac datant de 1980 a révélé que la composition de sa biomasse avait été complètement bouleversée. A conséquence de quoi, les populations des petits poissons –moyen de subsistance principal des communautés habitant aux alentours du lac– ont été décimées par les grands prédateurs et la pêche abusive.

Les industries polluantes –textile, tannage du cuir, fabrication de papier, brasseries– situées près du lac, en rajoutent à la situation précédemment décrite. Une étude récente montre que les usines tanzaniennes déversent quotidiennement dans le lac deux millions de litres d'effluents non traités et de déchets industriels.

Et la cerise sur le gâteau est la nouvelle activité polluante qui a démarré en juin dans la région : l'exploitation aurifère. Les sociétés qui s'y attèlent sont : Ashanti Goldfields of Ghana et AngloGold d'Afrique du Sud. Le président tanzanien, M. Benjamin Mkapa, qui a inauguré la Geita Gold

Mine, la plus grande exploitation aurifère de l'Afrique de l'Est, située à 20 kilomètres de la rive sud du lac Victoria, a même promis davantage de subsides aux investissements dans ce secteur.

Les environmentalistes de Tanzanie et d'Ouganda ont clairement exprimé leur opposition à l'exploitation aurifère et signalé le risque, élevé, de fuite vers le lac à travers ses affluents du cyanure de sodium, un poison puissant utilisé pour séparer l'or du minerai. Ceci en rajouterait à l'écosystème aquatique déjà bouleversé. Des porte-parole du secteur académique des deux pays concernés ont également critiqué le gouvernement tanzanien de promouvoir un projet qui pourrait compromettre l'environnement du lac ainsi que la vie des communautés locales habitant ses alentours. Il a été souligné, en outre, que le développement de l'exploitation aurifère dans la région entraînera également des conséquences négatives à l'économie nationale et régionale, car l'Union européenne est sur le point d'interdire toutes les importations de poisson provenant de l'Afrique orientale à cause de la présence d'éléments toxiques dans la chair des poissons. Octobre 2000.

Les droits de l'homme, la justice sociale et la conservation

Les efforts afin de conserver certaines espèces ou habitats menacés ont été trop souvent réalisés aux dépens des populations locales. Même si l'idéologie conservacioniste moderne a abandonné sa tendance originale d'accabler les populations, elle doit encore rectifier de nombreux abus commis par le passé et accepter que les personnes fassent partie de l'environnement. Les citations suivantes ont été extraites des conclusions d'une étude réalisée en Tanzanie par M. Neumann (voir détails ci-dessous) et peuvent être utiles au débat.

« L'établissement de presque tous les parcs nationaux de Tanzanie ont entraîné la translocation pure et simple des communautés rurales concernées ou, dans le meilleur des cas, la restriction d'accès aux terres et aux ressources naturelles. Le déroulement du processus colonisateur et la période post-coloniale de construction de la nation ont marqué de leur empreinte les relations de base entre agriculteurs et éleveurs ainsi que les régimes de conservation. Du point de vue des activistes politiques qui défendent le pastoralisme, de nombreuses injustices ont été commises par l'état au nom de la conservation de la faune. Le fait que les défenseurs du pastoralisme contre les politiques conservacionistes

traditionnelles participent aujourd'hui activement aux conférences internationales et séminaires tenus à ce sujet marque un retournement historique dans l'histoire conservacioniste tanzanienne. Les défenseurs de la ruralité ont incorporé à leur bataille la puissante rhétorique du développement durable et des droits de l'homme ouvrant la voie à une nouvelle assertivité. »

« La résistance des populations locales soulevée par la perte des droits d'accès aux terres et aux ressources naturelles a encouragé les ONG conservacionistes internationales a renouveler leurs efforts de redistribution des revenus du tourisme et de promotion du bien-être social au sein des communautés avoisinant les aires protégées. Une pression continue sur les autorités exercée « d'en bas » obligera à une plus grande attention aux questions des droits sur les terres et de justice. De plus en plus, les groupes locaux, souvent à travers la formation de ONG indigènes, sont en train d'exiger leur contrôle autonome des terres et des ressources en tant que droits de propriété découlant de la coutume usurpés par l'état. Dans ce contexte, ce sont souvent des revendications socio-politiques, plutôt que la pression à la propriété de la terre en soi, qui sont à la base des envahissements des aires protégées (Fairhead and Leach, 1994). Les revendications locales sont parfois politiquement radicales et la plupart des ONG conservacionistes internationales ainsi que les autorités gouvernementales se montrent réticentes à octroyer le contrôle des forêts et de leur faune aux villages ou autres entités politiques locales. La participation locale et le partage des bénéfices n'équivalent pas au pouvoir de contrôle sur l'usage et l'accès aux forêts, mais, en fin de compte, c'est ce pouvoir-là qui est souvent recherché par les communautés. »

« Jusqu'à maintenant, les « pastoralistes » constituent le principal groupe organisé afin de rectifier les injustices associées à la conservation de la faune en Tanzanie. D'autres groupes concernés, tels que les paysans habitant aux alentours d'autres parcs nationaux, ne se sont pas encore organisés afin de planifier des revendications similaires. Néanmoins, le potentiel est là, pour livrer des batailles politiques plus amples et généralisées sur les droits au contrôle des terres et aux ressources naturelles des aires protégées, comme celles qui existèrent lors de la période coloniale, promues par le mouvement colonialiste. Comptant sur les nouvelles voies démocratiques qui se sont ouvertes dernièrement, les « pastoralistes » sont en train de s'éloigner des formes de résistance traditionnelles vers des formes d'actions politiques plus organisées et

formelles. Il est difficile de prédire quelles seront les nouvelles structures et les nouvelles politiques de conservation de la faune qui émergeront à l'issue de leur bataille. En outre, les défenseurs des droits à la propriété de la terre ont exprimé que les questions sur la conservation de la faune ne peuvent pas être abordées sans engager des batailles plus amples pour les droits de l'homme et la justice sociale. » Août 2001.

La mort du projet crevetticole du delta de Rufiji

Le projet de construction de l'infrastructure crevetticole plus grande au monde dans le delta du Rufiji, en Tanzanie, s'est trouvé face à la forte opposition des populations locales.

Le delta du Rufiji, situé à 150 km environ au Sud de Dar es Salaam, abrite les forêts de mangroves les plus étendues de l'Afrique orientale qui s'étendent sur près de 53 000 hectares. Le delta subit les activités de pêche les plus importantes de la côte tanzanienne, qui rapportent environ 80% du total des prises de crevettes dans le pays. Dans le delta habitent, en outre, 41 000 personnes, dont des petits agriculteurs et des pêcheurs traditionnels. Il représente un habitat très important pour certains animaux et certaines plantes menacées d'extinction.

En 1997, le gouvernement a approuvé un projet de l'African Fishing Company – AFC (Société africaine de Pêche) pour installer là près de 20 000 hectares d'élevage de crevette. L'AFC voulait utiliser les terres publiques du delta afin d'y établir des bassins crevetticoles, une éclosérie, une usine de transformation, et une usine alimentaire. 35% de ces installations seraient situées à l'intérieur d'une réserve de forêts de mangroves et l'éclosérie serait située dans l'île Bwejuu, qui fait partie du Mafia Island Marine Park.

L'objectif de ce projet était la collecte de 6 210 kg de crevettes par hectare et par an provenant de l'entreprise aquicole, principalement pour être exportés en Europe et au Japon. L'affaire devait rapporter théoriquement 500 millions de dollars par an de bénéfices d'exportation, mais des experts sociaux et environnementaux ont affirmé que les impacts négatifs de cette entreprise sur l'environnement iraient bien au-delà du montant des profits.

Le National Environmental Management Council – NEMC (Conseil national de Gestion environnementale), l'organisme conseil du

gouvernement tanzanien, a poussé le gouvernement à rejeter le projet, étant donné qu'il aurait des impacts négatifs considérables sur la foresterie, la pêche et l'environnement marin, l'usage du sol, les ressources en eau, ainsi que sur l'agriculture et la faune. 1 200 hectares de mangroves dont des espèces rares telles que la *Rhizophora* seraient détruits. Les habitats de diverses espèces menacées d'extinction seraient en danger. Les activités aquicoles pollueraient substantiellement les eaux, augmentant l'eutrophisation, la toxicité et l'acidification des ressources aquatiques environnantes.

Malgré la recommandation faite par le NEMC et malgré les objections formulées par des ONG et des organismes internationaux et tanzaniens, le gouvernement tanzanien a approuvé le projet. M. John R. Nolan, l'actionnaire majoritaire d'AFC, avait également projeté (dans le delta du Rufiji) deux usines de transformation de poisson qui allaient travailler principalement pour les marchés japonais, européen et nord-américain.

Les environnementalistes tanzaniens se sont fortement opposés au projet, en particulier l'Environmental Association of Tanzania – JET (Association de journalistes environnementaux de Tanzanie), des organisations environnementalistes internationales, ainsi que des résidents locaux. Depuis le mois de juillet 1997 jusqu'à aujourd'hui, les membres de la JET ont mené le débat concernant les impacts négatifs de l'élevage des crevettes. En 1998, 2 000 villageois du delta du Rufiji ont sollicité à la Haute Cour de la Tanzanie l'autorisation de poursuivre en justice le gouvernement afin d'empêcher l'approbation du projet d'AFC, et un deuxième dossier a également été déposé à la Haute Cour, comportant la signature de plus de 2000 anciens employés de la société.

En avril 1999, les ONG qui s'étaient mobilisées à ce sujet ont obtenu la suspension du projet de l'African Fishing Company d'installer une entreprise crevetticole de 10 000 hectares dans le delta du Rufiji. Si le projet avait été concrétisé, le tiers du delta aurait passé aux mains de l'entreprise pendant aux moins dix ans, menaçant ainsi les moyens de vie de centaines de paysans et de pêcheurs de la région et provoquant de sérieux impacts sur l'environnement qui auraient mis en danger l'avenir de toute la région.

Le tribunal, composé de trois juges, désigné pour statuer sur l'affaire ci-dessus, s'est dissout lors du transfert d'un des juges et du départ à la retraite d'un deuxième. Le dossier ne fut pas assigné à un autre tribunal et, pendant quelque temps, la pénurie de magistrats n'a pas permis la

constitution d'un nouveau tribunal. Pendant ce temps, il était dit que la société AFC traversait quelques difficultés financières qui l'avaient obligée à vendre une partie de son actif pour faire face à la situation. Même si les faits n'étaient pas très clairs, ils indiquaient que les efforts développés par les citoyens et organisations concernés par l'environnement avaient fructifié, sauvant –au moins pour le moment– les mangroves tanzaniennes et les moyens de vie de la population locale.

Toutes les mobilisations organisées au cours de ces années de résistance au projet paraissent être arrivées à bon port. Le 15 août 2001, il a été annoncé à la presse que les navires de pêche de l'AFC allaient être vendus aux enchères sous la supervision de la Cour suprême de la Tanzanie, afin de faire face à l'endettement de la société cumulé au cours des années à cause du projet crevetticole du delta du Rufiji et l'opposition des populations locales. La faillite d'AFC entraîne l'annulation du projet et assure la survie des mangroves tanzaniennes ainsi que la préservation des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux que celles-ci fournissent à la population de la région.

Un autre projet de production crevetticole dans le delta du Tana au Kenya –une zone ayant des caractéristiques similaires à celles du delta du Rufiji–, présenté par la société Coastal Aquaculture, est en attente depuis 1992. La société a acheté 10 000 hectares de pour la réalisation du projet, acquisition qui a été postérieurement annulée par le gouvernement du Kenya à travers un décret présidentiel déclarant les marais du delta du Tana d'importance internationale. Mais Coastal Aquaculture a fait appel devant la Haute Cour de Justice y à l'issue d'un long procès, la Haute Cour s'est prononcée en faveur de la société. Ceci veut dire qu'elle est habilitée à développer son projet d'élevage de crevettes sur les terres achetées précédemment. Octobre 2001.

Perte de biodiversité à conséquence de l'agriculture commerciale et de l'exploitation minière promues par le Fonds monétaire international

La Tanzanie est pays qui bénéficie de 33,5 hectares d'abondantes forêts qui occupent un tiers de la surface totale du pays et abritent une biodiversité très riche. Le type forestier dominant est la forêt claire de feuillus mais on trouve également des forêts denses et des mangroves.

Mais cette biodiversité biologique est menacée par divers processus directs et indirects causés par l'abattage des forêts à un rythme de 400 000 hectares déboisées par an au cours des deux dernières décennies. Un des impacts négatifs cités ci-dessus est associé à la substitution des forêts par des activités agricoles et minières dont les produits sont destinés à l'exportation.

Au cours des dernières années, le gouvernement de la Tanzanie a donné priorité à la production agricole destinée aux marchés d'exportation. Les oscillations du marché, marquées par de puissants groupes économiques, la chute des prix des principales exportations tanzaniennes, rajoutées à l'augmentation constante des produits importés, font que la Tanzanie soit en train de vivre le triste destin de beaucoup d'autres pays du Sud. En 1986, le pays a signé un accord d'ajustement structurel avec le Fonds monétaire international, à la suite duquel il a reçu, au cours des 15 années suivant l'accord d'ajustement, des crédits qui ont substantiellement alourdi le poids accablant de la dette. Vers la fin des années 90, le service annuel de la dette se situait aux alentours des 438 millions de dollars, équivalent à 37% du total des revenus d'exportation.

Les crédits du Fonds monétaire international, associés au Programme d'ajustement structurel, exigent la mise en place de certaines politiques telles que la promotion d'une agriculture à grande échelle orientée vers l'exportation (notamment à travers l'élimination des taxes aux exportations agricoles) et des exploitations minières de pierres précieuses et autres minéraux par des entreprises nationales ou étrangères.

Entre 1980 et 1993, 25% des forêts de la nation ont été détruites. La coupe commerciale, le déboisement et l'exploitation minière ont été les causes principales de cette perte, mais la disparition de près de la moitié des forêts se doit aux cultures agricoles d'exportation. Dans le district de Simanjiro, par exemple, plus de 50 000 hectares de terres ont été déboisées pour permettre la culture de haricots secs. Quatre-vingts établissements agricoles commerciaux, de 90 à 13 000 hectares de superficie, produisent ces légumes, principalement exportés aux Pays Bas, entraînant la transplantation des habitants Maasai locaux.

Pendant ce temps, l'importance des cultures domestiques reste faible et le modèle productif prédominant a entraîné la transplantation de milliers d'habitants autochtones, des problèmes de droits de propriété sur les terres, ainsi que davantage de pauvreté. Par ailleurs, des sociétés

d'exploitation minière ont obtenu de grandes concessions, les pastoralistes et les petits agriculteurs ont perdu leur accès aux terres et aux sources d'eau, et les forêts ont été abattues pour satisfaire aux besoins en énergie des mines. C'est ainsi que les forêts se perdent doublement, aussi bien en tant que source de ressources pour les populations locales qu'en tant qu'habitat pour la faune sauvage.

Presque 10 ans se sont passés depuis que la Convention sur la diversité biologique a été signée. Au cours de ces années, les Programme d'ajustement structurel ont continué à imposer leurs politiques en Tanzanie, renforçant l'écart existant mondialement au niveau de la production et du travail : les biens et services marchands sont produits par les pays du Sud, démunis du point de vue des revenus mais riches en biodiversité, pour approvisionner les marchés du Nord, riches et consuméristes. Les causes de la perte de biodiversité sont notoires, du moins au niveau de la prise de décisions. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale les connaissent. Le gouvernement tanzanien les connaît. Les sociétés transnationales les connaissent. Les gouvernements des pays consuméristes les connaissent. Nonobstant, les tendances destructives, non seulement elles n'ont pas diminué, mais au contraire, elles se sont accrues.

Cet état des choses montre clairement que les pays du Sud, comme la Tanzanie, situés du côté des plus faibles dans l' « ordre international », sont obligés de suivre les politiques imposées par les institutions multilatérales et les pays du Nord qui les dirigent. Ce sont des politiques intrinsèquement non durables puisqu'elles entraînent la destruction ou la dégradation –à tous les niveaux– de la diversité biologique des pays. La volonté politique des gouvernements du Sud de conserver la diversité biologique est donc une condition préalable nécessaire mais insuffisante à la conservation de la biodiversité. Voilà le sujet principal qui devrait être nécessairement abordé lors de la Convention sur la diversité biologique. Les délégués concernés, auront-ils le courage politique nécessaire pour le faire à l'occasion de la prochaine rencontre à La Haye en avril prochain ? Mars 2002.

Le savoir-faire traditionnel au service de la restauration des forêts

La restauration des forêts est devenue une nécessité dans de nombreuses régions du monde, particulièrement dans celles où les communautés locales sont en train de subir les impacts sociaux et environnementaux de la déforestation. La réussite de cette restauration repose sur la participation des communautés elles-mêmes, sur son savoir-faire traditionnel de conservation et d'utilisation des ressources. L'exemple ci-dessous illustre cette réalité.

La région de Shinyanga est située au centre de la Tanzanie, au Sud du Lac Victoria, et elle est habitée notamment par le peuple agropastoraliste Sukuma. Le peuple Sukuma a fourni un instrument clé pour la restauration des forêts : leur système indigène de gestion des ressources naturelles, dénommé « ngitili », qui favorise la conservation des pacages et des jachères à travers la régénération de la végétation, notamment pour l'obtention de fourrage et de viandis. Les Sukuma ont dû faire face à un régime de précipitations erratiques et mal distribuées, et très variable selon les saisons, et ont ainsi trouvé une solution à la grande pénurie de fourrage et viandis occasionnée par les longues et fréquentes périodes de sécheresse.

La région de Shinyanga était, par le passé, couverte de grandes étendues de forêts denses et de landes broussailleuses, et une bonne surface de sous-étages végétaux. Mais la coupe abusive des forêts réalisée entre 1940 et 1965 afin d'éradiquer la mouche tsé-tsé, le déboisement des forêts effectué en bénéfice de l'agriculture intensive, la productivité de la terre en constante baisse et la pénurie de soigneurs de bétail, ont favorisé la naissance des ngitilis communaux (de 50 hectares environ) lesquels, conjointement aux ngitilis individuels, occupent plus de 70 000 hectares de forêt restaurée.

Le système traditionnel ngitili du peuple Sukuma constitue un bon point de départ pour la restauration des forêts à travers des efforts des communautés locales. Les principes du système ngitili ont été élargis afin d'embrasser d'autres produits et services associés à la forêt et requis par la communauté, tout en préservant l'objectif originel de satisfaire les besoins en fourrage de la saison sèche. Actuellement, le savoir-faire traditionnel est associé à l'expérience scientifique dans la gestion des ngitilis afin de favoriser la restauration des forêts et d'améliorer le bien-être de la communauté.

Les ngitilis ont contribué à la conservation du sol et à la réduction de l'érosion, améliorant ainsi la production agricole et l'élevage. Des arbres

indigènes à régénération naturelle sont préservés et gérés sur les terres de culture et les pâturages. Le droit traditionnel en vigueur, appelé « mchenya », assure la permanence et le respect du système ngitili, sous le contrôle du comité de surveillance du village.

Cet exemple montre que la restauration des forêts n'est pas un sujet technique, elle requiert la participation de la communauté et l'adaptation des systèmes de connaissances traditionnels. La revitalisation des ngitilis a contribué à accroître les moyens de vie des habitants à travers la restauration des forêts qui fournissent ainsi un éventail élargi de biens et de services à la population locale. Avril 2002.

La foresterie communautaire, un modèle prometteur de conservation des forêts

Les divers écosystèmes africains, si riches en diversité biologique –en particulier les forêts tropicales des régions centrale et occidentale– ont été bouleversés lorsque les puissances européennes ont débarqué en Afrique et ont envahi ces territoires. Cette perturbation a touché également les organisations sociales traditionnelles qui se retrouvèrent subordonnées à une structure de pouvoir centralisée en ce qui concerne la réglementation et la gestion de l'exploitation des ressources naturelles.

A posteriori, les processus d'indépendance vécus par de nombreux pays africains n'ont en rien changé ce modèle centralisé imposé par les Européens. Mais la Tanzanie est une exception à la règle. Dans les années 70, dans la période qui suit l'indépendance, le gouvernement a commencé à rendre les droits aux ressources naturelles, et à leur contrôle, aux autorités locales afin de promouvoir un développement communautaire. A travers la sédentarisation en villages, le pouvoir administratif a été assigné aux autorités locales élues, en charge des terres villageoises. La loi de 1975 sur les Villages et Villages Ujamaa, ratifiée par la loi de gouvernement local de 1982, a réglementé le système villageois de gestion communautaire des ressources naturelles, favorisant la propriété communautaire en tant que régime foncier légal.

Des informations datant de 1988, concernant une population de 30 millions de personnes, indiquent que 25 millions habitent dans un des 9000 villages registrés. Chaque structure villageoise repose sur une base légale et institutionnelle, sur une zone dont la frontière est clairement délimitée, ainsi que sur un conseil municipal élu, qui fait office de

fidéicommissaire ou « manager des terres » communales du village. Le conseil municipal représente l'autorité et les prises de décision concernant la gestion des ressources hydriques, des pâturages et des forêts sont de son ressort.

Les Réserves forestières des villages s'étendent sur plus de 19 millions d'hectares. Certains Forêts publiques et certaines Réserves nationales de Forêts sont en train d'être transférés aux communautés afin qu'elles soient gérées par celles-ci. La Politique nationale des Forêts de 1998 promeut les Réserves forestières des villages ainsi que les systèmes de gestion inter juridictionnels entre les communautés locales. Le projet de loi 2000 va même au-delà et transfère l'autorité au niveau le plus bas de la gestion locale, ce qui rend la communauté encore plus autonome.

La nouvelle loi établit trois types de foresterie communautaire :

Réserves forestières des villages – les droits de propriété de la forêt sont exercés par l'ensemble de la communauté villageoise

Réserves forestières communautaires – les droits de propriété et de gestion de la forêt sont exercés par un sous-ensemble de la communauté villageoise

Zones villageoises de gestion forestière – zones de réserves de l'état où régit la gestion communautaire sans droits de propriété

Dans le cadre de ce dernier modèle, le village est « l'administrateur » de la forêt, tandis que le gouvernement central assure l'assistance technique, les liens entre le gouvernement local et le gouvernement central, et la conciliation lors des controverses entre administrateurs des forêts villageoises. Le gouvernement central fait également office de chien de garde par rapport à l'évolution du modèle.

La restauration de la Réserve forestière nationale Duru Haitemba illustre la réussite du modèle tanzanien de foresterie communautaire. La Direction nationale des Forêts a accepté de travailler conjointement avec huit communautés voisines qui avaient commencé à gérer elles-mêmes leurs forêts, sur des zones précises, régies par des statuts locaux. Les communautés ont supervisé et fait valoir les statuts avec succès et ont réussi à améliorer considérablement la forêt.

L'expérience de la Tanzanie ouvre la voie à un modèle de conservation prometteur, embrassant aussi bien les relations de pouvoir que le contrôle des terres, à travers la décentralisation de la gestion, de la réglementation

et du contrôle, et associé à une participation citoyenne à échelle communautaire. Mai 2002.

TOGO

Les droits communautaires et la conservation des forêts

Situé à la limite Nord de la région forestière tropicale africaine, le Togo conserve encore 1 396 200 hectares de couverture forestière, qui représentent 24% de la surface totale du pays. Dans un paysage où prédomine la savane, les forêts abritent une grande biodiversité et constituent une source fondamentale de revenus pour les communautés locales. Cependant, la gestion forestière au Togo pose dernièrement des problèmes importants.

Amis de la Terre – Togo considère que, malgré l'existence de prometteuses initiatives de conservation, la gestion des dénommées forêts classées, ainsi que celle des aires protégées, n'a pas eu le succès escompté.

On dénombre 434 382 hectares de forêts classées disséminées sur tout le territoire du Togo. Pourtant, déjà en 1994, on comptait 20% desdites forêts occupées par 47 500 habitants transplantés. Les populations locales portent un regard négatif sur ces forêts classées qu'elles considèrent être une interférence de l'État dans leurs territoires. Ceci est majoritairement vrai, même si la vision de l'État à ce sujet a positivement évolué par rapport à celle prévalant à l'époque coloniale. Aujourd'hui, les communautés locales peuvent exercer, tout au moins partiellement, leurs droits d'usage des ressources naturelles de ces aires. En accord avec leur culture, les habitants locaux pratiquent un usage durable des ressources forestières. Tandis que, a contrario, l'exploitation commerciale des essences fines –acajou, sipo, aybé, fraké, okoumé, ozigo et sapeli– a été identifiée comme étant l'une des principales causes de la dégradation des forêts du Togo.

La réalité des parcs nationaux et des réserves de faune ne s'avère pas être meilleure. Deux parcs nationaux (Fazao Malfakassa et Kéran) ainsi que neuf réserves de faune (Togodo-Sud, Togodo-Nord, Ahaba, Kpessi, Aboulaye, Aledjo-Kadara, Galangashie, Fosse aux Lions, Oli-Mandouré) ont été créés à Togo, depuis 1970, sur une surface totale de 697 185 hectares. Le cas du Parc national Kéra est exemplaire. Sa création, en

1971, a entraîné la transplantation d'environ 60 000 habitants, qui n'ont reçu aucune compensation et ont été installés dans une zone sans aucune sorte d'infrastructures ou de services. A chaque fois que l'état a essayé d'élargir les aires des réserves naturelles de faune, il est entré en conflit avec les communautés locales qui voyaient leurs moyens de subsistance menacés. Il est clair que ces communautés considèrent les aires protégées comme étant la cause directe de la réduction de leurs terres agricoles et de chasse. En 1990, la situation s'est aggravée et des attaques massives se succédèrent. A la suite du processus de démocratisation commencé en 1991, l'occupation des aires protégées s'est accrue.

Comment peut-on rapprocher les droits des communautés locales de la conservation des forêts ? Amis de la Terre-Togo considère que le Plan forestier national, approuvé en 1994, a été un pas en avant en ce sens. Le plan envisage la réalisation d'un état des lieux des ressources génériques forestières qui puisse être utilisé lors de la conception des projets de gestion en collaboration avec les habitants locaux ; la sensibilisation des habitants locaux vis-à-vis des impacts négatifs causés par les incendies, le nomadisme agricole et la coupe abusive des forêts pour l'obtention de bois de chauffage, ainsi que la révision des frontières des aires protégées afin de permettre le développement d'activités alternatives et de promouvoir l'agroforesterie. Amis de la Terre-Togo est en train de faire démarrer un projet basé sur l'agroforesterie, en collaboration avec la population locale, afin d'assurer l'usage durable des forêts. Un autre projet, associé à la conservation des forêts, a démarré également, en vue d'évaluer les caractéristiques et la réalité actuelles des forêts communautaires à Togo, et d'aborder les causes de leur destruction. Juillet 2000.

ZAMBIE

Le silence du ministre à propos des exploitations forestières

Voici un extrait de l'éditorial, paru le 30 juin 1999, dans le journal "The Post", Zambie, sous le titre "Les forêts de la Zambie". Celui-ci nous éclaire sur les vrais dangers qui menacent les forêts zambiennes.

"L'état de détérioration dans lequel se trouve notre secteur forestier devrait être un sujet de préoccupation pour tous les Zambiens.

La sonnette d'alarme tirée par le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles à propos de la dégradation écologique et environnementale de la Zambie et due à la coupe abusive d'arbres destinés à la production de bois de chauffage et de charbon, devrait attirer immédiatement l'attention du gouvernement.

Par contre, les affirmations du Ministre Harrington, dans le sens où les tarifs élevés de l'électricité sont en train de nuire à la politique d'électrification rurale du gouvernement zambien, nous laissent pantois. Le gouvernement, n'est-il pas lui-même responsable de cette situation, après avoir instrumenté des politiques sauvages de libéralisation de l'économie ?

Après l'annonce de la nouvelle politique énergétique de privatisation de presque tous les secteurs de génération d'électricité, il nous faudra oublier le projet d'électrification rurale, qui peut-être, ne sera même pas réalisable au cours du prochain millénaire.

Mais ce n'est pas seulement la déforestation associée à des activités agricoles commerciales, à la production de bois de chauffage ou à des incendies qui devrait nous inquiéter.

...

Il existe une autre pratique, encore plus destructrice, que le Ministre Harrington ne cite pas du tout : l'exploitation forestière commerciale non contrôlée, ou très peu contrôlée, en particulier dans les provinces de l'Ouest, de l'Est et du Sud de la Zambie.

Le Ministre Harrington doit savoir très bien de quelle façon les forêts sont en train d'être détruites dans la Province Occidentale, à Mukwa, puisqu'il est originaire de cette région, mais il a préféré passer ce point sous silence. Pourquoi ?

Nous ne pensons pas que son silence soit dû à une connaissance superficielle du sujet ou à l'ignorance. M. Harrington a été, d'après nous, le meilleur ministre de l'Environnement –tout au moins le plus engagé–, du Président Frederick Chiluba.

L'exploitation forestière est une activité très lucrative, qui rapporte des bénéfices astronomiques à ceux qui la dirigent. C'est probablement pour ça que le Ministre Harrington passe cette activité sous silence, accablant en échange les petits travailleurs, hommes ou femmes, vivant du bois de chauffage et du charbon.

Nous ne nous opposons pas à l'exploitation bien planifiée et bien gérée du potentiel des forêts zambiennes, au bénéfice de notre pays et de son peuple. Par contre, nous refusons carrément ce qui est en train de se passer dans la province occidentale de Mukwa.

Les arbres y sont abusivement coupés, sans aucun plan de renouvellement. Un arbre Mukwa met de cinquante à soixante-dix ans pour mûrir. En outre, la Province Occidentale est une région semi-déserte avec de sérieux problèmes écologiques et environnementaux. Et d'ailleurs, quels bénéfices les habitants de la Province Occidentale tirent-ils de ces affaires de Mukwa ? Pas beaucoup, car tout l'argent rapporté par les ventes réalisées à Mukwa part à l'étranger ou atterrit à Lusaka. Il n'y a aucune industrie forestière digne de ce nom établie dans la Province occidentale qui puisse bénéficier les habitants locaux.

Nous exhortons le Ministre Harrington à se pencher plus en détail sur les exploitations forestières et sur leurs impacts sur l'environnement et à prendre les mesures nécessaires. » Juin 1999.

Des politiques gouvernementales qui favorisent la déforestation

La déforestation est l'un des principaux problèmes environnementaux de la Zambie, et la conversion des terres boisées en terres agricoles ainsi que la coupe de bois destiné à la production de charbon semblent être les causes principales des pertes forestières. La conclusion simpliste est alors de dire que la « pauvreté » ou « les pauvres » sont responsables de la déforestation.

Pourtant, il existe plusieurs causes profondes qui proviennent des politiques gouvernementales de libéralisation économique ; ces politiques ont une influence notoire sur la conversion de terres boisées en terres agricoles ainsi que sur la coupe de bois pour produire du charbon. Par ailleurs, certaines études ont montré qu'il existe des liens entre la déforestation croissante et les politiques économiques telles que la dévaluation de la monnaie et la suppression des subsides agricoles, qui obligent à accroître les surfaces de culture sur des terres récemment déboisées. Et davantage de déforestation s'ensuit de la suppression des subsides aux fertilisants et du retour à l'agriculture itinérante ou nomadisme agricole.

Il est important de signaler que, durant la première moitié du XXe siècle, dans les cultures traditionnelles en Zambie, l'agriculture nomade prédominait—le système « chitemene »— qui symbolisait l'usage effectif des terres tropicales par les peuples indigènes africains. Longtemps, les paysans zambiens coupèrent des arbres, brûlèrent les branches, et utilisèrent des cendres pour fertiliser la terre. Grâce à la nature du sol, cette méthode marchait très bien et la terre pouvait être utilisée pendant cinq ans avant de devoir la laisser se reposer. Pourtant, ce système a été abandonné —sans même chercher à savoir pourquoi les agriculteurs l'utilisaient— comme rétrograde et destructif, à l'arrivée des colonisateurs, qui les ont obligés à développer à sa place une agriculture sédentaire.

Avec l'arrivée de la « révolution verte » et de la croissante influence européenne et urbaine, l'agriculture devint plus permanente. L'utilisation de fertilisants chimiques a été encouragée et le maïs hybride fit son entrée au cours des années 1970, ce qui rendit les agriculteurs dépendants des fertilisants subventionnés. L'usage abusif des fertilisants augmenta la capacité porteuse de la terre mais il entraîna l'érosion et l'acidification du sol ainsi que la perte de fertilité. La suppression des subsides agricoles dans les années 1990 eut des conséquences sur les moyens de vie des familles rurales qui ont dû chercher de nouvelles sources de revenus pour accéder aux matières premières agricoles devenues plus chères.

La privatisation de la production d'électricité, imposée dans de nombreux pays par le FMI et la Banque mondiale, a fait augmenter les tarifs d'électricité et a nuit aux politiques d'électrification, obligeant les populations locales à utiliser du charbon en tant que source d'énergie. Par ailleurs, l'introduction du charbon en tant que source d'énergie urbaine à Lusaka a aussi encouragé les communautés rurales zambiennes à déboiser les forêts afin d'approvisionner en charbon le marché urbain. Les revenus rapportés par la production de charbon ont servi à satisfaire les besoins quotidiens des foyers et, parfois, à financer la production agricole après la suppression des subventions : les revenus des produits des forêts se substituaient aux subsides agricoles. Dans le système agricole traditionnel les arbres étaient coupés et brûlés ; après l'introduction du charbon dans le marché, les arbres abattus se transformaient en charbon destiné à la vente et la terre était cultivée afin de produire aussi bien des aliments que des cultures commerciales.

Bref, ce sont les politiques gouvernementales, et non pas « les pauvres », qui se trouvent à la base même de la déforestation de la Zambie. Ce sont

les politiques gouvernementales qui ont entraîné l'abandon de l'agriculture itinérante durable et sa substitution par les cultures non durables dérivées de la « révolution verte ». Les tarifs élevés de l'électricité ont poussé les habitants à utiliser du charbon à la place de l'électricité. La promotion, de la part du gouvernement, de certaines cultures commerciales telles que le tournesol, le soja et le coton ont favorisé la destruction des forêts. C'est donc le gouvernement, responsable de cette situation, qui doit mettre en œuvre les mesures nécessaires à la résolution du problème. Septembre 2001.

Déforestation, exploitation forestière et libre commerce

La déforestation est le principal problème environnemental de la Zambie. Une étude, menée en 2000, par l'Institut forestier européen a montré que le taux annuel de déforestation se situe entre 250 000 et 900 000 hectares, ce qui représente entre 0,5 et 2,0% de l'aire boisée du pays.

En dehors des autres impacts sociaux et environnementaux occasionnés, les conséquences de ce processus nuisent à l'approvisionnement d'eau, puisque les forêts règlent une grande partie du bassin du Zambezi et s'avèrent essentielles au cours des longs mois de saison sèche –sept par an–.

Le problème a pris des dimensions telles que même le gouvernement a reconnu le risque d'extinction totale des forêts si des mesures n'étaient pas prises à temps pour arrêter la déforestation. Le ministre du Tourisme et des Ressources naturelles, M. Levison Mumba, a déclaré récemment que l'industrie forestière était une affaire rentable, mais qu'elle ne participe pas du tout au P.I.B. en raison du manque de transparence de la part des actionnaires concernés. Il a exprimé également que le secteur est très probablement responsable d'évasion fiscale ainsi que d'exploitations illégales dans les réserves forestières.

Le gouvernement admet donc que l'industrie du bois crée des postes de travail mais signale que l'exportation de troncs ne rapporte aucun bénéfice au pays. « La Zambie doit abandonner l'idée d'importer des meubles provenant de l'étranger lorsqu'il a la capacité de fabriquer des meubles de première qualité » a exprimé le ministre. Et il a rajouté qu'il était nécessaire de soutenir les entreprises locales transformant le bois en produits manufacturés, ainsi que d'étudier la législation portant sur l'exportation de bois brut afin de protéger le marché local interne.

M. Mumba semble être sur la bonne voie, dans le sens où il envisage d'associer la conservation et l'usage des forêts aux bénéfices sociaux rapportés par le développement d'une industrie locale de transformation du bois. Toutefois, il n'a peut-être pas vraiment conscience de la difficulté de concrétiser ces idées dans le cadre des politiques de libre commerce. Celles-ci sont imposées par le monde industrialisé à travers l'Organisation mondiale du commerce qui serait capable de penser que ces mesures de conservation constituent des « barrières commerciales » et de les déclarer illégales. Juillet 2002.

ZIMBABWE

Une autre forme de gestion « du haut vers le bas »

Les politiques de décentralisation appliquées à la gestion des forêts, considérées au cours de la dernière décennie comme une alternative au modèle centralisé utilisé dans la plupart des pays, se sont avérées inutiles pour réussir une gestion forestière durable. Dans de nombreux pays, des responsabilités supplémentaires concernant le secteur forestier ont été déléguées aux gouvernements municipaux et régionaux, en espérant que des autorités plus proches du terrain seraient capables de mieux comprendre les conditions locales existantes, de les gérer et de les surveiller plus efficacement, ainsi que de prendre des décisions mieux adaptées à ces conditions.

Mais ceci ne peut pas être considéré positif en soi-même étant donné que, en fonction de chaque cas particulier, le résultat peut refléter plutôt une orientation "ascendante" ou "descendante", et la décentralisation peut favoriser ou non le renforcement de la démocratie ou la foresterie durable. Le résultat sera positif si le processus permet aux groupes précédemment marginalisés d'avoir davantage d'accès au pouvoir, mais il sera négatif s'il renforce le pouvoir des élites nationales au niveau local.

Dans son livre "La conception de systèmes de gouvernance (anti)démocratiques des ressources à partir des reliques du passé colonial au Zimbabwe" ("Forging (Un)democratic Resource Governance Systems from the Relic of Zimbabwe's Colonial Past"), Alois Mandondo – chercheur à l'Université du Zimbabwe –, analyse le processus de décentralisation mis en œuvre au Zimbabwe. Pendant la période coloniale, le gouvernement britannique a responsabilisé les chefs autochtones d'assurer le respect des dispositions environnementales.

Mais celles-ci ne reflétaient pas les intérêts des communautés locales et le gouvernement a profité du système pour atteindre ses objectifs colonialistes ultérieurs, souvent au détriment des populations natives locales. Comme de coutume, les peuples locaux ont été perdants dans le processus : les agriculteurs natifs ont été obligés d'abandonner l'exploitation forestière commerciale, de réduire la taille de leurs cheptels et servir de main d'œuvre gratuite à des fins de conservation du sol.

D'après Alois Mandondo, c'est cette même approche qui est encore en vigueur aujourd'hui. Depuis l'indépendance survenue en 1980, les autorités locales servent toujours les intérêts des dirigeants au niveau national, membres du parti gouvernant, au lieu de satisfaire les besoins de leurs propres communautés. Malgré la loi approuvée en 1988 (Rural District Council Act) qui octroie aux gouvernements municipaux le droit de normaliser l'usage des terres et la conservation des sols en fonction des diverses réalités locales, les autorités ont préféré, la plupart du temps, adopter des projets de loi élaborés par le gouvernement national. Par ailleurs, les communautés ont disposé de très peu d'opportunités de concevoir de nouvelles normes, de choisir démocratiquement leurs autorités ou de créer des revenus à partir des ressources naturelles. Enfin, le modèle de décentralisation en vigueur au Zimbabwe fonctionne toujours « du haut vers le bas » et ne bénéficie aucunement aux communautés locales. Juin 2000.

Démythifions le rôle « des pauvres » dans la destruction des forêts

L'image du dernier arbre dans une région sèche de l'Afrique, abattu par un paysan pauvre –ultime responsable de la destruction de l'environnement–, est largement connue. Pourtant, cette image repose davantage sur de la propagande que sur des évidences empiriques. D'une part, on ne dispose que de très peu nombreuses informations fiables sur les ressources environnementales clés de ce continent, et, d'autre part, les recherches quantitatives, notamment celle concernant les forêts ouest africaines du Kenya– ont montré que la supposition d'une destruction environnementale systématique de la part des petits exploitants est fautive, et que les petits planteurs améliorent plutôt les ressources environnementales par des investissements en capital naturel.

Les familles rurales du Sud profitent énormément des ressources environnementales. Leur renouvelabilité ainsi que leur croissance spontanée, parallèlement au fait qu'elles sont souvent gérées par des systèmes communautaires de propriété, font que l'exploitation des ressources environnementales –dont la chasse et la cueillette– diffère des autres activités économiques. Etant donné que l'analyse économique conventionnelle ignore ces aspects, on en sait très peu sur leur valeur en termes de bien-être familial rural.

Au Zimbabwe, les foyers ruraux occupent des aires communales, situées sur les terres les plus pauvres, sur lesquelles tombent seulement 650 mm de précipitations annuelles. La population native a été réinstallée à la force sur ces terres par le gouvernement colonial, et, lors de l'indépendance, les choses ne se sont pas particulièrement améliorées. Par ailleurs, leurs revenus en espèces sont très faibles, ce qui fait que d'après la grille économique conventionnelle, cette population est classée comme « pauvre ».

Vers la moitié des années 1990, William Cavendish a mené une recherche (« Empirical Regularities in the Poverty-Environment Relationship of Rural Households : Evidence from Zimbabwe », février 2000) au sein d'une communauté rurale typique du Zimbabwe –le district de Shindik– et il a trouvé que, en moyenne, chaque famille obtenait plus de 35% de ses revenus grâce aux produits disponibles gratuitement dans la forêt. Environ 75% de ses revenus proviennent d'un large éventail d'autres produits naturels. Il a été prouvé que les foyers les plus démunis sont les plus dépendants des produits de la forêt, quoique, en termes absolus, les foyers aux revenus plus élevés consomment davantage de ces produits. Tandis que les hommes se consacrent principalement à la chasse et à la coupe du bois, les femmes vendent des légumes et des fruits cueillis dans la forêt et ramassent du bois.

Les résultats de cette recherche peuvent être lus de différentes façons. D'une part, en ce qui concerne les forêts, l'étude montre l'importance des dénommés « produits forestiers de cueillette » pour les communautés locales à faibles revenus habitant un environnement adverse. La vision forestière hégémonique, axée exclusivement dans la production du bois, ignore cet aspect. D'autre part, l'étude montre que l'idée répandue des pauvres – seuls responsables de la dégradation des forêts est non seulement fausse, mais absurde, puisque la destruction de la forêt signifierait pour eux la fin de leurs revenus « cachés » mais essentiels et faisant parfois la différence entre la vie et la mort. Septembre 2000.